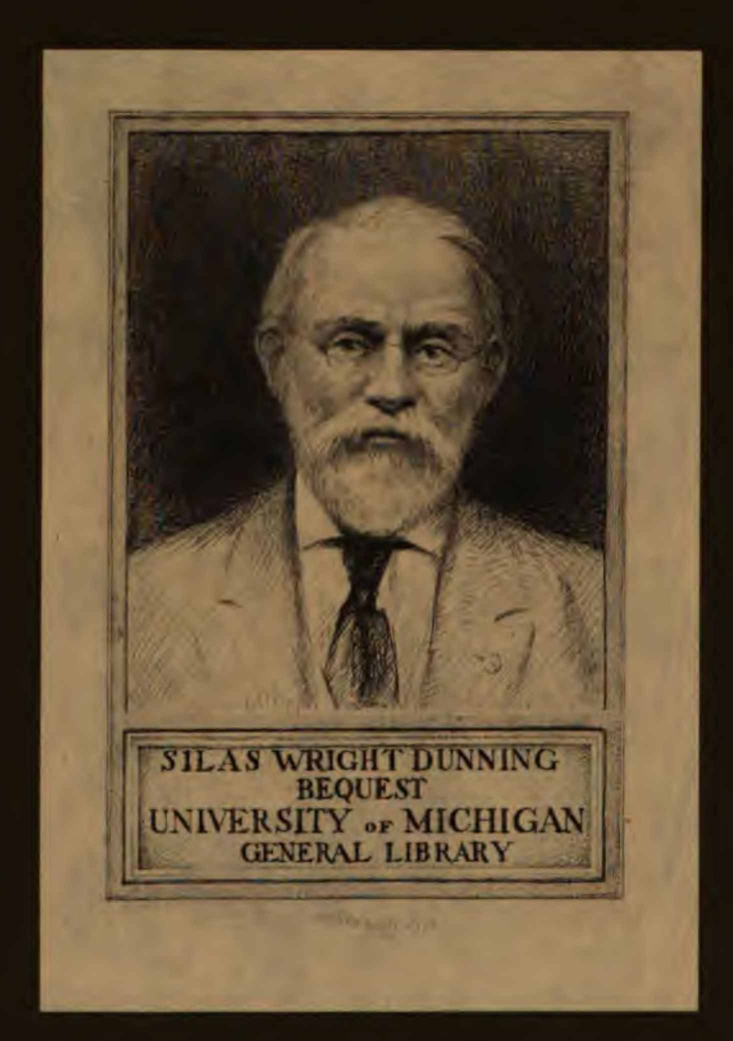

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA PROVINCE DE CAMBRAI

II.

1900-1901

EXTRAIT

DES

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

(Autorisation préfectorale du 29 avril 1899)

ARTICLE I. — La *Société d'études de la Province de Cambrai* a pour but de recueillir, de mettre en œuvre et de publier les documents de toute nature relatifs à l'histoire de cette province.

ART. IV. — La Société se compose de membres titulaires et de membres associés.

ART. V. — Sont membres titulaires ou membres associés toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts et s'inscrivent, à leur choix, dans l'une ou l'autre catégorie.

ART. VI. — Les membres titulaires versent une cotisation annuelle de douze francs. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin et les Mémoires.

ART. VII. — Les membres associés versent une cotisation annuelle de six francs. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin.

ART. IX. — Les cotisations annuelles peuvent être rachetées au moyen d'un versement unique de 240 francs pour les membres titulaires et de 120 francs pour les membres associés.

ART. X. — Tous les membres titulaires ou associés peuvent assister aux séances et y présenter toutes communications, écrites ou verbales, relatives à l'objet spécial des études de la Société.

ART. XIII. — Les publications de la Société comprennent deux séries parallèles :

1°. — Un *Bulletin* périodique destiné aux comptes-rendus des séances, aux travaux de peu d'étendue, aux notes et documents séparés et à de courts articles variés émanant des membres titulaires et des membres associés. Ce Bulletin sert de lien et d'intermédiaire entre tous les membres de la Société, qui peuvent y faire insérer leurs demandes de renseignements et y trouvent les réponses que ces demandes provoquent.

2°. — Des *Mémoires* réservés aux travaux plus étendus, aux inventaires d'archives et de collections, aux monographies et aux cartulaires. Cette seconde série est exclusivement réservée à la publication des travaux des membres titulaires.

Toute communication relative à la *Société d'études* doit être adressée à **M. l'abbé Th. Leuridan, 60, boulevard Vauban, Lille.**

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

PROVINCE DE CAMBRAI

BULLETIN

Tome II.

DEUXIÈME ANNÉE

Juillet 1900 à Juin 1901

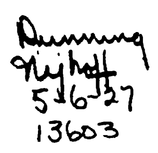


LILLE

IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

88, rue de Tournai, 88

1900-1901



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 21 JUIN 1900

Présents : MM. l'abbé Leuridan, président ; Louis Quarré-Reybourbon, vice-président ; Edm. Leclair, trésorier ; Léon Lefebvre, membre du Conseil ; l'abbé Bontemps, l'abbé Broutin, comte du Chastel, l'abbé Desmarchelier, L. Flipo, H. Leclair, Th. Leuridan père, H. Pajot, l'abbé Trystram, Éd. Van Hende, membres titulaires.

Excusés : MM. P. Vilain, secrétaire ; Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Mortreux, membre du Conseil ; l'abbé Bethléem, l'abbé Chollet, J. Dalle, l'abbé Dewez, l'abbé Dubrulle, le R. P. Griselle, le chanoine Quilliet, l'abbé Rambure, Emm. Thieullet, P. Turpin, G. Van den Brouck, membres titulaires ; et plusieurs autres.

Nécrologie. — M. Alexandre Hette, trésorier de la *Société*, membre de la Commission historique du Nord, décédé à Lille, le 2 juin 1900. M. le Président fait en quelques paroles émues l'éloge de ce regretté collègue dont le dévouement nous fait si tôt défaut et annonce que M. H. Rigaux, membre titulaire, se chargera d'écrire la notice nécrologique de M. Hette et y joindra la description des riches collections réunies par lui avec tant de compétence et de persévérance.

Communications du Bureau. — M. Edmond Leclair a bien voulu accepter les fonctions de *trésorier* ; il sera lui-même remplacé comme *bibliothécaire-archiviste* par M. Émile Théodore.

M. le Président salue tout spécialement les deux doyens d'âge de la *Société*, présents à la réunion, et propose, d'accord avec

le Bureau, de leur décerner le titre de *membres d'honneur*. Séance tenante et par acclamation, M. Th. Leuridan père, archiviste honoraire, et M. Éd. Van Hende, président de la Commission historique du Nord, sont élus *membres d'honneur*. L'un et l'autre adressent leurs remerciements à la *Société d'études*.

Sceau de la Société. — Le titre et la couverture du premier volume de notre *Bulletin*, qui s'est achevé avec le fascicule de juin, portent le *sceau* de la Société. Au centre, une charte scellée sur laquelle est inscrite notre devise : *Collige et elabora*; en bas, les armes de *Lille*, siège de la Société; en haut et sur les côtés, celles de *Cambrai*, d'*Arras* et de *Tournai*, les trois centres de la région sur laquelle doivent s'étendre nos recherches et nos travaux; en exergue : *Société d'études de la Province de Cambrai*, avec la date de sa fondation : *M. D. CCC. XC. IX*.

Ce sceau artistique est dû au talent de notre collègue M. Ém. Théodore, auquel M. le Président est prié de transmettre les félicitations et les remerciements de la Société. Des remerciements sont également adressés à notre imprimeur, qui a voulu, lui aussi, nous offrir gracieusement ce cachet.

Excursion à Saint-Omer. — Sur la proposition de M. Vilain, secrétaire, la Société décide que sa prochaine excursion archéologique, en novembre, aura pour but la ville de *Saint-Omer*. M. Vilain veut bien se charger des multiples détails de l'organisation de cette excursion, dont le programme sera communiqué en temps opportun.

Dons et hommages. — La *Société d'études* a reçu, comme hommages de leurs auteurs, les ouvrages suivants : *Généalogie de la famille de Willem*, par M. le comte du Chastel, extrait de *Jadis*, recueil archéologique et historique; *Soignies*, 1900, in-8° ; — *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et sur la famille d'Aymeries dite d'Aumerie*, par le même; *Tournai*, 1900, in-4° ; — *Notice historique sur la commune de Lez-Fontaine, arrondissement d'Avesnes*, par M. G. Bercet, *Maubeuge*, 1900, in-8° ; — *Notice populaire sur Phalempin*, par M. l'abbé Deschrever; *Lille*, 1900, in-8°; — *Statistique féodale du département du Nord*; *La châtellenie de Lille, I. Le Mélantois*, par M. Th. Leuridan; *Lille*, 1900, in-8°.

Épigraphie du Nord. — De l'avis du Bureau et du Conseil, M. le Président annonce que le premier travail d'ensemble qui sera publié dans les *Mémoires* de la *Société d'études* aura pour objet l'*épigraphie* ou le *recueil des inscriptions du département du Nord*. Un programme sera préparé et des instructions détaillées seront adressées aux membres de la Société qui tous sont appelés à collaborer à cette publication.

Lectures et communications. — M. l'abbé Broutin, membre titulaire, communique la transcription de l'acte de *séparation des paroisses d'Escaudain et de Saulx* (juin 1264) :

Universis Christi fidelibus presentibus pariter et futuris presentes litteras visuris et audituris, P. miseratione divina Attrebatensis ecclesie minister humilis, salutem in vero omnium Salutari. Noveritis quod cum ad nos ex plurimorum frequenti insinuatione pervenisset quod villa de Sauch de cura parrochialis ecclesie de Escaudaing existens, ab eadem ecclesia et villa in qua earundem villarum curatus presbyter morabatur distaret in tantum, quod ipsius ville de Sauch parrochiani dictam ecclesiam adire, et ecclesiasticis officiis interesse, absque magna difficultate non valebant et quod propter loci distansiam presbyterum suum in suis oportunitatibus habere commode nequeuntes in baptismo parvulorum et aliis sacramentis necessitatis patiebantur defectum, et quod redditus dicte parrochialis ecclesie habundabant adeo quod exinde, preter ville de Sauch proventus, predictus presbyter posset convenienter sustentari, et quod etiam quondam Rogerus de Escaudaing et Marghareta ejus uxor tres modios et dimidium terre sue que terra sita est in territorio de Escaudaing locis infra scriptis, videlicet ad viam de Dononio unus modius, ad locum qui dicitur li Markisons una raseria, ad viam de Wallers quinque octolata, in loco qui dicitur au Montel quatuor octolata, au Hamel tria octolata et dimidium, quinque octolata ad viam de Hornaing et duo octolata ad viam de Helemes contulerant in puram et perpetuam elemosinam et concesserant ad opus presbyteratus de Sauch, si villam eandem a parrochia de Escaudaing separari et ibidem curatum presbyterum institui contingeret, et quod etiam ex fructibus dicte terre sic collate acquisita erant unum octolatum et due raserie terre que dicta terra sita est in territorio predicto locis inferius nominatis, videlicet in loco qui dicitur ad calceiam unum octolatum et due raserie ad villam de Here, similiter ad opus presbyteratus de Sauch, nobisque constitisset prout decuit de premissis, nos eadem considerantes et parrochianorum predictorum necessitati et animarum saluti prout tenemur, nostroque incombit officio in hac parte pie et provide consulere volentes, prefatam villam de Sauch a parrochia et cura de Escaudaing duximus separandam. Statuentes et ordinantes quod, nostro et

alieno jure salvo, instituatur ibidem canonice presbyter curatus qui inibi curam animarum gerat, presit et deserviat sicut decet. Nobis et successoribus nostris Attrebatensibus episcopis presentandus, et a nobis ipsisque nostris successoribus curam hujusmodi recepturus. Qui quidem presbyter de Sauch qui pro tempore fuerit, nomine presbyteratus loci ejusdem terram predictam totalem tenebit et possidebit, ac exinde fructus et proventus percipiet et habebit, et cum hiis presbyter idem percipiet et habebit ratione et nomine presbyteratus sepedicti, ad ipsius presbyteri sustentationem et usum, terciam partem in minutis decimis, oblationibus et obventionibus dicte ville de Sauch, prout presbyter de Escaudaing eandem percipere solebat et habere. Quibus omnibus et singulis premissis, patronus et presbyter curatus memorate parrochialis ecclesie de Escaudaing, ac heres supradictorum Rogeri et Margharete, videlicet quilibet ipsorum in quantum ad eum pertinebat et ipsum tangebat spontaneum benivolum et expressum consensum prebuerunt et assensum. Inquisitione autem facta legittime super valore hujusmodi parrochie de Sauch, nobis constitit parrochiam eandem, sive idem beneficium esse valoris viginti duarum librarum turonensium annuatim et secundum dyocesis Attrebatensis consuetudinem et usum beneficia talis valoris consueverint pro competentibus haberi, et clerici ad eandem tanquam competentia admitti. In quorum omnium premissorum perpetuam memoriam testimonium et munimen presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Datum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, mense junio.

(*Archives du Nord*, Fonds de l'abbaye de Saint-Amand, *Cartulaire*, tome I, dit *Liber Privilegiorum*, pièce 45, folio 28 verso.)

M. l'abbé Dewez, membre titulaire, qui a recueilli environ 400 chartes relatives à l'*abbaye d'Hasnon*, en détache la *confirmation* des biens de cette abbaye par le pape Eugène III, en date du 19 avril 1147 [1].

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Fulconi abbati Hasnoniensis monasterii ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Religiosis desideriis dignum est facilem prebere consensum, ut fidelis devotio celerem sortiatur effectum. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium

1. Cette charte est curieuse, fait observer M. Dewez, non-seulement au point de vue des possessions de l'abbaye, mais aussi au point de vue des origines et de l'étymologie de quantité de localités et des divisions territoriales auxquelles elles appartenaient. — Les noms de lieux sont donnés en *italiques*; ceux des divisions territoriales en PETITES CAPITALES. — Les identifications entre parenthèses sont de M. l'abbé Dewez.

in quo divino manutenti (?) estis obsequio sub beati Petri et nostra protectione, precipimus et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque bona idem monasterium in presenti juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio, possit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant, in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis :

In Episcopatu Attrebatensi, totam villam *Hasnonie*, cum altari et casa, et omnibus appendiciis suis ; in eadem villa, vivarium cum molendino habens meatum fontis de *Harten* ubi oritur, usque ad villam Hasnoniam sine omni retinaculo, ex antiquo jure navigium, cum districto banno justitie et sine omni advocaria ; apud *Wagleres* (Wallers), partem decime sub censu reddente quotannis modium frumenti et modium avene ad mensuram duacensem. In sylva eidem ville adjacenti, ligna cunctis ignibus monasterii sufficientia. Apud *Harten* (Hertin), tria curtilia ; apud *Escalden* (Escaudain) de curte S^ti^ Amandi, modium frumenti ad mensuram duacensem ; in villa *Havelui*, partem decime ; apud *Alirhui* (ou *Alonhui*), partem decime ; altaria de *Erin* et de *Belen* (Bellaing) cum curtibus suis ; villam *Monchy* (Monchipreux, près d'Arras) integram cum districto banno justicia et ejusdem ville casam *Gamapiam* (Gaumape) cum casa in molendino inter *Monchy* et *Uhy*, dimidium modium frumenti de abbatia sancti Vedasti ; apud *Cerishi*, hospitem unum et partem terragii ; in *Buscheto* partem decime sub censu octo solidorum ; in villa *Fassahu*, v solidos ; in villa *Rebrovies*, dimidiam marcam argenti ; apud *Curières* (Courrières) decimam, terragium, hospites ; villulam *Torhold* (Torauld, près Douai) cum aqua et duobus molendinis, districtum justitiam sine advocatu ; apud *Cauventin*, partem decime et curtile ; apud *Gulesin* (Gœulzin), iii solidos ; in villa de *Sin* (près Douai), duas partes decime, mansum, agrum ; in villa que dicitur *Mons sancti Remigii* (Marcq-en-Ostrevant) partem decime ; apud *Villare* (Villers-au-Tertre) partem decime, terram arabilem, curtilia, pratum, terram, advocatiam, villam que dicitur *S^tus^ Vedastus* (Saint-Waast, près Valenciennes), cum appendiciis suis, altare ejusdem ville ; villam *Azinii* (Anzin) cum appendiciis suis et altare ; apud *Valencianas*, in novo burgo, hospites et iiij^or^ molendina sub censu XX solidorum, et trium modiorum... in *capite Sancti Aycardri*, quod dicitur *Monticinium* (Montigny en Ostrevant) iii solidos ; apud *Gaemotans*, terragium et hospites ; apud *Wavredin* (Warendin près Douai), terragium et hospites ;

In Episcopatu Teruanensi (Térouanne), in villa que vocatur *Sancti Odomari* (St-Omer) ecclesiam, terram et hospites pro quibus ecclesia s^ti^ Nicolai de Arida Gamancia solvit ii^as^ marcas et dimidiam argenti ad pondus Attrebatense et xi solidos ; in villa que dicitur *S^ti^ Petribroch* (St-Pierrebroucq) ecclesiam, hospites et xxvii curtilia queque solventia annuatim iii solidos et dimidiam et curtem cum terra arabili ;

apud *Lobergam* (Looberghe) terram et hospites reddentes annuatim iij marcas; in castello *Casselo* (Cassel), vj mensuras terre, solventes singulis annis fertonem; in *Furnensi* territorio, curtem, bercariam, continentem cc et xxx mensuras terre; in villa que dicitur *Relinengis* (Relenghes ou Renenghes, près de Saint-Pierrebroucq), hospites et terram continentem cccc mensuras terre, xl libras reddentes annuatim, et justitiam;

In Episcopatu Tornacensi, in ipsa civitate, dimidium fertonem argenti, in *ecclesia S*[ti] *Martini*, xii nummos; in *ecclesia S*[ti] *Nicolai*, xii; apud *Coloniam*, ii[as] raserias avene; in *castro insulano*, duos solidos, fertonem et iiij[or] capones; apud *novam villam* (Neuville-lez-Soignies, c[ton] de Lens, arr. de Mons, Belgique), partem terragii; apud *Ferrarias* (Ferrières, hameau de Wattignies), partem ejusdem ville cum justitia et lx bonaria terre; in villa que dicitur *Leers*, ecclesiam, curtem, terram arabilem et hospites; apud *Wellehem* (Willem, c[ton] de Lannoy), iii solidos; in villa que dicitur *Menin*, altare et terram reddentem singulis annis xiiij solidos; in villa *Dadingisila* (Dadizelle, à 5 kilomètres de Menin), altare; apud *Ablaivam*, terram reddentem fertonem argenti; apud *Testeren* (ancien nom d'Ostende), terram et hospites; apud *Juddeccam* (serait-ce Jodogne ?), terram et hospites;

In Episcopatu Cameracensi, in villa que dicitur *Aoen* (Awoingt) curtem, terram et duas carrucas, hospites, terragium et justitiam; in villa *Caurot* (Cauroir), terram; apud *Hamellam* (Hamel), de curte S[ti] Amandi, modium frumenti et modium avene; in villa *Eriplas*, terram et hospites xiiij; apud *Hangrel* (Angreau), terragium et hospitem; apud *Bavigellum* (Bavisiel, à 4 kil. s. de Bavay), et *Obies*, curtem, terram, hospites, terragium, sylvam et partem decime; in territorio Brabantiaco, villam *Montignium* (Montignies-lez-Lens), cum appendiciis suis, altare ejusdem ville, curtem, terram arabilem, vivarium, molendinum, sylvam cum justitia; medietatem *Noveville* in terra, sylva, aquis, molendinis, justitiam in ecclesia ejusdem ville; medietatem ville que dicitur *Castellum*, et altare; in villa que dicitur *Felzeca* (Felsique ou Velsique, près de Gand) ecclesiam cum appendiciis suis; apud *Valencenas*, ecclesiam in honore B. M. cum omnibus que juste possidet hospitibus, cambis, furnis et uno de molendinis burgensibus; apud *Alnetum* (Aulnoy-lez-Valenciennes), curtem, terram arabilem; apud *Biermerain* (Bermerain) terragium et hospites; apud *Vendelgies* (Vendegies-sur-Ecaillon) terragium et hospites; apud *Anffridi-pratum* (Amfroipret), iii hospites; apud *Machin* (Maing), partem decime;

In Episcopatu Landuacensi (Laon), apud *Riolcourt*, domum, agros, curtem, sylvam, vineas;

In Episcopatu Suessionensi, apud oppidum *Braine*, v solidos de abbatia ejusdem castri.

Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas

retinere, minuere, aut aliquibus vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolice auctoritate et diocesanorum episcoporum canonica justitia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam contra temere venire temptaverit, secundo, tertiove commonita, si non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri J. Christi aliena fiat atque in extremo examine districte ultioni subjaceat, cunctis autem eidem loco justa servantibus, sit pax D^ni^ Jesu X^ti^.

Datum apud Sanctum Dionisium per manum Hugonis presbyteri cardinalis, agentis vicem Guidonis, S^te^ romane ecclesie diac. card. et cancellar., xiii kal. maii indictione x^a^, anno 1147, Pontificis vero D^ni^ Eugenii tertii pape anno iij^o^.

(*Bibliothèque nationale*, Collection Moreau, 63-4, *Copie levée en 1771, par D. Queinsert,* sur un recueil de 168 pages du chartrier de l'abbaye d'Hasnon.)

M. Ed. Leclair, trésorier, donne lecture d'une ordonnance du Magistrat de Lille, en date du 4 mai 1771, relative à la *procession du Saint-Sacrement.*

Nous Rewart, Mayeur, Echevins, Conseil et Huit-hommes de la ville de Lille.

Jeudi 30 mai 1771, se fera en cette ville la procession solennelle du Saint-Sacrement à huit heures de l'Eglise Collégiale de Saint-Pierre, passera par la place Saint-Martin, la rue de la Grande-Chaussée, la petite Place, la rue des Manneliers, la Grand'Place où il aura un Reposoir et continuera ensuite par la rue Esquermoise pour retourner en ladite Eglise collégiale Saint-Pierre, par les rues des Bonnes Filles et d'Angleterre; et voulant apporter tous nos soins, afin que tout s'y passe avec la piété, l'ordre et la décence convenables, nous avons statué et statuons les points et articles suivants :

1) Exhortons les Habitants de cette Ville de continuer à donner des marques de leur dévotion, en assistant à ladite Procession avec des flambeaux.

2) Sur ce qu'il nous a été représenté qu'il convient que le Clergé tant séculier que régulier marche à ladite Procession immédiatement avant le St Sacrement, nous (en changeant à cet égard l'ordre précédemment usité), déclarons que les personnes qui porteront des flambeaux devront prendre leur rang avant les religieux des différents couvens de cette Ville qui doivent y assister, sans qu'aucun puisse se ranger après eux ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

3) Les occupeurs des maisons des rues par lesquelles la Procession doit passer les feront balayer et même y jetter de l'eau, s'il est

nécessaire pour empêcher la poussière et les entrepreneurs du nettoiement desdites rues en feront les immondices avant six heures du matin.

4) Lesdits occupeurs feront tendre de tapisserie les façades de leurs maisons autant qu'ils le pourront.

5) Ordonnons aux propriétaires des maisons que l'on rebatit dans le passage de ladite Procession, et aux maçons, piqueurs de grès, tailleurs de pierre et autres chargés de la construction des batimens de faire ranger les matériaux, terres et décombres, en sorte que le passage desdites rues soit libre.

6) Les porteurs de torses les poseront en rang selon les billets attachés à cet effet dans la rue Françoise depuis le coin de la rue St Pierre jusqu'au Pont-Neuf et les maîtres et suppots des Corps de Métiers suivront leurs torses et continueront leur marche au retour jusqu'aux rues du Glen et Coquerez ; les Maîtres des Corps seront responsables des contraventions des porteurs de torses et gonfanons et de leurs valets.

7) Défendons à toutes personnes de s'entremeler avec le clergé de ladite Procession et à tous cabaretiers de donner à boire pendant qu'elle sera en marche.

Voulons que la présente Ordonnance soit exécutée en tous points, à peine de trois florins d'amende à chaque contravention.

Fait en Conclave, le 4 mai 1771. *Signé :* du Chasteau de Willermont.

(*Archives communales de Lille*, Registre AA 66, coté 16468).

Le même membre donne lecture d'une autre ordonnance du même magistrat, relative à la procession de l'Assomption, en 1771, à Lille :

Nous, Rewart, Mayeur, Echevins et Huit-Hommes de la ville de Lille.

Voulant éviter la confusion et le désordre qui peuvent arriver à la procession solennelle faite annuellement le jour de l'Assomption de la Vierge, après les Vêpres, où l'on porte le Vénérable Saint-Sacrement, y assistant tout le Clergé de la Ville et les Corps de Justice, prenant la même route qui se fait le jour de la Feste-Dieu, en conséquence de la déclaration du Roi du 5 août 1682, nous avons défendu et défendons à tous hôtes et cabaretiers vendans à boire, d'asseoir ou donner à boire à aucune personne pendant le temps de ladite Procession.

Défense à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de s'entremêler avec Nous ou aux côtés des Religieux et du Clergé.

Enjoignons à ceux demeurans dans les rues par lesquelles la Procession passera de balayer les rues à l'endroit de leur respective occupation, de décorer et orner la façade de leur maison avec tapisseries ou autrement, le mieux qu'ils pourront, le tout à peine de trois florins d'amende à chaque contravention.

Et d'autant nous approuvons beaucoup la louable coutume de nos habitans, d'assister aux Processions solennelles avec flambeaux, nous les exhortons de plus en plus d'assister à celle-ci, avec toute la révérence possible pour remercier Dieu des grâces que nous recevons journellement par l'intercession de la Sainte Vierge.

Et sur ce qu'il nous a été représenté, qu'il convient que le Clergé tant Séculier que Régulier marche à ladite procession immédiatement avant le Saint Sacrement, Nous, (en changeant à cet égard l'ordre précédemment usité), déclarons que les personnes qui porteront des flambeaux devront prendre leur rang avant les Religieux des différents Couvens de cette ville qui doivent y assister sans qu'aucun puisse se ranger après eux, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

Et pour que personne n'en ignore, sera lue, publiée, affichée partout où besoin sera. Fait en l'assemblée du 13 août 1771. *Signé* : Du Chasteau de Willermont.

Publié à son de trompe à la Bretesque et par les carrefours de cette ville le 14 août 1771, par le soussigné Huissier à verges d'Echevins. *Signé*: Derache.

(*Archives communales de Lille*, registre AA 66, coté 16468.)

M. le comte du Chastel, membre titulaire, donne lecture d'un travail sur l *Origine de la maison noble et chevaleresque du Chasteler de Moulbais*. Cette notice sera insérée dans le *Bulletin*.

M. l'abbé Th. Leuridan, président, communique quelques *Faits divers* extraits du *Journal historique et littéraire* et intéressant des localités du département du Nord. Ces extraits seront insérés au *Bulletin*.

SÉANCE DU 19 JUILLET 1900

Présents : MM. l'abbé Th. Leuridan, président; L. Quarré-Reybourbon, vice-président; Ed. Leclair, trésorier; Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste; l'abbé Broutin, L. Flipo, H. Leclair et H. Pajot, membres titulaires.

Hommages d'auteurs. — La *Société d'études* a reçu les ouvrages suivants : *Les filles de la charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai*, par L. Misermont, prêtre de

la Mission; *Cambrai*, 1900, in-8°. — *Le Pochonnet, engin de balistique du moyen-âge*, par M. V.-J. Vaillant ; *Paris*, 1900, in-8°.

Épigraphie. — Les documents suivants sont déposés au bureau pour la préparation de l'épigraphie : 48 inscriptions de *Wattignies*, 21 de *Noyelles-lez-Seclin*, 69 de *Lesquin*, 11 de *Carnin*, par M. l'abbé Leuridan; 1 de *Beaucamps*, par M. l'abbé Mortreux; 1 de *Condé*, par M. H. Leclair. Plusieurs membres promettent de recueillir de nouveaux documents pour la prochaine séance.

Excursions archéologiques. — A propos de l'annonce d'une excursion à Saint-Omer, M. Ém. Théodore demande s'il ne serait pas possible de rendre plus fréquentes ces sortes de réunions d'études. Ne pourrait-on, pour l'année prochaine, composer un programme d'excursions alternant avec les séances ordinaires ou remplaçant de temps à autre ces séances? On leur donnerait pour but certaines localités rapprochées de Lille, et dans lesquelles se trouvent des monuments ou des objets d'art à étudier; par exemple : Seclin, sa collégiale et son hôpital; Bachy, sa chapelle funéraire de la famille de Tenremonde, et tant d'autres localités très rapprochées de nous. On pourrait même, sans quitter Lille, trouver plus d'un souvenir archéologique ou historique dont l'étude ne serait pas sans intérêt. De l'avis unanime des membres présents, cette proposition est adoptée en principe et le bureau est prié d'étudier et de régler les voies et moyens propres à la réaliser.

Formation de sous-comités. — M. le Président rappelle que, d'après l'article II de nos statuts, *des sous-comités régionaux pourront être formés dans les différentes villes où les membres de la Société se trouveront en nombre suffisant ; ces comités dont on encouragera la création, devront communiquer au Bureau central les procès-verbaux de leurs séances.*

Il serait peut-être prématuré de vouloir constituer dès maintenant et complètement ces sous-comités ; mais ne pourrait-on pas en préparer la formation, en choisissant, de temps à autre, pour centre de réunions alternant avec celles de Lille ou en tenant lieu, telle ou telle ville du département où pourraient se grouper sans difficulté les membres habitant la région? La proposition est adoptée à l'unanimité et le bureau est chargé de la mettre en exécution au mieux des intérêts de tous.

Lectures et communications. — M. le comte du Chastel, membre titulaire, présente une *Notice généalogique sur la famille Bourlivet*. Ce travail sera inséré au *Bulletin*.

M. Edm. Leclair, trésorier, a transcrit le document suivant aux Archives communales de Lille. (Portefeuille aux ordonnances de la gouvernance du Bailliage de Lille.)

Signalement des effets volés du 20 au 21 avril 1771, dans l'unique église paroissiale de Dunkerque, appartenans à N. D. de Bon Secours et à N. D. des Sept Douleurs : Savoir : Deux placques en forme de bouche; une idem forme d'oreille; trois idem forme de sein; une idem forme de deux yeux; cinq idem forme de cœur; le tout d'or. Deux placques, forme de cœur, en argent doré; un cœur et une croix de chapelet d'argent; un chapelet à trois médailles et chaînon d'argent; une couronne en cuivre doré.

De la part de Mrs du Magistrat de la ville de Lille, il est ordonné à tous orfèvres, joailliers, bijoutiers, porteballes, grossiers et autres habitans de cette ville d'arrêter les effets ci-dessus volés et d'en donner avis sur le champ à Monsieur le Prévost ou à son lieutenant.

Le 26 avril 1771, imprimé à 300 desdits exemplaires.

M. l'abbé Broutin, membre titulaire, a recueilli dans le Fonds de Saint-Amand, aux Archives départementales, la liste suivante envoyée à Paris, le 30 mars 1756, à milord Tallon, pour le cardinal d'York.

Liste des offices à la nomination du seigneur abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Amand :

Pour la *ville de Saint-Amand*, un prévot, chef pour la police ; quatre francs-jurés; sept eschevins qu'on change ou qu'on continue tous les ans, le 25 mars ; un greffier pour les causes civiles et criminelles ; un procureur d'office; un massard pour recevoir les revenus des biens de la ville ; six procureurs postulants ; quatre mayeurs ou huissiers ; un grand maire, chef pour le criminel et pour les affaires féodales ; un lieutenant grand maire ; un greffier pour les affaires féodales; un trésorier pour recevoir les tailles et autres impositions, pour fournir aux demandes du souverain. Cet office est à la nomination du Sgr Abbé, du Prévôt et des sept Eschevins. Un dépositaire, à la nomination du Sgr Abbé, du Prévôt et des sept Eschevins. Un tabellion, à la nomination du Sgr Abbé, du Prévôt et des sept Eschevins. Un lieutenant et plusieurs gardes des bois.

Pour le village de *Brillon*, il y a un Bailli, un Procureur d'office et un Greffier.

Idem pour le village de *Bouvines*.

Idem pour le village de *Férin*.

Pour les trois villages d'*Escaudain, Neuville* et *Lieu-Saint-Amand*, il y a un Bailli, un Procureur d'office et un Greffier.

La même chose milite pour les villages de *Wilmeau* et d'*Espierres*.

Par-dessus quoi il y a dans lesdits villages de *Brillon*, de *Bouvines*, de *Férin*, d'*Escaudain*, de *Neuville*, du *Lieu Saint-Amand*, de *Wilmeau* et d'*Espierres*, comme aussi dans ceux de *Le Celle, Saméon, Sars-ès-Rosières, Nivelle, Rosut, Hergnies* et *Anvain*, un Mayeur, quelques gens de loix et un Sergeant.

M. le Dr GUERMONPREZ, membre titulaire, offre, pour les collections de la Société, un chirographe original en parchemin, contenant la constitution d'une rente héritière de 125 florins au rachat de 2.500 florins, assignée par Nicolas Robillart, fils de feu Ambroise, et Catherine de la Ruielle, sa femme, demeurant à Lille, au profit de l'*Hôpital Notre-Dame de la Charité de Lille*, représenté par Marie-Florence Blocquel, mère servante, Marie-Françoise Hallé et Jehanne-Charité Lebarbier, mères discrètes. — 3 avril 1663.

M. l'abbé CORNILLE, membre titulaire, a communiqué la note suivante sur *Fénelon et les habitants de Jeumont* (voir séance du 19 octobre 1899), extraite des *Archives historiques du Nord* (article de M. Le Glay.)

C'était au mois de juillet 1702, la paroisse de Jeumont se disposait à célébrer la fête de la Translation de Saint-Martin, son patron. Les jeunes gens de ce village, croyant sans doute relever l'éclat du culte divin, conçurent le projet de figurer militairement à la procession, tambour battant, étendards déployés et tenant tous en main un arc et des flèches. Le curé, qui n'était pas partisan des cérémonies chevaleresques, accueillit mal cette brillante idée et déclara qu'il n'avait que faire du belliqueux cortège. Nonobstant ce, nos archers, qui s'étaient constitués en dépenses d'armes et de costumes, se présentèrent le jour de la fête dans l'église avec leur appareil. Le curé annonça qu'il n'y aurait pas de procession. On répondit qu'elle se ferait sans lui. Effectivement, la troupe rebelle se mit en marche et fit processionnellement le tour du village. Le lendemain, plainte à l'archevêque de Cambrai de la part du curé, dont l'autorité avait été méconnue. L'affaire est examinée, non par l'official, mais par Fénelon lui-même. Après s'être convaincu qu'il y avait eu, tout à la fois, insoumission blâmable de la part des paroissiens et sévérité excessive de la part du curé, le bon archevêque, toujours indulgent, mais toujours rigoureusement attaché aux convenances et à la discipline, arrangea amiablement les choses par la lettre suivante, adressée au doyen de Maubeuge :

« *A Cambrai, le 10 juillet 1702.*

« Je vous prie, Monsieur, de travailler à l'accommodement du pasteur de Jumont *(sic)* avec ses paroissiens. Il s'agit d'une procession que le

pasteur n'a pas voulu faire, en y admettant des irrévérences que le peuple voulait y introduire, et que le peuple a faite tout seul, sans ce pasteur et malgré lui. A l'égard des manants, je vous prie de leur déclarer de ma part qu'ils ont fait une très grande faute en osant faire seuls la procession, malgré leur pasteur ; que c'est une révolte scandaleuse contre l'Eglise, leur mère ; et que s'ils ne réparent un si grand scandale par une soumission que quelque député d'entr'eux me vienne faire, je ferai agir contre eux notre promoteur qui les poursuivra rigoureusement, et que nous leur ferons sentir combien ils ont tort. Mais s'ils veulent reconnaître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau. Ce que le peuple voulait introduire dans la procession, c'est qu'il voulait battre le tambour, porter des drapeaux et tenir des flèches en main. A la vérité, il vaudrait mieux qu'on ne fît point cette innovation, qui peut se tourner en abus et irrévérence ; mais ce n'est pourtant pas une indécence contre le culte divin, qui mérite un procès entre le pasteur et le troupeau. Je n'ai garde de vouloir décréditer un si bon pasteur, ni de le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté ; mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruineraient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage les peuples sur de pareilles choses. »

Ces paroles de paix et de réconciliation furent entendues. Un échevin de Jeumont vint à Cambrai et fut reçu par l'illustre prélat avec une bonté tout affectueuse. Le dimanche suivant, le curé monta en chaire, proclama d'une voix attendrie l'oubli du passé et dès lors la concorde ne cessa de régner entre le pasteur et son troupeau.

Du même membre, ces deux notes recueillies dans les registres paroissiaux de Sars-la-Buissière (Belgique) et relatives également à l'épiscopat de Fénelon :

Le 22 mai 1701, jour de la Très Ste Trinité, Monseigneur de Fénelon, archevêque de Cambrai, a fait visite de notre Église et a confirmé Jean-Baptiste et Elisabeth Willers, enfants de Lambert Willers et de Marie-Jeanne Delhaye.

1707. Cette année, Monseigneur de Fénelon, archevêque de Cambrai, a ordonné que les témoins du mariage signassent les mariages auxquels ils auraient intervenu, comme il est porté dans son Rituel.

M. l'abbé Petitprez, membre titulaire, a communiqué au Bureau le *testament du curé Nicolas-François Roguet*, qui se trouve aux Archives paroissiales de *Marquette-lez-Bouchain*. Ce document a

été remis, sur sa demande, à M. l'abbé A. SALEMBIER, membre associé, qui l'a utilisé pour la notice suivante :

Quelle était, avant la définition du *dogme de l'Immaculée Conception*, la croyance des fidèles des diocèses de Cambrai et de Tournai sur ce point de notre foi ? Voici sur cette question deux documents qui remontent l'un au commencement et l'autre au milieu du XVIIIe siècle.

Le premier a pour auteur le vénérable curé de Marquette-lez-Bouchain qui administra cette paroisse pendant 53 ans et mourut en 1705, à l'âge de 85 ans. Nous lisons dans son testament, daté du 20 janvier 1703, ce qui suit : « In nomine Domini. Amen. Jé maître Nicolas-François Roguet, prestre, cy devant pasteur à Marquette ÿ demeurant, estant en mes bons sens, mémoire et ehtendement, considérant la fragilité de cette vie humaine et que je suis déjà avancé en âge, qu'il faut mourir et que le jour et l'heure est incertaine, et ne souhaitant de mourir intestat, mais de disposer du peu de biens qu'il a plu à la divine providence de me prester en ce siècle mortel, aie fait mon testament et ordonnance de dernière volonté en la forme suivante....... Item je fonde à perpétuité l'office de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie, scavoir matine et messe qui se chantera et deschargera le jour même de la feste par chacun an et à perpétuité comme dit est... à la rétribution de vingt patars au curé et dix patars au clercq... (Suit l'assignation de rentes et de terres pour subvenir à la fondation)..... et pour le surplus estre employé à l'entretien d'une lampe ardante dans le chœur de lad^{e} église de Marquette devant le vénérable Saint Sacrement tant de jour que de nuit et s'il y en avait encore du surplus, à raison que quelques personnes par dévotion peuvent donner de l'huille aux mêmes fins, je veux et ordonne qu'il soit employé à l'entretien et décoration de l'image de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui est vis-à-vis du tabernacle au chœur de la même église....... Ainsy fait et testé audit Marquette le 20 de janvier 1703. Signé : Nicolas-François Roguet. »

Le second document vient du pasteur de la paroisse de Wazemmes qui institua en 1756 la *confrérie de N. D. de Bohain* et fit à l'usage des confrères et des consœurs un livre de piété dans lequel nous lisons cette profession de foi à l'Immaculée Conception.

« Nul siècle depuis la naissance de l'église où l'Immaculée Conception de la mère de Dieu n'ait été l'objet de leur vénération et de leur culte.

» Il serait trop long de rapporter ici les noms des Pères de tous les siècles de l'Église qui ont écrit en faveur de la Conception Immaculée de la mère de Dieu ; mais l'on peut dire qu'après les vérités de la foi, il n'en est point dans le christianisme de plus sûre et de plus solidement établie que celle de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge. » (Extrait du livre intitulé : *Confrérie de N. D. de Bohain*, par Charles-Joseph Owrelacq, prêtre, curé de Wazemmes, p. 11.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

41. — On sait que *Steenbecque* fut donné en 965 par Arnulphe-le-Vieux à l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, à laquelle il appartenait encore en 1200. D'un autre côté, un auteur affirme qu'au XVI° siècle, Steenbecque relevait de Reims. Quand et comment s'est opéré ce changement ? (C. V., aum. à L.)

42 — Ne pourrait-on pas donner dans le *Bulletin* une étude précisant la *situation matérielle et sociale des fiefs et des arrière-fiefs* qui se partageaient autrefois nos villages? Au point de vue *matériel,* on pourrait expliquer et les mouvances et les terres tenues en coterie ou réunies au domaine, les avantages et les droits que possédaient les détenteurs de ces fiefs et les hommages auxquels ils étaient tenus vis-à-vis des seigneurs suzerains. Au point de vue *social*, on désirerait savoir quelle était la situation et l'influence de ces petits seigneurs, qui ne paraissent guère avoir eu plus de terres que de modestes fermiers de nos jours et qui gardent sur leurs pierres tombales leurs titres de « laboureur et de seigneur », comme s'ils estimaient le premier titre plus haut encore que le second. Beaucoup de noms s'écrivaient alors en deux ou trois mots : « Les De le flie, les De le mer, » etc. Ces particules étaient-elles légales, et peut-on en inférer que ces familles appartenaient à la noblesse ? Enfin, le fossé était-il si grand qu'on le croit communément aujourd'hui entre *noble* et *roturier ?* (G. D., curé d'E.)

43. — On demande : 1° Une liste des ouvrages traitant comme objet principal des *monuments anciens de l'architecture religieuse dans le Nord de la France ;* 2° Une liste des ouvrages traitant accessoirement du même objet ; 3° Une liste des diverses sources de renseignements intéressant cette branche de l'histoire de l'art régional : dates de construction et de restauration, architectes, constructeurs, modèles, etc. Indiquer la valeur critique de ces sources. (A. B., de Douai.)

44. — Ne serait-il pas bon et utile que chaque fabrique du diocèse ou chaque commune du département possédât un exemplaire du *Bulletin* ? Les fabriques ou les communes qui jouissent de quelques ressources ne pourraient-elles au moins s'inscrire parmi les membres de la Société ? Le *Bulletin* pourrait-il donner une réponse à ces questions ? (A. M., curé de V.)

45. — Dom André Potier, religieux de *Saint-André du Câteau*, a fait l'histoire de cette abbaye. Il existe encore des exemplaires de ce

bon livre ; on ne les rencontre ni à Cambrai, ni à Douai, ni à Lille. Cet ouvrage se trouve sans doute dans quelque bibliothèque privée. Pourrait-on en indiquor une qui le possède ? (E. M., doyen du C.)

46. — Quelles sont exactement les anciennes et véritables *armes de Lille ?* Faut-il les blasonner de gueules à la *fleur de lis* d'argent, ou à la *fleur d'iris* d'argent? (E. L., de Lille.)

RÉPONSES

10. — Warde Saint Remi. — Il existait autrefois dans l'Ostrevant, entre Douai et Bouchain, un territoire assez étendu, qui paraît avoir compris plusieurs villages. La chronique de Gislebert de Mons le mentionné encore au XIIe siècle, sous le nom de *Warda Sancti Remigii* ; le premier cartulaire d'Artois reposant aux archives départementales du Nord, cite, en 1246, la *Custodia Sancti Remigii*, et un titre de l'abbaye d'Anchin, de 1255, parle de *le warde Saint Remi*. Selon le docte M. Brassart, de Douai, ce territoire était limité, vers Douai, par la chaîne de collines qui s'étend depuis la Scarpe, à Montigny, jusqu'à la Sensée ; ces collines étaient encore appelées au XIIIe siècle les *Monts Saint Remi ;* vers Bouchain, sa limite était Marcq, *Marca Sancti Remigii*, c'est-à-dire la *Marche* (frontière, limite) de Saint Rémi. Mais dans le courant de ce même siècle, l'un des villages bâtis sur les anciens monts Saint Remi s'appropria le nom de tout ce territoire ; c'est le *Lewarde* moderne, le plus important village de cette région, situé sur la route de Douai à Valenciennes, siège d'un péage considérable sous la féodalité, remarquable par des découvertes fréquentes d'antiquités gallo-romaines. M Brassart fait aussi remarquer que les églises de Lewarde et de Marcq sont depuis très longtemps dédiées à Saint Remi. (Voir le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. X, p. 338.)

26. — Reliques à Lille. — Le chef de sainte Claire, martyre, appartenant à la collégiale de Saint-Pierre, se trouve actuellement chez les Clarisses d'Arras, auxquelles il fut donné par un certain « M. Leclercq » en 1822. On serait heureux de posséder quelques renseignements sur ce M. Leclercq. — Les reliques des trois martyrs, St Amand, St Septime et St Papius, qui se trouvaient chez les Carmélites de Lille, furent données par des religieuses de ce couvent à la paroisse de Gauchin le Gal, diocèse d'Arras. (*Réponse communiquée par M. l'abbé* P. Debout, d'Arras.)

29. — Manuscrits de Decroix. — Les archives de la *Société des sciences* de Lille possèdent deux manuscrits de Decroix : 1° *Réflexions sur l'âme par amusement d'un homme de 82 ans* (4 octobre 1806) ;

2° *Mémoire relatif aux manufactures d'huile de vitriol et aux dangers de vivre dans leur voisinage* (20 octobre 1809). A la fin de ce dernier manuscrit on lit : « Étant parvenu à ma 86e année, ma décrépitude demande de l'indulgence pour mes fautes. » (*Réponse* de M. L. L., de Lille.)

38. — Maisons à la charge de la ville à Lille. — En 1736, ces maisons devaient être, d'après les comptes : le lieu de santé, les prisons, la maison des sœurs de la Madeleine, la Bonne et forte maison. En 1792, d'après une requête présentée au Magistrat, elles ne comprenaient que des prisons et des maisons de force. (*Réponse* de M. E. L , de Lille.)

42. — Fiefs et arrière-fiefs, nobles et roturiers. — *Au point de vue matériel* : A partir de la fin du Xe siècle, le régime féodal était définitivement établi et présentait des caractères nettement déterminés. L'hérédité des tenures était reconnue et la puissance réelle était devenue l'apanage de la possession du sol fractionné en une infinité de parcelles entre lesquelles existait une hiérarchie réglée. Quant à la condition féodale de l'homme, elle était celle de la terre qu'il possédait.

En principe, il n'y avait en Flandre qu'un propriétaire, le comte, duquel tous les sujets tenaient, soit directement, soit médiatement, les terres qu'ils occupaient à titre d'usufruit. Dans ces terres, on distinguait deux parties bien tranchées, l'une occupée par le maître, l'autre distribuée par lui en tenures qui elles-mêmes se partageaient en deux grandes classes : en fiefs et en censives, autrement dit en terres nobles et en terres roturières. Les fiefs étaient les terres pour lesquelles le possesseur rendait à son seigneur des services honorables ; les censives étaient les terres dont les détenteurs acquittaient des redevances ou étaient assujettis à des œuvres serviles. Les terres ainsi classées étaient immobilisées et il en résultait que les devoirs n'étaient plus personnels, mais inhérents à la terre. — La partie dont le maître retenait la possession était seigneuriale et constituait proprement le domaine.

Les terres nobles ou fiefs se rangèrent d'après l'importance de leur juridiction plutôt que d'après leur étendue. Dans notre châtellenie de Lille, on ne connaissait point la division des fiefs en nobles et en non nobles ; tous les fiefs y étaient nobles et s'ils ont pu être possédés par des roturiers ce fut en vertu d'une permission du prince à qui l'on payait une reconnaissance qu'on appela *droit de franc fief*. De sorte que la possession d'un fief n'avait aucune influence sur la situation *sociale* de la famille qui le détenait, l'une étant absolument indépendante de l'autre. — Aux XIVe et XVe siècles, plus de la moitié des fiefs de notre région étaient aux mains des roturiers enrichis.

Roture, censive, coterie ou terre renteuse s'entendaient d'un fonds immeuble non fief, tenu à cens, rente ou redevance. Héritage cotier est opposé à fief comme terre roturière est opposée à terre noble.

Homme cotier, comme vilain qui habitait le village, comme roturier qui rompait la terre, désignaient un laboureur. Les laboureurs sont nos pères nourriciers et cependant, par une anomalie révoltante, dit M. Brassart, les mots vilains et roturiers ont été conservés dans notre langue comme termes de mépris. (*Histoire du château et de la châtellenie de Douai,* p. 920.)

Les terres non nobles ou roturières peuvent se réunir en deux catégories principales : l'une comprenant les terres tenues à titre perpétuel, héréditaire et irrévocable, c'est-à-dire en bénéfices d'un ordre inférieur; l'autre comprenant les fermages sous toutes les formes.

Saisissant à la fois l'homme et le sol, la féodalité avait opéré une double hiérarchie dans les personnes et dans les terres. Les personnes étaient subordonnées les unes aux autres; à un titre quelconque tout homme était l'homme d'autrui, et comme les terres, subordonnées elles-mêmes les unes aux autres, formaient le fondement de cette gradation, on pouvait dire que l'homme était, abstraction faite de sa condition originelle, la représentation vivante de la terre qu'il possédait; classé par cette terre, il en suivait le rang et en portait le nom.

Par suite, toute distinction se rattachait au domaine. Au titre de seigneur correspondait le fief dominant, au titre de vassal le fief servant. Si le vassal, à son tour, avait détaché une portion de sa terre pour la donner en fief à un tiers, ce dernier, à raison de cet arrière-fief, était l'arrière-vassal du premier seigneur, alors son suzerain, et vassal du second qui, à son égard, devenait seigneur dominant. Au bas de cette hiérarchie était le seigneur foncier qui n'avait plus pour vassaux que des hommes cotiers, des censitaires. Quand le suzerain, dans ses domaines particuliers, avait pour vassaux immédiats des censitaires, il n'était à l'égard de ceux-ci qu'un seigneur foncier.

Il est bien entendu qu'en tout ceci, l'homme, seigneur ou vassal, est considéré dans son état actuel et accidentel, mais non dans sa condition originelle et permanente, laquelle restait indépendante de la condition de la terre et sans influence sur elle. En d'autres termes, un roturier pouvait posséder une terre noble et réciproquement une personne noble pouvait posséder une terre roturière, sans que la condition respective de la personne et de la terre en fût modifiée.

Seigneurs et vassaux, dépendant les uns des autres comme les terres qu'ils occupaient, étaient liés entre eux par des droits et des devoirs réciproques : protection et défense effectives d'une part, de l'autre aide et conseil; aide par le service militaire, conseil par le service de cour ou service de plaids.

Depuis la création des troupes réglées et des armées permanentes le service d'armes attaché aux fiefs ne figure plus pour les non nobles que comme une redevance pécuniaire destinée à concourir aux dépenses de guerre sous le nom d'aide de l'ost, et c'est là l'origine de la taille de Roi. Quant aux nobles, ils eurent à honneur de contribuer en tout temps à la défense du pays par un service personnel.

L'obligation du service de cour était passée, dès l'origine, dans les seigneuries et les fiefs, et tout vassal devait, quand il en était requis, siéger aux plaids du seigneur avec ses pairs et compagnons. Ceci m'amène à dire que les juges ne pouvaient être pris que parmi les pairs des parties, pairs à raison de leur tenure d'un même seigneur. Celui-ci, bien qu'elle lui fût attribuée au même titre que son fief, n'exerçait pas directement lui-même sa juridiction ; les hommes de fief rendaient la justice en matière féodale et criminelle, les hommes cotiers ou les échevins en matière civile et de police.

Le vassal prêtait à son seigneur foi et hommage pour son fief, qu'il lui vint par succession, par acquisition ou par concession directe. Par l'hommage, il se déclarait l'homme de son seigneur; par la foi ou serment de fidélité, il jurait de remplir ses devoirs de vassal inhérents à son fief. On sait que la cérémonie de foi et hommage comportait un certain appareil. Après cette cérémonie, il restait au vassal à fournir le dénombrement du fief pour lequel il avait fait hommage. Ce dénombrement donné et reçu faisait foi entre le seigneur et le vassal; c'était un titre commun, une sorte de contrat qui les obligeait l'un et l'autre. Les aveux et dénombrements de fiefs constituent une source précieuse, non-seulement pour l'histoire des fiefs et des familles qui les ont possédés, mais aussi pour la connaissance et l'appréciation des droits exercés par les seigneurs dans leurs fiefs.

Les possesseurs d'héritage cotiers ou renteux n'étaient tenus à faire rapport et dénombrement au seigneur dont ils relevaient que quand celui-ci avait obtenu du prince des lettres de terrier. Ces lettres ne se demandaient et ne s'accordaient que lorsque les anciens terriers étaient tellement vieillis et les possessions tellement changées par partages, successions, ventes partielles ou autrement, qu'à peine on pouvait les reconnaître et les identifier. Dans les quarante jours après la publication des lettres de terrier, les censitaires devaient donner au seigneur la déclaration par écrit et en détail de toutes les terres renteuses qu'ils possédaient relevant de sa seigneurie, de leur étendue avec tenans et aboutissans, ainsi que de leurs charges.

L'homme de fief et le censitaire étaient encore tenus envers leur seigneur au relief à la mort du possesseur et au dixième denier de la valeur de leur tenure en cas de vente, don ou transport.

Le relief était plein ou de dix livres pour les fiefs amples, de cent sous pour les fiefs demi-amples, moindre encore ou en nature pour les fiefs simples auxquels on demandait parfois une blanche lance sans fer pour aller en l'ost, une paire de blancs gants ou même un seul gant, un éperon tel qu'au seigneur appartenait « uns blans esporons, » etc., etc. — Pour les censives, le relief était aussi variable; il était souvent du double de la rente annuelle.

Toute aliénation de propriété, soit fief, soit censive, par vente, don ou transport, devait être agréée par le seigneur pour que l'acquéreur

fût légalement investi, et ce consentement se payait par le dixième denier de la valeur du fief ou de l'héritage cotier aliéné. Le seigneur s'était réservé la seigneurie directe, n'ayant concédé au vassal que la jouissance utile; celui-ci ne pouvait donc transmettre la propriété par lui-même, il ne faisait que renoncer en faveur de l'acquéreur à la concession, la rapporter, pour ainsi dire, aux mains du seigneur qui en investissait le nouveau possesseur. Ce droit du dixième denier était l'essence même de la seigneurie.

Au point de vue social. — En dehors des pouvoirs du seigneur de la paroisse auquel étaient réservés tout honneur, toute prééminence, toutes prérogatives et souvent l'affection respectueuse des habitants, l'influence des seigneurs possesseurs des fiefs qui, en grand nombre, se partageaient les villages, était absolument nulle. Leurs possessions n'intéressaient que leur situation matérielle; c'étaient des propriétaires quelconques, nobles ou roturiers, résidant ou non dans la paroisse et n'y exerçant point d'action.

Il n'en était pas de même des laboureurs ou censiers. Ils formaient la classe dirigeante de la paroisse, celle où se recrutaient les échevins. Ceux-ci, on le sait, joignaient aux attributions de juges celles d'administrateurs et constituaient, en même temps qu'une cour de justice en matière civile, un corps administratif dont l'action embrassait le maniement des intérêts communaux, la voirie, la gestion des biens des pauvres et de l'église paroissiale ainsi que la tutelle des mineurs. Laboureurs, c'était là leur titre préféré. L'acquisition de quelque seigneurie par ceux qui s'enrichissaient ajoutait peut-être à leur situation actuelle un peu de prestige, un peu de gloriole, mais ne leur faisait point encore oublier leur condition première. S'ils caressaient l'espoir d'une position enviée par beaucoup, c'était à leurs fils à le réaliser et sous ce rapport, l'étude des familles qui ont possédé des fiefs ne manque pas d'intérêt.

Ni de la forme des noms, souvent à la merci des scribes, ni de la particule, on ne peut inférer qu'une famille appartenait à la noblesse. Les familles portant un nom de terre le faisaient naturellement précéder de la particule *de*, mais sans conséquence au point de vue de la noblesse, si elle n'était pas acquise.

Le fossé qui séparait les nobles et les roturiers était large si l'on vise surtout le prestige attaché autrefois à la noblesse, mais non infranchissable si l'on considère que le roturier enrichi acquérait facilement la noblesse par l'achat d'une charge qui la conférait, par des services administratifs, par des fondations charitables, etc., etc. Il fallait néanmoins l'acquérir et y être préparé par l'adoption d'une carrière spéciale, dans le premier cas, et toujours par un genre de vie en rapport avec la situation qui excluait le commerce et l'industrie.

(*Réponse communiquée* par M. Th. LEURIDAN, membre d'honneur.)

EXTRAITS

DES

REGISTRES AUX COLLATIONS DE BÉNÉFICES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE TOURNAI

PAR

M. l'abbé DESMARCHELIER

Curé d'Avelin, Membre titulaire.

Les Archives du royaume de Belgique, à Bruxelles, possèdent un fonds très intéressant pour les paroisses qui formaient autrefois le diocèse de Tournai [1]. On y trouve, entre autres documents, des registres et même des feuilles volantes contenant de longues listes de curés et de bénéficiers, avec la date de leur nomination, depuis le XV[e] siècle jusqu'à la Révolution.

De longues recherches entreprises pour l'histoire du *Décanat de La Madeleine de Lille* et pour celle de la paroisse d'*Avelin*, nous ont mis sur la voie de ces sources précieuses. Il nous a semblé que ces listes, transcrites avec soin, pourraient exhumer de l'oubli plusieurs milliers de noms et de dates, en rectifier un grand nombre d'autres données naguère par le savant M. Le Glay, dans son *Cameracum christianum,* et éviter ainsi à nos collègues des recherches toujours longues, souvent fastidieuses et parfois même impossibles. C'est dans ce but que nous avons entrepris ce travail; s'il peut rendre quelque service à nos collègues, nous serons amplement récompensé de notre peine.

Les *abréviations* dont nous nous servons dans ce travail sont les suivantes : la lettre R, précédant une date, signifie que le prêtre a *résigné* son bénéfice ; D, qu'il a *démissionné* ; A, qu'il a *abandonné* son bénéfice ; C, qu'il en a été *privé* ; P, qu'il a été *promu* à un autre bénéfice plus important ; M, qu'il est *mort* en fonctions, *au plus tard* à cette date.

---

1. Depuis la rédaction de ce travail, le fonds de l'évêché de Tournai a été transporté aux Archives de l'État à Mons.

PREMIÈRE PARTIE

CURÉS DES PAROISSES DES DIOCÈSES ACTUELS DE CAMBRAI ET D'ARRAS

I. — DIOCÈSE DE CAMBRAI

Aix. — Remi Dubus, R 1695 ; Claude Jacquart, 22 juin 1596, R 1646 Jean Briet, 20 mars 1646, R 1646 ; Pierre Landrieu, 11 nov. 1646, R 1665; Léonard Rotteleur, 8 oct. 1665, R 1666; Charles Descheppere, 17 sept. 1666, R 1678 ; Théobald-François Sauvage, 23 janv. 1678, R 1681 ; Érasme Lescohier, 18 octobre 1681, P 1710 ; André Hovine, 7 oct. 1710, M 1750 ; Eugène-Bonaventure-Alexandre Poutrain, 6 déc. 1750, D 1769 ; Ferdinand Gruyelle, 4 juill. 1769, M 1785 ; Louis-Charles-Joseph Chatelain, 23 août 1785.

Allennes-les-Marais. — Hubert Plie, M 1603 ; Paschase Maupaie, 20 oct. 1603, R 1635; Thomas Desprets, 21 avril 1635, R 1638; Thomas Rouzé, 13 nov. 1638, R 1648 ; Léon Lote, 18 janv. 1648, R 1669 ; François Dorchies, 15 mars 1669, R 1669; Antoine Ruyant, 9 mai 1669, R 1669; Philippe Vincent, 10 juillet 1669, R 1690 ; Gilles Desplanques, 12 juin 1690, M 1720 ; Pierre Lecroart, 18 juin 1720, M 1726 ; Louis Thobois, 7 mai 1726 ; Charles-François Boutry, 5 juil. 1726, P 1742 ; Jean-Baptiste Castelain, 12 déc. 1742, P 1773 ; Ambroise Duriez, 19 sept. 1773, P 1780 ; Hippolyte-François-Désiré-Joseph Monnier, 2 sept. 1780.

Annappes. — Ponthus Salmon, M 1600 ; Jean Boniface, 8 avril 1600, R 1604; Paschase Legrand, 22 juin 1604; Pierre Hanne, 1 sept. 1604, M 1611 ; Romain Lambart, 20 janv. 1611, R 1612 ; François Cauchie, 18 juil. 1612, R 1627 ; Pierre d'Englos, 14 oct. 1627, M 1648 ; Wallerand de Warenghien, 19 mai 1648, M 1694 ; Henri-Valentin Looze, 5 février 1694, M 1729 ; Jean Simon, 17 juil. 1729, M 1741 ; Michel-Joseph Bouchery, 28 nov. 1741, M 1781 ; Norbert-François-Joseph Aurys, 22 août 1781, P 1787 ; Jean-Baptiste-Joseph Denise, 23 août 1787.

Annœullin. — Vincent Grard, R 1606 ; Noël Lemoisne, 10 mai 1606, R 1642 ; Antoine Bruslant, 11 avril 1642, R 1653 ; Nicolas Buisine, 28 sept. 1653, M 1674 ; Adrien Pouchin, 3 déc. 1674, M 1689 ; Augustin De le Rue, 28 nov. 1689, M 1726 ; Josse-Guislain Goudeman, 9 avril 1728, M 1730 ; Adrien-Joseph Lison, 20 mars 1730, M 1732 ; François-Joseph de Coninck, 31 oct. 1732, M 1773 ; Jean-Baptiste Bouchart, 14 sept. 1773, M 1787 ; Josse-Joseph Lepoutre, 27 août 1787.

Anstaing. — Adrien Durant, R 1603 ; Jacques Delctombe, 28 juil. 1603, R 1603 ; François Boussemart, 18 nov. 1603, M 1627 ; Guillaume

Carlier, 8 février 1627, R 1670 ; Charles Beutin, 21 février 1670, M 1691 ; Hippolyte Nut, 8 juin 1691, M 1700 ; Jean Couroubie, 3 sept. 1700, M 1757 ; Jean-Baptiste-Liévin Fauvarque, 5 déc. 1757, M 1771 ; Louis-Casimir-Joseph Druon, 27 sept. 1771, M 1780; Jacques-Joseph Delbecq, 2 sept. 1780.

Antrœulle. — Jacques Bosquillon, R 1595 ; Jean Crespin, 18 mai 1595 ; Bernard Leleu, C 1603 ; Jean Legrand, 25 juin 1603, M 1610 ; Louis Facon, 11 janvier 1610, M 1641 ; Nicolas Noppe, 24 juillet 1641, R 1641 ; Ange Dogimont, 10 déc. 1641, R 1643 ; Philippe Leuridan, 29 mai 1643, R 1686; Pierre-Joseph Ghys, 12 juin 1686, M 1709; Jacques-Hyppolyte Lemesre, 29 mai 1709, P 1716 ; Jacques-Bonaventure Franchomme, 21 février 1716, M 1739 ; Jacques Fremault, 7 déc. 1739, M 1745 ; Antoine-Joseph Macau, 28 oct. 1745, D 1768 ; Pierre-Alexandre-Joseph Dehas, 10 sept. 1768, M 1779 ; Pierre-François-Joseph Delesaulx, 28 août 1779, M 1782; Pierre-Casimir-Joseph Masquelier, 27 sept. 1782.

Ascq. — Olivier Delagrange, R 1605 ; Arnold Quique, 14 avril 1605, R 1644; Gilles Bau, 11 avril 1644, M 1671 ; Pierre Norman, 5 oct. 1671, M 1711 ; Charles-Antoine Platel, 14 sept. 1711, M 1745 ; Charles-François Cousin, 23 oct. 1745, M 1760 ; Antoine-François Larchez, 20 avril 1760, M 1786 ; Alexandre-Joseph Favier, 1er sept. 1786.

Attiches. — Gilles Godin, M 1612 ; Ghislain Duflos, 4 sept. 1612 ; Jean Berna, M 1677 ; Jean de le Cambre, 18 août 1677, R 1708 ; Jean Deleforterie, 18 déc. 1708, P 1717 ; Jude-Damase Preuvost, 20 févr. 1717, M 1724 ; Louis-François Blauwart, 16 mai 1724, M 1767 ; Jean-Baptiste Goulliart, 12 sept. 1767, P 1782 ; Louis-François-Joseph Duchâtel, 2 sept. 1782, P 1786 ; Pierre-Philippe Chombart, 23 sept. 1786.

Auchy. — Pierre Callant, R 1595 ; Jean Pillot, 30 oct. 1595, R 1599 ; Pierre Desobry, 14 juin 1599, R 1641 ; Antoine Desobry, 1er juin 1641 ; Nicolas Desobry, M 1652 ; Thomas Varlet, 12 avril 1652, M 1661 ; Jacques Lefebvre, 4 août 1661, R 1666 ; Jean Couvent, 20 nov. 1666 ; Pierre Cambier, R 1668 ; Claude Franeau, 9 sept. 1668 ; François Tournant, R 1670 ; Pierre Tournant, 25 juin 1670, R 1683 ; Nicolas Van Biericq, 30 sept. 1683, R 1683 ; Philippe Delagrange, 9 oct. 1683 ; Pierre-Philippe Dugauquier, M 1757 ; Jacques-Joseph Debaisieu, 4 déc. 1757, D 1778; Denis-Joseph Cuignet, 19 sept. 1778.

Avelin. — Antoine Lefebvre, R 1608; Michel Descamps, 6 nov. 1608; Nicolas Garson, M 1636; Jean Philippo, 20 mai 1636, R 1647; Louis Sollinghien, 19 janv. 1647, R 1663 ; Antoine Fichelle, 6 déc. 1663, M 1675; Jacques Ghys, 20 août 1675, M 1690 ; Philippe Vincent, 27 avril 1690, M 1704; Jean-François Broutin, 4 oct. 1704, M 1750; Jacques-François Vinchent, 7 déc. 1750, M 1777; Pierre-Joseph Brasseur, 30 août 1777.

Bachy. — Jean Cuvelier, M 1594; Charles Leduc, 24 oct. 1594, R 1605; Philippe de Cambray, 18 juil. 1605, R 1637; Jacques Raboux, 10 janv. 1637, M 1671; Jacques Ghys, 6 oct. 1671, R. 1675; Jacques Michel, 4 déc. 1675, R 1676; Sébastien de Cambray, 17 oct. 1676, M 1704; Brice-François Legry, 28 juin 1704, M 1711; Jean-François Florin, 11 juil. 1711, M 1739; Michel-Joseph Mallet, 30 nov. 1739, M 1780; Charles-François-Joseph Mas, 2 sept. 1780.

Baisieux. — Jean Roger, 21 août 1591, R 1598; Jean Rys, 16 avril 1598, R 1638; Nicolas Leclercq, 12 août 1638; Jean-Baptiste Leman, M 1707; Pierre Lecocq, 11 févr. 1707, M 1720; Denis Duhamel, 20 juin 1720, M 1741; Jean-Baptiste Despatures, 29 nov. 1741, M 1762; Marc-Antoine Desmons, 10 avril 1762, M 1785; Antoine-Géry Hovine, 23 août 1785.

Bauvin-Provin. — Alexandre Doremieulx, R 1591; Antoine Major, 26 juin 1591; Jean Mapoul, C 1596; Isaac Lambert, 2 sept. 1596, R 1599; Philippe de Cambray, 21 juin 1599, R 1605; Charles Leducq, 18 juil. 1605; Antoine Desrousseaux, R 1623; Michel Longuespée, 29 mai 1623, R 1627; Jean-Baptiste Le Merchier, 11 juin 1627, M 1642; Jean Gilleman, 5 juin 1642, R 1647; Jean Lotin, 20 déc. 1647; Jean Frizon, 15 juil. 1661, R 1664; Robert Dufour, 20 févr. 1664, M 1672; Amand Descarnières, 20 févr. 1672, R 1676; Nicaise Georges, 30 déc. 1676, R 1680; Jean-Baptiste Picquet, 9 févr. 1680, M 1711; Antoine-François Adam, 21 juillet 1711, M 1728; Charles Masson, 20 avril 1728, D 1745; Guillaume Hellincq, 28 oct. 1745.

Beaucamps et Englos. — Hugues Mesplau, R 1595; Bernard Leleu, 7 juin 1595, R 1597; Roland Delcambre, 28 mai 1597, M 1606; Antoine Waterloop, 27 nov. 1606, R 1611; André Mariage, 27 juin 1611, C 1612; Gabriel de Liège, 6 févr. 1612, M. 1645; Pierre Lagache, 19 déc. 1645, M 1667; Honoré Honoré, 25 mai 1667, M 1669; Arnould Cornu, 15 mars 1669, R 1672; Jean-Baptiste Delahaye, 16 août 1672, M 1700; Valérien Dorchies, 5 mai 1700, M 1707; Augustin-Roch Petit, 26 janv. 1707, M 1745; Jean-Baptiste Lesage, 22 oct. 1745, R 1777; Ignace-Joseph Breckvelt, 18 février 1777.

Bersée. — Jean Laigniez, R 1594; Maximilien Levray, 20 mai 1594, R 1595; Olivier Lotin, 31 janv. 1595, R 1598; Mathias de Vilers, 18 juin 1598, M 1607; Gilles de Roubaix, 11 mai 1607, R 1608; Jean Dufossé, 23 sept. 1608; Michel Descamps, R 1620; Bauduin Brouta, 18 août 1620, R 1622; Étienne Marteau, 8 août 1622, R 1666; Jean Deregnaucourt, 18 nov 1666, R. 1711; Pierre Poullet, 15 oct. 1711; Jacques-Joseph Petit, 21 juin 1714, M 1742; Antoine-Joseph Derache, 11 déc. 1742, M 1769; Remi-François-Jean Matil, 21 sept. 1769, P 1788; François-Maximilien-Joseph Dorchies, 17 juin 1788.

Beuvry. — Hubert Béharet, curé de Gruson, 24 janv. 1584; Jacques Mahieu, R 1621; Gilles Finet, 3 février 1621; Jean Quart, R 1637; Nicaise de Bettre, 23 avril 1637, R. 1654; Jude Caudrelier, 23 oct.

1654, M 1675; Jacques Carpentier, 19 févr. 1675, R 1709 ; Pierre-Joseph Ternois, 2 juin 1709, P 1716; Hector-Joseph-Louis Caulier, 17 mars 1716, M 1732; Jacques-Joseph Carette, 31 oct. 1732, M 1765; Placide-Joseph Coingny, 9 juin 1765, P 1775 ; Pierre-Albert-Joseph Syro, 18 sept. 1775, P 1784 ; Félicien-François-Romain Flamen, 1er sept. 1784.

Bondues. — Guillaume Sylvius, 29 oct. 1588; Remi Dubois, R 1602; Olivier Lotin, 11 mars 1602, M 1620; Jean de Courcelles, 5 févr. 1620, M 1629; Claude de Wailly, 13 août 1629, M 1639; Pierre Salmon, 14 déc. 1639, R 1641 ; Nicolas Noppe, 5 déc. 1641, M 1683 ; Lambert Reuflé, 19 août 1683, R 1686; Adrien Reuflé, 1er mars 1686, M 1729; Nicolas Desmarescaux, 17 juil. 1729, M 1782; Louis-Charles Mortreux, 27 sept. 1782.

Bourghelles. — Etienne Nolf, M 1620; Michel Longuépée, 14 juil. 1620, R 1623; Antoine Desrousseaux, 19 mai 1623, R 1636 ; Michel Bernard, 3 mai 1636, R 1636; Théodore Buyret, 9 août 1636; Noël Hennequier, M 1672 ; Adrien Reuflé, 25 janv. 1672, R 1686; Lambert Reuflé, 1er mars 1686, M 1686; Jean-François Henniart, 20 sept. 1686; P 1693; Hippolyte Louvel, 24 oct. 1693, R 1726; Antoine-Joseph Gilquin, 26 oct. 1626, M 1774; Jean-Baptiste Dugauquier, 16 sept. 1774.

Bousbecque. — François Paes, du diocèse de Bruges, 21 juin 1588, R 1613 ; Pierre Calcan, 4 déc. 1613, R 1657; Jean de Rycke, 30 oct. 1657, M 1675 ; Venant Ducoulombier, 27 avril 1675, M 1717; Pierre-Joseph Locufier, 22 février 1717, M 1747; Nicolas-François Brié, 25 octobre 1747, M 1781; Alexis-Joseph Selosse, 25 août 1781.

Bouvines. — Noël Bosquet, R 1623; Jean Parent, 6 janv. 1623, M 1623; Jean Tourier, 14 nov. 1623, R 1641; Jean de Lobel, 1er oct. 1641, M 1656; Mathurin Cauwet, 24 juil. 1656, M 1690; Jacques Mallet, 23 déc. 1690, M. 1745; Jean-Baptiste de Gand, 2 nov. 1745, P 1750; Placide Démarescaux, 7 déc. 1750, M 1765; Louis Desbonnez, 18 juin 1765, D 1774; Édouard Franchomme, 15 avril 1774.

Brillon. — Léon de Brayne, D 1598; Olivier Lottin, 19 juin 1598, R 1602; Remi Dubois, 12 avril 1602; Jean Laden, 12 août 1624; Quentin Yvain, M 1636; Paul Cannal, 27 nov. 1636, R 1642; François Doucet, 31 déc. 1642, C 1646 ; Pierre Rose, 22 janv. 1646 ; Nicolas Lemer, R 1656; François Delahaye, 22 avril 1656, M 1668; Jean Legry, 25 déc. 1668, M 1680; Jean-Baptiste Malpaix, 5 avril 1680, R 1699; Jean Wauquier, 15 juil. 1699, M 1745; Joachim Marchand, 24 oct. 1745, M 1789; Pierre-François-Joseph Betre, 31 juillet 1789.

Camphin-en-Carembaut. — Louis Roussel, M 1637; Antoine Sellier, 7 nov. 1637, R 1642; Nicolas Morelle, 2 juin 1642, M 1675; Henri Cochet, 17 déc. 1675, M 1708; Benoît Cuvillier, 23 déc. 1708, M 1714; Pierre-Bernard Mangez, 17 juin 1714, M 1716; Jean-Philippe Van Melle, 25 févr. 1716, R 1733; Pierre-Joseph Buyet, 26 juin 1733, M 1741;

Pierre-Antoine Duriez, 29 déc. 1741, M 1773; Jean-Baptiste Castelain, 14 sept. 1773, M 1782; Pierre-Antoine Ferret, 27 sept. 1782.

Camphin-en-Pévèle. — Antoine de Saint-Aubin, 20 janvier 1612; Louis Saillart, 24 mai 1622; Antoine de Buisnes, religieux de Cysoing, 15 nov. 1626; Adrien de Couroublé, 13 déc. 1642; Grégoire Van Hulst, 20 févr. 1655, C 1662; Piat Vrancx, 18 janv. 1662; Julien Bonnier, R 1669; Piat Vrancx, 18 nov. 1669; Jacques Cocqueau, 7 sept. 1680, M 1691; Isaac Deladerrière, 30 avril 1691, M 1694; Gérard Deladerrière, 4 juin 1694, M 1698; Apollinaire de la Vallée, 13 août 1698, M 1729; Augustin Meurisse, 4 janv. 1729, R 1738; François Meurisse, 26 juin 1738, M 1742; Guillaume Despery, 20 janv. 1742, M 1742; Adrien Boé, 9 juin 1742, M 1751; Eubert de Schuttelaere, 19 juin 1751, M 1755; Stanislas Lecomte, 7 nov. 1755.

Capelle-en-Pévèle. — Pierre de Grize, 10 oct. 1594; Noël Dupont, R 1644; Nicolas Dupont, 7 juil. 1644, M 1654; Jacques Henno, 30 oct. 1654, R 1676; Antoine Laurent, 24 déc. 1676, C 1689; Philippe Baudoux, 18 avril 1689, M 1738; Louis Trachez, 11 févr. 1738, P 1749; Eustache-François Landrieu, 27 juin 1749, P 1757; Jacques-Louis Prévost, 7 déc. 1757, M 1786; Bauduin-Joseph Dumont, 1er sept. 1786, M 1790; François-Louis-Joseph Hovine, 7 juil. 1790.

Capinghem. — André Mariage, 15 avril 1603, R 1606; Wallerand Lejeune, 26 janv. 1606, R 1634; Antoine Quétu, 27 nov. 1634, M 1639; Jean Delahaye, 4 févr. 1639, R 1647; Pierre Mariage, 25 févr. 1647, R 1693; Jacques-François Druez, 24 oct. 1693, R 1696; Louis-François Grau, 6 sept. 1696, M 1745; Pierre-François Ployart, 23 oct. 1745, M 1749; Joseph Lemaire, 21 juin 1749, M 1783; Claude-Joseph Cornu, 29 août 1783.

Carnin. — Jean Cambier, M 1621; Jean Sauthoir, 18 juil. 1621; Guillaume Longuespée, M 1638; Pierre Longuespée, 21 août 1638, P 1642; Sébastien Le Boistel, 24 mars 1642, M 1680; Antoine Castelain, 13 mars 1680, R 1686; Philippe Defontaines, 18 sept. 1686, M 1720; Hubert Courtecuisse, 17 juin 1720, M 1743; Pierre-Antoine-Thomas Dubreucq, 14 déc. 1743, P 1757; Michel-François Wibault, 7 déc. 1757, M 1783; Jean-Baptiste-Joseph Denise, 30 août 1783, P 1787; Jacques-Lambert-Joseph Beaurepaire, 27 août 1787.

Chemy. — Jean Doutreleau, 27 oct. 1592, R 1598; Denis Warquain, 6 oct. 1598; Étienne Wellecomme, M 1658; Antoine Ruyant, 6 juil. 1658, M 1688; Antoine Boutry, 16 août 1688, R 1711; Denys Siméon, 16 oct. 1711, M 1739; Adrien Sénéchal, 30 nov. 1739, M 1745; Jean Chuffart, 23 oct. 1745, M 1756; Pierre-François Farvacques, 18 mars 1756, M 1762; Philippe-Charles Dumaret, 27 déc. 1762, M 1783; Jean-Baptiste Delemazure, 29 août 1783.

Chéreng. — Jean Denets, M 1636; Mathieu Delernier ou Deltermer, 31 janv. 1636, M 1646; Jacques Grignon, 5 oct. 1646, R 1667; Jean Descous, 20 nov. 1667; Jacques Rose, R 1682; Michel Picquet, 25 août

1682, A 1691; Louis Cauwé, 26 janv. 1691, M 1691; Charles Bourgeois, 4 déc. 1691, M 1722; Jude Carpentier, 4 juil. 1722, M 1742; Pierre-Joseph Prévost, 9 déc. 1742, M 1745; Simon Descamps, 23 oct. 1745, M 1757; Philippe-Joseph Delbecq, 5 déc. 1757, M 1762; Pierre-Joseph Debats, 25 mai 1762, M 1785; Brice-François Dugauquier, 23 août 1785.

Cobrieux. — Martin Carlier, M 1608; Pierre Martin, 7 févr. 1608, R 1623; Quentin Juain, 6 janv. 1623, R 1626; Jean Laden, 1er avril 1626, M 1632; Jean Dubois, 15 sept. 1632, M 1661; Georges Bonnier, 22 mars 1661; R 1676; Antoine Biscop, 18 janv. 1676; Pierre Blauwart, M 1749; Jean-Baptiste Desmons, 19 juil. 1749, M 1783; André-François Roger, 30 août 1783.

Comines. — Jean Frémault, 13 mars 1591, R 1608; Pierre ou Jean Van Neste, 22 août 1608, M 1610; Martin de Rythove, 27 avril 1610, M 1610; Georges Stalins, 2 août 1610, R 1613; André Moulleron, 25 juin 1613, M 1623; Philippe Triest, 11 sept. 1623, R 1634; Pierre Pezier, 20 nov. 1634, M 1638; Pierre Blommaert, 5 mars 1638, M 1653; Jacques Lambo, 13 juin 1653, D 1661; Frédéric Bouvin, 28 mai 1661, M 1723; Alexandre de Monmonier, 4 déc. 1723, R 1724; Jean-Baptiste Delahaie, 17 janv. 1724, M 1754; Sébastien-Noël Dourbe, 28 avril 1754, M 1760; Martin-Joseph Delemer, 20 avril 1760, P 1766; Jean-Baptiste Danican, 10 sept. 1766, P 1777; Henri-Auguste-Joseph Delannoy, 30 août 1777, P 1780; Pierre-Guillaume-Joseph Gosse, 2 sept. 1780, D 1793; Louis-Célestin Nollet, 18 déc. 1793.

Croix. — Pierre Rondeau, M 1597; Jean Hibon, 17 février 1597; Michel Galbert, 10 janv. 1600, M 1635; Pierre Gonthier, 4 mai 1635, R 1647; Antoine Palais, 5 déc. 1647, M 1688; Gilles Guesquière, 5 mai 1688, M 1736; Guillaume-Joseph Bigot, 5 mai 1736, M 1756; Guillaume Henneuse, 18 mars 1756, M 1757; Augustin-Crépin Mourcou, 5 déc. 1757.

Cysoing. — Jacques Hudelot, 20 oct. 1638; Aquilin Delemer, R 1650; Gabriel Hughelot, 5 oct. 1650, M 1666; Antoine Vrancx, 30 oct. 1666, P 1669; Julien Bonnier, 13 fév. 1669; Calixte Deledicq, 21 nov. 1669, M 1676; Pierre-François Dutoit, 27 oct. 1676, R 1681; Calixte Daux, 13 sept. 1681, M 1694; Laurent Venant, 15 mars 1694, M 1698, Antoine-Basile Dalanoire, 13 août 1698, M 1707; Jude Delot; 21 mars 1707; Noël-Joseph Deschamps, P 1716; Luc Plancq, 15 févr. 1716, M 1748; Évrard Duhamel, 12 août 1748, R 1752; Louis Lachez, 15 juin 1752, M 1755; Basile Delourme, 5 nov. 1755, M 1761; Xavier Mazingue, 5 déc. 1761, R 1764; Joachim Baillon, 30 janv. 1764, M 1774; François-Joseph Franchomme, 5 avril 1774, D 1774; Louis Desbonnets, 15 avril 1774.

Deûlémont. — Jean de Croix, R 1603; Nicolas Lelong, 9 sept. 1603, M 1658; Antoine Barge, 19 mai 1658, M 1691; Jean-Étienne-Joseph Caulier, 10 nov. 1691, M 1709; Charles-François Van Eeckoute' 24 mai 1709, M 1745; Étienne-Laurent Point, 22 oct. 1745, M 1767;

Bonaventure-Balthazar-Joseph Dutilleul, 12 sept. 1767, M 1783; Jean-Baptiste Delannoy, 29 août 1783, M 1793; François-Joseph Herrengt, 24 déc. 1793.

Emmerin. — Pierre Masinghien, R 1601; Martin Villain, 18 mai 1601, M 1612; André Pannequin, 24 janv. 1612; Balthasar Labbé, R 1622; Antoine Cahut, 16 juil. 1622; Gérard Bataille, R 1638; Anselme Bernard, 26 fév. 1638, R 1638; Paschase Duquesnoy, 2 mars 1638, M 1661; Jean-Baptiste Lecocq, 6 févr. 1661, M 1691; Jean-François Lemieux, 8 juin 1691, M 1728; Simon-Martin Delemer, 9 avril 1728, M 1757; Pierre-Antoine Ferret, 6 déc. 1757, P 1770; Louis-Joseph Lescornez, 29 oct. 1770.

Englos. — Voir **Beaucamps.**

Ennetières-en-Weppes. — Adrien Chastellain, M 1603; Marc Marquillies, 20 août 1603; Jacques Delaruelle, R 1633; Robert Vannest, 7 juin 1633, R 1635; Toussaint Haccon, 13 juin 1635, R 1646; Jean Neuilly, 8 oct 1646, M 1647; Pierre Dutoict, 21 déc. 1647; Alexandre Pottier, 8 janv. 1648, M 1667; Jean Dauwe, 4 juill. 1667, M 1693; Léopold Lelong, 6 nov. 1693, M 1736; Charles-Joseph Overlacq, 22 avril 1736, P. 1746; Jean-Baptiste Derveaux, 5 déc. 1746, M 1779; André-Joseph Lepercq, 28 août 1779.

Ennevelin. — Pierre Poissonnier, du dioc. de Boulogne, 16 sept. 1588, M 1622; Jacques Defrance, 13 oct. 1622, R 1626; François Martin, 18 nov. 1626, M 1667; Jacques Cordonnier, 20 nov. 1667, M 1685; Dominique Deledicque, 5 oct. 1685, M 1686; Antoine Castelain, 22 juin 1686, M 1714; Eugène de Flandre, 21 juil. 1714, M 1743; Florent Tassart, 30 déc. 1743, M 1777; Nicolas-Joseph Haron, 30 août 1777.

Erquinghem-le-Sec. — Guillaume Lemaire, R 1592; Gilbert Barbry, 1er sept 1592; Thomas Lemort, 29 nov. 1595; Pierre Fischeau, R 1599; Nicolas Blandin, 22 déc. 1599; Abel ou Alexis Felino ou Selino, 10 juil. 1600, R 1602: Melchior Leroy, 20 juin 1602; Georges Lefebvre, M 1627; Nicolas Desablens, 28 oct. 1627, M 1630; Gaspard de Noyelles, 15 nov. 1630, R 1676; Antoine Platel, 17 juil. 1676, M 1685; Isaac Isbecque, 24 avril 1685, R 1691; Pierre de Voldre, 16 fév. 1691, M 1730; Charles-Joseph Brassart, 12 avril 1730, P. 1741; Nicolas-François Brié, 12 déc. 1741, P 1747; Arnould-François-Joseph Hache, 3 nov. 1747, M 1787; Paul-Joseph Maugrez, 27 août 1787.

Esquermes. — François Candele, 24 janv. 1584, R 1625; Jean Roussel, 20 avril 1625; Isaac Delrut, R 1652; Jacques Masquelier, 24 janv. 1652; Jacques Wattel, 15 janv. 1682, M 1686; Jérôme Defferetz, 6 oct. 1686, M 1725; Adrien-Augustin Dhin, 6 mai 1725, M 1729; Laurent-Joseph Cogez. 16 juil. 1729, M 1771; Jean-Baptiste-Joseph Desbonets, 27 sept. 1771.

Fâches. — Évrard Provost, R 1599; Antoine Rousseau ou Desrousseaux, 4 mai 1599, R 1610; Toussaint Dugardin, 12 mai 1610, M 1619;

Bauduin de Roubaix, 17 juil. 1619, R 1620 ; Nicolas Lambert, 5 sept. 1620, R 1624 ; Vincent de Hyon, 28 nov. 1624 ; Corneille Duramel, R 1652 ; François Réquillart, 13 nov. 1652 ; Gilles Cautillon, 4 août 1656, R 1673; Jacques Dubois, 24 avril 1673, R 1717; Pierre-Antoine Carpentier, 10 mars 1717, M 1722; Vast-Louis Lejeune, 18 juil. 1722, M 1756; Toussaint Six, 18 mars 1756, P 1768 ; Martin-Joseph-Auguste Ocbin, 10 sept. 1768.

Fives. — Jusqu'en 1656, les mêmes curés que **Fâches**; François Réquillart, R 1666; Jean Deregnaucourt, 15 mai 1666, R 1666; Lambert Danel, 18 nov. 1666, M 1668; Jacques Stiffendart, 10 oct. 1668 ; Joseph Malittiart, 26 août 1755, M 1765 ; Jacques-Denis Picart, 9 juil. 1765.

Flers. — Dominique Delannoy, R 1609; Paul Dubois, 25 nov. 1609 ; Jacques Burette, M 1624 ; Jacques Picquet, 26 août 1624, R 1637 ; André Cornet, 19 août 1637, R 1669; Jean-Baptiste Dupuis, 17 déc. 1669, M 1702 ; Bon-Éloi Sauvage, 22 mai 1702, M 1754 ; Vast Sallé, 29 avril 1754, P 1779; Pierre-Antoine Dutilleul, 28 août 1779.

Forest. — Alexandre d'Antoing, M 1664; Denis Varlet, 16 févr. 1664, M 1686; Jacques Leroy, 17 sept. 1686, R 1704; Jacques-Hippolyte Lemesre, 24 mai 1704 ; Eugène de Flandre, P 1716 ; Pierre Mullier, 22 fév. 1716, M 1759; Louis-Joseph Dorchies, 12 févr. 1719, M 1768; Pierre-François-Joseph Delesaulx, 10 sept. 1768, P 1779 ; Jean-Baptiste-Calixte Duprez, 28 août 1779, P 1781 ; Louis-Alexandre Lorthioir, 5 sept 1781.

Frelinghien. — Martin Drappier, 7 déc. 1593, R 1593 ; Pierre Engraniel, 23 déc. 1593, M 1608; Antoine Rohart, 22 sept. 1608; Jean Carlier, M 1654 ; Ignace Delahaie, 21 oct. 1654, M 1688 ; Jean de la Haye, curé de Velvain ou Guignies, 19 janv. 1688, R 1690; Pierre Castel, 9 juin 1690, M 1726; Charles - François Jacquart, 12 déc. 1726, R 1736 ; Louis Caillez, 24 janv. 1736, M 1773 ; Jacques-Antoine-Joseph Demaladrie, 14 sept. 1773.

Fretin. — Robert Mazure, M 1595 ; Jacques Bosquillon, 7 avril 1595 ; Michel Descamps, R 1608 ; Antoine Lefebvre, 12 nov. 1608 ; Jean Marquilly, M 1626 ; Jacques de France, 18 nov. 1626 ; Maximilien Fromont, M 1700 ; Pierre-Chrysogone Martin, 27 août 1700, R 1703; Gilles-Étienne Ochin, 28 nov. 1703, M 1741 ; François-Joseph Maudoux, 27 nov. 1741, R 1742; Pierre-Joseph Dhin, 23 juil. 1742, M 1783; Pierre-Casimir-Joseph Desmarescaux, 29 août 1783.

Genech. — Gaspard Dubus, R 1591 ; Maximilien de Gesmeau, 31 mai 1591, D 1592; Noël Pistor, 28 juil. 1592; François Delecourt, 11 juin 1599; Pierre De Gryse, R 1626; Jacques Levray, 16 mai 1626, M 1626; Jacques Ternier, ou de le Cessenier, 17 nov. 1626, M 1658; François Delannoy, 28 déc. 1658; D. Cachar, P 1717 ; Robert-Fulgence Dysembecq, 3 mars 1717, M 1738 ; Philippe-Théodore Leroy, 9 fév. 1738, M 1772 ; Charles-Louis Sohier, 14 sept. 1772.

Gondecourt. — Jean Lamory, R 1594 ; Piat Ramon, 12 nov. 1594 ; Mathieu Hourer, M 1646 ; Nicolas Ringot, 15 juin 1646, M 1662 ; Jean Desnoulet, 15 juil. 1662 ; Jean Bran, 23 juil. 1663 ; Michel Turbelin, 15 nov. 1666, M 1672 ; Jean Delemer, 16 août 1672, C 1708 ; Philippe Desmasières, 18 déc. 1708, M 1739 ; Josse Richart, 15 déc. 1739, M 1771 ; Louis-Ernest-Joseph Sablon, 27 sept. 1771, M 1789 ; François Delberghe, 31 juil. 1789.

Gruson. Hubert Béharel, R 1584 ; Mathias Leriche, 5 oct. 1604, R 1605 ; Jean Desprets, 28 avril 1605, M 1631 ; Jacques d'Audenarde, 10 mars 1631, R 1640 ; François Delahaye, 22 juin 1640, R 1650 ; Jude Fenart, 19 mars 1650 ; Adrien Deffrennes, R 1683 ; Luc Regnaux, 9 oct. 1683, M 1716 ; Albert Garlette, 23 févr. 1716, D 1739 ; Mathias-Joseph de Brigode, 1er déc. 1739, P 1746 ; Pierre-Joseph Lahaize, 5 déc. 1746, P 1752 ; Philippe-Joseph Delebecq, 22 avril 1752, P 1757 ; Jean-Philippe-Joseph Desmazières, 7 déc. 1757, M 1775 ; Pierre-Louis Jacquart, 18 sept. 1775, P 1780 ; Edmond-Bernard-Joseph Mathon, 2 sept. 1780, D 1784 ; André-Joseph Vandermersch, 1er sept. 1784.

Hallennes-lez-Haubourdin. — Othon Fortri, M 1601 ; Gérard Castelain, 28 août 1601, M 1603 ; Mathias Wibau, 22 août 1603, R 1604 ; Charles Pontanus, 26 mai 1604 ; Pierre Evarren, 12 mars 1633 ; Pierre Parent, M 1647 ; Jean Lesecq, 21 oct. 1647, M 1672 ; Jean-François Érouart, 14 juin 1672 ; Martin-Joseph Delemer, 10 sept. 1766, M 1778 ; Pierre-François-Joseph Delannoy, 18 sept. 1778.

Halluin. — Gilles Terret, sous-diacre de Tournai, 19 juin 1590 ; Paschase Schelstraete, R 1596 ; Éloi Musselle, 30 août 1596 ; Jean Waignert, R 1619 ; Hermann Paul, 8 mars 1619, R 1620 ; Théophile Landmeters, 19 oct. 1620, R 1626 ; Josse Valche, 1er oct. 1626 ; Josse Bulcke, M 1647 ; Pierre Vandenbroeck, 14 août 1647, M 1685 ; François-Dominique Poot, 18 janv. 1685, M 1691 ; Charles de Grise, 15 nov. 1691, R 1705 ; Jacques Pardoen, 21 janv. 1705, M 1729 ; Antoine-François Vincent, 17 juil. 1729, M 1762 ; Jacques-Joseph Fattrez, 10 avril 1762.

Haubourdin. — Gilles Foret, R 1595 ; Louis Desfontaines, 5 juin 1595, M 1618 ; Valentin Nauclercque, 22 oct. 1618, M 1641 ; André de Rantre, 7 déc. 1641, R 1650 ; Jacques-François Bruneau, 18 mars 1650 ; Jean Rinselair, 30 mars 1650, M 1687 ; Pierre Derveaux, curé de Tourmignies, 19 fév. 1687, M 1693 ; Philippe Prevost, 31 oct. 1693, M 1729 ; Jean Thion, 17 juil. 1729 ; Étienne-Joseph Thion, P 1749 ; Balthasar-François Batteur, 24 juin 1749, M 1769 ; Dominique-Joseph Testelin, 19 sept. 1769.

Hellemmes. — Antoine Peze, R 1601 ; Pierre de Hanne, 23 oct. 1601, R 1604 ; Paschase Legrand, 30 août 1604 ; Jean de Willy, 4 oct. 1604, R 1606 ; Jean Brabant, 25 sept. 1606 ; Jean du Trié, 3 juil. 1608, R 1610 ; Quentin Salon, 23 avril 1610, R 1621 ; Anselme Philippe, 23 mars 1621, M 1623 ; Guillaume Carlier, 31 juil. 1623, R 1627 ;

Michel Colombier, 1er mars 1627, R 1642 ; Jacques Creteau, 10 janv. 1642 ; Bauduin Creteau, M 1665 ; Anselme Bocquart, 31 janv. 1665, M 1709 ; Nicolas-Antoine Cornillot, 28 mai 1709, P 1724 ; Charles-François Jacquart, 15 mai 1724, R 1727 ; Jude de Monchy, 7 janv. 1727, M 1752 ; Pierre-Joseph Lahaye, 21 avril 1752, M 1754; Jean-Dominique Lemaître, 30 avril 1754, M 1765; Hubert-François Martin, 9 juin 1765, M 1791 ; Jean-François Bauduin, 8 oct. 1791.

Hem. — François Le Thelier, M 1624 ; Luc Roussel, 28 nov. 1624, R 1642 ; Pierre Joly, 10 janv. 1642, R 1673 ; François Ledoux, 17 janv. 1673, M 1722; Jean-François Hancquart, 4 juil. 1722, M 1759 ; Philippe-Charles de Cuinghem, 9 févr. 1759, M 1773 ; Charles-François-Joseph Leclercq, 14 sept. 1773.

Herrin. — Jacques Corduan, M 1612; Thomas Leroux, 16 juil. 1612; Alexandre Dubois, 11 sept. 1623; Joseph Roze, 3 sept. 1660; Floride Bruneau, 7 oct. 1686, M 1725; Hippolyte Bourgeois, 13 mars 1725, P 1732; Joseph Lambelin, 2 sept. 1732, M 1766; Ghislain Delahaye, 20 mai 1766.

Houplin. — Nicolas Herby, 26 nov. 1583; Philippe Dumortier, R 1635; Jean Duthoict, 11 déc. 1635, R 1650; François Delahaye, 16 mars 1650, M 1679; Nicaise Hennuyer, 22 mai 1679, M 1722; Jean-Baptiste Dutilleul, 4 juil. 1722, M 1756; Simon-Joseph-Hubert Bernard, 18 mars 1756, M 1781; Pierre-Désiré-Joseph Philippo, 22 août 1781.

Houplines. — Honoré Delannoy, 8 nov. 1583, M 1601; Jean Haigneré, 27 juil. 1601, M 1611; Pierre Prevost, 8 juin 1611, M 1646, *obiit peste;* Toussaint Haccou, 1er octobre 1646, M 1647; Jean Gilleman, 17 déc. 1647, M 1684; Pascal Cuvelier, 30 mars 1684, M 1716; Pierre Blancart, 17 mars 1716, M 1769; Mathieu-Albert Lepers, 19 sept. 1769.

Lambersart. — Jacques Lemaire, A 1584; Antoine Carpentier, 23 déc. 1584; Claude Bourgeois, curé de Faches et Fives, R 1630; Vincent de Syon, 2 nov. 1630; Isambard Sohier, M 1632; Nicolas Leroy, 13 mars 1632; Jean Fournier, M 1668; Hugues Pranger, 30 mars 1668, M 1692; Antoine Verly, 19 juin 1692, M 1711 ; Paul-Joseph Dupuis, 16 juil. 1711, P 1728; Gilles-Balthasar Vanderbeken, 9 avril 1728, M 1762; Jacques-Gabriel Duhaut, 27 déc. 1762.

Landas. — Étienne Marteau, R 1622; Henri Martin, 23 août 1622, M 1650; Antoine Sallins, 17 août 1650 ; Antoine de Rhodes, 29 juil. 1657, R 1666; Antoine Levray, 23 août 1666, M 1671 ; Léonard de Tourmignies, 24 juil. 1671, M 1700; Albert Honoré, 4 mai 1700, M 1724 ; Calixte Desprez, 15 mai 1724, M 1762 ; Pierre-Joseph Liagre, 10 avril 1762, P 1774; Jacques-Antoine Prévost, 17 sept. 1774.

Lannoy. — Nicolas Lagache, R 1646; Michel Allard, 12 juil. 1646, M 1647; André Briet, 1er juil. 1647 ; Martin Porion, 25 janv. 1656, R 1663; Gaudens Cocqueau, 24 mars 1663, R 1678; Paul Mathieu, 9 août 1678, M 1691 ; Guillaume Courben, 12 août 1698; Pierre Landrieu, M 1739;

André-Joseph Desfossez, 5 déc. 1739, R 1741 ; Jacques-Martin-Dominique de Courtray, 22 juin 1741, P 1746; Jean-Baptiste Govart, 4 déc. 1746, M 1784 ; Louis-François-Joseph Carette, 19 août 1784, P 1787 ; Pierre-Joseph Delemere, 18 août 1787.

Lecelles. — Jean-Évrard Lessius, M 1666; Conrad Prévost, 7 janv. 1666; Arnould Leuridan, 15 avril 1666 ; Adrien Leuridan, R 1669 ; Nicolas d'Audenarde, 6 févr. 1669, R 1678; Gilles Cautillon, 11 juin 1678, R 1681; François Sauvage, 27 sept. 1681, M 1687 ; Jean Bruneau, 29 déc. 1687; Pierre Bruniau, 26 janv. 1693, P 1724; André Lefebvre, 26 mai 1724, P 1730; Jean-Baptiste Lemaire, 29 mars 1730, M 1738; Louis Réquillart, 15 févr. 1738, P 1743 ; Antoine-Alexis Warocquier, 13 déc. 1743, P 1750; François Poutrain, 15 déc. 1750, M 1770; Jean-François-Joseph Landrieu, 25 oct. 1770.

Leers. — Arnould Thiéry, R 1601 ; Christophe Mignot, 3 nov. 1601 ; Paul Dubois, M 1613 ; Guillaume Hermel, 4 juin 1613; Hubert Goubet, M 1646; Jean Bertrand, 16 mai 1646, M 1656; Bonaventure Prou, 29 avril 1656 ; Noël Prus, 24 mai 1656, M 1695; Georges Fauvel, 3 janv. 1695 ; Jacques Masurel, M 1732; Isaac-Joseph Casleu, 31 oct. 1732, M 1739; André Lefebvre, 30 nov. 1739, M 1765 ; Michel-Joseph Cosse, 10 juin 1765.

Lesquin. — Pierre de Fretin, 12 août 1596; Philippe Lefort, R 1624 ; Matthieu Truy, 8 janv. 1624; Pierre Collin, 15 juin 1660, M 1688; Laurent Lefebvre, 14 mai 1688, M 1714; Jean-François-Constantin Hazart, 22 juin 1714, M 1722 ; Thomas-François Martin, 7 juil. 1722, M 1726; Jean-Baptiste Duhamel, 7 mai 1726, M 1769 ; Pierre-Joseph-Marc Grutman, 19 sept. 1769.

Lezennes. — Jean Gourdin, M 1603 ; Jacques Mosnier, 15 nov. 1603, R 1662; Jean Picquet, 6 janv. 1662, M 1698; Pierre-Chrysogone Martin, 10 avril 1698, P 1700; Jean Lecocq, 27 sept. 1700, R 1705; Jean Delentis, 10 juin 1705, C 1729; Nicolas-Albert Vanderwynckt, 16 juil. 1729, P 1732 ; Guillaume-Louis Portois, 30 oct. 1732, M 1741; Ignace Dupire, 25 nov. 1741, M 1752; Jean-Baptiste Fauvarcques, 21 avril 1752, P 1757; Pierre-François-Joseph de Lannoy, 6 déc. 1757, P 1778; Pierre-Joseph Lorthioir, 19 sept. 1778, P 1784; Anselme-Joseph Tiers, 31 août 1784, P 1788; Nicolas-Étienne-Joseph Chombart, 17 juin 1788.

Ligny. — Georges Levesque, R 1595; Nicolas Blondin, 15 déc. 1595, R 1599; Pierre Fischeau, 22 déc. 1599, R 1642; Pierre Mariage, 30 janv. 1642, M 1651; Jean Martin, 31 déc. 1651; Grégoire Platel, M 1688; Pierre Barbez, 20 août 1688, M 1709 ; Claude-Apollinaire Boisdin, 2 nov. 1709, M 1721; Maximilien Duquesnoy, 6 mars 1721, M 1724; Jean-Michel Waymel, 31 oct. 1724, M 1725; Jean-Lambert Descamps, 14 août 1725, M 1776; Charles-François-Joseph Mas, 12 févr. 1776, P 1780; Marc-Théodore-Joseph Delporte, 2 sept. 1780.

Lille. Saint-André. — Jean Carpentier, R 1621 ; Michel Carpentier, 27 avril 1621, M 1664 ; Antoine Parent, 9 juil. 1664, R 1668 ; Denis

Lefebvre, 3 févr. 1668, M 1697 ; Étienne Dudan, 9 déc. 1697, P 1716 ; Vital de Beckere, 24 févr. 1716, M 1720; Pierre Deleplanque, 26 juin 1720, M 1757 ; Louis-Joseph Lerouge, 6 déc. 1757, M 1784 ; Ernest Delrue, 17 fév. 1784.

Lille. Sainte-Catherine. — Pierre Bourgeois, M 1633; Jacques de la Ruelle, 28 mai 1633, M 1635; Jacques de Hugues, 2 nov. 1635 ; Louis Halligart, 10 nov. 1643 ; François Réquillart, 2 juin 1665, M 1670 ; Nicolas Liénart, 15 sept. 1670, M 1707; Ignace-Vincent Francis, 6 févr. 1707, M 1716 ; Jean Delefortrie, 4 mars 1716, M 1742 ; Michel Tonneau, 10 déc. 1742, M 1784 ; François Delberghe, 1er sept. 1784, P 1789 ; Alexandre-Joseph Destombes, 31 juil. 1789.

Lille. Saint-Étienne. — Jean Reynart, R 1603 ; Jean de Raisse, 28 juin 1603, M 1603 ; Gabriel Hubert, 6 nov. 1603 ; Antoine Montaigne, 28 mai 1604 ; Maximilien Montaigne, 19 fév. 1628, M 1641 ; Nicolas Calcan, 23 déc. 1641, M 1647 ; Luc Roussel, 28 août 1647, R 1675 ; François de Picquery, oratorien, 27 août 1675, Martin Doulcet, 10 mai 1680, M 1684 ; François Desqueux, du diocèse de Paris, 26 sept. 1684, M 1714 ; Jean-François Oudin, 10 juil. 1714, M 1726 ; Charles-Joseph Chevalier, 8 mai 1726, P 1739 ; Philippe-Charles Bourgeois, 21 déc. 1739, M 1787 ; Charles-Louis-Joseph Bécu, 23 août 1787.

Lille. Sainte-Marie-Madeleine. — Pierre Martin, M 1603 ; Antoine Montaigne, 22 déc. 1603, R 1604 ; Jean Boniface, 10 juin 1604 ; Gabriel Volcart, M 1632 ; Nicolas Kalcan, 17 mai 1632 ; Jean Lenglart, M 1636; Nicolas Calcan, 20 août 1636, R 1642 ; Luc Roussel, 3 janv. 1642, R 1647 ; Antoine Cléty, 14 oct. 1647, M 1650 ; Jean Castel, 5 févr. 1650, M 1653 ; François Leboucq, 11 juin 1653, M 1668 ; Antoine Parent, 3 fév. 1668, M 1685 ; Bon Bourgeois, 27 mars 1685, M 1699 ; Charles Liénard, 3 oct. 1699, P 1716 ; Jean Galliot, 25 fév. 1716, M 1745 ; Auguste-Joseph Durigneux, 23 oct. 1745, M 1760 ; Louis-Ferdinand Lorthiois, 20 avril 1760, P 1762; Alexandre-François-Joseph Dehas, 3 déc. 1762, M 1775; Maclou-Joseph Verdier, 18 sept. 1775, M 1782 ; Philippe-François-Joseph Saladin, 2 sept. 1782.

Lille. Saint-Maurice. — François d'Oultremeau, M 1597 ; Jérôme Bave, 8 sept. 1597, R 1603 ; Antoine Duponchel, 6 août 1603, M 1607 ; André Le Wayte, 24 sept. 1607 ; Jean Becquart, R 1622 ; Georges Ledoux, 15 fév. 1622, C 1625 ; Guillaume de Boulogne, 1er janv. 1625 ; Nicolas Lambert, 27 mars 1627, M 1681 ; Jean-François Coppin, 16 avril 1681, M 1714 ; Charles Liénart, 17 juin 1714, M 1718 ; Pierre-François Desprest, 24 mars 1718, M 1752; Joseph-Rogatien Vleeschauwere, 21 avril 1752, M 1779 ; Louis-Joseph Descamps, 21 août 1779.

Lille. Saint-Pierre. — Jacques Belmary, M 1650 ; Pierre Philippo, 10 juin 1650, M 1667 ; Martin Doulcet, 20 nov. 1667 ; Jérôme Lescaillez, 8 sept. 1680 ; Pierre-Louis Derewarde, 31 août 1681, M 1693 ; Jean-François Henniart, 30 mai 1693 ; Jean Libert, 8 janv. 1740 ; Hector-

François-Joseph Delcourt, 4 mai 1762; Arnould-Joseph Dupont, 12 juin 1765; Pierre-Guillaume Gosse, 18 sept. 1775; Pierre-Casimir-Joseph Desmarescaux, 2 sept. 1780; Pierre-Louis Nolf, 29 août 1783.

Lille. Saint-Sauveur. — François Desmarets, R 1597; Adrien Deroulers, 17 févr. 1597, M 1597; Michel de Candele, 13 août 1597, R 1608; Nicolas de Jouy, 14 juil. 1608; Jean Waterloop, M 1620; Bauduin de Roubaix, 25 juil. 1620, M 1624; Nicolas Lambert, 16 oct. 1624; Jean Huchon, 26 mars 1627, M 1641; Pierre Salmon, 2 déc. 1641, M 1677; Jean-Baptiste Dubois, 12 déc. 1677, R 1678; Jean-François Cambier, 2 avril 1678; Mathias Anselle, M 1734; Jean-Baptiste Lecat, 16 juin 1734, M 1773; Philippe-Joseph Ghemar, 24 sept. 1773, P 1785; Jean-Baptiste Deledeuille, 30 août 1785.

Linselles. — Antoine Maroul, du diocèse de Cologne, 21 juin 1588; Alexandre Doresmieux, R 1594; Jean Surius, 20 avril 1594; Antoine Duponchel, 23 nov. 1597, R 1602; Antoine Rohart, 20 juin 1602, R 1608; Noël Godin, 22 sept. 1608, M 1623; Philippe Chombart, 27 mars 1623, M 1623; Antoine de Béthune, 9 oct. 1623, M 1638; Thomas Desprets, 13 nov. 1638, R 1639; Pierre Goetman, 6 mai 1639, R 1641; Charles Doby, 23 août 1641, M 1642; Corneille du Ranel, 15 déc. 1642; Vincent de Sion, M 1670; Adrien Pottier, 23 mars 1670, M 1707; Michel-Ponthus Waymel, 26 janv. 1707, M 1709; Pierre Defresne, 25 mai 1709; Charles-Antoine Platel, M 1762; Michel-François Vendeville, 10 avril 1762, P 1774; Pierre-Joseph Liagre, 26 sept. 1774, M 1788; Anselme-Joseph Tiers, 17 juin 1788.

Lomme. — Gratien Lesage, M 1601; Jean Hennet, 8 juin 1601; Jean Duchateau, M 1619; Pierre Mourcout, 29 nov. 1619, R 1623; Michel Mouturier, 30 juin 1623, M 1635; Robert Vannest, 31 juin 1635, R 1635; Marculphe Leclercq, 25 nov. 1635, R 1640; Guillaume Duhem, 25 avril 1640, M 1642; Antoine Delcourt, 5 mars 1642, M 1648; Pierre Dutoict, 23 déc. 1648; Jean Salembier, 25 janv. 1659, M 1695; Laurent Laurenti, 6 mars 1695, M 1736; Antoine-Joseph Durigneux, 23 avril 1736, P 1745; Joseph-François Haze, 26 oct. 1745, M 1773; Joseph-Pierre Martin, 19 sept. 1773.

Lompret. — Jean Boulengier, M 1637; Jean Lambo, 22 mai 1637, M 1637; Michel de Roubaix, 20 août 1637, R 1667; François Lefebvre, 11 août 1667, R 1678; Jacques Watel, 30 avril 1678, R 1682; Jean Becquet, 3 févr. 1682, M 1702; Guillaume Ledoux, 1er déc. 1702; Jean-Pierre Béghin, M 1765; Charles-Joseph Delobel, 9 juin 1765, M 1767; Pierre-François-Joseph Six, 12 sept. 1767.

Loos. — Bonaventure de Hardempont, M 1598; Jean Doutreleaux, 6 oct. 1598, M 1625; Bauduin Sohier, 5 févr. 1625, R 1673; Pierre Cuvelier, 4 mars 1673; François Dorchies, curé de Noyelles, 11 juin 1686, M 1707; Romain Delannoy, 4 févr. 1707, M 1726; Guillaume-Joseph Coignies, 7 mai 1726, M 1750; Pierre-Joseph Samain, 7 déc. 1750, M 1762; Jean-Philippe-François Dubois, 13 déc. 1762, M 1789; Jean-Baptiste-Séraphin Delahaye, 31 juil. 1789.

Louvil. — Clément Lecomte, 20 janv. 1612, R 1620; Louis de Landas, 11 juil. 1620, C 1624; Antoine de Buimes, 17 juin 1624; Noël Monnart, 15 nov. 1626; Calixte Masson, 5 juil. 1638; Gabriel Hughelot, R 1650; Grégoire de Heulst, 5 oct. 1650. Gilles Lecat, 26 févr. 1655; Pierre Cottrel, 14 févr. 1656, R 1663; Antoine Vrancx, 1er janv. 1633, R 1666; Joseph de Vie, 6 nov. 1666; Géry Mégan, R 1676; Jacques Cocqueau, 20 juin 1676, P 1681; Calixte Daux, 27 janv. 1681, P 1682; Prosper Willemin, 9 sept. 1682, R 1693; Laurent Venan, 27 juin 1693, P 1695; Charles Liénart, 25 juil. 1695; Apollinaire Delevalle, P 1698; Isidore Delot, 13 août 1698, R 1707; Luc Plancq, 21 mars 1707, P 1716; Éleuthère Baudart, 15 févr. 1716, P 1718; Jérôme Dumont, 4 mars 1718, M 1766; Henri Mathon, 18 févr. 1766, D 1782; Pierre Leduc, 26 juin 1782.

Lys. — Nicolas Garson, R 1599; Jacques Ouret, 4 nov. 1599, M 1636; Godefroid Duhem, 30 mai 1636, R 1667; Denys Duprez, 18 sept. 1667, M 1667; Jacques Rose, 20 nov. 1667; Jean Descours, M 1700; Jean-François Leclercq, 28 sept. 1700, M 1726; Robert Lorthiois, 7 mai 1726, P 1730; Pierre-Jean-François Derecq, 21 mars 1730, R 1735; Léonard-Antoine Monier, 1er août 1735, R 1751; Gaspard Derasse, 25 oct. 1751, M 1752; Ghislain-Joseph Preys, 21 avril 1752, M 1777; Étienne-François Vandeville, 30 août 1777.

Maisnil. — Philippe Ghesquière, M 1600; Antoine de Furne, 11 oct. 1600, R 1626; Thomas Bramme, 10 déc. 1626, R 1648; Simon Leuridan, 23 janv. 1648, M 1695; Simon Leuridan, 11 janv. 1695, M 1699; Pierre-François Huleu, 7 mai 1699, R 1723; Jean-Baptiste de Badts, 12 mai 1723, M 1749; Jean de Croix, 23 juin 1749, M 1759; Pierre-Philippe Maurois, 10 fév. 1759, M 1767; Étienne-Joseph Dorchies, 12 sept. 1767.

Marcq-en-Barœul. — Jean Bersée, M 1603; Pierre Gonthier, 22 sept. 1603, M 1636; Jacques Cordonnier, 7 oct. 1636, M 1669; Hubert Ramon, 6 juin 1669, M 1701; Pierre-Albert Bertrand, ou Legrand, 9 sept. 1701, M 1720; Jacques Legroux, 17 juin 1720, M 1736; Jacques-Philippe Louchez, 23 avril 1736, M 1742; Thomas Poullet, 11 déc. 1742, M 1759; Jean-Baptiste Wacrenier, 9 fév. 1759.

Marquette. — Jean Petit, M 1606; André Mariage, 16 janv. 1606, R 1611; Antoine Waterloop, 27 juin 1611; Nicolas de Glanon, R 1663; Jean Gruison, curé de Bauvin-Provin, 1er mars 1663, M 1695; Gilles Defrance, 23 janv. 1695, M 1728; Jean-Baptiste Simon, 9 avril 1728, P 1752; Jean-François Descamps, 22 avril 1752, M 1782; Jacques-Joseph Lejeune, 27 sept. 1782, P 1785; Pierre-Joseph Scrive, 30 août 1785.

Maulde. — Jacques Clabault, R 1610; Vincent Lemesre, 20 oct. 1610, M 1640; Pierre Hergo, 6 oct. 1640, R 1653; Jacques Lambo, 9 juin 1653; Grégoire Platel, 8 fév. 1667; Louis Lesage, R 1668; Nicaise Georges, 22 juin 1668, R 1677; Armand Descarnières, 24 avril 1677, M 1685; Mathieu Rogiers, 1er déc. 1685, R 1688; Jean-François Druez,

31 août 1688 ; Pierre Mariage, R 1693 ; François Druez, 23 déc. 1693 ; Gilles Duquesnoy, 2 fév. 1694, M 1699 ; Antoine Coulon, 16 mai 1699 ; Louis de Gouy, M 1734 ; Jean-Baptiste-Gabriel Monchy, 12 juin 1734, M 1736 ; Michel-Joseph Taffin, 28 avril 1736, R 1765 ; Érasme-Joseph Debaisieux, 10 juin 1765 ; Philippe-Charles-Joseph Mathon, 10 sept. 1766, D 1783 ; Edmond-Bernard-Joseph Mathon, 30 août 1783.

Mérignies. — Denis Lelong, 31 mai 1591, D 1593 ; Jean Dufresne, 26 sept. 1593, R 1598 ; Jacques Ghesquière, 11 oct. 1598, R 1599 ; Pierre Dubus, 9 juil. 1599, C 1609 ; Jean Dufour, 30 oct. 1609 ; Pierre Mazenghien, R 1620 ; André de Bay, 24 janv. 1620, R 1623 ; Philippe Lefort, 12 déc. 1623, R 1642 ; Philippe Caudrelier, 20 janv. 1642, M 1671 ; Jacques-Bernard Alliamme, 29 juil. 1671, M 1707 ; Jean Renier, 8 fév. 1707, M 1739 ; Dominique-François Lemaire, 3 déc. 1739, M 1749 ; Louis-François Trachez, 24 juin 1749, M 1766 ; Florent-François-Joseph Favier, 10 sept. 1766, M 1784 ; Pierre-Albert-Joseph Syro, 31 août 1784.

Mons-en-Pèvele. — Hector Despretz, M 1618 ; Jacques Calau, 12 sept. 1618, M 1642 ; Bauduin de Lannoy, 3 déc. 1642, M 1689 ; Michel Picquet, curé de Chéreng, 2 déc. 1689, M 1691 ; Laurent Lescohier, 29 mai 1691, M 1695 ; Mathieu Bave, 26 janv. 1695, M 1732 ; Philippe Maurois, 31 oct. 1732, P 1759 ; Christophe-Joseph Cordier, 15 fév. 1759, M 1760 ; Pierre Pollet, 5 mai 1760, M 1762 ; Pierre-Antoine Wibault, 10 avril 1762, M 1785 ; Antoine-François Harmaville, 18 juil. 1785.

Mouchin. — Pierre Cuvelier, R 1598 ; Toussaint Lesage, 23 fév. 1598 ; Jean Ducoulombier, 22 mars 1625, M 1635 ; Clément Dutriez, 18 juil. 1635, R 1643 ; François Leboucq, 11 avril 1643, R 1654 ; Philippe Vendosme, 24 fév. 1654, M 1687 ; Pierre Decker, curé de Péronne, 8 août 1687 ; Antoine Coulon, M 1746 ; Jacques-Martin-Dominique de Courtray, 3 déc. 1746, M 1770 ; François-Joseph Hochart, 25 oct. 1770, M 1791 ; Christophe-Joseph Rouzé, 8 oct. 1791.

Mouvaux. — Louis Nolet, M 1585 ; Martin Drappier, R 1593 ; Jacques Lefebvre, 7 déc. 1593, M 1601 ; Pierre Gontier, 27 août 1601, R 1605 ; Antoine Salengre, 13 juin 1605 ; Urbain Lemichiel, M 1620 ; Jacques Broutin, 22 juin 1620, R 1626 ; Marculphe Leclercq, 20 mai 1626, R 1635 ; David Goffet, 26 nov. 1635, R 1636 ; Jacques Deladrière, 9 sept. 1636, M 1684 ; André Ducamp, 12 fév. 1684, M 1718 ; Antoine Lemaire, 24 mars 1718, M 1750 ; Jean-Baptiste Chabo, 6 déc. 1750, M 1752 ; Jean-Baptiste Simon, 21 avril 1752, M 1778 ; Pierre-Martin Hache, 18 sept. 1778.

Neuville-en-Ferrain. — Guillaume Chaudceon, A 1600 ; Salathiel Dubuisson, 7 août 1600, R 1607 ; Jacques Durieu, 26 juil. 1607, M 1642 ; Maximilien Parmentier, 22 oct. 1642, M 1647 ; Antoine Leriche, 21 oct. 1647, R 1659 ; Vincent Tournemine, 3 avril 1659, R 1659 ; Philippe Ridet, 17 mai 1659, M 1688 ; Anselme Brigode, 13 mai 1688, R 1699 ;

Charles Debaisieux, 13 mai 1699, R 1700; Alexandre Delobelle, 3 mai 1700, M 1717; Guillaume-Joseph Hachin, 25 fév. 1717, M 1766; Jean-Baptiste-Joseph Bocquet, 10 sept. 1766, M 1771; Jean-Baptiste Prévost, 27 sept. 1771, M 1787; Isidore-Joseph Roussel, 23 août 1787.

Nivelle. — Voir **Thun.** — Noël Godin, R 1608; Guillaume Dancoisne, curé de Thun, 7 oct. 1608, M 1610; François Lefebvre, 12 août 1610; François Dubuisson, 22 fév. 1625, R 1628; Nicaise Lebettre, 17 déc. 1628, R 1637; Jean Quart ou Huart, 23 avril 1637, M 1650; Nicolas Lemaire, 29 août 1650; Joseph Sauvaige, 13 sept. 1650, R 1684; Noël Cachoir, 6 oct. 1684, M 1694; Henri Cambier, 11 fév. 1694, P 1714; Louis Thobois, 19 juin 1714, M 1741; Anselme-Joseph Haroux, 29 nov. 1741, M 1746; Pierre Delecluse, 3 déc. 1746.

Nomain. — Toussaint Fauveau, R 1591; François Thellier, 18 avril 1591; Pierre Dhellemmes, M 1626; Maximilien Montaigne, 4 août 1626; Pierre Delsart, R 1633; Jacques Delcourt, 26 nov. 1633, R 1651; Nicolas Van Blericque, 21 nov. 1651, R 1683; Pierre Tournant, 20 sept. 1683, M 1708; Venant Delemer, 15 déc. 1708, M 1742; Charles-François Boutry, 11 déc. 1742, M 1756; Adrien-Joseph Cuvelier, 19 mars 1756, M 1765; Antoine-François Goulliart, 9 juin 1765, M 1781; Nicolas-François-Joseph Choteau, 22 août 1781, M 1791; Jean-Baptiste-Bruno-Joseph Jacquart, 8 oct. 1791.

Noyelles-lez-Seclin. — Antoine Pollet, R 1596; Nicaise Pollet, 18 nov. 1596, M 1612; Urbain des Michels, 30 sept. 1612; Théodore Buyret, R 1636; Michel Bernard, 13 août 1636, R 1669; François Bernard, 14 mars 1669, R 1675; Paul de Saint-Martin, 16 fév. 1675, M 1678; François Dorchies, 5 mars 1678, M 1686; Gilles Duquesnoy, 22 oct. 1686, M 1701; Jean-Baptiste Corman, 29 mai 1701, R 1703; François-Maurice Boussemart, 9 juil. 1703, R 1705; Jean-Baptiste Legrand, 16 juin 1705, M 1722; Antoine Lernould, 24 juil. 1722, M 1781; Pierre-François Delemazure, 5 sept. 1781.

Orchies. — Jean Demazières, M 1605; Henri de Comont, 24 sept. 1605, M 1637; Antoine de Triey, 7 fév. 1637, M 1650; Pierre Roose, 4 août 1650, M 1675; Pierre Bruneau, 16 août 1675, R 1693; Jean Bruneau, 26 janv. 1693, M 1693; Nicolas Campagne, 4 avril 1693, C 1699; Maillard Cardon, 12 mai 1699, C 1707; Jean Delemer, 28 janv. 1707; Philippe Cuinghem, M 1734; Charles-François-Joseph Morel, 11 juin 1734, M 1770; Pierre-Étienne-Marie Jonville, 25 oct. 1770.

Pérenchies. — Pierre Lefebvre, M 1596; Jean Carrette, 10 avril 1596; Philippe Leroy, 5 sept. 1603, M 1621; Thomas Boulengier, 18 déc. 1621; Maximilien Montaigne, R 1626; Claude Bourgeois, 28 août 1626; Antoine Carpentier, R 1630; Antoine Lagache, 5 janv. 1630, R 1664; Nicaise Georges, 15 déc. 1664, R 1668; Louis Lesage, 6 juil. 1668, M 1677; Wallerand Descamps, 26 fév. 1677, M 1696; Bernard Le Blanc, 30 juil. 1696, M 1697; Guillaume Fauquez, 12 déc. 1697, M 1700; Jean-François Marlier, 27 sept. 1700, M 1729; Philippe-Charles Sau-

wale, 16 juil. 1729, M 1739 ; Pierre-Joseph Lefebvre, 4 déc. 1739, M 1779 ; Vast Salé, 28 août 1779, M 1788 ; Remi-François-Joseph Matil, 17 juin 1788.

Péronne. — Jean de Neustinke, R 1591 ; Jean Pillot, 3 mai 1591, R 1595; Pierre Callant, 6 nov. 1595; Antoine Gruson, M 1636; Adrien Delannoy, 21 mai 1636, R 1643 ; Toussaint du Roisin, 3 janv. 1643, M 1648; Thomas Touzé, 17 janv. 1648, M 1662; Jean-Baptiste Leclercq, 16 mai 1662, M 1668; Jacques Prémont, 27 sept. 1668, M 1683; Bernard Cappelier, 28 août 1683, R 1685 ; Pierre Decq, 12 avril 1685, R 1687 ; Jean-Bernard Duhaut, 8 nov. 1687, M 1724 ; François-Joseph Longuespée, 15 mai 1724, M 1734 ; Jean-François-Joseph Lespagnol, 11 juin 1734, P 1741 ; Jean de Croix, 4 déc. 1741, P 1749 ; Jacques-Joseph Debaisieux, 24 juin 1749, P 1757 ; François-Joseph Defrance, 6 déc. 1757.

Phalempin. — Jacques Corduan, 6 mai 1595; Antoine Dupont, R 1603 ; Jean Delerue, 10 nov. 1603; Nicolas Dupont, R 1610; Nicolas Martin, 18 janv. 1610; Ghislain Mulier, 27 nov. 1625, M 1642; Pierre Watreloz, 18 janv. 1642; Henri Leleu, 26 fév. 1643; Pierre Leprêtre, 7 oct. 1686, R 1690; Florent Dehas, 15 mars 1690, R 1695; Pierre Leprêtre, 21 mai 1695, M 1718; Ubalde Douchez, 3 fév. 1718, M 1731; Romain Chuffart, 10 juil. 1731, M 1773 ; François Thieffry, 10 mai 1773, M 1793 ; Jean-Baptiste Delobel, 11 juin 1793.

Pont-à-Marcq. — Guillaume Pauchet, M 1610; Nicolas de Rebbe ou de Bar, 11 mai 1610, M 1618; Hippolyte Warcoing, 15 août 1618, M 1642; Vincent Colle, 28 juin 1642, R 1666; Henri Pasquier, 14 mai 1666, M 1718; Bonaventure Lepers, 24 mars 1718, C 1739; Jean-Joseph Pollet, 21 déc. 1739, M 1754; Pierre Delecluse, 27 avril 1754, M 1781 ; Toussaint-Joseph Discart, 5 sept. 1781.

Prémesques. — Jean Crucius, 17 fév. 1584 ; Michel Leclercq, sous-diacre du diocèse d'Arras, 16 sept. 1588; Jean Lemesre, M 1601; Antoine Montaigne, 28 juil. 1601, R 1604; Pierre Waterloop, 5 janv. 1604, R 1605 ; Paschase Prévost, 19 nov. 1605 ; Pierre Legrand, M 1650 ; Pierre Buisine, 17 sept. 1650, M 1688; Léonard de Coninck, 4 juin 1688, R 1702 ; François Dumortier, 22 mai 1702, M 1742 ; Pierre Renard, 10 déc. 1742, M 1767; Jean-Baptiste-Joseph Ricquet, 12 sept. 1767; M 1790; Louis-Célestin Nollet, 8 juil. 1790.

Provin. — Voir : **Bauvin**.

Quesnoy-sur-Deûle. — Pierre Dugranel, R 1593 ; Martin Drappier, 21 déc. 1593; Philippe Tournemine, R 1639; Vincent Tournemine, 4 oct. 1639, R 1659; Antoine Leriche, 14 mars 1659, M 1702; Isaac Selosse, 30 nov. 1702, M 1714; Pierre-Joseph Buget, 17 juin 1714, M 1729; Louis-Bonaventure Vanhœnacker, 17 juil. 1729, D 1775; Isidore-Joseph Honorez, 18 sept. 1775.

Radinghem. — Pierre Thoulouse, R 1594; Jean Maillart, 15 mars 1594, tué en 1607; Jean Gaudion, 11 août 1607; Jean Franchomme,

19 juin 1610, R 1610 ; Jean Claret, 17 juil. 1610, R 1653; Jean Ducamp, 23 avril 1653, M 1659; François Calcan, 21 juin 1659, M 1673; Gilles Cautillon, 15 févr. 1673, R 1677; Nicolas d'Audenarde, 23 nov. 1677, R 1694; Jean-François de Hennion, 13 févr. 1694, M 1697; André-François Lescaillez, 15 juin 1697, P 1711; Gaspar Dupret, 31 juil. 1711, M 1714; Jean-Baptiste Lecat, 20 juil. 1714, P 1717; Guillaume Epital, 15 mars 1717, P 1731; Jean-Baptiste Crétal, 18 juil. 1731, M 1759; Jean-Baptiste-Joseph Gruyelle, 17 fév. 1759, M 1790; Jean-Baptiste-Auguste-Joseph Vanhove, 8 juil. 1790.

Ronchin. — Jean Waterloz, R 1594; Antoine Sylvain, 5 avril 1594, R 1601; Laurent Salan, 13 janv. 1601; Mathieu de Frelin, M 1677; Barthélemy Lecomte, 19 mars 1677, M 1728; Jean-Baptiste Pol, 9 avril 1728, M 1762; Jean-Charles Cailliez, 10 avril 1762.

Roncq. — Quentin Solon, R 1610; Jean Trié, 9 mai 1610, R 1613; Pierre Durets, 21 mai 1613, M 1625; Valentin Gadeux, 21 août 1625, R 1626; Philippe Lefebvre, 3 avril 1626, R 1631; Toussaint Hacon, 27 avril 1631, R 1635; Pierre Joly, 23 juin 1635, R 1642; Michel Colombier, 10 janv. 1642; Dominique Ducoulombier, M 1693; Arnold-Jacques Van Wingt, 21 mars 1693, R 1716; Déodat-Joseph Cachar, 6 mai 1716, M 1762; Joseph-Constantin Baron, 27 déc. 1762, M 1769; Eugène-Joseph Charlez, 19 sept. 1769.

Rosult. — Jean de Bouchy, R 1596; Remi Sylvius, 17 juin 1596; Jean Legrand, R 1603; Amand de Hove, 25 juin 1603, R 1626; Jacques Clanpara, 27 juil. 1626; Jacques Descamps, M 1650; Antoine Legrand, 18 mai 1650, R 1659; Jean Legry, 24 déc. 1659, R 1669; Antoine Desgardin, 16 janv. 1669, M 1687; Antoine Duvinage, 21 nov. 1687; Martin Monnet, M 1754; Mathieu-Joseph Derasse, 13 mai 1754, D 1774; Jacques-Joseph Fiévez, 23 sept. 1774, D 1780; Pierre-François-Joseph Landrieu, 2 sept. 1780.

Roubaix. — Pierre Prévost, M 1608; François Becart, 16 févr. 1608, M 1637; Jean Prus, 22 juin 1637, M 1676; Jean d'Oye, 20 mai 1676, M 1705; Jean Lecocq, 29 avril 1705; Jean-Baptiste de Badts, R 1723; Pierre-François Huleu, 8 mai 1723; Pierre-Joseph Motte, M 1787; Norbert-François-Joseph Aurys, 23 août 1787, M 1791; Isidore-Joseph Desbonnets, 8 oct. 1791.

Rumegies. — Arnould Lescaillon, R 1603; Benoît Douchet, 4 juil. 1603, R 1603; Philippe Schot, 17 juil. 1603; François Lefebvre, M 1634; Gilles Watrelo, 4 févr. 1634; Antoine Legrand, 19 déc. 1659, M 1686; Alexandre-François Dubois, 23 sept. 1686, R 1738; Gabriel-Joseph Mallet, 28 août 1738, M 1747; Philippe-André Duquesnoy, 21 oct. 1747, M 1791; Chrétien-François Motte, 8 oct. 1791.

Sailly. — Nicolas Blondin, R 1595; Georges Levêque, 15 déc. 1595; Michel Waterloop, R 1637; Sébastien Mail, 9 oct. 1637, R 1644; Philippe de Cambray, 13 juin 1644; Jacques-François Lefebvre,

16 juin 1644, M 1666 ; Pierre Guillaume, 3 oct. 1656; Jacques Carlier, 26 oct. 1666, M 1693; Jean-Michel Varlet, 8 mai 1693, M 1694; Martin-Joseph Merlen, 29 janv. 1694, M 1736; Benoit-Joseph Leman, 28 avril 1736, P 1741 ; Jean-Baptiste Chabo, 29 nov. 1741, P 1750; Pierre Blauwaert, 12 déc. 1750, M 1768; Jean-Baptiste Grulois, 10 sept. 1768.

Sainghin-en-Mélantois. — Robert Blammaert, M 1636; Robert Duchastel, 25 nov. 1636, R 1639; Pierre Goetman, 6 mai 1639 Antoine Hervecqueau, 7 mai 1639, M 1661 ; Jacques Duhem, 26 déc. 1661, M 1694; Guillaume de la Ruelle, 20 sept. 1694, P 1716; Jean-Baptiste Lecat, 1er mars 1716, P 1736; Denys Duhamel, 22 avril 1736; Joseph-Dominique Faucompret, 7 mai 1736, M 1743; Louis-Théodore Lefrancq, 19 déc. 1743, M 1757; Dominique-Joseph Testelin, 5 déc. 1757, P 1769; Joachim Momont, 19 sept. 1769, M 1786; Louis-François-Joseph Duchatel, 1er sept. 1786.

Saint-Amand. — Valentin Ramdoin, R 1630; Antoine Carton, 3 oct. 1630, M 1656; Nicolas Lemaire, 21 avril 1656, M 1668; Jacques-Humbert Desbleumortier, 30 mars 1668, M 1669; Arnould Leuridan, 12 janv. 1669, M 1683; Pierre-Joseph Vicart, 13 juin 1683 ; Barthélemy de Brabant, M 1729 ; Robert Lorthiois, 27 oct. 1729, M 1749; Étienne-Joseph Thion, 21 juin 1749, M 1762; Louis-Ferdinand Lorthiois, 27 déc. 1762, M 1774; Michel Vandeville, 26 sept. 1774.

Saméon. — Olivier de Broelle, R 1438; Jean Flameng, 21 juin 1438; Gilbert Le Maire, R 1468; Jean Artut, 28 mars 1468 ; Laurent Morce, 1524, et Antoine de Ram, 1526, en l'absence de Jean de Herzelle, dispensé de la résidence ; Chrétien Svaaghe, M 1584; Charles de Lesdain, 13 juil. 1584, M 1604 ; Antoine Carpentier, 10 juin 1604, R 1649 ; Louis Lesage, 3 déc. 1649 ; Jacques Lambo, R 1653 ; Louis Lesage, 14 juin 1653 ; Maximilien Levray, 13 fév. 1655, M 1670 ; Wallerand Hazebrouck, 16 sept. 1670, M 1709; Claude-Eugène Deflandre, desserviteur, 17 déc. 1708; Servatius Destraux, 25 mai 1709, M 1722; Pierre-Louis Martin, 4 juil. 1722, M 1754; Louis-Joseph Ortalle, 27 avril 1754, M 1788 ; Alexandre-Joseph Deledeuille, desserviteur; Jean-Baptiste Couvreur, 18 juin 1788.

Santes. — Bernard Leleu, R 1592; Pierre Themy ou Thomas, 23 déc. 1592, M 1613; Jean Dutriez, 3 mai 1613 ; Michel Longuespée, 14 juin 1627, M 1641 ; Jean Castel, 23 oct. 1641, R 1650 ; Jean Duthoict, 11 mars 1650, M 1657; Pierre Coché, 27 sept. 1657, M 1660 ; Albert Gaes, 6 mars 1660, M 1690 ; Philippe Paris, 1 fév. 1690, M 1728 ; Jean-Baptiste Becquart, 9 avril 1728, M 1741; Jean-Baptiste Grandsire, 28 nov. 1741, M 1742; Charles-Louis Westreloppe, 10 déc. 1742, M 1770 ; Philippe-Joseph Perche, 25 oct. 1770, P 1780 ; Ambroise Duriez, 2 sept. 1780.

Seclin. — Pierre Colpin, 12 déc. 1583 ; Guillaume Dubois, D 1591 ; Jean Desne, 21 août 1591, R 1602; Antoine Hubi, 1er juin 1602, R 1603; Jean Chronnier, 26 nov. 1603, M 1613; Nicolas Garson, 2 oct. 1613 ;

Jean Dufossé, R 1624; Gilles Van de Kerkove, 19 oct. 1624, A 1650; Charles Castillon, 15 juil. 1650, M 1684; Jean-François Gossart, 27 déc. 1684, M 1716; Charles-Joseph Chevalier, 24 fév. 1716, R 1726; Pierre Testelin, 7 juin 1726, M 1735; Bonaventure Franchomme, 28 fév. 1635; Pierre-François-Joseph de Recq, 2 mars 1735, M 1756; François-Joseph Hochart, 13 juin 1756, P 1770; Pierre-Antoine Ferret, 3 nov. 1770, P 1782; Philippe-François Bény, 2 sept. 1782, P 1787; Jean-Baptiste Crombé, 23 août 1787.

Sequedin. — Philippe Evion ou Wien, 27 oct. 1592, M 1602; Pierre Callart, 28 mars 1602, D 1626; Jean d'Attiches, 19 août 1626, M 1626; Pierre Duthoict, 3 oct. 1626, R 1648; Grégoire Platel, 28 déc. 1648, R 1653; Jean Martin, 28 mai 1653, M 1685; Guillaume Despinoy, 6 fév. 1685, M 1746; Mathias-Joseph de Brigode, 4 déc. 1746, M 1756; Pierre-Alexandre-Joseph de Has, 18 mars 1756, P 1768; Pierre-François Dehennin, 10 sept. 1768, M 1770; Jean-Baptiste-Joseph Cospain, 25 oct. 1770, M 1785; Jacques-François-Joseph Farvacques, 23 août 1785.

Templemars. — Guillaume Cornillot, R 1603; Jacques Deletombe, 22 sept. 1603, R 1605; Isembard Sohier, 21 fév. 1605; Nicolas Leroy, M 1672; Jean-Baptiste Leboucq, 22 mars 1672, M 1717; Jean-Baptiste Hennebutte, 19 fév. 1717, M 1762; Pierre-Joseph Michez, 10 avril 1762.

Templeuve-en-Pèvele. — Antoine Suffart, R 1594; Louis Hulleu, 4 nov. 1594; Mathieu Duriez, 28 nov. 1662; Antoine Carlier, M 1742; Pierre-Joseph Six, 10 déc. 1742, M 1780; Pierre-Louis Jacquart, 2 sept. 1780.

Thumeries. — Antoine Lesage, R 1604; Claude Hacke, 30 mars 1604; Bon Camus, 30 déc. 1606; Paschase Duquesnoy, R 1638; Anselme Bernard, 2 mars 1638, M 1641; Pierre Cappe, 19 oct. 1641, M 1673; Jean-Baptiste Despretz, 15 nov. 1673; Pierre-Albert Lecohier, M 1745; Simon-François Favier, 28 oct. 1745, M 1767; Joseph-Auguste Willemeau, 12 sept. 1767, M 1787; Philippe-François Bény, 23 août 1787.

Thun-Nivelle. — Antoine Decroix, 31 mai 1591; Arnould Lemaisre, R 1596; Jean Poillon, 26 juin 1596, R 1599; Guillaume Dancoisne, 9 fév. 1599, R 1609; Philippe Dobœuf, 14 mars 1609, R 1610; Jean Claret, 17 juil. 1610; François Dubuisson, 20 nov. 1610, R 1626; Adrien Broustin, 23 mai 1626, M 1635; Jean Bonvent ou Convent, 2 mai 1635, R 1636; Pierre Dutrieu, 2 juin 1636; François Delahaye, 20 août 1636; Pierre Delecluse, P 1754; Louis-Joseph Lescornez, 13 mai 1754, P 1770; François-Joseph Duvivier, 3 nov. 1770, M 1776; Pierre-Timothée Morelle, 20 sept. 1776; Benoît-Joseph Legrand, 11 mars 1790.

Toufflers. — Maximilien Mori, M 1626; Simon Masquelier, 30 sept. 1626, M 1650; Denis Dupretz, 5 oct. 1650, R 1667; Godefroy Duhem, 18 sept. 1667; Denis Dupretz, M 1695; Pierre Parent, 19 janv. 1695, M 1707; Charles-Claude Sauvage, 4 fév. 1707, M 1742; Nicolas-

François Martinage, 11 déc. 1742, M 1767; Antoine Surquin, 12 sept. 1767.

Tourcoing. — Siméon Molanus, curé d'Armentières, 1584; Arnould Ducastillon, 13 juil. 1584, R 1594; Adam Gaulei, 28 juil. 1594; André Dure, R 1636; Toussaint Cuvellier, 30 oct. 1636, A 1639; Thomas Desprets, 28 avril 1639, M 1669; Pierre Guillaume, 15 oct. 1669, M 1675; François Coppin, 21 nov. 1675, R 1681; Noël Desamory, 20 oct. 1681, M 1690; Jean Delahaye, 5 mai 1690, M 1717; Jean-Baptiste Leclercq, 19 fév. 1717, M 1749: Jean-Maximilien Bonnet, 5 juil. 1749, M 1788; Martin-François Dupont, 18 juin 1788.

Tourmignies. — Valérien Blondel, M 1596; Jean Baret, 17 oct. 1596, M 1599; Toussaint Dugardin, 12 mars 1599, R 1610; Antoine Desrousseaux, 22 avril 1610; Charles Leducq, M 1642; Pierre Longuespée, 5 mars 1642, M 1668; Paul Martin ou de Saint-Martin, 27 sept. 1668, R 1675; François Bernard, 4 mars 1675, A 1678; Pierre Derveaux, 19 janv. 1678, R 1687; Jean-François Hennion, 16 oct. 1687, R 1691; Luc Dorchies, 7 fév. 1691; Nicolas d'Audenarde, 23 fév. 1694, M 1696; Barthélemy Debrabant, 3 août 1696, R 1701; François Baudechon, 14 sept. 1701, M 1747; Sébastien-Noël Dourbe, 24 oct. 1747, P 1754; Antoine-Joseph Mazingue, 28 avril 1754.

Tressin. — Jean Lapostot, R 1621; Jean Lemerchier, 8 avril 1621, R 1627; Guillaume Wamberghe, 9 juil. 1627, R 1642; Jude Feutry, 3 déc. 1642, R 1652; Jean de Lattre, 16 janv. 1652, R 1672; Jacques Fava, 26 avril 1672, R 1685; Maximilien-François Merlin, 14 avril 1685, M 1711; Jean-François Pol, 13 juil. 1711, R 1750; Simon-Joseph Dujardin, 7 déc. 1750.

Verlinghem. — Philippe Schot, R 1603; Benoît Douchet, 17 juil. 1603; Antoine Delarue, R 1640; Jean Caudrelier, 22 avril 1640, M 1649; Marc de Cambray, 19 nov. 1649, M 1697; Mathieu Delarre, 26 avril 1697: André-François Lescaillet, M 1714; Jacques-Hippolyte Lemaire, 22 juin 1714, M 1752; Charles-François-Joseph Delille, 21 avril 1752, M 1774; Antoine-Ferdinand-Joseph Michez, 26 sept. 1774, M 1791; Pierre-François Six, 8 oct. 1791.

Wambrechies. — Adrien Degand ou Victor de Cupre, 29 oct. 1588; Guillaume Carlier, R 1590; Jean Peuvion, 22 déc. 1590, M 1612; Jean Watreloz, 8 mai 1612; Binet, M 1632; Christophe Gérard, 16 sept. 1632, M 1646; Jean Verdière, 3 oct. 1646, R 1669; Pierre Goube, 10 févr. 1669, M 1687; Pierre Thibault, 31 oct. 1687, M 1720; Pierre-Antoine Devenain, 19 juin 1720, M 1757; Jean-Baptiste Rohart, 5 déc. 1757, M 1775; Philippe-Joseph Morel, 18 sept. 1775.

Wannehain. — Robert Fouquet, M 1609; Philippe Dobœuf, 9 nov. 1609, R 1644; Adrien Parsy, 3 juin 1644, R 1668; Jean Stiévenart, 4 déc. 1668; Adrien-Martin Pottier, 25 juil. 1669, R 1670; Pierre-Antoine Lernoud, 22 mars 1670, M 1680; Lambert Reuflet, sous-diacre du diocèse de Liège, 17 août 1680, R 1683; Jean Masquelier,

3 sept. 1683, R 1692; Josse Inglebert, 13 févr. 1692, M 1738; Simon Brunfaut, 2 févr. 1738, M 1759 ; Jean-Baptiste Desaedeleer, 8 avril 1759.

Wasquehal. — Guillaume Delvalée, R 1595; Pierre Warlop, 16 janv. 1595; Augustin Pipelaert, 23 août 1597, M 1611 ; François Cantio, 6 juin 1611, R 1612; Romain ou Paschase Lombart, 16 juil. 1612, M 1620; Michel Moturier, 1er juin 1620; Liévin Hermel, 16 juin 1620, R 1657; Henri Danel, 25 juin 1657, R 1661 ; Jacques Blanpain, 17 oct. 1661, M 1714; Pierre-Joseph Ternois, 16 juin 1714, M 1754; Jean-Baptiste Bernard, 30 avril 1754, M 1757 ; Pierre-Antoine-Thomas Dubreucq, 5 déc. 1757, M 1760; Jean-Michel Odou, 22 avril 1760.

Wattignies. — Piat de Lille, R 1596; Nicaise Pollet, 6 mai 1596; Jean Petit, R 1625; Jean de Sion, 18 juin 1625, M 1665; Luc d'Orchies, 10 mars 1665, R 1691; François Hennion, 7 févr. 1691 ; Gilles Duquesnoy, 10 avril 1698, M 1699; Gilles-Philippe Lefebvre, 7 mai 1699, M 1726; Guillaume Delbecque, 6 mai 1726, D 1739; Philippe-Joseph Bostalle, 28 nov. 1739, M 1771 ; Charles-Adrien Platel, 15 oct. 1771, M 1776; Hubert Parent, 20 sept. 1776.

Wattrelos. — Antoine Descamps, R 1606; François Gallus, 27 oct. 1606, R 1613 ; Jacques Delecourt, 25 juil. 1613, R 1633 ; Pierre Delsart, 26 nov. 1633, M 1647; Jean Delehaye, 10 janv. 1647, R 1662; Michel-Albert Delahaye, 22 févr. 1662, M 1701 ; Léonard de Coninck, 15 sept. 1701, M 1739; Pierre-Joseph Dhin, 5 déc. 1739, R 1742; François-Joseph Maudoux, 23 juil. 1742, M 1766; Maclou-Joseph Verdier, 10 sept. 1766, P 1775; Antoine-Joseph Doignies, 18 sept. 1775, M 1787; Louis-François-Joseph Carrette, 18 août 1787.

Wavrin. — Réginald Saladin, R 1605 ; Pierre Waterloop, 30 oct. 1605, M 1621; Michel Joly, 26 oct. 1621; Nicolas Deswatines, M 1629; Philippe Leuridan, 30 mai 1629, R 1635; Louis Halligart, 20 nov. 1635, R 1643 ; Charles Crespel, 10 nov. 1643; Hubert Lauriart, R 1717; Jean-Baptiste Herchart, 19 mai 1717, M 1722; Louis-Bonaventure Vanhœnacker, 22 juil. 1722, P 1730; Jacques Desmarescaux, 29 mars 1730, M 1766 ; Jean-Baptiste Debaudringhien, 10 sept. 1766, M 1776; Félix-Joseph Dujardin, 23 sept. 1776.

Wazemmes. — Adam Blocq, 8 nov. 1583; Adam Beauquesne, R 1604; Paschase Legrand, 6 sept. 1604 ; Ambroise de Sollinghem, 28 août 1652, M 1700; André Morelle, 27 août 1700; Gabriel Berthen, M 1746; Charles-Joseph Owrelacq, 2 déc 1746, M 1780 ; Alexandre-François-Joseph Lallou, 2 sept. 1780, M 1790; Pierre-André Bouchart, 8 juil. 1790.

Wervicq. — Clément Corneille, D 1593 ; Jacques Van Abeele, 18 août 1593, R 1603 ; Jean Malepart, 18 déc. 1603, R 1608 ; Laurent Remi, 14 oct. 1608, C 1612; Gaspard Nemius, 20 juin 1612; Adrien Vandenbulke, R 1640; Jean-Baptiste d'Haveloose, 24 mai 1640, R 1640; Adrien Vandenbulke, 23 juin 1640, M 1641 ; Charles Crombeur, 16 sept. 1641, M 1661; Arnold de Bay, 22 mai 1661, M 1674; Pierre Junet, 26 sept. 1674, R 1688 ; Pierre Van Eeck, 21 août 1688, M 1727; Pierre Warlop,

30 mai 1727, R 1764 ; Félix-Bernard Huys, 12 mars 1764, M 1764; Guillaume-François Devos, 3 oct. 1764, M 1767; Alexandre-François Cocquyt, 12 sept. 1767.

Willem. — Clément Blancquart, curé de Bouvines, 13 déc. 1583, M 1600; Guillaume Desmartin, curé de Froidmont, 9 mars 1600; Georges Ledoux, R 1622; Jean Becquart, 18 févr. 1622, R 1622; Gilles Vankerkhove, 25 août 1622, R 1624; Jean Dufossé, 7 oct. 1624, M 1636; Nicolas Lesacq, 21 oct. 1636, R 1637; Philippe de Cambray, 23 janv. 1637, R 1644; Sébastien Maille, 16 juin 1644, M 1667; Pierre Guillaume, 13 oct 1667, R 1669; Jacques Hersin, 8 nov. 1669, M 1688; Mathieu Roger, curé de Maulde, 3 mai 1688, M 1708; Pierre Testelin, 16 déc. 1708, P 1728; Guillaume-Joseph Epistal, 9 avril 1728, M 1741; Charles-Joseph Brassart, 28 nov. 1741, D 1769; Théodore Carlier, 19 sept. 1769, M 1781; François-Joseph Carlier, 22 août 1781.

II. — DIOCÈSE D'ARRAS

Carvin. — Nicolas Garson, 13 oct. 1599, R 1613; Jacques Salé, 5 sept. 1613; Thomas Boulenger, R 1623; Michel Joly, 8 mars 1623, M 1641; Jean-Baptiste Picori, 10 juin 1641, R 1651; Jacques Ternois, 28 mai 1661, M 1688; Clément Watrelop, 8 mai 1688, M 1732; Nicolas-François Brienne, 31 oct. 1732, M 1750; Antoine-Alexandre-Joseph Waroquier, 7 déc. 1750, M 1765; Hector-François-Joseph Delcourt, 9 juin 1765, M 1770; Charles-Adrien Platel, 18 sept. 1770, P 1772; Jean-Baptiste-Joseph Fiévet, 15 janv. 1772.

Meurchin. — Jean de Sion, R 1609; Antoine d'Ancoisne, 20 juin 1609, M 1623; Anselme Bernard, 22 sept. 1623, R 1638; Gérard Bataille, 26 fév. 1638, M 1647; Michel Carpentier, 21 déc. 1647, M 1655; Dominique Camelot, 20 fév. 1655, M 1664; Michel Waterloop, 26 mai 1664, M 1693; Jean-Baptiste Delmotte, 7 avril 1693, R 1703; Jacques Michel, 10 déc. 1703 ; Carlier, M 1749 ; Charles-François-Joseph Adam, 25 juin 1749, M 1750; Charles Duhamel, 15 déc. 1750, M 1759; Mathieu Delwalle, 11 fév. 1759, P 1765 ; Jean-Baptiste Monnier, 9 juin 1765, M 1785; Frédéric-Dominique Derible, 23 août 1785.

Pont-à-Vendin. — Pierre de Mailly, M 1597; Philippe Bosquet, 1er sept. 1597, M 1610; Jacques Navæus, 19 juil. 1610, M. 1619; Pierre Dupont, 13 nov. 1619, R 1624; Josse Foutry, 9 janv. 1624, R 1642; Guillaume Wambergue, 30 mai 1642; Jean Lottin, 31 mai 1642, R 1648; Grégoire Platel, 18 janv. 1648; Dominique Camelot, 16 mai 1648; Mathieu Érouart, R 1679; Jean-Augustin Van Winghe, 17 mars 1679, R 1683; Louis Broye, 23 déc. 1683, M 1714; Adrien-Joseph Lescaillez, 16 juin 1714, M 1739; Dominique-Joseph Nollet, 1er déc. 1739, P 1752; Follien Delehaye, 22 avril 1752, M 1757; Marc-Antoine-Desmons, 4 déc. 1757, P 1762; Florent-François-Joseph Favier, 10 avril 1762, P. 1766; Hubert Parent, 10 sept. 1766, P 1776 ; Jean-François-Joseph Pollet, 20 sept. 1776, M 1789 ; Pierre-François Coustenoble, 31 juil. 1789.

« Faits divers » extraits du « Journal historique et littéraire » et intéressant les localités du département du Nord, 1777-1791.

Le *Journal historique et littéraire* était la continuation du recueil bien connu de *la Clef du cabinet des princes de l'Europe*. Il commença à paraître, en 1773, à Luxembourg, *chez les héritiers d'André Chevalier* ; de 1788 à 1794, il fut édité à Maestricht, *chez François Cavelier, imprimeur libraire sur le Vrythof*. Durant toute cette période, il parut régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois, par fascicules de 80 pages, du format petit in-octavo ou in-seize. Son rédacteur en chef était le célèbre abbé F.-X. de Feller, qui avait comme collaborateurs J.-L. Burton, J.-N. Paquot, les abbés H.-I. Brosius, J.-H. Duvivier, Hacquet, Hubens et B. de Saive.

Il a paru intéressant d'extraire de cette collection, que bien peu de particuliers ont à leur portée, les articles concernant les localités actuellement incorporées dans le département du Nord, et de les reproduire textuellement. C'est peu de chose, si l'on veut, mais en histoire locale, rien n'est à négliger ni à dédaigner.

La collection que nous avons eue en mains ne commence malheureusement qu'au 1er janvier 1777 et s'arrête au 31 décembre 1791 ; de plus l'année 1789 manque totalement. Quelqu'un de nos lecteurs pourra peut-être combler cette lacune.

Pour faciliter les recherches, nous avons rangé les extraits par ordre alphabétique : *Beuvry, Bourbourg, Cambrai, Château-l'Abbaye, Cysoing, Denain, Douai, Dunkerque, Feignies, Flandre, Le Quesnoy, Lille, Maroilles, Maubeuge, Valenciennes, Vaucelle, Waziers*. Nous avons ajouté un sous-titre indiquant d'un mot l'objet de l'extrait.

Beuvry. — *Parricide.* — Un des crimes les plus révoltants qui se soient commis dans ce siècle, est celui de Jean-Baptiste Lacquemant, bûcheron, demeurant à Beuvry, dépendance de Marchiennes. Ce malheureux, convaincu d'avoir tué son propre père, par des vues d'intérêt, a été condamné « à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au col, tenant en sa main une torche ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte principale et entrée de l'église paroissiale de la ville de Marchiennes, où il sera mené et conduit

par l'exécuteur de la haute justice, dans un tombereau servant à enlever les immondices, aïant écriteau devant et derrière avec ces mots : *Parricide et Assassin ;* et là, étant nue-tête et à genoux, déclarer que méchamment et comme mal avisé, il a assassiné son père, dont il se repent, et en demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice ; après quoi, il seroit mené par l'exécuteur de la haute justice, dans le même tombereau, sur un échafaud qui seroit pour ce dressé sur la grand'place de la dite ville, et y auroit le poing droit coupé sur un poteau mis à cet effet, ensuite les bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs, après quoi recevroit deux coups sur les jambes et un sur la tête, du même bout de bâton avec lequel il a assassiné son dit père ; ce fait, son corps jetté au feu et réduit en cendres, et icelles jettées au vent. » Cet arrêt a été exécuté le 31 janvier dernier (1er juin 1784, p. 233.)

Bourbourg. — *Chapitre.* — La Reine aïant bien voulu prendre la qualité de première chanoinesse du chapitre noble de Notre-Dame de Bourbourg en Flandre, diocèse de Saint-Omer, et permettre à ce chapitre de se qualifier du nom de chapitre de la Reine, Sa Majesté a reçu dans sa chambre une députation du chapitre, composée de la comtesse de Coupigny, abbesse, et de la comtesse de Coupigny d'Hénû, chanoinesse, et les a revêtues d'un cordon de couleur jaune liseré de noir, auquel est attachée une croix émaillée portant l'image de la Sainte Vierge et, sur le revers, le portrait de Sa Majesté (1er oct. 1782, p. 219.)

Cambrai. — *Révolution.* — La noblesse et le clergé du Cambrésis viennent de renouveller leur protestation contre les décrets de l'assemblée nationale. Ces deux ordres ont juré de maintenir, de tout leur pouvoir et de toutes leurs forces, l'ancienne constitution et de s'opposer à la nouvelle. La formule de ce serment est imprimée et elle porte la signature collective du clergé et de la noblesse du Cambrésis (15 fév. 1790, p. 360.)

Quoique nous soyons bien assurés de la vigueur avec laquelle nos députés ont protesté contre les décrets anti-chrétiens et anti-constitutionnels de l'assemblée nationale, nous n'osons, vu le despotisme de l'anarchie et de la plus fanatique démocratie, attendre quelque fruit de ces protestations, à moins qu'elles ne soient secondées de quelques événemens imprévus.

Notre archevêque, dans le mandement pour le carême, qui vient d'être publié, a très bien exprimé les besoins divers de ses diocésains, dont les uns sont Belges-François, les autres Belges jadis Autrichiens : « Parmi vous, les uns ont à conjurer le Tout-Puissant de réunir par la concorde les intérêts et les cœurs, de faire naître

l'ordre et la prospérité des malheurs de l'anarchie, comme il a tiré du sein du chaos l'harmonie de l'univers ; les autres ont à lui demander, non des victoires qui sont les dons d'un Dieu irrité, mais la sagesse et la fermeté dans les conseils, mais cette vertu publique qui fonde la puissance sur la base immuable des mœurs et des loix. Que les vœux de tous conspirent auprès du Seigneur pour qu'il éloigne à jamais de vos contrées l'esprit de système et d'irréligion qui sera toujours le plus dangereux fléau des peuples, pour qu'il daigne maintenir dans tout son éclat, une illustre et ancienne *portion de l'héritage* de Jésus-Christ. » (1er mars 1790, p. 423.)

M. le marquis d'Estournel (dans la séance du 12 avril de l'assemblée nationale) a demandé, pour la province du Cambrésis, le maintien des capitulations jurées par Louis XIV, en 1677, et dont l'un des articles portoit que le roi ne toléreroit aucun culte public ou d'aucune autre religion que de la religion catholique, apostolique et romaine (1er mai 1790, p. 53.)

Cambrai. — *Séminaire.* — Voir : **Vaucelle,** *abbaye.*

Cambrai. — *Vicaires généraux.* — Sa Majesté a nommé à l'abbaïe d'Auberive, ordre de Citeaux, diocèse de Langres, l'abbé du Fumal, vicaire général du diocèse de Cambrai (1er sept. 1779, p. 71.)

Château-l'abbaye. — *Destruction.* — Le 22 juillet, après un orage et une pluie assez longue, le ciel étant couvert de nuages, poussés en tout sens par les vents, on vit se former, près de l'abbaïe de Saint-Amand et d'un petit village nommé Nivelle, une colonne extrêmement épaisse et noire, qui, touchant à la terre et aïant 30 à 40 toises de haut sur 60 ou 80 de large, s'avançoit rapidement, quoique son mouvement principal fût circulaire. Cette masse d'eau, qu'il faudroit nommer *trombe*, si ceux qui la décrivent lui donnoient un allongement cylindrique, causa les plus grands dommages dans les différentes paroisses et dans les campagnes qui sont entre Saint-Amand, Nivèle et Mortagne ; beaucoup de maisons en ont été abattues, des grains dispersés et des arbres déracinés. En passant sur Château-l'abbaïe, deux églises neuves et solides, quelques autres bâtiments et tous les arbres de la clôture ont été renversés. La couverture de la maison abbatiale et du logement des étrangers a été enlevée ; les religieux et l'abbé sont sans asyle et n'ont pas de quoi mettre à couvert leurs meubles, leurs grains et leurs bestiaux. De toute leur église, qui étoit vaste et belle, il ne reste que les murailles d'une petite chapelle, qu'on se hâte de réparer, pour que les religieux puissent y remplir les devoirs de leur état et y rendre grâces au Ciel de ce qu'il n'en a coûté la vie à personne. (15 sept. 1779, p. 153.)

Cysoing. — *Abbé.* — Extrait d'une lettre de Cisoin (on prononce *Cijoin.* Abbaïe de chanoines réguliers de S. Augustin, à deux lieues de Lille. Très belle maison avec un parc magnifique, séjour de la piété et de l'application, où la plus édifiante régularité s'allie avec des mœurs hospitalières et l'honnêteté la plus enchantante) : « Le 15 décembre, la mort nous enleva notre cher et respectable abbé, M. Éverard du Hamel, âgé de 74 ans. Père et véritable ami de ses religieux, il réunissoit dans un rare degré leur respect et leur confiance. Son exemple fut constamment le grand ressort de la règle. Sa conversation et toutes ses manières portoient dans l'esprit de l'observateur l'idée de cette vertu mâle et pure, qui perce à mesure qu'elle se cache, ou qu'elle s'ignore elle-même. Sa mort fut aussi sainte que sa vie avoit été édifiante. A force d'importunité, il a arraché de son coadjuteur la promesse sincère qu'on ne feroit de lui aucun éloge après sa mort, de quelque façon que ce fût, et que ses funérailles seroient celles d'un simple religieux. » (1er janv. 1788, p. 75.)

Denain. — *Chapitre.* — Il paroît une déclaration de l'Empereur, en date du 24 juillet 1782, concernant les preuves de filiation et de noblesse dans les chapitres nobles de sa domination aux Païs-Bas :

Sa Majesté étant informée du pied nouvellement établi par arrêt du Conseil du Roi très-Chrétien, du 18 août de l'année dernière, pour les preuves de filiation et de noblesse à faire par les récipiendaires aux chapitres des Païs-bas-françois, elle a, de l'avis de son conseil privé et à la délibération des sérénissimes gouverneurs généraux, déclaré et déclare que la disposition de l'article 5 du règlement du 23 septembre 1765, concernant les prevves de filiation et de noblesse dans les chapitres nobles de sa domination aux Païs-Bas, sera sans effet et censée comme non avenue à l'égard des chapitres de Maubeuge et de Denain, relativement aux preuves qui auront été admises par ces deux chapitres, depuis l'émanation dudit arrêt; et qu'à l'égard des preuves y admises antérieurement au même arrêt, les chapitres nobles de ce païs ne devront y avoir égard que pour autant que les preuves admises par eux auroient été également reçues par les dits chapitres de Maubeuge et de Denain, sans autre examen. Fait à Bruxelles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 24 juillet 1782. — Paraphé *ne vt.* (varietur). Signé: de Reul. (1er sept. 1782, p. 71.)

Douai. — *Ascension aérostatique.* — M. Blanchard a risqué encore une navigation aërienne à Douai, et est allé tomber heureusement en Picardie, où il n'avait rien à faire et où il ne prétendoit pas aller; il ne s'en glorifie pas moins, dans une de ses lettres, d'avoir *foulé l'immensité à ses pieds.* Il paroit une lettre à Mrs Blanchard et de l'Épinard sur leur voyage aërien de Lille (15 mai 1786, p. 141.)

Douai. — *Le jésuite Postel.* — Henri Postel, jésuite, né à Binche, petite ville du Hainaut, en 1706, est mort à Douay le 7 novembre. Il avait professé la philosophie et la théologie dans cette ville pendant un grand nombre d'années. La précision, la solidité et la clarté qui distinguent ses écrits en font rechercher la collection. L'empressement de l'entendre fit souvent déserter les autres leçons. Dans le même temps il donna au public un ouvrage en deux volumes intitulé : *L'incrédule conduit à la religion*, etc. Le premier volume est dirigé contre les athées, les déistes et autres incrédules ; le second n'est qu'un précis de controverses contre les différents sectaires. L'élégance et la légèreté du style n'égale pas la force du raisonnement qui règne dans cet ouvrage. L'auteur, en l'annonçant par la voie des périodistes, a donné le défi formel de faire voir quelque défaut de logique dans les divers raisonnements qu'il opposait aux erreurs dominantes. Ce défi ne fut jamais accepté et l'ouvrage est demeuré sans réponse, comme il demeurera toujours, aussi longtemps qu'on n'en voudra donner que de raisonnables. (15 déc. 1788, p. 643.)

Douai. — *Parlement.* — M. de Pollinchove prêta le 14 de ce mois (de janvier) le serment solennel entre les mains du Roi pour la place de premier président du parlement de Douai. (15 fév. 1781, p. 297.)

Douai. — *Révolution.* — Les désordres commis à Douay à l'occasion d'un bâteau de bled qui a été pillé par le peuple, ont donné lieu à un rapport qui a été fait par M. Alquier, dans la séance du 21 mars (de l'assemblée nationale). Le rapporteur a singulièrement inculpé la municipalité de Douay sur ce qu'elle a refusé de publier la loi martiale et il n'a pas manqué d'attribuer à ce refus les assassinats commis en cette ville. Cependant, comment peut-on supposer que cette municipalité ait refusé, par un simple caprice, de publier la loi martiale ? Et ne doit-on pas croire que de très fortes raisons l'ont empêchée de la publier ? Quoi qu'il en soit, M. Alquier a proposé, dans son projet de décret, de mander cette municipalité à la barre et d'ordonner que l'on continuât la procédure commencée. — M. Biauzat a renchéri sur le projet de décret ; il a demandé que la municipalité de Douai fût arrêtée et conduite à Orléans, pour son procès lui être fait. — M. Robespierre a réclamé le principe qui ne veut point qu'on juge quelqu'un sans l'entendre ; mais l'assemblée n'en a pas moins décrété qu'il y avait lieu à accusation contre la municipalité de Douay ; que le roi seroit prié de faire arrêter les membres qui la composent, pour être conduits dans les prisons d'Orléans ; que huit commissaires remplaceroient cette municipalité et que la procédure commencée seroit continuée sans relâche. Telle est la justice de l'assemblée. (15 avril 1791, p. 609.)

Douai. — *Université.* — Une lettre de Douai du 22 mai marque ce qui suit : « Notre Université est déserte, culbutée, anéantie. Il n'y reste plus ni humanistes, ni philosophes, ni médecinistes, ni juristes, ni théologiens. Ceux qui n'ont pu prendre le large, ont été enlevés par les troupes nationales, qui se sont mises sous les armes au nombre de plus 16.000 hommes. Ils ont maltraité les docteurs et les membres de l'Université; ils ont pillé les collèges et la caisse militaire. Tous les étudians, jusqu'aux enfans du Collège Anglois, ont été obligés de les suivre dans les casernes pour y passer la nuit. Un théologien, qui avait voulu s'échapper, a été meurtri de coups, et il en est mort le lendemain. D'autres sont grièvement blessés. Tous les couvents sont à la discrétion de ces monstres. » (15 juin 1790, p. 291.)

Dunkerque. — *Corsaires.* — Le 11 octobre. Le capitaine Roger entra jeudi dernier dans ce port, aïant avec lui des rançons pour la somme de 142.000 livres. Il y a aussi conduit cinq prises qu'il a faites sur les Anglois et dont la cargaison consiste en charbons de terre. Le même corsaire a encore pris pendant sa dernière course de six semaines : 1° un smack hollandois chargé de plomb, d'étain et autres marchandises, et conduit par un Anglois ; 2° un navire chargé de poix qu'il a conduit à Morlaix ; 3° dans la mer du Nord, un bâtiment, avec lettre de marque, de 14 canons de 9 livres de balle, qui mouilloit en rade près de Bergen en Norwège, et conduisoit un navire espagnol qu'il avoit pris ; M. Royer les a conduits tous deux dans le port de Bergen. L'anglois avoit à bord 40.000 piastres qu'il avoit prises à l'espagnol. Ainsi on compte que le capitaine a fait, dans cette dernière course, pour plus de 800.000 livres de captures, sans avoir eu aucun homme tué ni blessé dans son équipage. (1 nov. 1779, p. 390.)

Le corsaire La Fantaisie, de Dunkerque, cap. Richard Boorn, s'est emparé, le 6 de ce mois (avril), à la hauteur de Cramer, du sloop le Succès et du brigantin la Jeanne, l'un et l'autre chargés de diverses marchandises; la première de ces prises est arrivée à Dunkerque le 9 (avril) ; l'autre a été envoïée à Ostende. La Fantaisie avoit rançonné pour 850 guinées trois navires charbonniers, les 1 et 6 du présent mois (avril.) Le corsaire de Dunkerque, la Bernardine, a déposé le 6 de ce mois à Morlaix un otage de rançon de 650 guinées, qu'il a pris le 26 mars, à bord du navire anglois la Charlotte de Newbury. Le bricq anglois, l'Œuvre des amis, de 70 tonneaux, parti de Douvres pour Exeter, avec un chargement de laines en balles, a été pris le 8 avril à la côte d'Angleterre par le corsaire de Dunkerque, l'Aigle. Il est entré le 10 à Cherbourg. (15 mai 1782, p. 143.)

Le corsaire de Dunkerque, la Sophie, a conduit à Calais un brigan-

tin de Bostoness d'environ 200 tonneaux, dont il s'est emparé à la hauteur de Corke. (15 oct. 1782, p. 305.)

Le corsaire de Dunkerque, la Comtesse d'Avaux, est entré le 25 novembre et a déposé les prisonniers provenant de deux navires anglois de 130 à 140 tonneaux, l'un chargé de sel et de bois d'acajou, et l'autre de sable de verrerie, dont il s'est emparé les 18 et 19 à la hauteur de Godeleur et qu'il a expédiés pour les premiers ports de France. — La polacre angloise, de Dove, est entrée le 26 novembre à Cherbourg. Cette prise a été faite le 23 de ce mois par le corsaire de Dunkerque, le Léger; elle est chargée de morue sèche et d'huile de poisson ; elle alloit de Terre-Neuve à Bristol. — Le corsaire de Dunkerque, l'Insatiable, a conduit, le 27 novembre, à la rade de Penmarck, le navire anglois, la Caroline, de 16 canons, dont il s'est emparé le 17 du même mois, à l'ouvert du canal de Saint-George, lorsqu'il sortoit de Liverpool, chargé de munitions pour la traite des nègres. (1er janvier 1783, p. 70.)

Dunkerque. — *Courrier assassiné.* — On a fait (à l'assemblée nationale) l'affligeante annonce de l'assassinat du courrier de la malle de Dunkerque à Calais, tué sur la route d'un coup de pistolet. On a volé tous les effets qu'il portoit ; c'est une perte de plus de cent mille écus pour la ville de Dunkerque. (1er déc. 1791, p. 540.)

Dunkerque. — *Défense.* — M. le prince de Robecq, qui commande ici, a une nombreuse compagnie sous ses ordres, savoir : 4 régimens d'infanterie et les dragons de Noailles. Le service se fait avec une régularité extrême, comme si l'on étoit en pleine guerre et qu'on craignit un coup de main de la part des Anglois. Les sept navires de cette nation, arrêtés ici lors de l'*embargo* du mois de mars, y sont encore. Nous avons beaucoup d'artillerie et l'on éprouve actuellement 400 pièces de canon. (15 juin 1778, p. 313.)

Dunkerque. — *Le doyen Thiery.* — M. Bertrand Thiery, curé et doïen de Dunkerque, pasteur particulièrement respectable par ses lumières, son zèle, sa charité envers les pauvres, est mort à Dunkerque, le 16 avril, après avoir distingué son administration par une multitude d'œuvres saintes et surtout par la magnificence de la maison de Dieu, objet de sa libéralité et de ses soins. (15 oct. 1786, p. 314.)

Dunkerque. — *Pêche.* — Il s'est formé ici (à Paris) une compagnie qui propose un armement pour faire la pêche de la morue du port et havre de Dunkerque au banc de Terre-Neuve et à la côte d'Islande, avec l'agrément de la cour. Les actions sont de 500 livres chacune. L'armement exige un capital de 250.000 livres, savoir 150.000 livres

pour dix navires en mer, à raison de 15.000 livres chacun, et 100.000 livres pour armement, désarmement, assurances, commissions, salaires, etc. (1er janv. 1777, p. 71.)

On marque de Dunkerque qu'une multitude de requins dévorant ou chassant les harengs, la pêche de ces poissons qui fait subsister tant de personnes étoit devenue presque nulle, que les approvisionnements publics en souffroient et que, dans ce genre de calamité (car c'en est une pour des contrées maritimes peuplées de pêcheurs), on a eu recours aux prières. Il y a eu des processions pour supplier le Maître de la nature de reléguer au fond des mers, où ils trouvent une nourriture abondante, des monstres voraces qui, par pétulance ou par gloutonnerie, consommoient la subsistance des hommes. (1er janv. 1787, p. 67.)

Dunkerque. — *Port.* — M. le Maréchal de Castries doit partir incessamment pour Dunkerque, dont les Flamands sollicitent le rétablissement. M. de Calonne vient d'obtenir du Roi 100.000 livres par mois, à prendre sur les revenus de la province de Flandres, pour construire un quai autour du bassin, pour nettoïer le port et le havre, en extirper les ancres, qui en marée basse font autant d'écueils, et marquer avec des balises les routes sinueuses, à peine connues, par où passoit le navire de Jean Barth quand il revenoit de combattre les Hollandois. Il s'agit de rétablir la citadelle, le fort Louis, les deux jettées, qui ont besoin d'être augmentées de 50 toises chacune, de placer au bout du môle, ainsi prolongé, deux caisses coniques sur lesquelles seront reconstruits les deux risbans. Le château Gaillard et la batterie de revers, qui défendront le milieu de la jettée, seront également rebâtis. (1er août 1785, p. 555.)

Les ministres sont revenus de Dunkerque. Il paroît qu'il n'a rien été décidé concernant le port, et qu'au lieu de le rétablir, on en construira un nouveau à côté de l'ancien. La dépense pour cet objet n'excédera pas les six millions destinés aux premiers travaux qu'on étoit dans l'intention de faire. (15 octobre 1785, p. 313.)

Dunkerque — *Réjouissances pour la paix.* — Les réjouissances pour la paix qui se sont faites dans tout le roïaume, eurent lieu ici le 7 de ce mois (décembre). L'église des Récollets, grande et nouvellement rebâtie, qui sert de paroisse pendant la reconstruction de notre magnifique église paroissiale, fut superbement illuminée. Un particulier, ami des muses latines, a parfaitement exprimé, dans les inscriptions mises sur sa maison, les sujets de joie que cette paix présente particulièrement aux Dunkerquois : l'abolition des entraves mises à la navigation et la liberté de rétablir les ouvrages de notre port.

Ponite deinde metum, spumas salis ære secate,
Securæ gentes ; domiti posuere Britanni
Imperium pelagi, quod vi, non jure tenebant.
Hoc opus esse tuum, Lodoice, Europa fatetur. —
Mænia nostra jacent, hæc diruit invidus Anglus
Et portum opplevit ! Domuisti Marte Britannos,
Rex bone ! Dic : portus pateat, portusque patebit ;
Diruta, dic, surgant munimina, diruta surgent.
(15 janv. 1784, p. 140.)

Dunkerque. — *Révolution.* — Extrait d'une lettre de Dunkerque, du 18 novembre : « On a publié aujourdhui la loi martiale dans cette ville. Le pillage d'une bélandre chargée de bled et destinée pour Marseille a nécessité cette voie de rigueur. Les trois quarts de ce bled ont été enlevés par le peuple, malgré les secours réunis de la garde nationale et des troupes de ligne pour dissiper l'attroupement. C'est ainsi que le peuple, quand on lui a donné l'exemple de l'insubordination, et qu'on éteint chez lui le respect dû aux loix, à la religion et à ses ministres, devient féroce et barbare. » (15 déc. 1790, p. 632.)

Dunkerque. — *Visite de l'empereur.* — Selon des avis particuliers de Dunkerque, l'Empereur y arriva le 11 (juin), venant de Furnes, accompagné du général comte de Tercy, et sans être connu de personne ; il alla à pied voir le port et les vaisseaux qui y mouilloient. Un courtier, nommé A. Devenez, conduisit partout S. M. I. sans savoir lui-même à qui il rendoit ce service. L'auguste voyageur, en le quittant, lui demanda son nom par écrit et lui fit présent de 6 louis d'or. Puis, retournant à la poste, une sentinelle le reconnut et se mit à crier : *Vive l'Empereur*, ce qui fut aussitôt répété par le peuple ; à ces cris, S. M. I. s'étant levée de sa chaise, répartit : *Vive le roi Louis*, et continua aussitôt sa route pour Ostende. (15 juil. 1781, p. 461.)

Feignies. — *Le curé Dubois.* — Voir : **Maubeuge** : *Serment.*

Flandre. — *Intendants.* — M. de Blair de Boisemont, conseiller d'État, étant mort le 8 ce mois, la place de prévôt des marchands de Paris, dans laquelle il auroit succédé au mois d'août prochain à M. de la Michodière, a été accordée à M. de Caumartin, intendant de Flandres. M. de Calonne passe de l'intendance de Metz à celle de Flandres. (15 juin 1778, p. 303.)

Le Quesnoy. — *Gouverneur.* — M. le marquis de Cernay, lieutenant-général, gouverneur du Quesnoy, et beau-père de M. le comte de la Marck, vient de mourir dans un âge fort avancé. (15 août 1784, p. 627.)

Lille. — *Le dominicain Richard.* — Il vient de paroître un écrit scandaleux et séditieux, intitulé : *Lettre du Cardinal B. au cardinal archevêque de Malines.* L'auteur de ce libelle veut engager les évêques des Pays-Bas à soulever les peuples contre la liberté Belgique et à introniser un monarque lointain à travers des fleuves de sang qu'un pareil projet, si jamais il pouvoit se réaliser, feroit infailliblement couler. — Nous sommes obligés, par des vues de justice et d'équité, de réfuter un très faux bruit qui attribue ce pamphlet à un religieux respectable demeurant à Lille, le R. P. Richard. Cette réfutation ne sera pas longue. Nous pourrions renvoyer à la bonne logique, au sens droit et sain, à l'orthodoxie, au zèle sage et éclairé qui caractérisent les ouvrages de ce savant cénobite et conclure par le contraste qui résulte de la comparaison, que jamais le R. P. Richard n'a écrit ce libelle séditieux, calomnieux et impie. Mais nous nous contenterons tout uniment de citer les *Étrennes* adressées par ce révérend Père *à Joseph II, ci-devant duc de Brabant, comte de Flandre, etc., aujourd'hui déchu de ces belles provinces.* D'abord pas de contradiction plus formelle qu'un *ci-devant duc,* un *duc déchu de ses provinces,* et un souverain véritable et légitime. Mais il y a quelque chose de plus ; c'est que dans ces *Étrennes* il est dit entre autres éloges qui portent les Belges, précisément comme s'étant remis dans leurs droits, au dessus des nues : « C'est pour punir tous ces attentats que le Dieu des armées a commandé à la victoire de s'attacher aux drapeaux novices de ces *braves et religieux brabançons,* à la honte et au grand étonnement de vos soldats aguerris, dont vous croyez si témérairement la force irrésistible. Entrez, sire, dans les desseins de Dieu. *En dirigeant lui-même, par une protection visible, l'étonnante révolution qui vous fait perdre une des plus belles contrées du monde,* il ne veut pas vous perdre vous-même. Pour vous, *braves combattants, jeunes héros, glorieux et religieux vainqueurs,* rendez à *Dieu seul* la gloire de vos triomphes, *puisqu'elle lui appartient toute entière....* » Prétendre après cela que le R. P. Richard a écrit le pamphlet en question, ce seroit l'accuser d'avoir blasphémé contre Dieu, en le rendant complice de la prétendue révolte ; ou plutôt ce seroit dire qu'il déraisonne et qu'il use du triste privilège du radotage, octroyé à son grand âge, mais dont heureusement, par l'intégrité de ses organes et la vigueur de son esprit, par l'honorable exception enfin, *cruda viridisque senectus,* il n'est pas encore dans le cas de faire usage. (1er août 1790, p. 546.)

Amiens, le 3 septembre. On nous écrit de Lille que nous verrons bientôt ici le R. P. Richard, dominicain, connu par plus d'un ouvrage estimable, mais qu'on dit être obligé de quitter la Flandre pour avoir vomi des injures atroces contre la nation Belgique, surtout contre le

clergé et son respectable chef le cardinal-archevêque de Malines qui a eu autrefois la charité d'héberger ce religieux, presque toujours errant et fugitif. On dit que les Vonckistes réfugiés à Lille ont tellement fourni de thé, chocolat, vins, liqueurs, etc., la cellule du bon vieillard, que la révolution, qui en janvier lui paroissoit tout à fait miraculeuse et opérée immédiatement par Dieu même, est aujourd'hui un crime affreux et impardonnable. D'où il s'en suit que Dieu a fait des miracles du premier ordre pour autoriser et consolider le crime. A cela le révérend Père répond que, lorsqu'il reconnoissoit le miracle et Dieu auteur ou coopérateur de la Révolution, il ne connoissoit pas bien la *Joyeuse entrée* où il a vu, dit-il, depuis, des choses qui prouvent que les Belges sont *des menteurs, des perfides et des rebelles que sa conscience lui ordonne de terrasser, comme il l'a fait déjà dans trois ouvrages* (c'est ce que dit très expressément le R. Père, dans une lettre datée de Lille, le 4 septembre 1790, et adressée à M. l'abbé Imbert des Motelettes, à Bruges). On dit que si le révérend Père arrive, Mgr notre évêque, qui ne badine pas avec les blasphémateurs, ne tardera pas à suspendre *a divinis* l'auteur de ces étranges propos et à lui interdire surtout le confessionnal ; d'autant plus qu'on assure qu'il abuse de son ministère par reconnaissance pour les bienfaisans Vonckistes de Lille et qu'il refuse l'absolution à tous ceux qui ne croient pas que des *vainqueurs miraculeux* sont des *rebelles*. (15 sept. 1790, p. 133.)

Voici ce qu'on écrit de Lille, en date du 16 septembre : « Un de nos pères Dominicains, nommé le père Richard, ne cesse d'inonder le public de pamphlets, pour opérer une contre-révolution dans la Belgique et y ramener le prince Autrichien. Notre municipalité qui ne verroit pas sans inquiétude les armées de ce prince sur nos frontières, se prépare à imposer silence à l'orateur. S'il est vrai qu'il abuse de son ministère pour faire naître des troubles et relever le parti dont il épouse les intérêts, comme l'a écrit une personne digne de confiance à son correspondant, il doit paroître étonnant que le vicariat de Tournay ne porte point un œil vigilant sur cet objet. » (1er octobre 1790, p. 232.)

Lille. — *Le four Deferrez.* — Le sieur Deferrez, professeur de mathématiques à Lille en Flandre, vient d'envoïer à l'académie des sciences le plan d'une invention bien précieuse et bien intéressante; c'est un four économique de boulangerie, où l'on peut cuire au feu de charbon de terre et, à son défaut, à celui de tout autre combustible, et de tourbe même. Les commissaires nommés par l'académie pour examiner ce plan et le mémoire qui y étoit joint, ont donné dans leur rapport de justes éloges à cette invention qu'ils trouvent supérieure à celle des nouveaux fours de Prusse, quant à

la construction, la solidité, la propreté du fournil et l'économie. Les boulangers ont observé qu'avec ce four on pouvait faire, en 24 heures, 18 cuissons au moins, avec 5 livres de combustible, tandis qu'avec les fours ordinaires, il faudroit, pour le même nombre de cuissons, 36 heures au moins et plus de 16 livres de bois. Il peut donc être de la plus grande utilité aux munitionnaires de vivres, pour la subsistance des garnisons, à la fourniture du biscuit des embarquemens, aux grandes administrations d'hôpitaux, aux boulangers, etc. Les commissaires jugent qu'il pourroït, introduit dans la marine, fournir, avec peu d'embarras et de dépenses, du pain frais aux officiers et aux équipages des vaisseaux, etc. L'avantage de le chauffer avec toutes sortes de combustibles est d'autant plus important que, depuis une quinzaine d'années, la rareté du bois paroît s'étendre. (15 oct. 1783, p. 317.)

Lille. — *Garnison.* — Le 17 avril. Une scène meurtrière vient d'affliger notre ville. Une querelle, dont on ignore l'origine, avoit désuni deux régimens de la garnison. Le 7 de ce mois ces guerriers commencèrent à se sabrer. On crut, vers le soir, être parvenu à les rapprocher; mais, le lendemain, la discorde s'empara des quatre régimens qui composent la garnison, et, dans l'après-midi, ce n'étoit que carnages dans les rues. On compte qu'il a été tué, dans cette bagarre du huit, sept hommes, et qu'il y a eu un plus grand nombre de blessés. On a d'abord expédié un courrier en cour pour informer le ministre de cette malheureuse affaire.

M. le marquis de Livarot, détenu prisonnier dans la citadelle de cette ville depuis la fatale journée du 8, est parti hier pour Paris, d'après un ordre du Roi, pour rendre compte de sa conduite à l'assemblée nationale, au Roi et au ministre.

Les quatre régimens qui composent notre garnison actuelle, ne pouvant plus sympathiser ensemble, partiront mercredi prochain. Colonel-général se rendra à Dunkerque, la Couronne à Béthune, Royal-des-vaisseaux à Mézières, et les Chasseurs de Normandie à Philippeville. Les régimens qui viendront les remplacer et composer notre garnison sont : Beaujolois, en garnison à Dunkerque ; Brie, à Condé ; Dillon, à Bergues ; et Colonel-général Cavalerie, à Sedan. (1er mai 1790, p. 61.)

Lille. — *Hôpital militaire.* — La sagesse du gouvernement vient de faire éclore un règlement concernant les trois amphithéâtres établis dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz et Lille. Il contient 32 articles où il est dit que le démonstrateur chirurgien fera des leçons de chirurgie et d'anatomie, pour lesquelles il jouira de 400 livres d'appointemens du Roi, outre ses gages, et de 200 livres

en sus, pour l'entretien des pièces anatomiques et autres frais d'amphithéâtre. Son cours d'anatomie doit commencer au premier octobre par l'ostéologie; viendra ensuite la miologie, la splanchnologie, l'angiologie et la névrologie. Après ce cours, il procèdera à celui d'opérations, conjointement avec le chirurgien-major, et finira par un cours de bandages. Le premier juin suivant, il commencera un cours de principes de chirurgie, sur les saignées, les plaies, les fractures, les luxations. Il y aura un démonstrateur apothicaire qui sera choisi pour donner des leçons de pharmacie, de chymie et de botanique; il jouira des mêmes appointemens que celui de chirurgie. — Indépendamment des médecins emploiés dans ces trois hôpitaux, Sa Majesté admet, dans chacun d'eux, quatre médecins surnuméraires, sans appointemens, qui porteront l'uniforme des médecins ordinaires, mais sans boutonnières au collet. Ils seront obligés d'assister à tous les cours, opérations et ouvertures de cadavres qui se feront dans lesdits hôpitaux, et d'y faire des observations sur chaque genre de maladies, sous l'inspection néanmoins du médecin titulaire. Il sera fait chaque année un cours de physiologie par le plus habile des médecins surnuméraires à qui il sera accordé une gratification de 300 livres par année, et il sera préféré pour remplacer les médecins titulaires et en chef des hôpitaux militaires. Il y aura en outre huit chirurgiens surnuméraires externes et quatre apothicaires surnuméraires externes, lesquels seront assujettis à assister régulièrement à leurs cours respectifs; et dans l'assemblée du 1[er] juin suivant, on décernera, en présence de l'intendant ou du commissaire des guerres, deux prix de la valeur de 120 livres chacun, aux deux élèves surnuméraires en chirurgie qui se seront le plus distingués dans l'examen précédent, et un pareil au pharmacien surnuméraire qui l'aura mérité par ses connoissances, ses mœurs et son exactitude. Tous ces élèves en médecine, chirurgie et pharmacie, seront préférés dans le service des armées, des régimens et des hôpitaux de Sa Majesté. Indépendamment des cours de chirurgie et de pharmacie, les médecins-titulaires et chirurgiens-majors de chacun de ces trois hôpitaux feront des cours particuliers, les premiers sur la médecine pratique, et les derniers sur les maladies chirurgicales et vénériennes; ils auront les uns et les autres, pour cet objet, une gratification annuelle de 300 livres. Tous les élèves seront obligés d'assister à ces cours. Les compositions galéniques et chymiques se feront en présence des médecins, chirurgiens et apothicaires de ces hôpitaux, pour plus grande sûreté et exactitude dans les remèdes. (1er mai 1777, p. 68.)

Lille. — *Le jésuite Wastelain.* — Voir : **Maroilles,** *Ch. Wastelain.*

Lille. — *Manufacture.* — Les manufactures de Lille en Flandre sont chargées de commissions pour les étoffes et draps qu'elles fabriquent. Ce sont les Américains qui leur ont donné la préférence. (15 mai 1783, p. 147.)

Lille. — *Ouragan.* — Lettre écrite à M. de Calonne, intendant de Flandre et d'Artois par le sieur Defferez, professeur de mathématique; de Lille, le 13 février. — Vers 4 heures et un quart ce matin, le baromètre étant au-dessous de 27 pouces d'élévation, la dilatation du thermomètre au mercure de Réaumur, entre 9 et 11 degrés, une colonne ou trombe de vent aïant pris une direction d'ouëst-quart au sud, à l'est-quart de nord-est, et d'une largeur de 200 toises, fut dirigée entre le manège militaire de la porte de la Barre (dont un des coins fut enlevé) et l'église du collège de cette ville.

Du village de Wazemme, cette colonne d'air rasa la partie supérieure du parapet au-dessus de la grille du haut, se jetta sur le faîte de la manufacture d'indienne du sieur Durot, renversa toute la couverture sur les maisons de la rue de l'Arcq, les endommagea beaucoup et rompit une partie du garde-fou du pont y attenant, quoique ce garde-fou fût de fer et donnât peu de prise au vent. La colonne, se resserrant dans le canal, en suivit les détours, acquit par ce moyen plus de force, et enleva la partie du toit de l'arsenal du côté nord-ouëst, renversa tout le hangard de l'arsenal sur les derrières des bâtiments de la chambre des comptes, ce qui causa de grands ravages dans les bâtiments voisins. Le vent, continuant sa direction le long du canal, en faisant toujours de grands ravages, alla enlever les trois quarts du toit de l'hôtel du prince de Robec, jetta dans le jardin les débris de la charpente, et renversa tout un pan de muraille. Elle (*sic*) se dirigea ensuite vers le clocher des Dominicains, l'abattit totalement à la gauche du chœur de leur église, et sa chute, avec celle des cloches qu'il renfermoit, écrasa un assez grand corps de bâtiment avec un tel fracas que l'on crut que c'étoit un tremblement de terre. Une grande partie de la couverture de l'église fut aussi enlevée à l'ouest ; alors la direction de cette trombe changea vers l'est, fit du ravage dans les vitrages de l'hôtel d'Avelin, renversa la guérite de la porte du sieur Depont-le-roi, directeur du génie, enleva une partie du toit du couvent des Ursulines, et, continuant sa direction entre les Urbanistes et la porte Saint-Maurice, alla renverser le moulin appellé au Soleil-levant et celui de la Louvière, situés sur le chemin de Roubaix. Tout l'espace compris entre le canal de la grille du haut et la rue de la Barre offre un aspect semblable à celui qui seroit causé par un bombardement. Les maisons depuis le rempart jusqu'au dessus des

Dominicains, dans la largeur de 200 toises, sont endommagées considérablement. La perte que cet ouragan, qui a duré 10 heures de suite, a pu causer à toute cette ville, ne peut encore s'évaluer; elle est sûrement considérable; celle du seul couvent des Dominicains est estimée 30.000 livres. (15 mars 1781, p. 448.)

Lille. — *Le pharmacien Carette Sohies.* — Les feuilles publiques ont parlé de la découverte d'un Bernardin, qui, sans feu, est parvenu à échauffer une chambre, laquelle a conservé le même degré de chaleur pendant deux heures; il ne s'agissait que d'une boule d'étain à laquelle le religieux communiquoit une chaleur brûlante, en moins de deux minutes. M. Carette Sohies, maître en pharmacie à Lille, vient de faire publier, à ce sujet, ce qui suit : « Dans un vase d'étain, qui doit être fermé avec un couvercle à vis, j'introduis quelques morceaux de chaux vive, après les avoir plongés un instant dans l'eau froide. Je referme le vase, et, en moins de deux minutes, il se trouve échauffé à ne pouvoir plus le toucher. Ce vase peut servir à échauffer le lit d'un malade, garantir du froid un voyageur dans sa voiture, donner une chaleur modérée dans le comptoir d'un négociant, enfin être d'un grand avantage dans les hôpitaux et chez les indigens, vu qu'il ne leur en coûtera que la peine, la substance qui leur aura servi à se chauffer pouvant être employée à d'autres usages, comme si elle n'avoit pas encore été mise en œuvre. » (15 oct. 1786, p. 313.)

Maroilles. — *Charles Wastelain.* — Charles Wastelain, ex-jésuite, né à Maroilles dans le Hainaut, en 1694, est mort à Lille le 24 décembre 1782, à l'âge de 88 ans, après s'être distingué par la culture des belles-lettres dans lesquelles il exerça durant vingt ans les jeunes religieux de la Société, par sa vaste érudition, les connoissances des langues, surtout du grec et de l'hébreux, et plus encore par sa modestie, sa tranquillité et sa candeur. Il a conservé jusqu'au dernier instant d'une vie active, laborieuse et très édifiante, un jugement sain, lumineux, et beaucoup de zèle pour la religion, dont il étoit un habile ministre; simple dans ses mœurs, ferme dans ses décisions toujours claires et savantes, il étoit chéri de tous les citoïens, et n'avoit d'autre passion que l'amour de l'étude et la gloire de Dieu. Ce qui rendra surtout sa mémoire durable est la *Description de la Gaule Belgique selon les trois âges de l'histoire, avec des cartes géographiques, à Lille, chez Cramé, 1761, 1 vol. in-4°*, ouvrage qui mérite une place distinguée dans toutes les bibliothèques. L'auteur peut être mis à côté des Ortelius, des Jansson, des Merula, des Valois, des d'Anville, etc. Né avec une imagination froide, mais avec une judiciaire ferme et une mémoire heureuse, le

P. Wastelain a donné à son ouvrage le mérite le plus assorti à sa nature et le plus propre à en assurer le succès, la précision, la clarté et l'exactitude. (15 février 1783, p. 312.)

Maubeuge. — *Accident mortel*. — Il vient d'arriver à Maubeuge un accident qui a consterné toute la ville. Le Sr Daré, entrepreneur de la manufacture des armes, se préparait à faire, en présence de l'inspecteur, officier d'artillerie attaché à sa manufacture, l'épreuve d'un certain nombre de pistolets, qu'il avoit fait fabriquer pour le Roi. M. de Rocheret, lieutenant-colonel d'artillerie étoit présent à cette épreuve. Les pistolets étoient arrangés, suivant l'usage, sur une grande table, pour être ensuite transportés à bras dans une grande cour ; ils avoient été chargés à double et triple charge, amorcés et épinglés. Les traces de poudre étoient restées sur la table, lorsque l'inspecteur, résidant à la manufacture, a fait jouer imprudemment, près de la table, la batterie qui sert à faire partir à la fois les armes soumises à l'épreuve. Quinze personnes ont été percées de plusieurs balles et de canons qui n'étoient pas fixés ; sept autres, du nombre desquelles sont l'entrepreneur et l'inspecteur, ont été tuées. M. de Rocheret a été porté si grièvement blessé dans son carrosse, qu'il étoit à peine arrivé qu'il est expiré. (1er mai 1781, p. 66.)

Maubeuge. — *Chapitre*. — Voir : **Denain**, *Chapitre*.

Maubeuge. — *Gouverneur*. — Sa Majesté a disposé du gouvernement de Maubeuge, vacant par la mort du comte de Graville, en faveur du marquis Dessalles, lieutenant général. (1 juin 1777, p. 232.)

Maubeuge. — *Oratoriens*. — Extrait d'une lettre de Mons à l'auteur du Journal, le 19 juin : « Vous avez dans un de vos numéros transcrit un passage de la gazette de Harlem, où l'on parloit des oratoriens de France comme plus favorables que d'autres à l'émission du serment civique. J'ignore ce qui s'est passé dans l'intérieur de la France, mais j'ai vu arriver ici tous les Oratoriens de Maubeuge, expulsés de cette ville pour avoir refusé le sacrilège serment, et conduits par 50 hommes de la garde nationale jusqu'au territoire Autrichien. » (15 juil. 1781, p. 449.)

Maubeuge. — *Serment*. — Le 15 avril. On a vu circuler ici, avec autant de scandale que de pitié, une rapsodie intitulée : *Lettre d'un curé du ci-devant Hainaut françois à l'assemblée nationale au sujet du serment*. Jamais le délire de l'apostasie la plus lâche n'a produit des argumens semblables à ceux de ce curé, qui a la bonhomie (car le mot *d'impudence* est dans toutes les occasions un peu dur) de se nommer et de s'annoncer pour l'apôtre du serment civique décrété par ce qu'il appelle *l'auguste sénat françois* et préconisé par le

sublime orateur, **M.** de **Mirabeau**, qui par *une éloquence mâle et séduisante s'est efforcé de montrer combien l'assemblée, en dépouillant le clergé, répand de splendeur et de libéralité sur l'église de France.*

Le curé jureur trouve que les opinions sont partagées, puisqu'entre plus de 130 évêques de France, quatre ont préféré leurs possessions et leurs titres à la confession de la foi catholique. L'accommodant curé prétend que par des restrictions internes on peut prêter tous les serments possibles, *parce que Dieu*, dit-il, *connoit le fond des cœurs et l'intention de celui qui s'oblige*. Ainsi rien ne devoit empêcher les premiers chrétiens de jurer qu'ils adoreroient les idoles, pourvu que leur intention fût de n'en rien faire. *Ce serment*, ajoute-t-il, *s'il regarde les choses spirituelles, est frappé de nullité* ; on peut donc le prêter parce que *Dieu n'accepte rien d'opposé aux lois saintes*, etc.

Le galimathias de ce bon-homme ne méritoit sans doute pas qu'on en fît mention ; mais l'empressement avec lequel il a distribué le baragouin apologétique de sa désertion, en indiquant plusieurs libraires de la frontière belgique qui débitent le fruit de sa plaisante théologie; nous a paru un motif suffisant pour ne pas le passer entièrement sous silence. Une autre raison contre ce silence est un trait digne des premiers siècles de l'église, trait que le jureur rapporte lui-même par un aveuglement bien digne de la cause qu'il défend. Le voici ce trait qui doit immortaliser la mémoire d'un homme comparable aux Polycarpe et aux Athanase. « Au moment que ce décret arriva chez un de mes confrères du voisinage, M. Dubois, curé de Feignies, ce bon, vertueux et paisible pasteur s'écria : *Ah ! ce décret me conduira au tombeau !* Après le souper, il ajouta l'expression suivante : *J'aimerois mieux mourir que de faire ce serment !* Et le brave pasteur, aimé, chéri de ses paroissiens, et si bien fait pour l'être, fut trouvé, le lendemain matin, mort dans son lit. Je l'ai vu de mes propres yeux, cet aimable confrère ; son visage n'étoit pas encore enveloppé du linceul mortuaire, lorsque je me suis transporté à son presbytère ; il étoit encore dans la même attitude où la mort, par son coup funeste, l'avoit fixé. »

C'est l'apostat lui-même qui rapporte cet exemple et qui a le courage de respirer encore. (Il en conclut plaisamment que, puisque les honnêtes gens meurent de douleur à la seule proposition de ce serment, il faut *jurer et vivre*. *Vivez, venez, jurez*, s'écrie-t-il avec l'enthousiasme d'un charlatan de foire. Le pauvre chrétien n'a pas lu le livre où il est dit : *Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam, et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.*) Et toi, siècle de mensonges et de

bassesses, hâte-toi de précipiter ton cours et de t'abîmer dans la nuit des tems ; tu vois que sous ton infâme empire il y a encore des hommes dont tu n'es pas digne. (1er mai 1791, p. 66.)

Valenciennes. — *Ascension aérostatique.* — M. Blanchard avoit affiché son expérience pour le 26 (mars) si le tems le permettoit; mais il fut si variable qu'il ne lui fut pas possible de partir. Comme il y avoit beaucoup d'étrangers, il y eut aussi beaucoup de mécontens. Le lendemain, le tems n'étant pas plus favorable, étant prêt à midi et voulant contenter le public, quoiqu'il l'eût prévenu du risque qu'il y avoit de ne pouvoir sortir de l'enceinte d'où il devoit s'élever, à cause du vent, entendant le murmure de plusieurs milliers de personnes assemblées, il a fait sortir cinq ballons, dont un étoit plus élevé que les autres d'environ six pieds, il a attaché la corde de chacun à sa nacelle. Comme il commençoit à s'élever, un tourbillon de vent poussa ses cinq ballons et sa nacelle contre la tour d'un clocher où les filets d'un ballon furent accrochés. Qu'on juge de la fraïeur d'une foule innombrable de spectateurs ! On l'a cru perdu; mais il arracha son ballon, en en déchirant le filet; ainsi dégagé, un autre tourbillon le porta sur une cheminée des casernes; il travailla de nouveau à s'en dégager et, avec ses mains, jetta la partie de maçonnerie qui l'y retenoit. Alors il s'est élevé au dessus de la ville et est allé tomber aux environs de l'abbaïe de Saint Ghilain, située à quatre lieues d'ici; par un nouveau malheur, un ballon s'étoit engagé dans un arbre, d'où quarante païsans l'ont heureusement retiré. (15 avril 1787, p. 618.)

Valenciennes. — *Défense.* — On apprend de Valenciennes que l'assemblée nationale a jugé à propos de faire inonder les environs de cette ville, crainte d'une invasion, dont cependant rien n'annonce la proximité; il est à remarquer seulement que le prince de Lambesc a, depuis peu, le commandement de la brigade de troupes impériales à Tournay et dans le Tournésis. Ce prince et le prince de Vaudemont, étant de la maison de Lorraine, sont entrés au service de l'empereur, l'un avec grade de lieutenant-général, l'autre de colonel. (15 juil. 1791, p. 445.)

Valenciennes. — *Serment.* — Le 24 février, cette ville, toujours attachée aux vrais principes de la foi, vient de reconnoître dans ses partisans les plus zélés défenseurs de cette foi sainte. Sur trente fonctionnaires publics qu'elle renferme, elle n'en a vu aucun qui ait même douté qu'il dût prêter le serment, malgré les insinuations et les libelles qu'on avoit répandus pour les séduire. Tous, fermement établis dans leurs principes, ont préféré plutôt obéir à Dieu et à leur conscience que de se condamner à l'infamie et à l'opprobre par une

apostasie marquée en prêtant le serment. (15 mars 1791, p. 472.)

A Valenciennes, les fonctionnaires, au nombre de trente, y compris neuf curés, sont tous restés purs dans la foi; aucun n'a démenti l'opinion qu'on avoit du clergé de cette ville. (1er avril 1791, p. 539.)

Vaucelle. — *Abbaye.* — L'abbaïe de St Vauxelle *(sic)*, vacante par la mort du dernier abbé, a été donnée à Dom Beuvrion *(sic)*, prieur de ladite abbaïe ; mais on lui a imposé préalablement plusieurs pensions, savoir : 15.000 livres pendant 20 ans pour les réparations du collège de Navare, 2.400 pour le séminaire de Cambray, 9.000 livres pour le baron de Vessemberg, grand prévôt de Spire, et 2.000 livres pour l'abbé Péchinot. (15 août 1780, p. 650)

Waziers. — *Curé constitutionnel.* — Voici la *Réponse authentique d'un prêtre catholique élu à la cure de Waziers en Flandre à messieurs les électeurs du district de Douai* : « Il m'est bien flatteur, Messieurs, d'avoir réuni vos suffrages et tout semble me presser de me rendre à votre invitation; mais j'apprends que la cure de Waziers n'est pas vacante. Il répugne à la délicatesse et à l'honneur de prendre la place d'un autre, surtout d'un vrai pasteur, qui, en sacrifiant tout à sa conscience, se montre par là même plus digne de la remplir. Ce seroit à mes yeux, et au jugement de ceux qui pensent, un manque de sentiment et d'honnêteté que je ne pourrois jamais ni me dissimuler, ni me pardonner. Trouvez bon, Messieurs, que je préfère aux avantages que vous voulez bien m'offrir, votre estime et celle de tous les gens de bien. — D'ailleurs, en acceptant, je tromperois votre confiance. Vous voulez donner un curé à la paroisse de Waziers, et elle n'en auroit pas; sans pouvoirs et sans mission de l'église, je ferois les fonctions de pasteur, et je ne ferois rien ; mon ministère, frappé de stérilité, seroit illusoire et sacrilège ; je tromperois le peuple et je me perdrois avec lui. Enfin je serois un intrus schismatique; et, s'il faut vous le dire, vous, en nommant sans pouvoirs et contre les règles de l'église, vous préparez le schisme, et moi, en acceptant, je le consomme. Je fais à ma religion une plaie peut-être incurable et je me rends responsable de toutes les suites affreuses de mon intrusion. — Et ce n'est point ici une opinion particulière, une idée exagérée. Ce sont les principes de notre catéchisme ; c'est la doctrine de toute l'église et de tous les tems, c'est l'enseignement unanime de tous nos évêques établis de Dieu pour être nos maîtres et nos juges dans la discipline et dans la foi ; c'est le jugement du souverain Pontife, déjà manifesté d'avance par différens témoignages authentiques et maintenant surtout par son bref adressé au clergé de France et qui est enfin imprimé et répandu dans toutes les provinces; en un mot, c'est le jugement de l'Église, à

laquelle Dieu nous ordonne d'obéir comme à lui-même, sous peine de n'être plus catholiques et enfans de l'Église. Eh ! qui suis-je, moi, pour oser condamner son jugement irréfragable, et pour m'élever contre cette autorité respectable et sacrée, que Dieu lui-même m'a donnée pour règle infaillible de ma foi et de ma conduite, surtout quand je vois la plus grande et la plus saine portion de l'Église de France sacrifier tout, s'exposer à tout, souffrir tout pour y rendre hommage, et, de l'autre côté, ce qu'il y a de moins estimable dans le clergé (car permettez que je le dise) avec quelques honnêtes gens foibles ou séduits, qui, en jurant, gagnent tout et ne perdent rien, et dont, par conséquent, les témoignages intéressés ne prouvent rien ? — Oui, Messieurs, dans cette opposition malheureuse entre la loi de Dieu et la loi des hommes, entre les deux partis qui suivent l'une ou l'autre, la vérité se montre avec des caractères visibles et frappans à qui veut voir. La question présente est pleinement éclaircie ; les sophismes intéressés de l'ignorance et de la mauvaise foi sont réfutés ; l'autorité et l'unanimité des pasteurs a tout dit pour quiconque est catholique, et, ce qui ajoute encore à l'autorité de leur enseignement, ils sont dépouillés, proscrits, maltraités, persécutés pour la vérité. On dit que c'est pour conserver leurs biens et pour opérer une contre révolution ; calomnie absurde réfutée par les faits, et qui tombe d'elle-même. Pour moi qui n'ai pas juré, je vous proteste que je suis plus disposé que tous les jureurs à donner, s'il le falloit, mon sang et ma vie pour la paix, le salut et le bonheur de ma patrie, et je puis répondre des mêmes dispositions dans tous les bons ecclésiastiques non jureurs que je connois. » *Signé :* F....., prêtre catholique. (15 juin 1791, p. 310.)

ORIGINE
DE LA
MAISON NOBLE ET CHEVALERESQUE
du Chasteler de Moulbais

PAR
M. le comte DU CHASTEL
Membre titulaire de la Société d'études de la Province de Cambrai.

« Une famille noble et chevaleresque de
» toute antiquité est l'égale absolue d'une
» famille princière, car celle-ci ne peut être
» que noble et chevaleresque, ou moins. »
Le comte P.-A. DU CHASTEL.

Jusqu'à ce jour les premiers degrés de la filiation des DU CHASTELER DE MOULBAIS étaient inconnus. L'idée préconçue d'une origine princière avait dévoyé les généalogistes. Aussi devons-nous commencer par déblayer du fatras délaissé par nos prédécesseurs, les degrés qui se partagent les XIIIe et XIVe siècles, avant de donner le crayon clair et précis que nos recherches nous ont permis d'établir.

Il y eut, dans le Hainaut et dans le Tournaisis, trois familles nobles, une famille anoblie et plusieurs familles patriciennes se nommant *dou Casteler*, *du Casteler* ou *du Chasteler*, que nous avons toutes étudiées suffisamment pour nous convaincre qu'elles étaient étrangères les unes aux autres et qu'aucune d'elles n'était issue de la Maison DE LORRAINE.

Celle qui fut la plus importante dès le début du XIVe siècle est une branche de la Maison DE DENAIN, dont sont aussi sortis les seigneurs de Haynin-lès-Saint-Ghislain en Hainaut. Elle paraît avoir pris son nom du fief de la Castellerie ou du Casteler à Bouchain qu'elle possédait à l'époque de la formation des noms patronymiques. Ses armoiries sont à la croix *engrêlée* ou *denchée*,

souvent accompagnée d'un franc-canton, parfois semé de fleurs de lis ou de mouchetures d'hermine [1].

C'est le marquis du Chasteler de Courcelles qui, le premier, fit connaître cette lignée dont il se servit comme moyen de suture pour joindre sa propre famille aux *du Chasteler* ou *du Châtelet* lorrains.

Il faut avouer que les prénoms des membres du ramage [2] de Denain se prêtaient à ce jeu, car ils sont alternativement : Jehan et Thierri, Thierri et Jehan, parmi les seigneurs de Hellemmes-en-Ostrevant et de Bellaing-lès-Valenciennes, durant le XIVe siècle. Le dernier de cette noble race que nous ayons rencontré dans nos recherches, est Jehan *du Chasteler* qui posa son scel à la croix denchée et au franc-canton herminé au bas du traité fait à Mons, le 15 septembre 1428, pour la cession du Hainaut par la comtesse Jaque, duchesse en Bavière, au duc de Bourgogne, Philippe III [3].

Les alliances connues de cette famille du Chasteler sont prises dans les maisons *de Bouchain*, *de Ville-sur-Haine*, *de Houcourt* (Haucourt en Cambrésis), *de Hennin-Liétard* dit *de Fontaine* (l'Évêque), *de Bayne*, *de Barbençon-Jœumont*, *de Blicquy* et peut-être *de Lalaing* [4].

La deuxième famille noble nommée *du Casteler* eut aussi pour nom *Sarrasin*. Elle débute en 1296, par *Wautier* Sarrasin, sire *du Casteler* et de Noëvemaison, qui déclare avoir repris en fief liege du comte de Hainaut, *la ville de Raucrois* (Rocroi), *le riere* (le tiere ?) *et appertenances*, par charte passée à Valenciennes, le dimanche avant Pâques fleuries 1296 [5]. Les travaux du marquis du Chasteler et de F.-V. Goethals ne font pas mention de ce

1. G. Demay. *Les Sceaux de la Flandre*. Paris, Imprimerie nationale, 1873, tome I, p. 92, n° 689, et tome II, p. 19, nos 5014 et 5016.

2. L'expression *ramage* est employée en héraldique pour désigner une branche de *juveigneurs* ou de *cadets* d'une maison seigneuriale.

3. G. Demay. *Les Sceaux de la Flandre*. Tome I, p. 92, n° 688.

4. Archives de Tournai. *Chirographes de la Cité*, Layette de 1445. Acte du 21 mars 1445 (1446 n. st.), où il est dit que Jehan *de Hasse* était le tuteur de *Haquinet* (Jehan) et de *Sainctine* du Casteler, enfants de feu Jehan *du Casteler*, écuyer, et de feue Jehane *de Lalain*.

5. 1297 n. st. — Cte de Saint-Genois de Grandbreucq. *Monuments anciens*, t. I, p. 353.

Wautier *Sarrasin*, lequel est pourtant le vrai prédécesseur de JEAN *Sarrasin du Chasteler*, écuyer, qui reçut à titre viager d'Édouard, comte de Bar, la terre et seigneurie de Brouaine ou Brouenne, sise aujourd'hui dans le département de la Meuse, aux environs de Montmédy [1].

Quant à la troisième famille noble dite *du Casteler* ou DU CHASTELER, nous allons nous en occuper plus loin, en prouvant qu'elle est une branche cadette de l'antique et chevaleresque maison de Pottes-sur-l'Escaut.

Passons maintenant à la famille anoblie. C'est chez celle-ci que nous trouvons la plus ancienne mention de l'idée d'une origine lotharingienne. Mais les prétentions qu'elle émit ne furent pas énormes. Alors on ne visait pas à la princerie et on ne voulait de plus digne ancêtre qu'un officier du duc de Lorraine. De là surgit une filiation composite qu'on trouve au folio 60 verso du tome second du *Miroir Armorial* de Guillaume CRÉTEAU, lieutenant roi d'armes [2].

On voit dans ce manuscrit que *Oudart* DU CHASTELER, fauconnier du duc de Lorraine, est inhumé dans le chœur de l'église de Sorcy-lès-Commercy, du côté du septentrion ; qu'il fut père de *Jaquemart* DU CHASTELER, marié avec Gertrude *Carpentier* dit *du Bos*, union dont vint *Nicolas* DU CHASTELER, époux de Jeanne *Bernard*, fille de Simon Bernard, dit à la Barbe, et de la sœur de messire Gérard de Hurtebize. C'est à ce Nicolas qu'on attribue pour fils, messire ARNOULD, *seigneur du Chasteler* en la paroisse de Mainchart [3] en Hainaut, à qui l'on donne pour femme Marguerite Villain, et pour enfants, *Bertrand*, SEIGNEUR DU CHASTELER, *Marguerite*, religieuse à l'hôpital de le Plancque à Tournai, et *Guillaume*.

Or, il résulte de nos investigations dans les Archives tournaisiennes que Oudart *du Chasteler*, s'il a réellement existé (ce dont nous doutons), n'a pu avoir la moindre accointance avec le mar-

---

1. F.-V. GOETHALS. *Miroir des Notabilités nobiliaires*, etc., Bruxelles, Polack-Duvivier, 1862, in-4°, tome II, p. 851, ligne 34.

2. *Manuscrit CCXXIII* (223) de la Bibliothèque de Tournai.

3. Nos connaissances géographiques ne sont pas assez grandes pour découvrir en Hainaut, l'idéale paroisse de *Mainchart*.

chand grossier (ou *en gros*), Jaquemart *du Casteler*, bourgeois de Tournai, qui testa dans cette ville le 2 août 1454, et qui épousa vraiment Gertrude Carpentier dit du Bòs. Ce Jaquemart fut bien le père d'un Colart ou Nicolas *du Casteler*, époux d'une Jeanne Bernard, issue d'une branche cadette des BERNARD *à l'épée* [1]. Mais ce Nicolas, qui fut père de Guillaume du Casteler-Mondet, aïeul de Guillaume du Casteler-Alegambe et bisaïeul de Quentin du Casteler-de Calonne, écuyer, bailli de Ligne en 1585 [2], n'a jamais eu pour fils, *Arnould seigneur du Chasteler* et père de Bertrand, noble personnage que nous retrouverons avec son fils dans la descendance des sires de Pottes, du Casteler à Pottes et de Moulbais.

Quant aux familles patriciennes dites *dou Casteler* qu'on trouve établies dans Tournai dès le XIIIe siècle, le plus ancien bourgeois de ce nom dont nous avons pris note est *Jakemes* DOU CASTELER, échevin en 1245. Un *Jehan* DEL CASTELER, qui vendit en 1250, une maison sise rue des Moulins à Bertrand de Haudion, fut auteur d'une lignée où trois Évrard DU CASTELER se succèdent, coup sur coup, et qui dura jusqu'au XVe siècle.

Comme on le voit aucune de ces familles n'est d'origine princière. Il y a longtemps que nous soupçonnions cela, car le *Cartulaire de Cambron* [3] en nous faisant connaître un « *Willaumes* DOU CASTELLEIR, *sires de Moulebais* » en 1316, nous avait appris quelles fausses pistes avaient suivies le marquis du Chasteler et Goethals dont les œuvres ne pouvaient être que frelatées. Malgré cela, nous ne savions rien de l'origine réelle, lorsque le samedi 10 juin 1899, dans la vente faite à Londres, d'une partie des Archives du célèbre bibliophile de Cheltenham, sire Thomas Phillips, un lot fut adjugé à la ville de Tournai que représentait son archiviste,

---

1. Cette branche patricienne, mais non noble, portait des armoiries semblables à celles de la branche anoblie. Cela se voit par les quartiers d'anciennes épitaphes.

2. ARCHIVES DE TOURNAI. *Compte de tutelle de Loys et d'Agniès* DU GARDIN, *enfants de feu Melchior et de feue Agniès* DU CHASTELER (12 décembre 1585.)

3. Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Tome II, *Cartulaire de Cambron*, édité par le chanoine J.J. DE SMET. Bruxelles, Hayez, 1869, in-4°. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*. Tome I. Tournai, H. et L. Casterman, 1896, p. 186, en note.

M. Adolphe Hocquet, notre confrère. Or ce lot contenait un acte qui détruit pour toujours les ambitieuses visées ducales et lorraines qu'eut la Maison *du Chasteler de Moulbais*. Cet acte est une charte datée de l'année 1264 et vidimée par Hellin, sire de Cysoing, en 1268. On y voit figurer, comme personnage principal, « *Jehan dou Casteler, fils de Bauduin de Potes.* » Cette mention, jointe aux *deux pots* du cimier des armoiries des du Chasteler, nous révéla sur le champ la source de la famille, et désormais était né le crayon généalogique que nous plaçons ci-dessous.

Généalogie des DU CHASTELER DE MOULBAIS antérieurement à l'année 1500, suivie des seigneurs DU CHASTELER (à Pottes), qui sont issus de ce sang.

I. — *Gérard I* de Pottes, chevalier, sire de Pottes, etc., 1191. Par la même charte, Mathilde, dame de Chin, et Gérard, seigneur de Pottes, chevalier, cédèrent à l'abbaye d'Eename, les droits qu'ils possédaient sur des pâturages situés entre Escanaffle et Germenis [1].

Gérard fut père d'un fils légitime nommé Bauduin, qui suit, II.

II. — *Bauduin* de Pottes, chevalier, sire de Pottes, etc., 1225. Ce seigneur confirma la cession de droits sur des pâturages que son père avait faite en 1191 au profit de l'abbaye d'Eename [2].

Bauduin laissa au moins deux fils légitimes :

1° Gérard II *de Pottes*, écuyer, puis chevalier, seigneur de Pottes, etc., époux d'Alexandra *de Rieulay*, gavenière de Douai [3]. Il fut père de plusieurs enfants parmi lesquels nous connaissons : A. *Gérard III*, sire de Pottes et de Lambersart, chevalier, qui continua la ligne aînée de la maison de Pottes dont sortirent des branches cadettes; B. *Bauduin* de Pottes, dit *de Rieulay*, gavenier de Douai [4].

2° Jehan DE POTTES dit dou Casteler, qui suit, III.

---

1. Charles Piot. *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, publié sous le patronage de la Société d'émulation de Bruges, à Bruges en 1881, in-4°, page 79, *Charte de 1191*.

2. Idem, ibidem. Page 119, *Charte de 1225*.

3. F. Brassart. *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*. Douai, Crépin, 1877, in-8°, tome II, pages 577-578.

4. Idem, ibidem. Page 580.

III. — *Jehan* de Pottes, dit *dou Casteler*, écuyer, puis chevalier, seigneur du Casteler à Pottes [1], tenait ce fief de la seigneurie du Pont ou de Pont (à Pottes). Il était lui-même suzerain de la seigneurie de la Caserie (à Néchin), car Anniès, dame de le Vexte (de la Vichte) et de la Caserie, ayant voulu vendre douze bonniers des terres de la Caserie à Jehan de Courtrai, bourgeois de Tournai, dut, pour ce faire, obtenir l'agrément de son seigneur dominant « *Jehan dou Casteler, fils de Bauduin de Potes* », lequel lui permit la vente comme le prouve l'acte passé le lundi nuit du jour Saint-Martin en novembre de l'année 1264 [2].

En 1277, Jehan *dou Casteler* était châtelain d'Ath [3], et en 1305, il était chevalier [4].

Il laissa entre autres enfants, Willaumes DOU CASTELER, qui suit, IV.

IV. — *Willaumes* ou *Guillaume I* dou Casteler, *chevalier*, avant 1315 [5], seigneur du Casteler et de Moulebais avant 1316 [6], fut bailli du temporel de l'abbaye de Notre-Dame de Cambron [7].

Il eut pour proche parent Watier *dou Casteler* qui vivait en 1337 [8].

Nous ne connaissons pas le nom de sa femme, mais nous pouvons prouver qu'il laissa un fils légitime, Willaumes DOU CASTELER, écuyer, qui suit, V.

V. — *Willaumes* ou *Guillaume* II dou Casteler, écuyer en 1346, 1353, et plus tard chevalier, fut, comme son père, seigneur du Casteler et de Moulbais.

---

1. Le fief *du Casteler*, *du Chasteler* ou *du Châtelet*, après avoir été porté par mariage dans les domaines des familles de Buillemont et de Roisin, appartenait à la fin du XVI[e] siècle à Demoiselle Jeanne *de la Chambre* qui le vendit le 17 juillet 1599, à Nicolas le Clercq, avocat fiscal de Sa Majesté aux bailliages de Tournai et Tournaisis. (*Inventaire des titres de la Maison* de Saint-Genois).

2. Nous donnons cet acte, *in-extenso*, à la fin de cet article.

3. Archives de Tournai. Chirographes de l'échevinage de Saint-Brice, Layette de l'année 1277.

4. Comte de Saint-Genois de Grandbreucq. *Monuments anciens*, t. I, p. 214.

5. Idem, ibidem. Tome II, p. 56.

6. *Cartulaire de l'Abbaye de Cambron*. Tome I, p. 194, charte LXXXIII (83).

7. Idem. Pages 198 à 200, 201, 203 et 206.

8. Archives de l'État (jadis à Tournai, aujourd'hui à Mons). *Charte de 1337*.

En 1346, il était châtelain d'Ath, Flobecq et Lessines [1], fonction qu'il exerçait encore en 1353 [2].

On le trouve encore mentionné en 1367, et le 11 juin 1373, son fils Ernoul comparait en son nom [3].

Il mourut vers 1378, ayant eu pour femme, MAHAUT (c'est-à-dire Mathilde) dont nous ne savons quel fut le nom de famille. GOETHALS, grand amateur de bonne critique, a dénommé Jeanne *de Simousies* la femme de Guillaume du Chasteler, châtelain d'Ath, et lui a donné pour second fils, Jean, dit Sarrasin du Chasteler, écuyer, seigneur de Brouaine, dont nous avons déjà parlé, ci-devant, page 71. Or ce prétendu fils du Guillaume mort en 1377-1378, nous l'avons trouvé chevalier en 1331 [4]. Du reste toute la filiation donnée par Goethals dans le tome II de son *Miroir des Notabilités*, aux pages 848 à 853, est absolument artificielle.

Voici quels furent les enfants de Guillaume du Chasteler, deuxième du prénom :

1° GILLION ou GILLES, écuyer en 1349, chevalier avant 1366, mort avant son père et avant le 28 octobre 1376 [5]. Il épousa noble dame Sare (Sarah) *de la Caserie*, veuve avant février 1366 (1367 n. st.) de Grart Gobiert, écuyer, de la maison des sires de Corbion et de Molembais en Hainaut [6]. Il ne laissa pas de postérité et sa femme lui survécut [7].

2° ERNOUL ou ARNOULD DU CHASTELER qui suivra, VI.

3° GUILLAUME, écuyer, surnommé le Chanoine, bailli de Flobecq et de Lessines en 1390-1391 et 1394-1396 [8].

VI. *Ernoul* ou *Arnould* DU CHASTELER, écuyer, puis chevalier, seigneur du Chasteler et de Moulbais dès 1378, fut châtelain de Leuze

---

1. Comte DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Monuments anciens*, tome I, p. 343.

2. Idem, ibidem. Tome I, pp. 250 et 316.

3. Marquis DU CHASTELER DE COURCELLES. *Généalogie de la Maison du Chasteler*, Preuves, aux dates de 1367 et 1373.

4. Comte DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Monuments anciens*, tome II, p. 56.

5. F. V. GOETHALS. *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. 2, p. 851. — ARCHIVES DE TOURNAI. *Chirographes de l'échevinage de Saint-Brice*, Layettes des années 1366 et 1376.

6. Chirographes de Saint-Brice, 1366.

7. Idem, 1376.

8. V. GUIGNIES. *Histoire de Lessines*. Mons, Dequesne-Masquillier, 1892, in-8°, p. 122.

avant 1387 [1]. Il mourut à la fin de l'année 1396 (1397 n. st.), après avoir épousé en 1372, sa parente, *Jehanne* DE POTTES [2], qui lui survécut [3].

Nous croyons que cette dame fut fille de Colart ou Nicolas, sire de Pottes, qui vivait en 1370. Goethals rapporte que le 6 mai 1403, Jehanne *de Pottes*, dame du Chasteler, fonda quatre obits dans l'église de Moulbais, avec le consentement de sept de ses enfants et de Jehan de Buillemont, son gendre [4].

---

1. Le 24 août 1387, Wuillaumes *de Buillemont*, chevalier, vendit à Jaquemart *Collechon*, un fief de cinq bonniers situé à Hacquegnies. L'acte consacrant ce fait fut passé pardevant *Messire Ernouls, sire dou Casteller et de Moullebais, châtelain de Leuze*, et les hommes de fief de la baronnie de Leuze qui étaient Jehans de Quartes, Jehans de le Haye, Moriauls li Clers, Jehans Bedes et Jehans Canpions, qui le scellèrent. *Le sceau du châtelain de Leuze* est *à la bande surmontée d'un lion*. L'écu, *supporté par deux lions* est *timbré d'un casque couronné* que ciment *deux pignates* ou jarres *affrontées*, c'est-à-dire ayant les anses en dehors. L'armorial de Jehan DE QUARTES est une *bande coticée accompagnée en chef d'une étoile à six rais* ; Jehan DE LE HAYE porte en son écu *la bande* comme presque tous les *de le Haye* du Hainaut, mais chargée de trois fermaux, et Jehan CANPION a pour armoiries en son écusson *trois chapels* ou *bracelets de roses*, mais les sceaux de Moreau LE CLERC et de Jehan BÉDET n'ont pas été conservés. (ARCHIVES DE L'ÉTAT A TOURNAI, *Dossier Collechon*).

On voit par là que c'est à tort que Goethals a écrit ce qui suit : « Des généalogistes ayant rencontré un scel à la bande accompagnée de deux lions » avec l'indication de seigneur du Chasteler à Pottes, se sont imaginé que ce » seigneur appartenait à une branche collatérale des sires de Moulbais. Leur » nom patronymique était Leclercq. »

Est-ce au seigneur (au singulier) que doit s'appliquer « *Leur nom patronymique* » ou est-ce *aux généalogistes ?* Goethals et mystère !!

Les LE CLERCQ, seigneurs de Passchendael (à Dottignies) par alliance avec la famille JOSEPH, et du Chasteler (à Pottes) par achat fait le 17 juillet 1599, portaient pour armoiries : *d'azur à la bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueules, percés d'or, et accompagnée de deux étoiles à six rais d'or ;* à la bordure *engrêlée*, aussi *d'or*, pour brisure de cadet. CIMIER : *une étoile à six rais d'or, entre un vol d'azur et d'or*.

2. DE POTTES : *burelé d'argent et d'azur de douze pièces ; à la bande de gueules brochant sur le tout*. Casque *couronné*. Cimier : *trois pennaches d'azur, d'argent et de gueules, entre deux têtes et cols de bouc adossées d'argent, accornées d'or*. Cri : HOLLAI ! ou HOLAING !

3. GOETHALS, qui saisissait difficilement le sens des actes anciens, n'a pas compris la charte que le marquis du Chasteler a donnée parmi ses preuves sous la date du 28 mars 1400, dans la généalogie de sa famille publiée en 1777. (Voyez le *Miroir des Notabilités*, etc., t. 2, p. 854, l. 9). L'interprétation de GOETHALS prolonge de quatre ans la vie du seigneur Arnould *du Chasteler*.

4. *Obituaire de Moulbais*, cité par GOETHALS, *Miroir des Notabilités*, t. 2, pp. 849 et 854.

Arnould *de Chasteler* laissa huit enfants ; ils suivent :

1° MICHEL DU CHASTELER, qui suivra, VII, *comme sire de Moulbais.*

2° GUILLAUME DU CHASTELER, qui suivra, VII bis, *comme seigneur du Chasteler.*

3° ARNOULD, écuyer, chanoine de Saint-Pierre à Leuze. Selon Goethals, il laissa un fils naturel nommé Colart *du Chasteler.*

4° FASTRET, écuyer. Il fut à la bataille d'Othée avec son frère Michel, dans la guerre contre les Liégeois en 1408, et comme Michel, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Il ne laissa pas d'enfants de son union avec *Marie* DE CUINGHIEN [1] qui mourut en 1427 et fut enterrée dans l'église d'Antoing [2]. C'était une des quatre filles d'Arnould *de Cuinghien*, écuyer, sire de Pecq-sur-l'Escaut, etc. (issu de la Maison *de Courtray*), et de Marie *de Risoir* ou *van Rysoor* (issue de la Maison de Trazegnies).

5° JEHAN, écuyer. Il a été confondu par Goethals avec un autre Jehan *du Chasteler*, seigneur de Bellaing et de Hellemmes-en-Ostrevant dont nous avons parlé ci-devant, page 70. — Pour l'époque où il vivait, qui est la fin du XIVe siècle et le premier tiers du XVe, nous avons relevé cette annotation : 1409. GILLOT DOU CASTELER, *fils de Jehan* DOU CASTELER, écuyer [3].

6° MAHAUT (ou *Mathilde*), damoiselle du Forestiel, c'est-à-dire du Foresteau, soit à Velaines, soit à Moustier en Hainaut.

7° ISABELLE, femme de *Jehan* DE BUILLEMONT, écuyer, puis chevalier (peut-être une des victimes d'Azincourt ?)..

8° JEHANNE, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien, morte le 6 septembre 1433 [4].

---

1. DE CUINGHIEN (van Coyeghem) : *d'argent à quatre chevrons de gueules.* Cimier : *un buste de more habillé aux armes de l'écu, tortillé d'argent.* Cris : COURTRAY ! et CUINGHIEN L'AMOUREUX ! — La Maison *de Cuinghien* s'est éteinte en 1812 par la mort sans postérité de Gustave *de Cuinghien*, époux d'Aglaë *de Cunchy*, laquelle convola en 1815 avec Sévère *de Loz*, vicomte de Beaucourt.

2. On lit au bas de la page 367 du *Guide dans Tournai et le Tournaisis* de M. L. CLOQUET (Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie 1884), ce qui suit : « Deux petits bas-reliefs funéraires, du genre de ceux qu'on conserve à la cathédrale, consacrent la mémoire de Marie *de Quinghien*, *épouse de Sastret de Bacheler, et de son père Robert.* » Il s'agit des épitaphes monumentales de Marie *de Cuinghien*, femme de Fastret *du Chasteler*, et de son frère Robert *de Quinghien* ou *de Cuinghien*, prêtre, chanoine de la collégiale d'Antoing.

3. Voir ci-devant, p. 70, la note relative aux enfants d'un Jehan *dou Casteler*, écuyer, époux d'une Jehane *de Lalaing*. C'est dans un chirographe de la cité de Tournai de l'année 1409 que nous avons trouvé Gillot *dou Casteler.*

4. GOETHALS ajoute aux enfants d'Arnould *du Chasteler* et de Jehanne *de Pottes*, une seconde Isabelle qu'il désigne ainsi : *Isabeau* DU CHASTELER, religieuse à Ghislenghien, décédée vers 1446.

VII. — *Michel* du Chasteler, écuyer, puis chevalier, seigneur de Moulbais et de Carnin (à Ellignies-Sainte-Anne), combattit à Othée contre les Liégeois en même temps que son frère Fastret du Chasteler et, comme celui-ci, fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 14'5. Il avait été marié deux fois. Sa première femme fut *Marguerite* d'Oisy, fille de Guillaume *d'Oisy*, chevalier, sire de Beauvolers (à Dergneau, Hainaut), etc., et de Marie *d'Aa*, dit *d'Oultre*, dame de Santberg. Ce mariage qui se fit vers 1403 donna naissance à trois filles. Devenu veuf, Michel convola avec *Gertrude* de Gavre, dame d'Ansermont (à Ghoy près Lessines), fille de Guillaume *de Gavre-Hérimez*, sire de Steenkerque, chevalier, et de Jehanne *de Berlo*. C'est par cette seconde union que se continua la lignée des du Chasteler à Moulbais. Des trois filles nées de Marguerite d'Oisy, qui étaient Marguerite, Jacqueline et Élisabeth, cette dernière seule fut mariée et eut pour époux Jehan *de Gavre-Hérimez*, frère de la seconde femme de son père, aussi ne parlerons-nous que des fils nés de cette deuxième épouse [1] et qui suivent :

1° Jehan DU CHASTELER, qui suivra, VIII.

2° Simon, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, Philippe III, fut armé chevalier de la main de ce prince, le 24 juillet 1453, à l'occasion de la bataille de Gavre. Lors du *Vœu du Faisan*, Simon était conseiller et maître d'hôtel du même duc. Ce doit être lui qui, sous le nom de *sire du Chasteler*, est cité parmi les combattants de l'armée du comte de Charollais qui périrent à Montlhéri, le 16 juillet 1465 [2]. Il ne paraît pas avoir pris d'alliance.

VIII. — *Jehan* du Chasteler, écuyer, seigneur de Moulbais, de Carnin (sous Ellignies-Sainte-Anne), de la Haye (à Moustier en Hainaut), etc., créé chevalier par le comte de Saint-Pol en 1452, fut lieutenant au château de Lille pour ce prince qui était le châtelain héréditaire de cette ville.

Il mourut vers 1464, après avoir épousé, avant 1440, *Jehanne* Bourlivet [3], dame de Bersées-lès-Orchies (en partie), du Moliniel

---

1. Gertrude *de Gavre-Hérimez* convola avec Guillaume *de Sars*, chevalier, sire d'Audregnies et d'Angre (en Hainaut). Elle portait pour armoiries : *d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur; à une bordure dentée de sable.*

2. Mathieu d'Escouchy. *Mémoires*. Édition de M. J. du Fresne de Beaucourt, tome II, pp. 197 et 202, et tome III, p. 424.

3. Bourlivet : *de gueules à trois écussons d'argent, chargés chacun de trois cholles* (ou maillets à crosser) *posées en pal, le manche en bas*. Parfois les *cholles* sont remplacées par *trois mâcles de sable*, ce qui nous fait croire que les dites *cholles* doivent être aussi *de sable*. — La famille *Bourlivet* connue dans les

(à Fournes en Genech), d'Esplechin-lès-Tournai (en partie), d'Esteules (à Bersées), de la Verdrie (à Mérignies), du Chastel (à Chéreng ou à Genech?), de la Grande-Vacquerie (à Faumont), etc., fille de noble homme messire Jehan *Bourlivet*, chevalier, seigneur du Castiel ou du Chastel [1], de Bersées [2], etc., mort de blessures reçues à la journée d'Azincourt, vers 1415-1416, et de Marie *du Rouveroy*, dite *de Saint-Simon*, sœur de noble homme messire Gauchier du Rouveroy, dit de Saint-Simon, chevalier, sire de Saint-Simon et de Raisse (Raches-lès-Douai), dont le père, Mathieu II, périt aussi sur le champ de bataille d'Azincourt.

Jehanne Bourlivet, qui mourut vers 1486 dans la ville d'Ath où elle s'était retirée, fut mère de huit enfants dont les noms suivent :

1° Jehan, écuyer, mort avant son père.

2° Philippes DU CHASTELER, qui suivra, IX.

3° Pierre, écuyer, seigneur d'Esplechin (en partie), du Moliniel, de la Verdrie, du Chastel, de Maugré, etc., fut assassiné à Orchies, en 1490, par un serviteur de Mathieu de Landas, sire de la Gruerie. Un arrêt du Grand Conseil rendu à Malines, en 1486, avait réglé les droits seigneuriaux qu'il possédait à Esplechin concurremment avec Jehan *Cottrel*. Les fiefs de Pierre du Chasteler furent vendus en 1490 et 1491. Maugré et le Mouliniel furent acquis par Jehan *Cottrel*, principal seigneur d'Esplechin : le premier pour 1200 livres de Flandre et le second pour 1720 livres de la même monnaie [3].

4° Jehanne, chanoinesse de Sainte-Gertrude à Nivelles (Brabant), morte le 16 octobre 1500 et inhumée dans l'église dudit Chapitre.

5° Gertrude, chanoinesse du même chapitre en 1462, se rendit plus tard religieuse en l'abbaye de l'Olive.

6° Clarisse, chanoinesse du chapitre noble d'Andenne.

7° Anthonnette, chanoinesse du même chapitre.

---

imprimés historiques ou héraldiques, sous le nom de *Bourlinet*, (issu d'une mauvaise lecture), a donné son nom à deux fiefs du pays de Pévèle : *La seigneurie des Bourlivets* ou *de Bourlivet* à Templeuve-en-Pévèle qui passa au XIVe siècle dans les domaines de la famille de Madre par le mariage de François *de Madre* avec Jeanne *du Durer*, héritière de Bourlivet, et le fief de Borlivet à Mérignies.

1. Archives de Tournai. *Chirographes de l'échevinage de St-Brice*. Layettes de 1410 et de 1416. Actes du 14 février 1410 (1411) et du 12 juin 1416.

2. Idem, ibidem. *Layettes de 1417 et 1418*. Actes du 28 avril 1417 et du 7 septembre 1418.

3. Archives du Parlement de Flandre, à Douai. *Le Terrier d'Esplechin*. Ce document a été publié dans le tome I des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, où *Pierre* du Chasteler est mentionné, pages 183 et 187.

8° ÉLISABETH, religieuse à Ghislenghien. Elle a été donnée deux fois dans les généalogies de sa famille selon ce que nous pensons. Ce doit être elle qui, par erreur de chronologie, fait la seconde ISABELLE ou ISABEAU parmi les filles d'Arnould *du Chasteler* et de Jehanne de Pottes.

Jehan DU CHASTELER laissa aussi un fils naturel :

9° HOSTE ou OTTON *du Chasteler*. Il est nommé dans un acte rapporté par le marquis DU CHASTELER dans les preuves de la généalogie de sa famille publiée en 1777.

IX. *Philippes* DU CHASTELER, écuyer, puis chevalier, seigneur de Moulbais, de Bersées-aux-Mottes, d'Ansermont (à Ghoy en Hainaut), fut témoin de l'inauguration solennelle de Maximilien d'Autriche faite en la ville de Mons, le 2 novembre 1477, lorsque ce prince fut reconnu comte de Hainaut en qualité d'époux de la comtesse Marie, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne. Il est mentionné parmi les feudataires du seigneur de Blicquy, vassal immédiat du sire de Silly, pair de Hainaut [1].

Philippes *du Chasteler* épousa *Jeanne* DE PROISSY [2], châtelaine héréditaire ou vicomtesse de Bavay, fille d'Arnould *de Proissy*, vicomte de Bavay, etc., et de Marie *de Corswarem*. Cette dame mourut le 3 janvier 1510, après avoir testé le 1er décembre 1508. Elle avait donné à son époux, deux fils, savoir :

1° PHILIPPES *du Chasteler*, écuyer, seigneur de Moulbais, mort sans alliance en 1518, laissant un fils naturel :

A. Philippes *du Chasteler*, bâtard de Moulbais, écuyer.

2° JEHAN *du Chasteler*, écuyer, seigneur de Bersées, vicomte de Bavay, puis après 1518, seigneur de Moulbais, devint chevalier, lieutenant-général du grand-bailli et gouverneur de Tournai et Tournaisis. C'est un des personnages historiques de l'époque des Troubles du milieu du XVIe siècle. Il mourut à Tournai, le 27 mai 1568 et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas du Château. Il avait été marié trois fois. C'est de sa première union, contractée avec *Gillette* DE HARCHIES, dame de Wadimpréau (à Houdain-lès-Bavai), que vint, par leur fils Gabriel, toute la maison *du Chasteler de Moulbais* encore représentée en l'année 1900, par le marquis Charles-Gabriel et la marquise Marie, sa sœur.

---

1. ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS. *Cartulaire des fiefs et arrière-fiefs* tenus du comte de Hainaut en 1473-1474. Fiefs tenus de Blicquy. — COMTE DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. *Monuments anciens*, t. I, p. XIII (13).

2. DE PROISSY : *de sable à trois lions d'argent, armés et lampassés de gueules*.

Branche cadette continuant les seigneurs du Chasteler à Pottes.

VII bis. — *Willaumes* ou *Guillaume III* du Chasteler, écuyer, seigneur du Chasteler (à Pottes), etc., fut le deuxième fils d'Arnould, seigneur de Chasteler et de Moulbais, chevalier, et de Jehanne *de Pottes*. En sa qualité de cadet, il reçut la terre portant le nom de la famille parce qu'elle était comme seigneurie beaucoup moins importante et d'un rang moins élevé que la terre de Moulbais, car c'était un arrière-fief de Pottes alors que Moulbais était arrière-fief de la Pairie de Silly et que son seigneur était haut-justicier [1].

Goethals rapporte que le 1er janvier 1411, Guillaume *du Chasteler* fit le relief d'une dîme sur Frasne et Diegenal à la Cour féodale de Mons. Cette dîme était un fief en l'air dont les comtes de Hainaut avaient gratifié la famille du Chasteler. Nous croyons que dans cette annotation, le nom *Diegenal* doit être lu *Diergenal* pour signifier *Dergneau*.

Guillaume III mourut le 22 février 1438, après avoir épousé *Marie* de Waudripont, fille de Jehan *de Waudripont* [2], chevalier, sire de Waudripont, etc., et d'Isabelle *de le Hamaide*, dite *d'Anvaing*, petite-fille du côté paternel, de Gilles de Waudripont, sire de Waudripont, chevalier, et de Marguerite *de Corbion*, dame du Parcq (à Forest-en-Hainaut), et petite-fille du côté maternel, de Thiéri de la Hamaide, sire d'Anvaing, etc., chevalier, et d'Agathe *de Cuinghien*.

Goethals donne une seconde femme à Guillaume du Chasteler. Il lui fait épouser Marie *de la Barre* qui fut sa belle-fille comme on le verra ci-après.

Guillaume, seigneur du Chasteler, et Marie de Waudripont laissèrent un fils qui suit, VIII.

VIII. — *Arnould* II du Chasteler, écuyer, puis chevalier, seigneur du Chasteler (à Pottes), etc., avait pour ses huit quartiers de noblesse :

Châsteler, N......, *Pottes*, N......;
Waudripont, Corbion, *Anvaing*, Cuinghien.

---

1. Ernest Matthieu. *La Pairie de Silly et ses fiefs*. Louvain, Lefever, 1891. (Extrait in-8 des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*), p. 42.

2. Jehan *de Waudripont* était issu de la maison *de Vormezeele* substituée à celle qui portait le nom *de Waudripont* au XIIIe siècle et qui était une branche de la Maison *de Cordes*. — Waudripont : *d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues enlacées et passées en double sautoir*. Cri : Cul a cul !

Le fief de Hollai, sis à Celles-lès-Molembais en Hainaut était un fief ample tenu de la seigneurie du Chasteler à Pottes. En 1456, alors qu'*Arnould* DU CHASTELER vivait encore, noble homme Jehan *d'Ailly* vendit ce fief à honorable homme Simon *de Saint-Genois*, bourgeois de Tournai où il exerçait la profession de changeur (ou mieux de banquier), et dans l'acte de la vente le seigneur suzerain est nommé [1].

Arnould II épousa *Marie* DE LE BARRE dite *de Longueval* [2], fille de Hennin (Jehan) *de le Barre*, dit *de Longueval*, écuyer, seigneur de Court-Saint-Étienne, etc., et de Catherine *du Breucq*.

Goethals commet une erreur en faisant de Marie *de la Barre*, la seconde femme de Guillaume du Chasteler, son beau-père [3].

Arnould II laissa deux enfants, savoir :

1° BERTRAND, écuyer, dernier seigneur du Chasteler de ce nom, mort sans alliance avant le 30 avril 1499 [4].

2° JEHANNE DU CHASTELER, qui suit, IX.

IX. — *Jehanne* DU CHASTELER, qui devint dame du Chasteler après la mort de son frère Bertrand, fut la seconde femme de *Louis* DE BUILLEMONT [5], écuyer, seigneur de Buillemont (à Celles-Molembais), de Mousconville ou Mouchonville (dans la même paroisse), etc., veuf de Marie *de Lannoi de Herdeplancque*, et fils de Gérard *de Buillemont*, écuyer, seigneur dudit lieu, etc., et de Jehanne *de Lalaing*, damoiselle héritière de Lesdain en Tournaisis, fille de Jehan *de Lalaing*, écuyer, seigneur de Lesdain, et de Cécile des Wastines (de la Maison de Landas) [6].

Jehanne fut mère d'un fils qui suit, X.

X. — *Robert* DE BUILLEMONT, écuyer, seigneur du Chasteler, etc., mourut le 13 octobre 1521 et fut inhumé dans l'église de Celles-Molembais, lieu de la sépulture de ses ancêtres. Il avait épousé, avant

---

1. F. V. Goethals. *Miroir des Notabilités nobiliaires*, tome II, page 855.

2 DE LA BARRE, dit DE LONGUEVAL : *bandé de gueules et de vair de six pièces au franc-canton d'or.* — C'est une branche bâtarde de la Maison DE LONGUEVAL (Longueval, Somme).

3. ARCHIVES DE L'ÉTAT, à Mons. *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, folio CLII (152).

4. Idem, ibidem. — Ignace DE COUSSEMAKER. *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing.* Lille, Imprimerie St-Augustin, 1885, in-8°, page 505.

5. DE BUILLEMONT : *de sable à un écusson d'argent posé en abîme, à la cotice engrêlée d'or brochant sur le tout, en bande.* Cimier : *tête et col d'un bouc de sable.* Cri : LE BOS !

6. *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, t. I, p. 301.

le 19 février 1496 ou 1497 n. st. [1], *Jacqueline* DE GRANTMEZ [2], damoiselle d'Estrayelles (à Taintegnies), etc., fille et unique héritière de sire Miquiel *de Grantmez*, seigneur d'Estrayelles [3], bourgeois, échevin, juré et maïeur des éwardeurs de Tournai, second prévôt de cette ville en 1490, etc., et de Catherine *Savary*, sa veuve, remariée à Jehan de Gavre, écuyer, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre [4].

Robert *de Buillemont* laissa une fille et unique héritière qui suit, XI.

XI. — *Jehanne* DE BUILLEMONT, dame du Chasteler (à Pottes) et du Chasteler (à Celles-Molembaix), etc., fut la seconde femme d'Anthoine *de Roisin* [5], chevalier, seigneur du Parcq (à Forest-en-Hainaut), de Corbion (au Mont-Saint-Aubert), etc., qui demeurait avec elle en leur château du Chasteler à Celles, le 7 juin 1556 [6]. C'était le deuxième fils de Jacques *de Roisin*, écuyer, seigneur de Rongy, du Parcq, de Corbion, etc., et de Marguerite *de Launais* ou *de Lannais*, dame de Cordes (en Hainaut), d'Arondeau (à Roucourt-lez-Péruwelz), etc. Il était veuf de Jehanne *de Lannoy-Lesdain*, dont il avait retenu un fils, Pierre de Roisin, qui fut l'auteur des marquis de Forest.

Jehanne *de Buillemont* fut mère de deux enfants, savoir :

1° JEHAN *de Roisin*, écuyer, seigneur des deux Chastelers, etc., mort sans alliance.

2° MARGUERITE DE ROISIN, qui suit XII.

XII. — *Marguerite* DE ROISIN, dame des Calluyaux (à Forest-en-Hainaut), puis des Chastelers (à Pottes et à Celles), épousa *Pierre* DE MONTRICHART [7], écuyer, seigneur de Malain, de Bouverans, etc.,

---

1. ARCHIVES DE TOURNAI. *Comptes d'exécutions testamentaires, tutelles et curatelles. Compte de tutelle de Jacqueline* DE GRANTMEZ rendu en 1497 (12 juillet).

2. DE GRANTMEZ : *d'argent à la bande d'azur* (qui est DE POPUELLES), *accompagnée en chef, au 2e quartier de l'écu, d'un écusson :* de gueules au lion d'argent, *qui est* D'ANTOING.

3. *Compte de tutelle de Jacqueline* DE GRANTMEZ rendu à Tournai, le 12 juillet 1497. Vente d'Estrayelles faite le 10 avril 1464 (1465 n. st.), par Jacques *d'Estrayelles* à Miquiel *de Grantmez*.

4. ARCHIVES DE TOURNAI. *Compte de tutelle de Jacqueline de Grantmez*, vers la fin.

5. DE ROISIN : *bandé de gueules et d'argent de six pièces*. Cimier : *deux lions au naturel, assis et adossés*. Cri : ROISIN !

6. ARCHIVES DE TOURNAI. *Chirographes et actes divers*. Layette de 1556.

7. DE MONTRICHART : *de vair à la croix de gueules*. Heaume *couronné*. Cimier : *un buste de more*. Tenants : *deux anges*.

originaire de la Haute-Bourgogne. De cette union, vint un fils qui suit, XIII.

XIII. — *Nicolas* de Montrichart, écuyer, seigneur de Malain, de Bouverans, etc, vendit le Chasteler à Pottes à demoiselle Jehanne *de la Chambre* qui en fit rapport et dénombrement le dernier jour de février 1576 [1], mais le 8 août 1606, il possédait encore le Chasteler à Celles où Georges *Planchon* était son bailli [2]. Depuis, ce dernier fief fut vendu à la famille *Pallio* dite *Pally*, avant 1609.

ANNEXE

Charte concernant JEHAN DU CASTELER, fils de BAUDUIN DE POTTES, datée de 1264 et vidimée par Hellin, seigneur de Cysoing, en 1268.

Jou *Hellins* sires *de Cysoing* chevaliers, fac savoir à tous ceaus ki ceste carte veront et oront que jou ai veue la carte me dame *Agnies* la ditte dame *de le Vexte* saielée de sen seel en ces paroles ne muées ne cangiées. Jou Agnies ja ditte dame de le Vexte fac savoir à tous ceaus ki ceste carte veront et oront que jou ai vendut, werpit et clamet quitte à tous jours hiretaulement bien et à loi, à Jehan *de Courtrai,* borgois de Tornai, douze bonniers de le tiere de le Caserie à disme Dieu, pau plus pau mains, ki gist en le poroffe de Néchin, lequele tiere jou reportai en le main *Jehan* dou Casteler, *fil Bauduin* de Potes, pardevant les homes comme à segneur de cui jou le tenoie en fief, pour ahireter Jehan *de Courtrai* parmi quatre lonesiens de cens le bonnier, cescun an. Là furent Thumas *dou Bos,* Willaumes *dou Bos*, Rogiers *de le Wasne*, Jakemes *de Hostes,* Bauduins *dou Moulin* et Jehans *des Saus* comme home et quant jou eut celle tiere raportée en le main Jehan devant dit, il conjura ses homes sour le foit qu'il devoient à Dieu et à lui mismes quil en parlassent se jou Anniès devant ditte en avoie assès fait. Li home nomet raportèrent et disent par loi et par jugement que jou Agniès devant ditte avoie tant fait de celle tiere que plus n'avoie droit et ke bienfaitement en estoit deshiretée jou et tout mi oir et par loi et ke bien en pooit *Jehans* dou Casteler ahireter fermement *Jehan de Cortrai* parmi le cens devant nomet. Et jou Anniès

---

1. *Inventaire des archives de la Maison de Saint-Genois* appartenant, en 1900, à M. Pierre-Joseph d'Aumeries, brasseur à Anserœul.

2. Archives de l'Etat a Mons (jadis à Tournai). *Acte du 8 août 1606.*

devant nomée ai flanciet et juret sour sains ke tres cest jour en avant ne querrai, ne ne ferai querre, ne par mi ne par autrui, art ne engien, cause, matere, occoison, ne estrument, nul par coi Jehans *de Courtrai* devant dit viegne à destourbier ne à damage en nulle manière ne si oir aussi pour l'occoison de le tiere devant ditte que jou li ai vendu bien et loïaument et fait quant que li home en assenèrent pour mi deshireter, par coi Jehans *de Courtrai* en peuist iestre bien ahiretés et par loi il et si oir si kil est en toutes les manières con peut et seut, et si oir ausi. Et pour chou que ce soit ferme cose et estaule et bien tenue si en ai jou Anniès devant nomée ceste carte donnée saielée de men propre seel au devant dit Jehan *de Courtrai*. Ce fut fait el cauciel à Néchin, le nuit Saint Martin par un deluns l'an del incarnation Jhesu Crist m. cc. et sessante quatre, el mois de novembre. Et jou *Hellins* sires *de Cysoing*, chevaliers, le tiere devant ditte tout ensi que medame Anniès ja ditte dame *de le Vexte* le vendi bien et werpi par le loi de le tiere à Jehan *de Courtrai* jou lai en convent à sauver et à warandir et paisiulement faire porter et tenir hiretaulement as oirs *Jehan* de Courtrai et à lors successeurs parmi quatre lonesiens de cens cescun bonier par an à le Saint Remi contre tous ceaus et toutes celles ki autre cose i volroient demander. Et pour chou que ce soit couneute cose et ferme et estaule si en ai jou ceste carte donnée saïelée de men propre seel as oirs Jehan *de Courtrai* en confremance et assentement des coses devant dittes et faites ces lettres furent données lan del incarnation nostre Jhesu Crist m. cc. et sessante et wit el mois daoust.

(*Archives de la ville de Tournai*, actes d'intérêt privé, layette de 1264, Cité.)

TABLE DES NOMS DE LIEUX

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (NORD)

mentionnés dans l'Inventaire sommaire de la série B des Archives départementales du Nord [1].

---

1. Voir les observations préliminaires placées en tête de la Table de l'arrondissement d'Avesnes (Bulletin de la Société d'études, août 1899, page 42). — Les chiffres supérieurs indiquent la colonne de l'article où se trouvent les mentions ; 1808 [2] doit se lire : article 1808, colonne 2.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1900

Présents : MM. l'abbé Th. Leuridan, président; L. Quarré-Reybourbon, vice-président; Paul Vilain, secrétaire; Edm. Leclair, trésorier; Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste; l'abbé Mortreux, J. Dalle, membres titulaires.

Nécrologie. — M. l'abbé Charles Dassonville, curé de Fromelles, décédé le 25 août 1900.

Assemblée générale. — La seconde assemblée générale de la *Société d'études* aura lieu le **mardi 13 novembre,** à 3 heures précises, au *Cercle de la rue Marais, 18*, salle n° 2, au premier étage. S. G. Monseigneur Sonnois, archevêque de Cambrai, membre d'honneur de la *Société d'études*, présidera cette assemblée.

MM. les Membres titulaires ou associés qui désireraient présenter un mémoire ou faire une communication à cette séance, sont invités à en avertir, le plus tôt possible, le Président *(M. l'abbé Leuridan, 60, boulevard Vauban, Lille).* Le temps *maximum* accordé à chaque communication est rigoureusement fixé à *dix minutes.*

Conformément à l'article XII de nos *Statuts*, il sera procédé au renouvellement du *Conseil* de la Société dont les cinq membres sont d'ailleurs rééligibles.

Excursion archéologique à Saint-Omer. — Cette excursion aura lieu le lendemain de l'assemblée générale, **mercredi 14 novembre.** Tous les membres de la *Société d'études* et du *Congrès d'art chrétien et d'histoire* sont invités à y prendre part.

Départ de Lille à 7 h. 04 du matin; arrivée à Saint-Omer à 8 h. 26. Réception par la *Société des Antiquaires de la Morinie.*

Visite des églises du Saint-Sépulcre, de Saint-Denis, des ruines de l'abbaye de Saint-Bertin et de la cathédrale. Départ de Saint-Omer à 5 h. 38; arrivée à Lille à 7 h. 30.

Le prix du voyage, aller et retour, est de 11 fr. 35 en 1re classe, 8 fr. 10 en 2me classe, et 5 fr. 30 en 3me classe. — Un déjeuner sera servi vers midi et demi, par les soins du comité organisateur. Prix : 4 francs.

On est prié d'envoyer son adhésion, le plus tôt possible, et avant le 10 novembre, à *M. l'abbé Th. Leuridan, 60, boulevard Vauban, Lille.*

Congrès d'art chrétien et d'histoire. — Ce congrès, auquel sont particulièrement invités MM. les membres de la Société, aura lieu le **mardi 13 novembre,** de neuf heures à midi, au *Cercle de la rue Marais, 18,* à Lille, salle n° 2, au premier étage. En voici le programme, qui n'est aucunement *limitatif;* toute question intéressant l'art ou l'histoire peut être traitée et discutée en séance.

1° Revision des travaux des Congrès précédents.— Résultats obtenus. — Vœux à renouveler.

2° ART. — Commissions diocésaines permanentes d'art chrétien. — Les édifices religieux. — Le mobilier et les objets d'art : conservation, inventaire, restauration. Parmi les questions relatives à cet article du programme, le bureau désigne spécialement pour cette année : le *confessionnal.* — Enseignement de l'archéologie dans les Universités, dans les Séminaires, dans les Collèges. — Livres, manuels destinés à cet enseignement. — Enseignement de l'art chrétien : écoles, ateliers, méthodes. — Musées d'art chrétien : musées proprement dits : le musée de l'Université catholique de Lille. — Musique religieuse : le plain-chant ; la musique à l'église ; l'enseignement musical.

3° HISTOIRE. — Commissions diocésaines permanentes d'histoire religieuse. — Enseignement de l'histoire générale, régionale et locale, et des sciences annexes de l'histoire dans les Universités, les Séminaires, les Collèges, les Écoles. — Monographies de paroisses, d'abbayes, de collégiales, de prieurés, d'institutions de piété, de charité, d'enseignement. — La *Société d'études de la Province de Cambrai*; son but, son fonctionnement, ses travaux, ses publications; concours à lui apporter.

Dons et hommages. — La *Société d'études* a reçu les ouvrages suivants : *Un lieutenant-général à Montreuil et sa famille au XVIe siècle,* par M. Roger Rodière. — *L'église de Dannes,* par le même. — *Sainte Hiltrude, vierge, patronne de Liessies,* par M. l'abbé

A. Delobelle, curé de Dompierre. — *Dissertation sur les moyens d'apporter un secours prompt et assuré dans la ville de Lille aux pauvres malades, par P. L. J. Carette, apothicaire*, publiée par M. Edmond Leclair.

Epigraphie. — Le projet d'*épigraphie* ou de *recueil des inscriptions du département du Nord* proposé par le Bureau dans la séance du 21 juin, a été accueilli avec empressement par la plupart des membres de la *Société d'études*. Un certain nombre d'entre eux se sont mis immédiatement à l'œuvre et nous ont fait parvenir le relevé, parfois même la reproduction par le dessin ou la photographie, des inscriptions de la ville ou du village qu'ils habitent; d'autres ont bien voulu transcrire les passages d'anciens manuscrits où se trouvent des documents épigraphiques intéressant la région du Nord. Nous avions cru d'abord pouvoir signaler en détail les documents ainsi communiqués au Bureau; leur heureuse abondance ne nous permettra plus de le faire désormais, sous peine d'encombrer les pages de notre Bulletin. Nous devons donc nous borner à annoncer qu'à ce jour le nombre des inscriptions recueillies s'élève à 1248. C'est, comme on le voit, un début très encourageant et, en même temps, un indice certain de la faveur avec laquelle a été accueilli notre projet d'épigraphie.

Lectures et communications. — M. l'abbé Th. Leuridan, président, communique quelques *Faits divers* extraits du *Journal historique et littéraire* et intéressant des localités du département du Pas-de-Calais et de la Belgique, pour faire suite aux extraits concernant le département du Nord, communiqués dans la séance du 21 juin et reproduits dans le *Bulletin* du mois d'août.

M. l'abbé P. Debout, membre associé, a bien voulu transcrire, pour notre *Bulletin*, le récit de la *dernière maladie et mort de Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai*, par dom Adrien Pronier, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Vaast.

Depuis qu'il fut retourné de Cambrai ici [1], il ne se trouva pas bien de santé, étant fort et presque continuellement vexé de fluxion qu'il jettait par la bouche. Toutefois il fit assez bien son devoir à

1. C'est-à-dire à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras dont il était toujours abbé par faveur du Saint-Siège.

l'église le jour de Noël de cette année savoir est 1597. Car il officia aux premières et aux secondes vêpres et chanta la grand'messe ce jour là. Il voulut venir aux matines, mais on lui conseilla que non; et partant il n'y vint pas. Et fit bien. Depuis il ne vint à la grande église, se contentant d'aller célébrer, ou ouïr messe en sa chapelle abbatiale. Mêmement le jour des rois de l'an 1598, ni de la chandeleur suivant. Trop bien chanta-t-il messe en ladite chapelle abbatiale ledit jour, mais avec telle difficulté et peine, ayant des spasmes, qu'on pensoit vraiment qu'il dut passer le pas. Le jour Saint-Vaast suivant, il ne vint pareillement à l'église, auquel jour il se porta tellement mal qu'il fut contraint de s'en aller coucher entre deux draps après dîner qui était le vendredi après le jour des cendres. Cependant il ne cessoit de mettre ordre à ses affaires pour partir au commencement de la semaine suivante, pour aller donner les ordres sacrés à Mons, et de là s'acheminer en cour. Tous ses amis ne lui conseilloient de partir pour aller en ces lieux et places, eu égard à sa débilité ; non obstant il y contredisoit, et de fait il y voulut aller, de sorte qu'il partit de céans le lundi après le premier dimanche de carême, savoir le IX en février 1598. Dom Noel de Novion grand prieur après avoir, en chapitre, repu les âmes des confrères religieux de la parole du seigneur, par le moyen d'une docte et grandement pieuse prédication qu'il leur fit, sorti du cloître qu'il fut, s'en alla tout de l'endroit au logis abbatial, afin de dire à Dieu à sa seigneurie et le proficiat de son voyage. A cause de quoi la dite seigneurie lui dit : « Prieur, puis qu'il y a environ deux semaines que j'ai fait mettre les attaches ès lieux publics, ou il les faut mettre et attacher, signifiant par iceux que je donnerai les ordres sacrés à Mons, je suis délibéré de partir avec l'aide de Dieu ; combien que je me pourrois bien toutefois excuser raisonnablement de ce faire, si je voulais, eu égard à mon infirmité ; mais puis qu'il plut au Seigneur m'appeler à cet état, je tacherai (aidé de ses faveurs et grâces) d'y satisfaire à mon entier possible. Partant, je vous recommande à Dieu et pareillement toute la maison. Vous vous comporterez en la gouverne de votre charge et office, non autrement que si j'étois ici présent. S'il plaît au Seigneur Dieu de m'appeler de ce monde pour aller en l'autre, sa volonté soit faite et non pas la mienne. Et cependant que le siège sera vacant, vous tiendrez toujours la main à ce que le corps monastique de cette maison soit toujours en tranquillité et repos, sans trouble aucun, tant qu'il y ait un successeur, par la grâce du tout puissant, après moi qui soit de pareille humeur que je suis pour procurer toujours son avancement. » Ledit seigneur grand prieur ayant ouï et entendu

ces propos se mit incontinent à genoux en terre, et lui dit par grande révérence : « Mon seigneur puisque votre seigneurie a ainsi délibérée de partir je n'y puis résister, ni aller du contraire, toutefois je promet à icelle votre seigneurie de me comporter (s'il plaît au Seigneur) de la sorte qu'il lui a plu m'adviser. Et si je vous ai offensé soit en mon nom particulier soit au nom de mon office de prieur, de cela que je n'aurois toujours fait si vertueusement, ainsi que je devois avoir fait et vescu, je vous prie humblement merci, et supplie aussi de pareille affection me le vouloir pardonner avec le don libéral de votre sainte bénédiction. » Ce qu'étant fait ainsi sa dite seigneurie se mit en chemin et ledit seigneur prieur se retira chez soi. Or cependant qu'il cheminoit pour arriver ce jour au soir à Douai, il se porta si mal qu'il fut contraint de descendre de son coche, à Montauban mi chemin entre Arras et Douai, pour se faire réchauffer et prendre quelque petit de pitanche, afin de se renforcer le cœur. Ce retardement fut cause qu'il entra en ladite ville de Douai, sur le tard, bien harassé matte et débile de tous ses membres. Non obstant il partit de là le lendemain et vint au gitte à Valenciennes et se fit panser soigneusement en son hôtel de Saint-Vaast, où il coucha deux nuits, et puis partit pour Mons, où le samedi suivant il donna les ordres sacrés, tant à ceux qui se présentèrent pour être prêtres, que pour être diacres et aussi consécutivement aux autres ; quoique ce n'eut été sans grande peine et travail de sa personne. Tous ces devoirs étant ainsi parachevés par la grâce de Dieu, il partit de Mons au bout de quelque trois ou quatre jours après être refreschi aux fins d'aller à Bruxelles.

Il y arriva, mais son mal augmenta toujours de plus en plus. De façon qu'ayant fait congréger et assembler toute la cohorte des plus savants docteurs en l'art et faculté de médecine, en laquelle assemblée étoit aussi monsieur Boringus homme fort célèbre en telle affaire. Mais il n'eut autre résolution de tous ces messieurs magnifiques, sinon que son mal étoit trop invétéré et par ainsi incurable, étant ainsi faible débile et sur âge qu'il étoit. Toutefois qu'on feroit tout ce qu'on pourroit pour l'entretenir en cet être mortel aussi longtemps qu'il plairoit à Dieu. Non obstant leur diligence il commença à ne bouger du lit de façon que le bruit étoit épandu partout, tant ès villes qu'aux champs, que sa seigneurie illustrissime et R^me^ étoit allée de vie à trépas. Mais étoit un bruit faussement mis en avant ; trop bien dès le jour qu'il entra en son logis à Bruxelles, il n'en étoit encore sorti le 3me en Mars 1598. Quand après qu'on eut reçu nouvelle qu'i se portoit très mal, on le recommanda aux prières des religieux,

afin qu'on fit prier pour lui diligeamment et assiduement. Mais adonc étoit il mort. Car dimanche premier jour de mars de la dite année sa seigneurie (en Bruxelles) fut plus fort agressé de maladie, qu'elle n'avoit encore expérimenté jusqu'à ce jour. A cause de quoi il appella à soi son père confesseur pour lui faire part de l'état de sa conscience, afin que mourant il satisfit comme chrétien à Dieu et aux hommes. Dont par après D. Philippe Gaverelle grand prévost de céans qui ne l'avoit pas abandonné célébra la messe en sa chambre. Donc le dit seigneur reçut de ses mains par très grande dévotion, le vénérable et sacré corps de Notre Seigneur. Ces devoirs spirituels étant ainsi louablement faits les principaux de la cour le vinrent visiter, même son altesse y envoya de sa part Monsieur d'Assonville, homme certes célèbre en la court, et du conseil d'état et privé; lequel fit sa harangue, tant au nom de sa dite Altesse qu'à son occasion propre et particulière lui remontrant en bref sans user beaucoup de propos: « que nous étions en ce monde, non pas pour y demeurer toujours, ains seulement pour y passer, par ainsi il fallait prendre en gré et tailler de meilleur part, ce qu'il plaisait à la divine majesté lui envoyer. » Ledit grand prévost Don Philippe Gaverelle qui étoit là, et s'apercevant que la dite seigneurie n'étoit ententive et n'écoutoit le dit seigneur d'Assonville s'approcha de plus près et lui dit d'une voix assez haute : « Monseigneur, Monseigneur, c'est monsieur d'Assonville, qui est envoyé de la part de son altesse et dit telle et telle chose. » Adonc il se montra un peu être plus allègre, et dit tellement quellement qu'il remercioit bien humblement son Altesse et sa seigneurie aussi, qui avoient daigné ainsi le visiter par cette parole grandement consolatrice. Depuis il ne parla plus à personne qui vive sinon que le dit seigneur prévost voyant qu'il se troussoit et chaussoit les éperons pour droit et bientôt courir à la mort fin de sa vie, l'aida à dire deux ou trois fois : « Jésus ! Marie ! » et tenant une croix ces paroles: « Je te salue croix précieuse laquelle a été digne de porter le prix du monde lequel a reposé en toi et ruisselle en l'ardeur de sa passion grande abondance de sang, a fait miséricorde au larron et recommanda sa mère à son disciple, et pria pour ceux qui le crucifioient : Je le prie qu'il me défende à présent du malin ennemi. Seigneur tu as brisé mes liens ; pour autant je te sacrifierai hostie de louange. » Et de ce pas il fut administré de son dernier sacrement ce même jour sur le soir. Depuis ce temps là environ les six heures du soir de ce dimanche il fut agonissant jusqu'au mardi proche douze heures, qu'il rendit son esprit entre les mains sacrées de son créateur. Combien lors de larmes sortirent en mode et façon de

clairs coulants ruisseaux des yeux de ceux qu'il avoit aimé plus et davantage que sa vie propre, qui lorsqu'il vivoit étoient luisants ainsi que petits soleils cheminants sur la face de la terre sous la concavité des cieux, mais lui ayant les yeux fermés pour toujours, mais lui étant allé de vie à trépas, mais lui n'étant plus du nombre des vivants, se sentoient déjà éclipsés et perdre beaucoup de leur clarté splendeur et gloire. Après quelques deux ou trois heures de temps il fut accommodé en pontificat et en archevêque et puis montré à tous ceux qui eurent envie de l'aller voir jusque à huit heures de vespres. Il étoit couché de son long sur une table tapissée de noir ; revestu premièrement d'amict, d'aube, d'une tunique violette dessus et d'une autre d'autre couleur et d'une chasuble de velours violet. Son chef reposoit sur trois coussins de velours noir, ses bras et mains étoient étendus sur lui autant que faire se pouvoit, ses mains étant jointement ensemble ses doigts étant annéxés, ayant une mitre blanche sur son chef et sa croix à son côté gauche. Et cependant que la chambre étoit éteinte de toutes parts, six haches de cire vierge ardentes rendoient une très grande clarté en ladite chambre étant mises et posées ès environs du corps du trépassé. Auparavant que de l'oter de cette place en laquelle il étoit les peintres vinrent qui avec leurs pinceaux le tirèrent vivement mort. Le mercredi jour après qui étoit le IV en mars, on fit chanter à l'église appellée la chapelle, qui étoit la paroisse de l'hôtel archiepiscopal audit Bruxelles. On fit aussi sonner hautement et célébrer un service de même, sans autres devoirs funèbres, même le corps du défunt n'y étoit pas. Trop bien assistèrent à ces funérailles messieurs du conseil d'état, monsieur de Marolles, monsieur le marquis de Haurel, monsieur d'Assonville, les deux secrétaires d'état Monsieur de Moriensart et M. de Praast. Du conseil prime Monsieur Raromende M. Saline et une infinité d'autres. Des finances le Comte d'Aremberg monsieur le trésorier de Ricquart, monsieur de Sachet et plusieurs autres, le tout étant en corps. Son corps fut par après rapporté de Bruxelles, en notre église, où il repose pour le présent entre deux piliers en notre chœur. Le premier commençant à l'entrée dudit chœur du côté des orgues d'icelle église. Les devoirs que firent les religieux céans aux fins de prier pour lui tout cela est raconté et décrit en notre chronique vedastine pour ici par notre prolixité n'apporter ennui au lecteur.

Le même membre communique la copie d'un manuscrit des archives de l'évêché d'Arras, contenant le *Catalogue des églises du diocèse d'Arras en 1770*. Ce document sera publié dans le *Bulletin*.

M. l'abbé Dewez, membre titulaire, a trouvé à la Bibliothèque nationale, fonds Moreau, t. 239, p. 156, l'acte suivant, du 21 juin 1383, relatif aux *écoles de Valenciennes* et par lequel le duc Aubert de Bavière règle un différend soulevé entre l'abbé d'Hasnon et l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes :

Dux Aubiers de Bavière, par la grâce de Dieu, comtes palatins dou Rin, baulx et gouverneur, hoirs, hiretiers et sans moyen successeres des pays et comtés de Haynault, Hollande, Zélande et de le seigneurie de Frise, à tous chiauls quy ces présentes verront ou oront, salut et cognoissance de vérité. Comme controversie et debas litigieus ayent estet par grant espasse de tamps entre vénérables et religieuses personnes no très chers et amez en Dieu l'abbé et couvent de Saint-Jehan en no ville de Vallenchiennes d'une part, et l'abbé et couvent de Saint-Pierre de Hasnon, d'aultre, sur ce que li abbés de Saint-Jehan disoit que li auctorités et poissance de mettre maistre et gouverneur des escolles par toute la ville de Vallenchiennes appertenoit et avoit appertenut à ses prédécesseurs par si longtemps que mémoire n'est du contraire, l'abbet et le couvent d'Hasnon disans et affirmans que point ensi n'estoit, et proposans que de droit commun en tout leur patronage, li auctorité de mettre gouverneur es escolles appertenoit à yaulx et uset en avoient par sy longtemps que memoire n'est du contraire. Et après plusieurs procès eus à Cambray par devant l'official, par devant arbitres, après ossy appeaulx fais à Rains, les deux parties supplièrent que nous voisissiens entreprendre le fais et paine d'iaulx accorder, et de leur boine volenté, sans constrainncte, fraulde, ou déception, s'en submissent en nous et en nostre conseil, comme en arbitres et amiables compositeurs, comme il appert de leur soumission par lettres obligatoires sur çe faictes, et aussy au jour de ceste présente ordonnance recogneurent les dites parties ensy avoir esté par yaulx obligées.....

Et nous, dus Aubiers susdit, principalement à l'honneur de Dieu, pour pais et concord nourrir entre deux églises, entreprinmes le fais d'yaulx accorder et des dites controversies déterminer. Et pour ce que plusieurs hautes et grandes besoignes touchant notre honneur et estat et ossy le gouverne de nos pays nous ont continuellement empaichies, nous aviens commis lesdis procès à visiter à nos fayaulx et aimez conseillers les prieur des escholiers de Mons et maistre Jehan de Cuise, canone de Songnies, liquel diligente délibération euve entre yaulx et grand conseil...... et sur la controversie dessus déclarée, disons, déterminons et sentencions que li abbé de Saint-Jehan pues et doit mettre gouverneur et maistres des escolles en

toute la ville de Valenchiennes, et non l'abbé et le couvent de Saint-Pierre de Haènon.....

A ceste présente sentence furent nos fayaulx et amés conseillers, Simon de Lalaing, ch[er] et s[r] de Kievraing, à présent no baillieu de Haynault; Gilles d'Escaussines, s[r] de Ruesne, chevalier, maistre de no hostel; sire Thiery Laperone, doyen de la Haye en Hollande nostre église, et Jehan de le Porte, no recepveur de Haynault. Ce fut faict au Caisnoy le dimence devant la nativité de Saint-Jean-Baptiste, l'an de grasce mil trois cens quatre-vins et trois. Donné soub nostre grand sceel en tesmoignage de plus grande vérité.

(*Copie prise par D. Queinsert sur l'original dont l'écriture était fort effacée et le sceau perdu, et aussi sur le gros registre de l'abbaye de Saint-Jean, folios 16 et 17.*)

M. le chanoine Loridan, membre titulaire, a bien voulu traduire une lettre du docteur anglais Édouard Rigby, dans laquelle se trouve une intéressante *description de la Flandre en 1789*.

M. R. Rodière, membre associé, présente une étude sur *une église gothique du XVII[e] siècle.*

M. Éd Bercet, membre titulaire, adresse au Bureau une *notice sur Fonteine-au-Tertre*, extraite d'un manuscrit de dom Benoît *Marteau*, moine de Liessies.

Ces trois travaux seront publiés dans le *Bulletin*.

M. l'abbé Mortreux, membre titulaire, communique l' « acte de baptême » de la *cloche de Beaucamps*, inséré parmi les autres actes baptistaires de la paroisse.

Le vingt-cincq may 1775, Monsieur Jean François Forterie, fermier, Alexandrine Dorothé Leclercq, rentier en cette paroisse, ont étés parrain et marraine à la bénédiction de la petite cloche nommé Alexandrine Dorothée, après commission donnée à Tournay le six du dit mois à M[tre] Jean-Baptiste Le Sage, curé de cette paroisse, et cette commission luy fut donnée par Messieurs les vicaires généraux de Tournay le siège vacant. — Signé : J. B. De le Fortrie. — M. A. D. Le Clercq. J. B. Le Sage, curé de Beaucamps et Englos [1].

Dans les registres de la même paroisse, M. l'abbé Mortreux a relevé le curieux certificat médical suivant :

---

1. Cette cloche inventoriée le 29 pluviôse an II par la municipalité fut portée à Lille avec deux autres plus grosses, mise au dépôt des ci-devant Récollets et laissée sous la garde des C[ens] Verdavoir, Dernoncourt et Laffuite, gardiens de la dite maison, le 2 ventôse an II. (Inventaire 18 février 1793. Dépôt 21 février.)

Le trois mars 1780 je déclare que François Ceuche, domestique à la Cense de la Fresnoie a été saingné quatre fois pour une fluxion de poitrine lui ayant donnez les autres allimen convenable à sa maladie. Il ay mort sans avoire estez admitré sur son lit ce 3 de mars 1780, vaue par moy Ignace Joseph Lescaillé, cirurgien juré à Radinghem. — Vu le présent rapport, nous permettons au curé de Beaucamp d'inhumer le cadavre de Ceuche, en la manière accoutumée. Lille, le 3 mars 1780. Daffrengues de Lannoy.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

47. — On désirerait consulter la *Gazette Marchand*, le *Courrier Boiteux*, l'*Ami des campagnes*, ou *Voyages en Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis* et la *Dissertation théologique sur le décret national du 20 mars*. Pourrait-on indiquer une bibliothèque ou une collection particulière qui possède ces documents? (E. V., Cambrai.)

48. — Deux volets de triptyque du XVIe siècle, conservés à l'hôpital d'Hesdin et d'origine probablement flamande, portent les écussons suivants : 1° *D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, tenant en ses pattes de devant un écu de gueules au chef échiqueté d'or et d'azur ;* 2° *Parti* comme dessus; *parti d'or à la bande d'azur, chargée de 3 poissons d'or*. Le seigneur à qui appartient le premier écu est accompagné de son patron, saint Antoine, ermite ; sa femme, à laquelle se rapporte l'écu mi-parti, a pour patron saint Jean l'Evangéliste. A qui appartiennent ces armes? (R. R., Montreuil.)

49. — Un petit panneau, de la même provenance, et daté de 1599, représente une femme âgée, agenouillée et accompagnée de la Vierge comme patronne. L'écu est *parti* : *d'or à la fasce de gueules surmontée d'un lion issant de sable, accosté de deux roses de gueules et accompagné en pointe d'un compas et d'une hache d'argent emmanchée de gueules, mis en sautoir ; parti d'or à la gerbe de.... accostée de deux roses de gueules et d'un croissant de sable.* A qui appartiennent ces armes? (R. R., Montreuil.)

50. — Deux volets de triptyque de l'église de Gravelines paraissant être de la même main que les deux précédents (une main de maître d'ailleurs, car les portraits sont remarquables et les lointains délicieux) portent les armoiries suivantes : 1° *D'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un dextrochère tenant une épée au naturel, mouvant d'une nuée d'argent, et en pointe de trois coquilles, posées 2 et 1.* Le donateur est un gentilhomme portant en sautoir une écharpe rouge ; son patron est saint Jean-Baptiste. — 2° *Parti* comme dessus; *parti d'argent à la barre de gueules chargée de trois serres d'aigle d'or.* La donatrice a saint Jean l'Évangéliste pour patron. Quelles sont ces armes? (R. R., Montreuil.)

51. — Quelqu'un de nos collègues aurait-il rencontré les noms *d'avoués de Thérouanné, advocati Morinenses,* dans quelque document inédit ou dans un ouvrage quelconque. On connaît seulement ceux qui ont été publiés dans le *Cartulaire de Thérouanne* de MM. Duchet et Giry. (R. R., Montreuil.)

RÉPONSES

16. — **Le Pochonnet.** — A Arras, une maison n° 2, rue Fausse-porte Saint Nicolas, porte sculptés en relief trois pots, posés 2 et 1, avec cette inscription : *1592. Les trois pochonet* (sic).

51. — **Avoués de Thérouanne.** — On trouvera des mentions d'avoués de Thérouanne dans l'*Inventaire des archives départementales du Nord*, série B, n° 59 et n° 1565[29]; — dans la *Gallia Christiana*, t. III, *Instrum.*, col. 118; — dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 158; t. III, p. 333; t. IV, p. 201 ; — dans Malbrancq, *De Morinis*, t. II, p. 825 ; t. III, p. 724 ; — dans Miræus, *Diplomata belgica*, p. 73; *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 197 ; — dans Migne, *Godefridi Bullonii epistolæ et diplomata*, col. 1124; — dans de Rozière, *Cartulaire de l'église du Saint Sépulcre de Jérusalem*, p. 60; — dans du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines*, etc., *preuves*, p. 91 et 154 ; — dans Haigneré, *Les Chartes de Saint Bertin*, t. I, p. 15 et n° 418 ; — aux *Archives communales de Saint Omer*, n° 104 et n° 128, deux actes dont les sceaux sont inventoriés dans Demay, *Sceaux de l'Artois*, n°s 82 et 83; — etc., etc.

Aspect de la Flandre en 1789, d'après le docteur anglais Édouard Rigby, *communiqué par M. le chanoine* LORIDAN, *membre titulaire de la Société d'Études.*

Le docteur Édouard Rigby, médecin anglais, fit un voyage en France en 1789, en compagnie de trois amis Débarqué à Calais le 4 juillet, il était à Paris le 7. Il s'y trouva renfermé plus longtemps qu'il ne le voulait, en raison des circonstances qui ont précédé ou suivi la prise de la Bastille. Il assista ainsi comme témoin, et un peu malgré lui, aux débuts de la Révolution. Ses récits offrent donc quelque intérêt pour notre pays. Mais parmi ses lettres, que sa fille a publiées à Londres en 1880, il en est une surtout plus curieuse pour notre province. Elle a été écrite de Lille. Nous en donnons ici la traduction intégrale.

Lille, dimanche matin, 5 heures, 5 juillet 1789.

Mes biens chers,

Nous sommes à peine levés et voici que s'offre à nos regards un spectacle étrange et pour nous bien nouveau. Nous voici à *Lille*, dans la Flandre française, dans l'auberge principale, l'hôtel de Bourbon, notre chambre donne sur le marché. A peine s'il y a un objet qui ne diffère complètement de ceux auxquels nous sommes habitués. A Norwich, à cette même heure, on pourrait voir, çà et là, une personne se promenant sur la place ; ici, il y a foule depuis une ou deux heures. Hommes et femmes, soldats, chaises de poste et autres voitures vont deci et delà, quelques-uns, je crois, se rendant à l'église ou venant au marché, beaucoup, je le suppose, promenant uniquement pour prendre l'air. Je vois là des centaines de femmes, toutes sans chapeau.

Mais je reviens à *Calais*. Nous avons laissé cette ville à 6 heures. Nous avions deux postillons français et six chevaux ou, plus exactement, cinq chevaux et un mulet. Ces coursiers sont encore à l'état de primitive nature : longues queues, longues crinières, sabots grossiers, avec des harnais faits de cordes. Un anglais s'y méprendrait sûrement, mais nous trouvâmes qu'ils marchaient fort bien, d'un pas soutenu, environ sept milles à l'heure, sans être fouettés et sans paraître très fatigués. Cependant ce n'est pas faute aux postillons de faire claquer leurs fouets, en avant, en arrière, mais toujours par dessus les têtes de l'attelage. Mais ils se servent de leurs fouets, comme les gardes sur les malles-postes en Angleterre font de leurs cornes, aux approches d'une ville, pour faire place

à la poste royale ; car ici toutes les postes appartiennent au Roi. On nous avait dit qu'il fallait nous attendre à des routes mal pavées. Par place, elles sont pavées, mais ailleurs elles sont aussi bonnes que les grandes routes en Angleterre. Assez près de Calais, le pays est plat, avec une grande étendue de prairies, mais rempli de maisons ou de petits villages. De chaque côté de la route, des arbres : saules, ormes, peupliers de Lombardie, etc. Le caractère le plus frappant du pays que nous traversions hier est d'une étonnante fertilité. Sur une distance de 70 milles, j'oserais affirmer qu'il ne s'est pas rencontré un seul arpent qui ne soit de la plus belle culture. Les moissons dépassent tout ce que j'aurais pu concevoir, des mille et des dix mille mesures de terre sont en blé, supérieur à tout ce que produit l'Angleterre, les avoines sont extraordinairement hautes. Il y a aussi une immense quantité de fèves, beaucoup de lin, du tabac et de la gaude (*Isatis tinctoria*). On nous avait dit à Calais que le blé manquait, mais nous ne nous en sommes pas aperçus. A voir l'aspect de ce pays, on croirait même qu'une disette y est impossible, mais quand on pénètre dans les villes, les foules sont si compactes, qu'on doit y consommer une prodigieuse quantité de blé.

Nous traversâmes *Saint-Omer* à 10 heures. Grande ville, bien fortifiée, de 24.000 habitants.

Les routes ne sont pas seulement plantées d'arbres en quelques endroits et sur plusieurs milles, elles sont encore en ligne droite, ce qui est moins agréable. Elles vont directement d'un village à un autre, de sorte qu'en quittant une église on en voit une autre à l'autre bout de l'avenue. Ces routes sont pleines de monde, de voitures, de chars et de chariots. La physionomie générale de la population est différente de ce que j'attendais. Les hommes sont forts et bien faits.

Nous fumes témoins de scènes charmantes, le soir, en passant, avant d'arriver à Lille : des groupes de gens sont assis à leur porte, des hommes fument, jouent aux cartes en plein air, d'autres filent du coton. Chacun de ceux que nous apercevons porte les marques de son travail, et tout ce peuple paraît heureux. Il est vrai que j ai vu, chez les particuliers, peu de signes d'opulence, car nous ne remarquons pas autant de résidences de nobles qu'en Angleterre ; en revanche, ils sont peu nombreux ceux de la dernière classe qui soient en guenilles, avec les livrées de la paresse ou de la pauvreté.

Quels singuliers préjugés nous sommes capables de concevoir à propos des étrangers ! Pour faire ici ma confession, je regardais jusque-là les français comme un peuple léger, insignifiant, vivant dans un état de maigreur et de misère sous la tyrannie de ses maîtres.

Ce que nous avons vu jusque-là dément ce préjugé. Les hommes sont forts, vigoureux, et tout le pays dénote une activité qui ne se décourage pas. Pour les femmes aussi, et je parle de la dernière classe, qui partout est la plus nombreuse, elles sont robustes, bien faites et, surtout dans cette contrée, elles font beaucoup de travail. Elles portent de lourds fardeaux ; on les voit s'employer à aller au marché portant sur le dos les produits de leurs jardins ou de leurs champs. Une anglaise, peut-être, dirait que c'est dur, mais les paysans en Angleterre ne paraissent pas aussi bien, et je suis sûr qu'ils ne semblent pas aussi heureux. Ces femmes avec leurs hottes larges et pesantes sur le dos, portent toutes de bons bonnets, elles ont les cheveux poudrés, des pendants d'oreilles, des chaînes de cou avec une croix. Nous n'en avons pas rencontré une seule avec un chapeau.

Dans tout ce que j'ai observé, ce qui m'a le plus frappé est l'étonnante différence entre ce pays et l'Angleterre. J'ignore ce que j'apprendrai en allant, mais la différence, pour le moment, me semble toute en faveur du premier. En tous cas, s'ils ne sont pas heureux, du moins ils le paraissent.

Nous arrivâmes à *Lille* à 8 heures du soir et nous fûmes, à l'ordinaire, stupéfaits de voir ces foules dans les rues. C'est une très grande ville, la capitale de la Flandre française et la résidence de beaucoup de familles de noblesse. La ville est fortifiée, avec beaucoup de soldats, 10.000 environ, bien équipés, et ayant bon air. On nous a servi un déjeûner excellent avec le café. Un valet de place nous accompagna jusqu'à la citadelle. Les fortifications sont fortes, étendues, avec des jardins dans les fossés où les soldats cultivent des légumes. Le soldat est très propre, loin d'être maigre et d'un triste aspect, comme John Bull voudrait nous le faire croire. Il est bien dressé, grand, bel homme et dans sa tenue il montre une bonne humeur et une civilité particulièrement agréables. Il paraît de bonne santé, du reste on en a grand soin.

Comme il commençait à pleuvoir, nous prîmes une voiture pour aller à l'église S. Pierre, où nous arrivâmes pendant la messe. L'édifice, les riches ornements des prêtres, la musique, tout nous frappa vivement. Comme instruments de musique, il y a principalement des basses, des contre-basses, des serpents, mais pas d'orgue. Cet instrument, trop bruyant, messiérait selon eux à cette église. Nous avons vu aussi deux couvents, dans l'un d'eux les religieuses étaient à la messe, l'aspect m'en a paru mélancolique, mais là encore on ne me sembla pas malheureux.

Les boutiques sont maintenant toutes ouvertes et la population

me paraît affairée, comme en un jour ordinaire. On croirait que le dimanche ne diffère du reste de la semaine que par plus d'amusements. On dirait que la religion est ici peu comprise, les gens récitent leurs prières avec beaucoup d'indifférence et de précipitation, comme s'ils étaient pressés d'en finir. S'il y avait un peu plus de piété dans les églises, j'approuverais fort cette façon joyeuse et agréable de passer son dimanche, car j'y vois un élément de bonheur. »

La lettre qui suit est datée de Chantilly, le 7 juillet. En voici les premières lignes :

« Ma dernière lettre était datée de Lille que nous avons quittée à deux heures, et à six heures, nous étions à *Douay* où se trouve M Pitchford. Son collège (le collège anglais) est des meilleurs, et M. Gibson, pour qui j'avais une lettre, est un homme aussi poli que sensible. Douay est une université et contient autant d'étudiants qu'Oxford. Comme les autres villes, elle est pleine d'habitants, est fortifiée et bien bâtie. Entre Lille et Douai, nous vîmes, dans la soirée, bien des groupes de danseurs. *Cambray* est la ville suivante; encore une place grande et fortifiée, beaucoup de vieilles maisons, mais aussi de fort belles constructions. Il y en a une grande sur la grand'place (l'hôtel-de-ville) aussi vaste que *Somerset house*. Cambray est le siège d'un archevêché, et dans la cathédrale on montre le tombeau du célèbre Fénelon, l'auteur de *Télémaque*. Nous avons visité l'édifice à la clarté d'une lumière, grâce à l'importunité d'un français qui stationnait à la porte de notre hôtel. Nous lui dîmes des remerciements pour son insistance. La cathédrale est magnifique au-delà de toute expression, si l'argent le plus massif pouvait donner la beauté. Nous avons soupé et logé dans cette ville. Nous aimons beaucoup le genre de vie des Français, leur cuisine est admirable.

Hier nous avons fait plus de 90 milles, très facilement, les routes sont des meilleures; les chevaux bons pour voyager, je les crois meilleurs que les chevaux anglais, mais ils ont l'air négligé, ce qui a pu tromper les anglais. Nous venons de traverser un pays délicieux, il commence a être plus varié que la Flandre. La culture de ce pays y est vraiment incroyable. Voici que nous avons parcouru 200 milles et je n'ai pas vu un pouce de terrain qui ne soit bien cultivé et fertile. L'agriculture est surtout abandonnée aux femmes. Le travail de la terre se fait à la main. Je reste persuadé que ces gens ont le secret du bonheur. Tout ce que nous voyons nous révèle son activité et sa bonne humeur. »

Mais alors pourquoi la Révolution qui va éclater ? Et pourquoi vanter, comme l'ont fait plusieurs, la prospérité des pays protestants ?

« Faits divers » extraits du « Journal historique et littéraire » et intéressant les localités du département du Pas-de-Calais et de la Belgique, 1777-1791.

Le *Bulletin de la Société d'Études* a donné dans son fascicule du mois d'août 1900 (tome II, p. 49) les *faits divers* intéressant le département du Nord. On nous demande de publier les extraits concernant le Pas-de-Calais. Nous déférons bien volontiers à ce désir, en priant nos lecteurs de se reporter, pour la courte introduction explicative, au fascicule indiqué ci-dessus.

Achiet-le-Petit. — *Seigneurs.* — François-Joseph-Romain, baron de Diesbach de Belleroche, lieutenant-général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, est mort en son château d'Achiet-le-Petit en Artois, le 10 mars, âgé de 70 ans (1er mai 1786, p. 81).

Amettes. — *Saint Benoît-Joseph Labre.* — Selon des lettres de Rome, un pauvre François à l'aumône, nommé Benoît-Joseph Labre, qui, depuis quelques années, habitoit cette ville, y est mort le 16 avril en odeur de sainteté. L'église dans laquelle il a été inhumé ne cesse d'être fréquentée par un grand nombre de personnes qui l'invoquent et déjà on lui attribue des guérisons miraculeuses; on vend même publiquement un extrait de sa vie et son portrait. Si tout cela est solidement vu, c'est le cas de dire : *Ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus.* (15 juin 1783, p. 309).

On continue à parler beaucoup du François nommé *Labre.* On distribue la copie imprimée de l'inscription mise sur une plaque de plomb et placée dans son cercueil. Elle est conçue en ces termes :

Anno MDCCLXXXIII, indictione I, die vero 20 mensis aprilis, sedente SS. D. N. D. Pio, divina Providentia PP. VI, pontificatus sui anno IX, Benedictus Joseph, Joannis Baptistæ Labre et Annæ Barbaræ Gransir filius, notus in parœcia S. Sulpicii d'Amettes, diœcesis Bononiensis in Gallia, die 26 martii 1748. Post egregie exactam adolescentiam sub disciplinà patrui d'Erin, arctioris vitæ desiderio flagrans, die 28 octobris 1769, in abbatia Sanctæ Mariæ Septemfontium Cisterciensium monachorum strictioris observantiæ, ad tyrocinium inter clericos receptus est. Sed cum propter vitæ austeritatem in morbum incidisset, hoc ultra duos menses patienter tolerato, habitum quem laudabiliter ultra menses octo gestaverat dimittere coactus est die 2 julii 1770. Hinc e Galliis profectus, varias peregrinationes, præsertim ad Domum Lauretanam et ad sacra Apostolorum limina, suscepit, donec Romæ, ab ea non discessurus, nisi annuæ Lauretanæ

peregrinationis causa, moram fixit. Ubique christianarum virtutum exemplis clarus, evangelica paupertate ad apicem custodita, e sponte oblatis, nonnisi parce acceptis, portione etiam ex iis pro pauperibus detracta, victitans ; profunda humilitate, mundi suique contemptu altissimo, pœnitentiæ rigoribus, jugi non interrupta oratione, piis stationibus quotidie in Urbis ecclesiis ab ortu solis ad occasum usque productis, cæterarumque virtutum exercitatione insignis, hominibus, licet habitu cultuque horrendus, moribus charus, oblitus sui, uni Deo vacavit. Die 16 aprilis 1783 post orationem in hac ecclesia S. Mariæ ad Montes de more protractam, in ipsius vestibulo languore correptus, cum oblatum benigne a pio viro proximæ domus hospitium acceptasset, eo deducitur Ibi extremæ unctionis sacramento munitus, inter sacerdotum aliorumque preces, hora prima noctis ejusdem diei in osculo Domini quievit in pace. Sequenti die in hanc ecclesiam, maximo populi concursu, decenti pompa, piorum virorum sumptibus comparata, adsportatus est. Illico tota pene urbs commota est rumore ac fama sanctitatis, ad eumque ex omnibus ordinibus confluere homines cœperunt tanto impetu, ut irruentem multitudinem destinati milites coercere vix possent. Quare ut fidelium jugiter concurrentium devotioni fieret satis, manere eum inhumatum ad vesperam usque diei Paschatis 20 aprilis 1783, Emi Gardinalis Urbis Vicarii placito indultum est, donec ipsius jussu hic seposito in loco honorifice conderetur eadem die hora 24. (1er juil. 1783, p. 355).

Dans un mandement de M. l'évêque de Boulogne, qui ordonne des prières pour la conservation des biens de la terre, et publié le 3 juillet 1783, on trouve un très bel éloge de Benoît-Joseph Labre, né dans ce diocèse. — A la suite de ce mandement, on lit la traduction en françois de l'inscription latine mise, avec l'approbation du Saint Siège, dans le cercueil de Benoît-Joseph Labre, et deux lettres adressées à M. l'évêque de Boulogne par M. Fontaine, chargé à Rome des affaires de la congrégation de la mission, dont il est membre. Il marque dans la dernière, datée du 4 juin de cette année, qu'on parle d'une multitude innombrable de miracles opérés sur le tombeau du Serviteur de Dieu et par l'application de ses images; qu'un évènement qui peut être regardé comme le plus grand et le plus précieux de tous ces miracles, est la conversion d'un Anglois prédicant, de Boston, homme très instruit et fort éclairé, qui, aïant poussé la curiosité jusqu'au point de rechercher lui-même les preuves de plusieurs guérisons opérées par l'intercession de ce Serviteur de Dieu, étoit arrivé à se convaincre de la réalité de plusieurs; qu'en conséquence il s'étoit fait instruire et qu'il avoit fait abjuration le dimanche avant la date de cette lettre. M. Fontaine ajoute qu'on a commencé le 4 juin le procès de béatification et qu'il est étonnant avec quel zèle le public contribue aux

dépenses nécessaires pour les informations. — On vient de graver deux portraits de cet homme pieux. L'un se vend à Paris, chez Pasquier, rue S. Jacques, et l'autre, chez Lesclapart, Pont Notre-Dame. Ils ont été faits tous deux sur l'original venu de Rome. Prix 12 sols chaque. On trouve aux mêmes adresses et chez Guillot, libraire de Monsieur, une relation intéressante concernant ce serviteur de Dieu. Cette brochure a 32 pages in-12 et coûte 12 sols. On la trouve, ainsi que les portraits, à Liège, chez Lemarié. (1er oct. 1783, p. 237.)

Des lettres de Rome disent que le procès d'information, auquel on a travaillé par ordre du cardinal vicaire, pour l'examen des vertus et des miracles du serviteur de Dieu, Benoit-Joseph Labre, vient d'être terminé. Il est très volumineux ; plus de 80 témoins ont été entendus. On est occupé à copier les pièces de la procédure, pour les mettre sous les yeux de la congrégation des rits, qui accordera, sans doute, à Benoît-Joseph Labre, le titre de vénérable et qui ordonnera qu'il soit procédé à sa béatification. Madame Louise de de France, religieuse carmélite, vient de donner une preuve éclatante de l'intérêt qu'elle prend à une cause qui honore le siècle, édifie les fidèles et peut servir à ranimer la foi ; elle a donné 15 000 livres tournois pour les frais du procès (15 septembre 1785, p. 157.)

La cause du serviteur de Dieu, Benoît Labre, est fort avancée et déjà l'on a achevé les procès-verbaux dans lesquels se trouvent, sous serment solemnel, examinés plus de 120 témoignages, entr'autres ceux de huit confesseurs, qui en divers tems et lieux ont écouté ses confessions. Outre plusieurs aumônes pécuniaires qui en différentes fois ont été envoyées en cette ville, une personne inconnue a dernièrement fait parvenir la somme de 2.000 écus pour subvenir aux frais de ladite cause (15 juillet 1786, p. 437.)

Il a été envoïé ici (Rome) de Liège, 2.400 écus par une personne singulièrement touchée du spectacle des vertus et de la vie humble et pauvre de B.-J. Labre ; elle les destine aux frais des procédures pour la béatification de ce serviteur de Dieu qui paroît prochaine (1er sept. 1786, p. 54.)

On a envoïé ici (Rome) de Saxe une aumône de 1.092 scudis, pour la cause de Benoît Labre (1er nov. 1786, p. 365.)

Arras. — *Abbaye de Saint-Vaast.* — Mgr le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, vient de donner une nouvelle preuve de sa charité envers les pauvres, à l'occasion du renouvellement des fermes de son abbaïe de Saint-Vast. On lit dans les annonces imprimées à ce sujet l'article suivant : « Les pauvres auront autant de droit à ces terres que les plus aisés ; ils pourront se présenter

sans crainte, et, s'ils ne trouvent personne parmi les riches qui veuille répondre pour eux, ils n'en auront pas moins les terres dont ils auront besoin pour soutenir leurs femmes et leurs enfants ; l'intention de S. A. Eminentissime est même qu'ils aient les meilleures. Il leur suffira, pour obtenir ce bienfait, qu'ils présentent à M. Frenais un certificat de leur curé et qu'on n'ait aucun reproche à leur faire sur leur conduite et sur leurs mœurs. » (15 déc. 1780, p. 604.)

Arras. — *Abbaye de Saint-Vaast.* — Voir : *Saint-Omer : Abbaye de Saint-Bertin.*

Arras. — *Académie et culture.* — L'académie d'Arras a cru devoir publier, dès à présent, le sujet du prix qu'elle distribuera en 1786 et qu'elle a choisi de concert avec les députés généraux et ordinaires des États : *Est-il utile, en Artois, de diviser les fermes ou exploitations de terre ? Et, dans le cas de l'affirmative, quelles bornes doit-on garder dans cette division ?* Si toutes les académies s'occupoient d'objets aussi utiles, les véritables lumières iroient sans doute en croissant ; mais ce qui mérite plus de louanges encore que le choix du sujet, c'est la lenteur et la prudence que l'académie met dans la décision : elle accorde deux ans pour l'examen, et lorsqu'elle aura sous les yeux les pièces diverses des concurrens, sans doute qu'elle balancera les raisonnemens avec une maturité proportionnelle à la gravité de l'objet. Déjà les effets de l'état actuel des choses ne sont pas favorables à la *division des fermes.* L'Artois, le Cambrésis et la Flandre françoise sont excellemment cultivés ; c'est un jardin continu, les laboureurs y sont à leur aise, les seigneurs en tirent sans contrainte et sans exactions des revenus dont ils sont très contens. On doit craindre de toucher à ce qui est bien, sous l'apparence toujours douteuse du mieux. (1er fév. 1785, p. 176.)

Arras. — *Évêques.* — Voir : *Saint-Omer : Abbaye de Saint-Bertin.*

Arras. — *La frégate « l'Artois ».* — On apprend d'Arras que, dans l'assemblée générale des États de la province, il a été résolu par acclamation de faire incessamment construire et mettre en mer aux frais de la province une frégate de la plus grande force, armée en course, portant du canon de 24 livres de balle, qui sera nommée l'Artois ; de charger les députés généraux et ordinaires de choisir, pour la commander et pour composer l'équipage, des gens de cœur et d'honneur qui promettront de mourir plutôt que de se rendre jamais ; d'accorder entrée et séance aux États au commandant après qu'il aura conquis un vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en forces ; de réserver le produit des prises qu'il fera pour

armer d'autres frégates dont les prises seront perpétuellement emploïées à en armer de nouvelles; de prélever sur ces prises le montant des récompenses que les États accorderont aux gens de l'équipage qui se seront distingués; d'assurer la protection et la faveur des États aux femmes et aux enfants de ceux de ces braves gens qui seront tués dans les combats. (1er janv. 1779, p. 71.)

Les députés des États d'Artois ont reçu la nouvelle que leur belle frégate, les États-d'Artois de 44 canons, avoit été prise peu après sa sortie de la Corogne, le 17 juin, où elle avoit relâché pour raccourcir sa mâture. Elle étoit commandée, comme on sait, par le brave capitaine Fabre; et l'on est d'autant plus surpris de cet événement, qu'il avoit un équipage plus nombreux que le vaisseau de 50 canons auquel il s'est rendu; qu'il portoit du 24 et n'a soutenu qu'un combat de trois quarts d'heure. Cette prise, faite par le commodore Johnstone, a été suivie et accompagnée ou précédée de plusieurs autres qui vont renouveller les plaintes du public, de ce que les deux gouvernemens laissent ainsi troubler leur commerce et insulter leurs côtes, pendant qu'ils ont des escadres formidables en mer; mais apparemment qu'on sera convenu de ne pas prendre garde à quelques soufflets que les Anglois nous donneront par-ci par-là, en passant et en détail, se réservant de les leur rendre bientôt en gros et au centuple. (1er sept. 1780, p. 73.)

Arras. — *Serment.* — A Arras et dans les environs, sur cent fonctionnaires publics, il n'y en a que six qui ayent prêté le serment. (1er avril 1791, p. 540.)

Artois. — *Gouverneur.* — M. le maréchal de Levy est mort, le 26 novembre, à Arras, capitale de son gouvernement d'Artois. On sait qu'il avoit été, dans le Canada, le compagnon d'armes du marquis de Montcalm. (1er janvier 1788, p. 74.)

Béthune. — *Comtes.* — Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, duc de Béthune et de Sully, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier baron de l'Orléanois et de l'Artois, comte de Béthune, avoué d'Arras, marquis de Lens, comte de Montgommery, baron d'Escots, Vignats, Verneillet, Melle-sur-Sarthe, la Chapelle-d'Angillon, vicomte de Breteuil, Francastel et autres lieux, est mort le 8 août, dans sa 56e année, en son château de Sully-sur-Loire. (15 sept. 1786, p. 146.)

Beuvry. — *Ballon.* — Mrs Robert sont allés tomber à Beuvri, près de Béthune, où ils ont été très bien reçus par le prince de Ghistelle. Ils n'ont sçu donner à leur ballon la direction qu'ils

avoient annoncée; leurs moïens étoient trop foibles pour en espérer le moindre effet. (1er nov. 1784, p. 392)

Boulogne. — *Pilâtre de Rozier.* — Le 28 avril. Hier tout annonçoit que l'expérience (aérostatique) alloit avoir lieu. Le vent souffloit du sud et inclinoit beaucoup à l'est. On passa la nuit à remplir la montgolfière, et, à 4 heures du matin, elle fut transportée sur la place avec le char. Déjà deux coups de canon avoient annoncé le départ prochain. Presque toutes les cordes étoient coupées et la machine ne tenoit plus qu'à un léger cordeau, lorsque le maire de la ville, accompagné de cinq capitaines du port, vint assurer que les vents avoient changé subitement en mer, que de très gros nuages annonçoient un orage prochain et qu'il y auroit de la témérité à entreprendre la traversée dans un moment où il étoit physiquement certain qu'on seroit jetté hors de la Manche. Il fallut donc attendre jusqu'au lever du soleil, qui, dans toute autre saison, fixe ordinairement le vent qui doit régner le reste de la journée ; mais les éléments avoient sans doute conjuré contre M. Pilastre du Rosier, car une tempête, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, vint détruire toutes les espérances de cette journée ; et l'aërostat fut tristement reconduit sur le chantier où il est enchaîné depuis quatre mois. (15 mai 1785, p. 168).

Extrait d'une lettre du 15 (juin). — Pilastre du Roziers est mort victime de son courage. Il étoit revenu, le 6 du présent, d'Angleterre où il avoit passé 5 ou 6 semaines à faire de nouvelles emplettes. Dès le jour de son arrivée, il promettoit de terminer son entreprise au premier moment. Les vents cependant paroissoient encore lui être contraires. Enfin, hier, ils se sont déclarés. En conséquence on a travaillé toute la journée et la nuit dernière. A sept heures, tout étoit prêt. Le vent continuant à être favorable, du Roziers et Romain l'aîné sont montés dans leur gondole ; ils ont quitté terre à 7 heures 5 minutes, se sont élevés majestueusement dans les airs et n'ont pas tardé à gagner la mer. Quatre minutes après, le vent a paru varier. La machine après avoir été ballottée quelques momens, prenoit la route de Calais, lorsque tout d'un coup, nous apperçûmes une fumée épaisse s'élever au dessus des voïageurs. Le ballon rongé par l'air inflammable qu'il avoit si souvent reçu, s'est ouvert, le feu y a pris, et, en moins d'un instant, les deux malheureux ont été précipités d'une hauteur de 200 toises à peu près. On a couru, on est arrivé presque aussitôt qu'eux. On les a trouvés morts, les membres fracassés. Ils sont tombés à cinq quarts de lieue de Boulogne. Toute la ville est dans la consternation. (1er juil. 1785, p. 405).

Lettre de Boulogne écrite le 28 juin. -- Le 15 de ce mois, nous avons été réveillés à 5 heures par le bruit du tambour. Le peuple s'est empressé de sortir. On nous a dit que Mrs Pilastre et Romain se disposoient à partir. En effet les gens de mer s'accordoient tous à assurer que le vent étoit favorable. J'ai couru au chantier où l'on préparoit l'aërostat ; j'y ai trouvé tous les habitans assemblés, et les plus intelligens occupés à donner leurs soins pour hâter les apprets. Mr. Pilastre ne pensoit pas comme nos marins : il soutenoit que le vent étoit contraire ; il a lâché un petit ballon qui a pris la route d'Amiens. Alors l'activité du travail a diminué. A 6 heures 20 minutes, le temps a paru favorable ; les marins ont soutenu qu'il falloit partir ; un second ballon a été lâché, il a traversé la Manche et on l'a perdu de vue sous l'horizon qui couvre la mer. On a encouragé les deux aëronautes et leur machine aërographique n'a pas tardé à être prête. Plusieurs coups de canon ont annoncé leur départ et les applaudissements unanimes ont doublé leur courage. Les cordes ont été coupées à 7 heures et quelques minutes. L'aërostat s'est élevé au souhait de tous les spectateurs, qui lui ont vu prendre la route de la pleine mer ; ils ont louvoïé pendant 15 minutes au-dessus des flots qui baignent la plage entre Calais et Boulogne. Un coup de vent les a soudain poussés vers la terre ; ils planoient au-dessus du rivage, quand à la 22e minute de leur essor, l'enveloppe aërostatique a paru s'ouvrir dans sa partie verticale. Une fumée horrible les environnoit ; ils ont été précipités de la hauteur de 1500 pieds au moins, à une lieue du point de leur départ. On espéroit que les débris du ballon les auroit soutenus et garantis, sinon d'une chute funeste, au moins mortelle. M. de Maison-Fort, jeune officier du génie, étant à cheval, a couru auprès d'eux ; il est arrivé le second ; un païsan tenoit déjà dans ses bras le malheureux Romain, qui donnoit encore un léger signe de vie et qui serroit la main du laboureur : il n'a point parlé ; il a poussé le dernier soupir 7 à 8 minutes après l'arrivée du jeune militaire, qui offroit, il y avoit trois quarts d'heure, 200 louis pour monter dans la gondole et les accompagner ; il a pu garder son or et sa vie par le refus du sieur Pilastre, qui lui a préféré le sieur Romain, plus léger et plus expérimenté dans les manœuvres. Ces deux aëronautes ont été fracassés par l'effet violent de la chute et de l'explosion. Pilastre, tombé sur le ventre dans la nacelle, avoit la poitrine ouverte, une cuisse et une jambe cassées dans plusieurs endroits, un pied presque séparé de cette même jambe ; ils nageoient tous les deux dans le sang qu'ils rendoient par la bouche ; ils ont l'épine du dos brisée ; l'un a les côtes enfoncées sortant par les reins ; l'autre, aïant la

tête penchée sur l'estomac et la nuque disloquée, présente, au-dessus de ses cheveux, un faisceau de vertèbres nécessaires au mouvement du cou et échappées de leur place. On les a transportés à Boulogne dans leur gondole et couverts de leur fatale enveloppe. Un deuil général a succédé aux cris de joie, et les bons cœurs les pleurent comme les victimes d'une frivole découverte, dont le sang humain n'auroit jamais dû arroser les expériences. Le sieur Romain laisse une veuve et trois enfans, et le sieur Pilastre deux sœurs et une maîtresse éperdue qu'il devoit épouser à son retour (15 juil. 1785, p. 482.)

Boulogne. — *Rosières.* — L'évêque de ce diocèse, désirant d'y faire fleurir la vertu, vient d'établir, dans chaque paroisse où ce prélat est seigneur, un prix de sagesse, sous le nom de prix de la Rosière, en faveur des filles pauvres et vertueuses. Le prix est de 100 écus et celui de la paroisse Saint-Nicolas de la ville épiscopale est de 500 livres. Le jour de la fête de ce saint, on a célébré la première de ces fêtes dans cette paroisse. Parmi les trois filles qui avoient été présentées à l'évêque comme les plus vertueuses, il a cru devoir la préférence à celle qui, à mérite égal, étoit orpheline de père et de mère, qu'elle avoit perdus à l'âge de 16 ans, et qui, quoique privée des secours de trois frères, matelots au service de Sa Majesté, et vivant seule, n'a dû sa subsistance qu'à son travail et l'estime publique qu'à ses vertus. Le prélat a prononcé à cette cérémonie un discours touchant (15 février 1781, p. 304.)

Bours. — *Centenaire.* — On mande de Saint-Pol-en-Artois que le nommé Vielhomme est mort au village de Bours-Marais, âgé de 117 ans, dont il en avoit passé 60 aux galères (15 mars 1777, p. 477).

Calais. — *Tempêtes.* — Une lettre de Calais du 1[er] de ce mois porte ce qui suit : Tous les vaisseaux anglois, tant de guerre que marchands, qui étoient à la rade des dunes, ont été obligés de couper leurs cables et de mettre à la voile. Plusieurs, emportés par la force des vents de nord et de nord-ouest, sont venus se briser sur nos côtes ce matin entre neuf et dix heures. Deux ou trois ont fait naufrage du côté de Gravelines et autant du côté de Grinet. On voïoit les autres à une lieue de la rive lutter contre la violence des vents et des flots, ce qui offroit un spectacle affreux. A midi, quatre bâtiments, dont deux étoient des frégates chargées de vivres, armées de 22 canons et de 60 hommes d'équipage, ont échoué à ce port. D'autres gros vaisseaux et frégates, après avoir battu la mer pendant bien du tems, ont été jettés sur la côte. Nous avons déjà environ 200 prisonniers qui sont heureux d'avoir échappé

à la mort. On ne sait pas encore le détail du désastre de cette flotte. Elle sortit de la Tamise, au nombre de 40 à 50 voiles bien escortées pour gagner une rade. On croit qu'elle étoit destinée pour l'Amérique et il y a bien de l'apparence que tout a été jetté sur la côte ou a péri au milieu des vagues, qui n'ont jamais paru si effraïantes. On a ordonné aux régiments d'aller avec des feux sur la côte pour recueillir ce qu'on pourra sauver (1er février 1779, p. 225.)

Des tempêtes terribles ont désolé la Manche le 13 de ce mois (mars) et les deux jours suivants. On mande de Calais, de Dieppe et de toute la côte de Normandie, que la quantité de débris que la mer jette annonce les pertes que ces coups de vent terribles ont occasionnées, surtout aux Anglois. Une flotte de 74 navires, partie des dunes le 11, sous l'escorte de plusieurs vaisseaux de guerre ou frégates, a été totalement détruite, s'il en faut juger par le grand nombre de bâtiments qui ont été poussés à la côte ; l'on en comptoit 15 ou 16 seulement sur celle de Calais, parmi lesquels est une caiche de 12 canons ; on est parvenu à en sauver les équipages (15 avril 1782, p. 627.)

Eaucourt. — *Abbé.* — M. Billiau, abbé régulier de Notre-Dame d'Eaucourt, ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Arras, et ancien député ordinaire aux États de la Province d'Artois, prélat respectable par sa piété, sa douceur et toutes les vertus de son état, est mort le 25 du mois dernier (1er juillet 1787, p. 386.)

Saint-Omer. — *Abbaye de Saint-Bertin.* — Sur le procès intenté par MM. les évêques d'Arras et de Saint-Omer contre les abbés réguliers de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, il est intervenu arrêt qui maintient les abbés dans l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, suivant leur possession ancienne, et condamne les évêques aux dépens. (1er mars 1778, p. 387.)

La cause entre Mrs les évêques d'Arras et de Saint-Omer et les abbaïes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin a été jugée le 3 février, ainsi qu'il a été annoncé dans les papiers publics, sur les conclusions de Mr. l'avocat-général Séguier, après un délibéré d'une heure et demie. L'arrêt a été généralement applaudi : mais, comme jusqu'à présent il paroît que les récits n'ont pas été exacts, nous croïons devoir donner le plus brièvement possible une idée de la question que ce célèbre arrêt a décidée.

Les abbaïes de S. Vaast et de S. Bertin étoient membres de la congrégation connue sous le nom des *Exempts de Flandres*. Cette congrégation s'étoit formée, en 1564, en exécution du Concile de Trente, qui enjoignoit aux monastères exempts de se réduire en

congrégation. Les chapitres généraux s'étoient tenus tous les trois ans et jamais l'exemption de ces abbaïes n'avoit été contestée. Depuis 1768, les chapitres généraux étoient suspendus par des ordres supérieurs. Les deux abbaïes résolurent de s'aggréger à l'ordre de Cluny, pour satisfaire aux dispositions de l'édit de 1768 et de celui de 1773. Le décret d'aggrégation avoit été prononcé par Mr. l'archevêque de Rouen, comme abbé de Cluny, et autorisé par des lettres-patentes du Roy, qui avoient été adressées au Parlement de Paris pour les enregistrer. Mrs les évêques d'Arras et de St-Omer ont formé opposition à cet enregistrement et M. l'évêque d'Arras seul a appellé comme d'abus du décret d'aggrégation. Le principal moïen des deux prélats a été de soutenir « que l'archevêque de Rouen n'avoit pas pu aggréger à l'ordre de Cluny les deux abbaïes qu'en les *supposant exemptes.* » On a ajouté quelques autres moïens de forme, mais peu importants. L'avocat Courtin, chargé de la défense des deux abbaïes, a fait voir « que ces deux abbaïes s'étant unies en congrégation aussitôt après le concile de Trente, elles étoient par cela seul *présumées exemptes* ; qu'elles n'avoient besoin d'aucun titre parce que, le Concile n'ordonnant qu'aux abbaïes *en possession de l'exemption* de se réduire en congrégation, dès qu'elles avoient formé une congrégation approuvée par les deux Puissances pendant plus de deux siècles, sans une réclamation de la part des évêques, ceux-ci ne pouvoient plus exiger la représentation de leurs titres.. » Elles n'en ont en effet produit aucun, mais les deux évêques les avoient produits, et c'étoient eux qui essaïoient de critiquer leur propre production et de faire suspecter ces titres de faux par des conjectures qu'il eût été facile de renverser, s'il en eût été besoin. M. l'avocat-général Séguier a prouvé que, quand même ce seroit le cas d'exiger des titres, ceux que les prélats avoient produits renfermoient une vraie exemption ; et c'est d'après cette idée qu'il a fait valoir, avec cette éloquence qui le caractérise, qu'il *avoit conclu à la représentation des titres* ; mais le parlement a jugé que ce préliminaire étoit inutile. Il a proscrit toutes les prétentions des deux évêques, les a déboutés de toutes leurs demandes et condamnés aux dépens. En conséquence il a ordonné qu'il seroit passé outre à l'enregistrement des lettres-patentes confirmatives du décret d'aggrégation. La sagesse de cet arrêt a été approuvée, et, quoiqu'au premier coup-d'œil il parût heurter les prétentions du haut-clergé, les prélats les plus judicieux, lorsqu'ils ont connu les vraies circonstances de cette affaire, n'ont pas pu s'empêcher d'y applaudir avec le public qui en a témoigné la plus grande satisfaction. (15 avril 1778, p. 619.)

Saint-Omer. — *Camp.* — Il s'est passé au camp de Saint-Omer deux incidens, dont l'un même est assez tragique, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait suivant d'une lettre du 9 septembre :

L'affluence des officiers-généraux et des curieux est extrême ici de toutes parts. Les lits se paient 12 livres et plus; encore n'en peut-on trouver. Les comédiens de Lille sont venus au camp où ils ont fait élever à la hâte une salle capable de contenir 1800 personnes. Mais leur théâtre vient d'être ensanglanté par un accident terrible. Ils jouoient, un dimanche, Richard-Cœur-de-Lion, dont le dénouement est un combat. Cinquante soldats du régiment de Conty et de celui de Dillon, qui l'avoient exécuté quelquefois à Calais, furent choisis pour le représenter ce jour-là. Pendant que ceux-ci défendoient le haut de la tour qu'on voit dans cette pièce, et que les autres montoient à l'assaut le sabre à la main, les planches, que le machiniste avoit mal disposées, se sont écroulées sous les pieds des combattants, la tour s'est brisée, les échelles se sont renversées, et, au fort de la mêlée, tous sont tombés, le sabre nud à la main, pêle-mêle, les uns sur les autres avec les acteurs. Vingt-deux soldats ont été blessés, mais, par le plus grand bonheur, aucun n'a été tué. M. le prince de Condé et M. le duc d'Enghien, présens à ce triste spectacle, ont montré toute leur sensibilité en secourant les blessés et en les faisant conduire dans leurs voitures à Saint-Omer.

Un autre incident, moins fâcheux du moins dans son issue, c'est la désertion de 37 grenadiers du régiment de Condé dans une nuit. Elle fut occasionnée par l'ordre rigoureux d'un inspecteur, qui fit donner 50 coups de plat de sabre à un de leurs caporaux, pour une faute qui méritoit tout au plus une légère réprimande. M. de Scesmaisons, colonel de ce régiment, ne fut pas plutôt instruit de la fuite de ses soldats, qu'il courut après eux, seul et à franc-étrier; il les atteignit à Ypres et, par ses instances, il les ramena au camp. Revenus là, M. le prince de Condé leur parla avec tant de bonté, il leur remontra avec tant de force combien étoit odieuse la démarche qu'ils s'étoient permise, que ces braves gens fondirent tous en larmes. La seule punition qu'on leur a infligée a été de leur faire renouveler leur engagement pour deux ans. (1er octobre 1788, p. 230).

Saint-Omer. — *Évêques.* — Le 14, le Roi a nommé à l'évêché de Carcassonne l'évêque de Saint-Omer ; à celui de Saint-Omer, l'abbé de Chalabre, vicaire général de Lyon. (15 juil. 1778, p. 469.)

Saint-Omer. — *Paratonnerre.* — Un procès singulier qui s'est élevé à Saint-Omer contribue à donner une idée des troubles que

peuvent produire les prétendues découvertes de ce siècle. M. de Vissery de Boisvale, demeurant à Saint-Omer, avoit fait construire, en 1780, un paratonnerre sur sa maison. Cette machine, bien loin de rassurer les habitants des maisons voisines, inspira de vives craintes à quelques-uns d'entre eux; le paratonnerre fut dénoncé aux officiers municipaux de cette ville et ceux-ci en ordonnèrent la destruction par un jugement contradictoire rendu sur les conclusions du ministère public. Il y a appel de cette sentence au Conseil supérieur d'Artois. M. Buissart est chargé de la défense de M. de Boisvale ; mais l'on sent bien que ses voisins, qui n'aiment pas à voir brûler leurs maisons, ne resteront pas dans le silence. (1er janv. 1783, p. 29.)

Le citoïen de Saint-Omer qui avoit arboré un conducteur sur sa maison, a été obligé, par sentence du bailliage, à la faire ôter. On dit aujourd'hui que le Conseil d'Artois a infirmé cette sentence. Reste à savoir si les assesseurs de ce tribunal sont meilleurs logiciens et physiciens que ceux du bailliage. (1er juil. 1783, p. 382.)

Saint-Omer. — *Révolution.* — Extrait d'une lettre de Saint-Omer : La crainte qui tient les nobles, le clergé, et autres propriétaires et gens attachés à la constitution françoise, dans l'inaction et le silence, ne vient pas tant de la grande cohue de là-haut, que des petites cohues provinciales qui prennent le titre de *comités* et qui singent la capitale au-delà même de la réalité. Vous n'avez pas l'idée du despotisme inquisitorial exercé par ces tribunaux de nouvelle création. La liberté, dont ils nous vantent, sans cesse, la régénération miraculeuse, n'est que pour eux. Ils ont des émissaires et des espions partout. Ceux qui ont des propriétés ou qui paraissent attachés à leurs droits sont dévoués à l'exécration comme *aristocrates;* et l'on a même vu un journaliste démagogue dénoncer à la nation deux pauvres ex-jésuites *pourris d'aristocratie.* Chaque jour voit paroître des libelles infames, qu'on affecte de répandre dans les campagnes, pour éteindre dans le cœur des habitants jusqu'à la moindre étincelle d'affection qu'ils pourroient conserver pour leurs anciens bienfaiteurs. On leurre ces pauvres gens avec des promesses de leur distribuer par portions toutes les terres des grands propriétaires ; cette perspective les rends ingrats et insolens. Au moindre signal ils se jetteront sur l'ours dont on leur a promis la peau. Tout ce qui tient aux bons principes est au contraire proscrit et poursuivi à outrance ; et quoiqu'il ne nous manque pas de bons ouvrages, on met tant d'entraves à leur circulation, que nul imprimeur, nul libraire n'ose s'en charger. (1er fév. 1790, p. 253.)

Saint-Omer. – *Vaccine.* – La ville de Saint-Omer a fait intimer une défense à tous les citoïens de se faire inoculer, sous peine de 500 livres d'amende. Les mauvaises conséquences de cette charlatanerie sont parvenues à un point qu'on ne peut se les dissimuler. (15 mai 1778, p. 154.)

Saint-Pol. — *Le curé Duflos.* — Vainement on cherche à tromper le peuple sur ses vrais pasteurs. Tous les sophismes des intrus échouent contre le bon et droit sens des simples fidèles. On voit circuler une *Lettre des citoyens catholiques de Saint-Pol-en-Artois à M. Duflos, leur curé constitutionnel, au sujet du discours qu'il a prononcé le jour de son intrusion.* En voici le début : « Est-ce donc, Monsieur, pour provoquer notre indignation que vous osez, en arrivant au milieu de nous, faire des souhaits de paix, affecter le langage d'un apôtre ? Nous savons qu'on vous a trompé sur nos dispositions à votre égard ; on vous a présenté, pour vous engager à consommer votre intrusion, une liste nombreuse de citoyens qui étoient bien éloignés de penser à vous inviter ; vous paroïssez vouloir abuser de notre prétendue crédulité pour nous prodiguer des mensonges et des impostures que vous couvrez spécieusement du beau nom de la paix. A cette marque nous vous reconnoissons, vous êtes un faux prophète ; vous dites : la paix, la paix ; et votre paix est fausse et la paix de Jésus-Christ n'est pas avec vous. Comment donc pourroit-elle nous être communiquée cette paix, par vous qui nous parlez au nom de Celui qui ne vous a pas envoyé ? » (15 nov. 1791, p. 461.)

Parmi les adresses envoyées à l'assemblée, d'un grand nombre de provinces, contre ses décrets oppresseurs, on distingue celle des habitants de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais. L'esprit de l'Artois et de la Flandre est bon ; on y revient de la constitution comme d'abus. Voici un extrait de cette adresse : « Qu'il nous soit permis, Messieurs, de former encore une réclamation ; elle mérite d'autant plus votre indulgence, qu'elle est autorisée par cette même constitution dont vous avez juré le maintien. Cette réclamation tend à obtenir le libre exercice du culte auquel nous n'avons cessé d'être attachés. Ne persécutez pas ; les supplices ne feront que nous affermir, loin d'ébranler notre foi... Non seulement accordez-nous le libre exercice de notre culte, mais supprimez le serment impolitique que l'on a exigé de nos ministres, rendez-nous nos temples, rendez les pasteurs légitimes à leurs troupeaux. Ah ! Messieurs, pourquoi des serments ? Le crime les trahit, la vertu s'en offense. Les prêtres de la nouvelle église sont au milieu de nous comme des étrangers ; nous méconnoissons leurs voix. Lorsqu'ils

nous appellent, nous les fuyons. « Nous pensons comme vous, nous crient-ils, nous reconnoissons l'Eglise ! » Nous leur répondons : « L'Église vous méconnoit, vous désavoue pour ses enfants ; elle nous défend, par l'organe du Souverain Pontife, de nos pasteurs légitimes, toute communication avec vous. » Sur 3.500 âmes dont notre ville est composée, 200 tout au plus ont une opinion différente. Laisserez-vous plus longtemps gémir sous le joug de l'oppression de quelques individus une majorité aussi imposante, qui jusqu'à présent n'a opposé à ses persécuteurs que patience et douceur ? » (1er déc. 1791, p. 553.)

Saint-Pol. — *Eaux minérales.* — On vient de faire à Saint-Pol en Artois une découverte des plus importantes. On y a trouvé une source d'eaux minérales qui ne cèdent en rien à celles de Spa. Les guérisons qu'elles opèrent depuis deux ans assurent de leur succès. Trois chymistes célèbres en ont fait l'analyse par ordre des États d'Artois et de M. de Calonne, intendant de cette province. Ces chymistes ont opéré séparément ; ils ont prouvé l'excellente propriété de ces eaux. D'une infinité de personnes qui en ont fait usage, les unes se sont trouvées parfaitement guéries, les autres considérablement soulagées. Les États d'Artois ont accordé, dans leur assemblée générale dernière, 2.400 livres pour l'embellissement de la fontaine. (15 juil. 1783, p. 468.)

Il n'est pas possible de reproduire in extenso les *Faits divers*, concernant la Belgique, comme nous l'avons fait pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ils sont trop nombreux et trop étendus. Pour satisfaire, au moins en partie, le désir qu'on nous a exprimé, nous donnons, sous forme de *table de matières*, l'indication des principaux articles concernant la Belgique. Encore devons-nous, en certains cas, nous borner à renvoyer les lecteurs aux *fascicules suivants*, quand les extraits se suivent régulièrement, pendant une certaine période. Nous avons dû également renoncer à mentionner les articles relatifs à la lutte de *l'indépendance belge :* il eût fallu citer chacun des fascicules de *Journal*; ces articles seront facilement retrouvés dans le *Journal* sous les rubriques : *Bruxelles*, *Gand*, *Herve*, *Liège*, *Louvain*, *Malines*, *Mons*, *Namur*, *Tournésis*.

Alost. — Écoles, 15 oct. 1777, 310.

Andenne. — Chanoinesses, 1er fév. 1790, 241 ; 15 mars 1790, 507 ; 15 avril 1790, 678 ; 15 juin 1790, 318 ; 15 août 1790, 625 ; 1er sept. 1790, 71.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

CONGRÈS DU 13 NOVEMBRE 1900

Présents : S..G. Mgr SONNOIS, archevêque de Cambrai, président d'honneur; MM. le vicaire-général SONNOIS, le vicaire-général CARLIER, membres d'honneur ; l'abbé Th. LEURIDAN, président ; L. QUARRÉ-REYBOURBON, vice-président ; P. VILAIN, secrétaire ; Edm. LECLAIR, trésorier ; Ém. THÉODORE, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé MORTREUX, L. THÉRY, membres du Conseil ; l'abbé BROUTIN, V. CANET, J. DALLE, l'abbé DEWEZ, le chanoine FLAHAUT, L. FLIPO, le R. P. GRISELLE, l'abbé GUIDÉ, l'abbé A. MARTIN, l'abbé MASURE, l'abbé PASTOOR, l'abbé PRUVOST, l'abbé TOITON, l'abbé VANDEPITTE, membres titulaires ; A. BRIQUET, l'abbé FONTAINE et l'abbé SALEMBIER, membres associés.

Aux membres de la *Société d'études* se joignent un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques réunis, en ce moment, à Lille, pour la vingt-septième assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Comité permanent. — Un communiqué du secrétariat général des Congrès demande la formation d'un Comité permanent, formé de trois membres choisis dans le Bureau, et chargés de rechercher et de poursuivre les moyens d'exécuter les décisions et les vœux adoptés en séance plénière; ils auraient de plus l'initiative de toutes les mesures à provoquer pour le bon fonctionnement de chacune des sections spéciales et pour l'extension de leur action. Ce comité permanent se réunirait une fois par mois. — Le Président fait observer qu'il est d'autant plus facile de donner satisfaction à la demande du secrétariat, que la mesure proposée est adoptée depuis deux ans par notre Congrès d'art chrétien, dont le Bureau tout entier se réunit très exactement chaque mois.

Registres paroissiaux. — M. l'abbé P. Debout, archiviste du diocèse d'Arras, présente un vœu relatif aux *registres de catholicité* rédigés par MM. les Curés :

Vous savez comme moi qu'on trouve dans les registres de catholicité antérieurs à la Révolution, soit au commencement, soit à la fin, soit même dans le corps du registre, des notes qui ont pour nous aujourd'hui le plus grand intérêt. Ne pourrait-on pas demander à Nos Seigneurs les Évêques de vouloir bien exhorter les prêtres de leurs diocèses à reprendre cette tradition et à inscrire à là fin de leurs registres de catholicité les faits particuliers qui ont marqué le cours de l'année, principalement les faits qui intéressent la religion ?

Mgr l'Archevêque approuve d'autant plus volontiers ce vœu qu'il en a déjà prescrit la réalisation dans sa lettre-circulaire du 19 janvier 1898, au sujet des *monographies paroissiales* :

Nous demandons que tous les rapports qui nous seront envoyés, soient au préalable transcrits dans le *Registre historique de la paroisse* prescrit, en 1845, par notre prédécesseur de vénérée mémoire, Son Éminence le cardinal Giraud. Partout où ce registre a été bien rédigé, il sera d'un grand secours à MM. les Conférenciers. Dans les paroisses où, pour quelque cause que ce soit, il n'existerait pas, Nous demandons à MM. les Curés de l'établir dès cette année, et Nous leur rappelons l'obligation de le tenir constamment à jour.

Sa Grandeur ajoute que, dans les tournées pastorales, le vicaire-général qui l'accompagne se fait présenter le registre de la paroisse, l'inspecte et le signe. Comme la tenue à jour de ce registre offre une réelle importance au point de vue de l'histoire paroissiale, Monseigneur recommandera en outre à MM. les doyens de se faire présenter, d'examiner et de contresigner ce registre dans leur visite décanale ou à la première conférence ecclésiastique de chaque année.

M. le vicaire-général Carlier signale, dans le même ordre d'idées, les *semaines* ou *quinzaines paroissiales*, qui remplissent fort bien le but proposé. Un certain nombre de paroisses de ville et même de campagne, du diocèse de Cambrai et du diocèse d'Arras, en possèdent déjà ; ce mouvement est à encourager. Mais il faut apporter, dans la rédaction de ces *Bulletins*, une grande prudence, une sévère circonspection, afin d'éviter de froisser qui que ce soit. De ce chef, un certain nombre de rensei-

gnements ou de faits, utiles sans doute, mais intimes et parfois confidentiels, doivent en être absolument écartés ; ces faits pourront trouver leur place, s'il est nécessaire, dans le ***Registre paroissial***.

Commissions diocésaines permanentes. — M. le comte de Palys, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, envoie au Congrès le rapport suivant :

La première question posée dans votre excellent programme préoccupe depuis longtemps tous ceux qui s'intéressent aux souvenirs sacrés de notre histoire et qui les voient disparaître peu à peu, par suite d'une indifférence que l'on qualifierait de systématique, si elle n'était pas seulement l'effet d'une bonne volonté ignorante.

Les villes savent en général protéger leurs monuments ; encore y a-t-il de funestes et nombreuses exceptions. Mais dans nos campagnes, les seuls trésors historiques de notre vieille France chrétienne sont nos églises et leur mobilier ; leurs seuls gardiens sont nos respectables curés. Sont-ils assez portés par leur éducation première à apprécier ces souvenirs et ces monuments ? Je ne le crois pas.

Le noble désir d'élever au bon Dieu un temple convenable se confond peut-être dans leur esprit avec le secret espoir de marquer leur passage par une belle construction neuve qui généralement est leur idéal, et ils ne sentent pas assez, je le crains, tout ce qui peut inspirer la piété, dans ces vieux murs tout parfumés de la prière des ancêtres, et dont parfois la destruction totale pourrait être évitée.

Au reste, les observations que je vais faire sont peut-être particulières au pays que j'habite, et les mêmes abus n'existent peut-être pas ailleurs. Cependant la question insérée dans votre programme semble prouver que le même danger existe à peu près partout.

Le système actuellement adopté dans la construction des églises est de faire table rase, quoi qu'il en coûte, et de ne rien supporter dans l'édifice nouveau qui ne soit absolument neuf. D'ailleurs l'architecte y trouve son compte. Pour arriver à ce but, et lorsque, par exemple, dans un édifice *roman* il existe une partie curieuse, solide et pouvant être conservée, au lieu de présenter un plan *roman* qui permettrait de relier l'ancienne partie et la nouvelle, et donnerait occasion au talent de l'architecte de se dévoiler davantage en raison de la difficulté vaincue, on se hâtera de présenter un plan du XVIe siècle pour montrer la nécessité de tout abattre. Par contre, si l'on se trouve en présence d'un chœur ou d'une jolie chapelle du XVIe siècle, on préconisera le roman comme le seul style à adopter, de manière que dans les deux cas il faille invariablement démolir tout l'ancien édifice.

De tout cela il résulte que les vieilles petites églises romanes en particulier, si solides qu'elles défient les siècles, seul débris de la « blanche robe d'église » dont le pays se couvrit après les terreurs de l'an mil,

n'existent plus que dans les contrées d'où la foi a disparu, et où l'indifférence du peuple les conserve, faute de bonne volonté et de ressources pour en rebâtir une nouvelle. Tandis que dans certains pays plus religieux, on les démolit avec une ardeur enthousiaste, et on les remplace par des monuments souvent d'une grande banalité, en tout cas sans souvenirs et quelquefois sans solidité, et cependant, si on lit dans les Saints Livres : « *Lapides clamabunt*, les pierres pleurent », il me semble que celles de nos vieilles églises chantent et prient, et renvoient au cœur des fidèles l'écho de ce que, depuis huit cents ans, elles ont entendu !

Qu'on me permette de citer à ce sujet une anecdote caractéristique : Un bon curé de mon pays, pressé de démolir une église de ce genre, assura qu'elle tombait en ruine. Il eut gain de cause. Pendant la démolition, ayant oublié ce qu'il avait dit, il rencontra un châtelain de ses amis fort opposé à ce vandalisme, et lui dit naïvement : « Je vais à X (la ville voisine) acheter de la poudre pour faire sauter les murs de ma vieille église, que l'on ne peut parvenir à mettre à bas ! »

Ne pourrait-on pas quelquefois concilier les désirs des archéologues avec les intérêts bien entendus de la fabrique et de la paroisse, et selon l'expression d'un écrivain qui peut faire autorité (le cardinal Donnet), suivre « l'idée hiératique du moyen-âge qui portait à conserver dans un monument nouveau des parties notables du monument que l'on devait détruire pour relier au présent les traditions sacrées du passé ? »

Au moins, lorsqu'il est impossible de rien conserver, si l'on mettait à part les souvenirs curieux du vieux temps, les sculptures remarquables, les statues anciennes à l'expression si pieuse, les dates, les insignes héraldiques qui font la seule histoire de nos campagnes, les débris de vitraux surtout, si faciles à réencastrer dans une fenêtre secondaire, et que l'on donne pour rien au vitrier, qui les revend très cher ! Il serait facile de replacer tout cela avec goût dans la nouvelle église. Pour arriver à ce but, ne pourrait-on pas, dans le cahier des charges imposé à l'entrepreneur, réserver la propriété de tous ces objets et continuer ainsi le culte des traditions, conseillé par le cardinal Donnet ?

Qu'y a-t-il de plus triste aussi, que de voir le mépris avec lequel on rejette les pierres tumulaires ? Nous avons vu un escalier de 124 marches montant à une église située sur un roc escarpé, et chaque marche est une pierre tombale ! N'est-il pas déplorable de voir les nobles insignes de chevaliers qui avaient bien payé leur place au pied de l'autel, servir de barrière à l'entrée d'un cimetière ? On y voit souvent aussi le calice et l'hostie qui désignent la tombe des anciens curés ! Ne valait-il pas mieux laisser dans l'église, d'où on les a expulsés, ces symboles sacrés, ce calice divin tant de fois élevé par eux sur l'autel pour leurs paroissiens, et maintenant rejeté aux décombres !

Quel pavé d'asphalte ou de ciment sera plus éloquent que ces pierres parlantes ? En tout cas, si on n'en veut plus, on pourrait au moins les dresser contre les murs, les sceller avec du ciment sous la tour, ou au bas de l'église, dans quelque coin écarté, comme nous l'avons vu dans une très noble abbaye, où les tombeaux de plusieurs saints et de cinq princes

du pays ont été remplacés par un éblouissant échiquier blanc et noir, sans qu'aucun signe marque la place où reposaient jadis ces corps vénérables. Mais au moins la pierre funéraire est sauvée, tandis que sans cesse nous voyons les entrepreneurs les trouver excellentes pour être enfouies dans les fondations de la nouvelle bâtisse, de même que toute pierre sculptée est invariablement tournée face en dedans pour servir de moëllon, avec une obstination qui n'est peut-être pas de la malveillance, mais de l'ignorance de maçon.

N'avons-nous pas vu à Rome, à l'Ara Cœli, ou à Subiaco, par exemple, ce pavé, un peu rugueux peut-être à cause de ses reliefs, mais si pieusement conservé par justice pour les bienfaits rendus, et par respect pour les souvenirs du passé?

« On voit, dit M. l'abbé Bourassé, disparaître peu à peu de nos églises ce passé à la fois historique, moral et religieux. — Ah ! du moins conservons avec respect ce qui existe encore, ne brisons pas ce petit nombre de pierres sépulcrales échappées au marteau destructeur! *Ne les déplaçons même pas!* Il n'est pas décent de jouer avec les tombes, et c'est manquer à ce qu'on doit aux morts, que de les priver de la pierre qui les recommandait aux prières des fidèles! » (*Archéologie chrétienne*, p. 225).

Si de la construction des églises et des abus qui s'y commettent, nous passons au mobilier, nous avons à déplorer bien d'autres désastres. Les campagnes sont maintenant sillonnées de commis-voyageurs en antiquités. Ils achètent pour rien tous les objets précieux de nos églises (les reliquaires ne leur échappent même pas, nous le savons) et revendent le tout très cher aux amateurs. Cette tribu de commis-voyageurs est si bien organisée que pas une sacristie n'échappe à leur visite, et pas un curé n'échappe à leurs filets. Ces pauvres curés ne connaissant pas la valeur de leurs trésors, se laissent tenter par une somme dérisoire, vendent à vil prix des objets qui sont revendus très cher aux Américains qui n'ont rien du tout, ou aux Juifs qui n'ont jamais assez. N'est-il pas honteux de penser que les trésors accumulés dans nos églises par des siècles de foi, servent maintenant à enrichir les brocanteurs, et que le bon curé s'est dépouillé, sans avoir même la consolation d'avoir fait une bonne affaire ?

J'ai vu dans une paroisse d'un diocèse que je puis nommer, un beau vitrail du XVI[e] siècle. Maintes fois le curé a été excité par ses confrères à le vendre, pour se donner l'honneur et le bonheur d'une église neuve. Il répondait toujours : « Tout le monde vient voir mon vitrail ; si je le vends, personne ne viendra voir une petite église moderne ; je le garde. » Il est mort : Dieu veuille que son successeur l'imite!

Dans le même diocèse, existe une église encore solide, où se trouvent deux tombeaux avec statues en marbre du XVI[e] siècle, qui valent ceux des Rois à Saint-Denis. De plus, cette collégiale possède d'admirables stalles du même temps, et un énorme et superbe vitrail. Le curé a été sollicité de vendre tout cela, pour bâtir une église neuve !

Une autre église possédait un beau vitrail du XV[e] siècle. Il était à la fenêtre du chevet, orientée au levant selon la tradition. Rien n'était plus

beau que de voir le soleil levant jeter l'éclat de ses couleurs pour illuminer l'autel et le Saint-Sacrifice ! Par quelle idée étrange voulut-on remplacer cette baie éclatante et superbe par un horrible mur plein, et replacer le vitrail au *sud* de l'église ? — Les maçons de campagne employés à cet inutile et coûteux travail ne le replacèrent pas solidement, et, au premier coup de vent, l'immense vitrail fut en entier précipité sur le pavé de l'église et brisé en mille pièces, que le curé s'empressa de vendre au brocanteur, au lieu de replacer dans une petite fenêtre l'image du patron de l'église qui, providentiellement, était restée intacte. La même paroisse possédait une belle boiserie sculptée à jour du XVI• siècle, entourant les fonts baptismaux ; un autre curé successeur du précédent et qui ne passa là qu'un an, trouva cependant le temps de vendre ce curieux travail pour le remplacer par la plus laide des clôtures. Cette église si riche a, comme on le voit, été dépouillée de tout ce qu'elle possédait, car voici ce qui s'y est passé sous un troisième gouvernement. Le seul calvaire du diocèse qui rappelle les célèbres calvaires de Basse-Bretagne, gît en morceaux depuis la Révolution dans le cimetière. J'avais reçu, pour le faire restaurer, la promesse d'une subvention des principaux propriétaires de la paroisse, la promesse d'un subside de la Société archéologique du Département, et, qui plus est, du maire et du conseil municipal. Le curé avait tellement peur de cette restauration que, sur le socle monumental du XVI• siècle, qui seul restait debout, il voulait mettre une croix de fonte ; mais, reculant devant l'horreur de la chose, il se hâta d'y faire placer une lourde croix neuve en granit, fort laide et assez chère, le tout secrètement, tandis que les statues d'anges et de saints de l'ancien calvaire sont encore en morceaux à la disposition du premier cantonnier venu.

Tout ceci est bien long ! Citons cependant encore cette petite paroisse que nous connaissons, jadis pleine de richesses. Il a disparu de la sacristie depuis quelques années : 1° une magnifique croix processionnelle du XVII• siècle, dont il ne reste plus que le bâton fleurdelisé, digne d'une cathédrale ; 2° un calice à émaux, et les émaux du XV• siècle sont rares dans notre pays ; ce calice est remplacé par un autre très doré, constellé de grosses pierreries vertes qui voudraient passer, mais sans succès, pour de fines émeraudes ; 3° enfin, un ostensoir du XVI• siècle, aussi en argent massif, qui faisait l'orgueil des anciens curés, et qui a été vendu subrepticement parce que les rayons très petits, suivant le style du temps, ne faisaient pas assez d'effet, et remplacé par un soleil éclatant, mais qui n'est, sauf la lunule obligatoire, qu'un bronze maigrement argenté.

En conclusion de cette rapide étude, il serait à désirer que le Comité de l'action catholique du Nord, si actif, si puissant, disposant de ressources considérables et qui lui permettent une propagande si étendue, puisqu'elle est parvenue jusqu'à un inconnu comme celui qui écrit ces lignes, il faudrait que le Comité catholique du Nord voulût bien adresser une humble requête à Nos Seigneurs les Evêques de France pour les supplier :



1° De faire revivre les ordonnances épiscopales qui se trouvent dans presque tous les *Ordo* diocésains, relatives à la conservation des églises et, de leur mobilier, ordonnances qui sont absolument tombées en désuétude.

Quelques-uns de nos évêques, comme Mgr Turinaz, évêque de Nancy, et Mgr Guillois, évêque du Puy, et peut-être d'autres, ont même fait sur ce sujet des mandements spéciaux : une de ces ordonnances dans un diocèse de notre connaissance interdit absolument à tout curé de vendre aucun objet ancien, sans la permission de l'évêque.

2° Leur demander d'établir dans leur grand séminaire un cours élémentaire d'archéologie, qui ouvrirait les yeux aux jeunes séminaristes, dont la bonne volonté ne peut se suspecter, et qui ne sont victimes que d'une ignorance involontaire.

3° Qu'une Commission diocésaine sérieuse fût constituée, composée d'archéologues émérites, prêtres et laïcs, et qu'aucune construction d'église ne fût autorisée sans la présentation préalable de la *photographie* de l'église ancienne et du plan de la nouvelle.

4° Que ces considérations fussent développées de temps à autre dans les *Semaines Religieuses* diocésaines, par les prêtres archéologues qui, heureusement, se trouvent dans chaque diocèse, et qui veillent, sans être malheureusement très soutenus, à la conservation des souvenirs sacrés de la vieille France chrétienne.

5° Enfin, que lors des reconstructions nécessaires, le cahier des charges réservât à la fabrique la propriété de tous les vieux vitraux, insignes sculptés, inscriptions et pierres tombales.

M. le vicaire général Sonnois cite, à l'appui de ce rapport, les excellentes mesures prises dans les diocèses du Mans et de Dijon, où des Commissions permanentes fonctionnent ; il rappelle aussi les vœux émis, dans le même but, par le Congrès d'archéologie de Rome.

M. Ém. Théodore signale la création d'une Commission semblable dans le diocèse de Saint-Brieuc.

M. l'abbé Leuridan fait observer que, depuis de longues années déjà, cette question, vraiment capitale, a été l'objet constant des préoccupations du *Congrès d'art chrétien* et qu'elle a également attiré l'attention de la *Société d'études*.

Dès 1884, le Congrès émettait un vœu ainsi conçu : « Il serait très utile que, dans tous les diocèses, comme cela se pratique en quelques contrées, on nommât une *Commission diocésaine* chargée d'examiner tous les plans de construction et de restauration des églises. » L'année suivante, il demandait « que l'on observât les prescriptions du Concile de Trente, sess. XXII, *De reformatione*, cap. XI, les circulaires ministérielles du 20 décembre 1834 et du 27 avril 1839, et les instructions qui les consacrent,

sur la conservation des objets d'art et sur les conditions exigées pour leur aliénation; et qu'il fût institué, dans chaque diocèse, une Commission spéciale, composée d'ecclésiastiques, d'archéologues et d'artistes, appelée à donner son avis sur la restauration des édifices religieux, l'acquisition, la réparation et l'aliénation des objets d'art possédés par les fabriques. »

Ce vœu fut renouvelé chaque année avec insistance et accompagné chaque fois de nouvelles considérations que l'on peut trouver résumées dans les procès-verbaux des Congrès. En 1895, Mgr Sonnois daignait approuver pleinement cette idée : « Je rends hommage à la bonne volonté et aux connaissances des architectes, disait Sa Grandeur; néanmoins j'ai toujours désiré contrôler par moi-même les plans des édifices religieux du diocèse auxquels on a travaillé; ce contrôle est quelquefois nécessaire, il n'est jamais nuisible. Je désirerais me décharger en partie de ce soin sur une Commission; je prie donc le Bureau de l'Art chrétien de me présenter quelques noms de personnes susceptibles de composer cette Commission. »

Au Congrès de 1897, la question fit un nouveau pas en avant. Les attributions de la *Commission permanente* furent ainsi déterminées : « Elle aura pour mission : 1° de donner son avis motivé sur les projets de constructions, de restaurations ou d'arrangements des édifices sacrés qu'on lui soumettra, comme aussi sur les aliénations d'objets d'art appartenant aux églises; 2° de centraliser, de reviser et de publier, le cas échéant, les travaux rédigés en réponse au questionnaire des *monographies paroissiales* que Mgr l'Archevêque se propose d'instituer en son diocèse. » Mgr Sonnois, qui présidait notre Congrès, daigna sanctionner ce vœu de sa haute autorité et déclarer instituée, séance tenante, la *Commission permanente du diocèse de Cambrai*, avec le mandat ci-dessus indiqué; Commission formée des membres mêmes du bureau du Congrès d'art chrétien, avec faculté de faire appel, selon les circonstances et les besoins, aux personnes dont le concours semblerait utile et dont les noms seraient soumis à l'approbation de Sa Grandeur.

La Commission existait donc pour le diocèse de Cambrai; mais, malgré l'avis qui en fut donné dans les procès-verbaux des Congrès de 1897 et des deux années suivantes, personne ne la consulta; on ne lui soumit aucun objet d'étude, aucun projet de construction ou de restauration. « Et cependant, faisait observer un membre du Congrès de 1899, chaque année on démolit et on construit des églises, on en restaure, on en « détériore ». Trop souvent aussi, l'on entend parler d'aliénations d'objets mobiliers, de vases sacrés, d'ornements; fréquemment enfin, on constate certaines fautes graves commises dans la construction ou dans l'ameublement et l'ornementation des édifices nouveaux. »

L'essai est donc concluant : la *Commission permanente* est d'une utilité, on peut même dire d'une nécessité indiscutable, mais, pour qu'elle puisse agir efficacement, il ne suffit pas qu'elle fonctionne d'une manière « officieuse », car, en pratique, son action serait presque nulle. Il faut qu'elle reçoive, en quelque sorte, une « investiture officielle », en d'autres termes, que le recours à cette commission cesse d'être facultatif et devienne strictement obligatoire.

Après un échange d'observations et une intéressante discussion à laquelle prennent part notamment M. l'abbé Descamps, M. Jean Dalle et M. l'abbé Pastoor, Mgr l'archevêque charge le président du Congrès d'art chrétien de lui présenter, dans le plus bref délai, un projet de règlement pour le fonctionnement de cette *Commission*. Sa Grandeur en fera l'objet d'une lettre-circulaire à son clergé, dans laquelle seront renouvelées et déterminées en détail les prescriptions édictées autrefois par Son Éminence le Cardinal Giraud ; ces prescriptions sont tombées malheureusement en désuétude depuis de longues années, mais elles n'ont point pour cela perdu « force de loi » Sa Grandeur estime que le moment est venu d'en rappeler l'obligation grave, l'obligation *in conscientiâ* pour chacun de ceux auxquels sont confiées la garde et la conservation des édifices religieux et des objets d'art qu'ils renferment.

Le Confessionnal. — La suite de l'ordre du jour appelle la question du *Confessionnal*, l'une des parties importantes du mobilier de nos églises. M. l'abbé Masure entretient le Congrès de cet intéressant sujet :

Bien que la confession soit aussi ancienne que le christianisme, le confessionnal, c'est à-dire le meuble affecté à l'audition des confessions, *sedes confessionalis*, *tribunal confessarii*, remonte à peine à trois cents ans. C'est donc inutilement que l'on chercherait, dans la primitive Église et dans la période ogivale, des traces de ce meuble tel que nous le possédons, et, dans plusieurs contrées catholiques, il est demeuré complètement inconnu. De nos jours encore, dans les églises grecques, le confessionnal se compose d'un banc sur lequel s'asseoient le prêtre et le pénitent.

On pense que dans les catacombes, les prêtres employaient, pour entendre les confessions, des sièges mobiles en bois, dont les débris ont dû être depuis longtemps réduits en poussière. Le Père Marchi a cru reconnaitre cependant des confessionnaux dans certains sièges isolés, en tuf, placés dans les angles de certaines chapelles, et qui ont la forme de fauteuils avec dossiers. Il augure, d'après un texte de Minutius Felix, que le pénitent se mettait à genoux devant le prêtre, pendant l'acte de la confession. Pendant la période du moyen-âge, la confession s'entendait de cette manière : le confesseur s'asseyait sur un banc ou petit siège ; le pénitent commençait par ôter ses chaussures, déposait son bâton ou ses armes, et se mettait à genoux à ses pieds. Après que le prêtre avait récité certaines prières, le pénitent se levait et venait s'asseoir auprès de lui. Dans son commentaire historique sur la discipline dans l'administration du sacrement de pénitence, ouvrage important auquel il travailla trente

ans [1], Morin fait observer que tous les anciens rituels veulent que le pénitent soit assis. Les Grecs de nos jours observent encore cet usage. Ce n'est qu'au XII° siècle que le pénitent commença à rester à genoux pendant l'accusation de ses péchés, la tête un peu tournée de côté. Les femmes étaient voilées. A Rome, à certains jours, dans les basiliques, le Cardinal grand pénitencier vient s'asseoir sur un siège élevé, placé ordinairement du côté de l'évangile; il est en vue de tous; les pénitents s'approchent, se mettent à genoux et se confessent. C'est un reste de l'antique discipline.

A quelle époque a-t-on commencé à mettre un voile entre le prêtre et le pénitent? « Je pense, dit l'abbé Pierret, que ce fut vers le milieu du XIII° siècle. Saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, en 1235, parle d'un voile qui empêchait de voir, non d'entendre. Plus tard, ce voile ou cette cloison fut introduit dans les communautés religieuses pour une raison de haute convenance. »

Quant à la forme moderne du confessionnal, M. Didron affirme qu'on la trouve déjà au XIV° siècle, et il mentionne à l'appui de son assertion, deux confessionnaux qu'il a rencontrés en Allemagne, à Nuremberg, et qui selon lui remonteraient à cette époque [2]. Je crois que l'on est plus près de la vérité en disant que ce n'est que vers la fin du XVI° siècle, que les confessionnaux avec deux ou trois compartiments bien distincts ont été placés dans les églises. Un grand nombre de conciles et de rituels prouvent qu'ils n'ont été admis en France que vers le milieu du XVII° siècle, et très souvent encore le siège du confesseur n'était séparé du pénitent que par une basse cloison mobile surmontée d'une petite ouverture en forme de cercle et assez souvent dénuée de grillage. D'après une gravure du *Sacerdotale romanum*, imprimé à Venise en 1564, le pénitent est encore à genoux vis-à-vis le prêtre qui est assis sur un siège; il est un peu de côté. On ne voit pas là trace de confessionnal. Plus tard, en 1677, les rituels supposent l'existence des confessionnaux. Dans un synode tenu à Arras en 1681, on recommanda aux pasteurs de faire mettre aux confessionnaux des treillis de bois « dont les mailles seront le plus étroites que faire se pourra ».

Du temps de saint Charles Borromée, les confessionnaux n'avaient que deux compartiments, l'un pour le prêtre, l'autre pour le pénitent. Ce grand cardinal peut être placé parmi les archéologues vraiment sérieux. Il savait l'importance qu'il faut attacher aux moindres détails, puisqu'il composa un livre tout exprès sur la construction et l'ameublement des Églises [3].

Voici l'abrégé de ses instructions sur ce point. Le confessionnal doit être fermé par une porte grillée; les barreaux de la grille seront à 7 cen-

1. *Commentarius historicus de disciplinâ in administratione sacramenti pœnitentiæ*. 1651, in-fol.

2. *Annales archéologiques*, décembre 1844.

3. *Instructionum fabricæ et supellectilis ecclesiasticæ libri II*. Milan, 1577.

timètres de distance l'un de l'autre. Sa porte aura sa serrure ; par ce moyen, personne n'aura l'intention d'aller s'y asseoir ou y dormir. La base du confessionnal sera à 12 cent. du pavé. Elle aura 80 cent. de largeur et environ 2 m. 10 de longueur (confessionnal à 2 compartiments). Le siège du confesseur sera élevé de 45 cent. au-dessus de la base ; il aura 60 cent. de long et 40 cent. de large. La hauteur totale du confessionnal sera de 1 m. 60 (alors les confessionnaux étaient ouverts par le haut). La planche sur laquelle le prêtre s'appuiera pourra s'élever ou s'abaisser à volonté. Il y aura un prie-Dieu pour le pénitent ; il aura 72 cent. de haut ; il sera terminé par une tablette inclinée de 19 cent. de large. Le gradin du prie-Dieu s'élèvera à 12 cent. au-dessus de la base du confessionnal ; il aura 24 cent. de large.

L'ouverture pratiquée entre le confesseur et le pénitent, aura les dimensions suivantes : elle sera à 12 cent. au-dessus du siège du célébrant ; elle aura 25 cent. de haut et 19 cent. de large. Cette ouverture aura trois parties séparées par deux petits barreaux pris dans la planche. Du côté du pénitent on clouera une plaque de fer percée de petits trous du diamètre d'un pois ; du côté du confesseur sera cloué un morceau de toile. Du côté du pénitent, au-dessus de la petite fenêtre, sera placée une pieuse image de Jésus en croix.

Telles sont les instructions données par saint Charles. En Italie, les confessionnaux ont maintenant trois compartiments comme en France, l'un pour le prêtre, et les deux autres pour les pénitents. Le pénitent ne se met pas à genoux de côté comme en France, mais il a le visage tout à fait tourné du côté du prêtre. L'ouverture est fermée par une plaque de cuivre percée de très petits trous, reproduisant différents dessins pieux, comme des croix, ou le saint nom de Jésus, et en outre par deux petites portes placées à l'intérieur, que le prêtre ouvre et ferme à volonté. Il est impossible au prêtre de voir le pénitent ; s'il le reconnait ce n'est qu'à la voix. Quelquefois la porte du confessionnal ne s'élève qu'à hauteur d'appui ; le prêtre est alors vu de tous. D'autrefois il y a dans la partie supérieure deux petites portes qui s'ouvrent en dedans : le prêtre peut ainsi les ouvrir quand il le veut ; d'autrefois, enfin, la partie supérieure est occupée par un voile ou rideau.

Les confessionnaux les plus anciens qui existent dans nos églises, remontent presque tous au siècle dernier. Les plus remarquables se trouvent dans les églises de Belgique ; ce sont de véritables chefs-d'œuvre de sculpture, où l'imagination et le caprice ont eu plus de part que la régularité du style, mais où l'on rencontre souvent de belles figures et de belles images vivement rendues.

M. le vicaire-général Sonnois ajoute quelques détails intéressants à cette communication. On trouve par exemple, en Arménie, de vieux confessionnaux d'un type tout spécial : le siège du prêtre est placé dans l'épaisseur même de la muraille ; le pénitent s'agenouille sur une pierre, en dehors de l'église.

M. l'abbé Leuridan verrait volontiers dans cette disposition spéciale une idée *symbolique*, rappelant que le pénitent n'est point digne d'entrer dans le temple même, avant d'être purifié de ses fautes.

M. Sonnois, sans répudier cette explication, croit plutôt que cet usage est la mise en pratique des sévères prescriptions édictées par l'Église au sujet de l'audition des confessions, surtout en ce qui concerne les pénitentes.

M. l'abbé Descamps attire l'attention sur ce fait que, dans nos régions, l'on a coutume de déployer un certain luxe pour les confessionnaux, qui, parfois, prennent des proportions monumentales, même exagérées. Ce déploiement de richesse semble être particulier à notre pays. Une grande simplicité, presque de l'austérité, ne serait-elle pas plus conforme à l'esprit de l'église?

M. le Président partage cet avis, en ce sens que, dans le mobilier d'une église, tout doit céder le premier rang à l'autel principal, même la chaire et les autels latéraux. L'autel, est en effet, le *centre* même de l'église, à vrai dire, la raison première de l'église, qui est édifiée surtout pour lui servir d'abri ; il est donc désirable que, dès l'entrée dans l'édifice sacré, le regard et l'attention des fidèles se portent, pour ainsi dire invinciblement, vers ce *centre* et ne soient pas arrêtés *en route* par l'ornementation et le luxe exagérés du mobilier secondaire. Cependant il ne messied nullement que dans les églises richement construites et richement ornées, les confessionnaux participent à ce luxe sacré, à condition toutefois qu'ils n'usurpent point une place prépondérante.

M. le vicaire-général Sonnois signale encore la tendance regrettable qui porte à s'éloigner des sages prescriptions de saint Charles Borromée relatives au grillage servant de séparation entre le confesseur et le pénitent.

M. le vicaire-général Carlier ajoute quelques détails très pratiques sur l'organisation intérieure du confessionnal, tant pour la commodité du prêtre obligé d'y faire de longues séances, que pour celle du pénitent auquel il est désirable de ne pas imposer une gêne physique inutile. La question hygiénique et la question d'acoustique ne doivent pas non plus être négligées dans l'installation des confessionnaux.

Le Bureau est chargé de rédiger un vœu sur ce sujet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 1900

La seconde assemblée générale de la *Société d'études* a été honorée de la présence de S. G. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, et de MM. les vicaires-généraux Sonnois et Carlier.

Allocution du Président. — En ouvrant la séance, M. l'abbé Th. Leuridan, président, prononce l'allocution suivante :

« Monseigneur, Messieurs,

» Travail et repos, joie et tristesse, ce double élément dont se compose en dernière analyse la vie de l'homme, forme également le « bilan » de notre *Société d'études* durant l'exercice écoulé.

» La joie, nous en avons eu bonne mesure. Joie de voir nos débuts si puissamment favorisés par Votre Grandeur et par son Administration diocésaine. Joie de voir tout ce que notre province compte de savant, d'érudit et de distingué dans le monde intellectuel, venir à nous et mettre à notre disposition les trésors d'une profonde science et les trésors de nombreuses et riches collections. Joie de nos réunions mensuelles, où nous retrouvons, toujours aimables, toujours dévoués, nos collègues ecclésiastiques ou laïques. Joie de l'accueil si empressé fait de tous côtés à notre modeste *Bulletin*. Joie enfin de l'honneur de votre présence au milieu de nous, Monseigneur l'Archevêque, et MM. les vicaires-généraux.

» A côté de la joie, la tristesse. Hélas ! la mort a frappé à coups redoublés dans nos rangs ; elle y a fait des victimes de choix.

» A la veille même de notre première séance mensuelle, le 17 octobre 1899, l'un de nos membres d'honneur, dont les encouragements nous avaient été si précieux, Mgr Amand-Joseph Fava, laissait dans le deuil son église de Grenoble qu'il avait tant aimée et l'église de France tout entière qu'il avait servie avec tant de zèle et de fidélité.

» A notre nécrologe, si prématurément ouvert, devaient s'ajouter, presque chaque mois, de nouveaux noms, et des plus chers et des plus vénérés : le 11 décembre, M. Paul-Auguste Crépy-Danel, le fondateur et le président de notre belle *Société de géographie* lilloise ; quelques jours plus tard, le 26 décembre, M. Adolphe de Cardevaque, secrétaire général de la *Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais* ; puis M. Amaury de la Grange et M. l'abbé Rigaux, curé de Genech, morts tous deux quelques jours seulement après nous avoir envoyé leur adhésion.

» Le 2 juin, M. Alexandre Hette, notre jeune et tant dévoué trésorier, auquel sa robuste constitution et son activité parfois exubérante semblaient promettre une longue carrière, était enlevé, comme en coup de foudre, à l'affection de sa famille et à notre bonne amitié, nous privant trop tôt de son précieux concours.

» Le 25 août, M. l'abbé Charles Dassonville, curé de Fromelles, succombait à son tour, au moment même où il entreprenait, à notre intention, une intéressante étude sur les anciens registres de sa paroisse.

» Dans notre séance du 21 juin, nous avions, par acclamation, décerné le titre de membres d'honneur aux deux doyens d'âge de notre *Société d'études*, M. Théodore Leuridan et M. Édouard Van Hende, que l'on avait surnommés, le premier « le patriarche de l'historiographie locale », le second « le père de la numismatique lilloise. » Quatre mois plus tard, ces deux vieux amis, qui portaient si vaillamment encore le poids de leurs 82 ans, nous quittaient, à quelques jours d'intervalle, pour un monde meilleur. *In morte non sunt separati.*

» En si peu de temps, que de deuils, que de douloureuses séparations ! Dans nos rangs, que de vides qui nous privent de si précieuses collaborations !

» Je ne saurais insister davantage, vous le comprenez, Monseigneur et Messieurs ; je me hâte de passer au second élément de notre vie : le travail.

» Je puis le dire sans exagération et sans fausse modestie, le travail a été véritablement important. Au début de cet exercice, j'avais avec confiance comparé notre Société à une ruche où chacun de nous était convié à remplir le rôle utile de l'*apis argumentosa*. Cette légitime espérance n'a point été déçue. Il suffit,

pour s'en convaincre, de parcourir les pages du premier volume de notre *Bulletin*, ou d'en consulter la table des matières. On constatera aisément que, d'une part, le nombre de nos collègues qui ont contribué à la rédaction de ce volume est considérable, surtout si on le compare à la faible moyenne atteinte généralement dans les sociétés similaires ; que, d'autre part, les différents articles, notices ou communications verbales, qui y sont insérés ou mentionnés, présentent une réelle variété et intéressent un très grand nombre de localités du département du Nord, du département du Pas-de-Calais et de la Belgique.

» Il y a donc des travailleurs chez nous ; je puis même affirmer qu'il y en a beaucoup. La meilleure preuve à vous en donner, Messieurs, c'est que les matériaux utilisés jusqu'ici dans le *Bulletin* ne sont qu'une faible partie — à peine le cinquième — de la réserve considérable qui encombre si heureusement nos cartons ; en d'autres termes, notre « stock social » actuel comprend la matière de quatre à cinq volumes de même étendue que le premier.

» Mais pourquoi, en cette occurrence, ne pas hâter la publication de ces volumes ? N'est-ce pas tenir la lumière sous le boisseau et priver nos collègues d'une foule de renseignements utiles ? *Qui cito dat, bis dat* ; donner tout de suite, n'est-ce pas donner deux fois ? Pourquoi donc ce retard, Messieurs ? Demandez-le à notre trésorier ; sur lui seul doit peser toute la responsabilité de cette « obstruction systématique ».

» Gardien vigilant de notre « fonds social » il a pris, d'accord avec le bureau, la très sage et très prudente mesure de ne jamais laisser les dépenses dépasser les recettes, de ne jamais engager la *Société d'Études* au-delà de ce qu'elle peut faire, financièrement parlant.

» Pourquoi ne vous dévoilerais-je pas complétement les arcanes de sa gestion ? C'est un problème que, sans être grand clerc « en la mathématique », chacun de nous peut aisément résoudre. Étant donné le nombre des membres titulaires et des membres associés, on le multiplie par le chiffre 6, montant de la cotisation afférente au *Bulletin*, et le produit de cette opération donne exactement la somme disponible pour l'impression.

» Je dis « exactement » car nos frais généraux sont vraiment insignifiants ; ils se bornent à l'envoi des *Bulletins*, toutes les

fonctions, chez nous, étant strictement gratuites, parfois même légèrement onéreuses.

» Il y avait bien une dépense de certaine importance à inscrire à notre budget : celle du sceau de la *Société*. Mais notre aimable bibliothécaire-archiviste, M. Émile Théodore, a voulu le dessiner lui-même ; puis, de concert avec nos non moins aimables imprimeurs, MM. Lefebvre-Ducrocq, il a tramé contre nous le plus noir de tous les complots, si bien que notre trésorier n'a pu obtenir la moindre « facture » de ce chef. Je ne fus guère habile, je l'avoue, à déjouer ce complot, mais je ne puis m'empêcher de signaler les conspirateurs à votre vindicte légitime. Vous voudrez certainement, Messieurs, vous venger sur ces excellents collègues et amis en les forçant à accepter, pour leur travail vraiment artistique, l'hommage public de notre reconnaissance.

» Nos frais généraux se trouvant réduits de la sorte à l'extrême limite du moins possible, tout l'avoir annuel disponible est donc employé à l'impression du *Bulletin*. Si le nombre des feuilles que le premier volume comprend n'est pas doublé dans le second, c'est que le nombre de nos membres n'a pas doublé non plus.

» Combien, parmi les amateurs de notre histoire locale, combien surtout parmi nos vénérés confrères du clergé, n'ont pas encore compris la sage invitation que Votre Grandeur leur a adressée sous cette courte formule qui dit tout en trois mots : *Vis unita fortior*.

» Ne l'oublions pas, Messieurs, chaque nouvel adhérent à notre *Société* lui apporte un réel et palpable accroissement, quand bien même, préférant le repos au travail, il se bornerait au rôle facile de lecteur ou d'auditeur. Sa très modique cotisation ajoute en effet quelques pages au *Bulletin*. Si l'on multipliait ces adhésions, si l'on faisait la « boule de neige », ne pourrait-on pas espérer voir le *Bulletin* comprendre 600 pages au lieu de 320, et même deux volumes au lieu d'un ?

» Jusqu'ici, me direz-vous, il n'est question que du *Bulletin*. Mais les *Mémoires*, prévus par l'article XIII, paragraphe 2e, de nos statuts ?

» Ces *Mémoires* comprennent actuellement une première série de sept volumes : trois volumes de l'*Histoire de la Collégiale et du Chapitre de Saint-Pierre de Lille*, par Monseigneur Édouard Hautcoeur ; deux volumes du *Cartulaire* et un volume de *Documents*

concernant la même institution et publiés par le même auteur ; enfin, un volume de M. Léon Lefebvre sur les *Salons de Lille*. Cette première série de *Mémoires* ne nous a rien coûté, grâce à la générosité grande de leurs auteurs, vous le savez, Messieurs. Elle a simplement accru dans de considérables proportions notre dette... de reconnaissance à leur égard. Or, ce genre de dette est le seul que veut admettre notre trésorier ; loin de nous acheminer vers la faillite, comme c'est la coutume des autres dettes, celle-ci nous a, en quelque sorte, donné l'essor, et conduit, sinon à la fortune, au moins à une situation honorable et assurée. Nous pouvons ainsi distribuer un volume de *Mémoires* à chacun de nos membres titulaires, pour chacun des trois premiers exercices.

» A l'expiration de ce temps, nous pourrons, à l'aide de notre fonds de réserve, entreprendre la publication d'une seconde série de *Mémoires* actuellement en préparation. Cette série comprendra d'abord l'*Épigraphie du département du Nord*, c'est-à-dire le relevé exact de toutes les inscriptions monumentales, funéraires et votives qui ont existé autrefois ou qui existent encore dans nos églises, dans nos édifices publics, dans nos musées et dans nos collections.

» J'aurais désiré, Monseigneur et Messieurs, vous entretenir avec quelque détail de cette œuvre à laquelle la *Société d'Études* va consacrer spécialement son activité durant cette année et la suivante. Mais les douloureuses préoccupations dont je suis à peine sorti, ne m'ont point laissé une liberté suffisante d'esprit ni de temps pour le faire convenablement. Je dois donc me borner à vous dire que ce travail est dans la période active de préparation. A notre dernière séance, j'ai eu la satisfaction d'annoncer à nos collègues qu'après quelques mois seulement, notre recueil avait atteint le chiffre de *douze cent quarante-huit* inscriptions. Depuis lors, de nombreux documents qu'il ne m'a pas été possible encore de répartir dans leurs dossiers respectifs, sont venus s'ajouter à ce premier fonds ; d'autres encore nous sont promis et nous savons que ces promesses ne sont pas des promesses en l'air.

» Nous pouvons donc espérer, pour notre prochaine assemblée générale, que l'ouvrage aura pris corps et qu'il sera même suffisamment avancé pour qu'il soit possible d'en tracer l'esquisse complète et d'en proposer le plan définitif à votre appréciation et à vos suffrages. »

La peste de Lille en 1667 et les Charitables de Béthune, par M. L. Quarré-Reybourbon, vice-président. — **La bannière des apothicaires de Lille,** par M. Edm. Leclair, trésorier. — **Les reliques de Saint-Amand,** par M. l'abbé Broutin, membre titulaire. — **Projet de bibliographie et d'iconographie de Fénelon,** par le R. P. Griselle, membre titulaire. — Ces quatre travaux seront insérés au *Bulletin*.

Église de Wismes. — M. l'abbé Michaux, curé de Wismes, canton de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, appelle l'attention de la *Société d'Études* sur la très intéressante église de sa paroisse, dont il communique le plan, les coupes et les détails. Il invite la Société à diriger de ce côté l'une de ses prochaines excursions archéologiques. M. le Président accepte avec reconnaissance, au nom du Bureau, cette aimable invitation et s'engage à inscrire au programme des excursions l'église de Wismes dont la haute valeur artistique et archéologique a été signalée autrefois par M. Quenson ; cette excursion présentera un intérêt d'autant plus grand que la restauration de cet édifice a été récemment entreprise, d'après des principes et avec un goût qu'on désirerait voir appliquer dans toutes les restaurations d'églises anciennes.

Communications diverses. — Plusieurs autres lectures ou communications avaient été préparées et annoncées pour cette assemblée générale ; elles sont remises à une prochaine séance.

LILLE ET BÉTHUNE

La peste à Lille en 1667 et la Confrérie des Charitables de Saint-Éloi de Béthune

PAR

L. QUARRÉ-REYBOURBON

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE LA PROVINCE DE CAMBRAI

En histoire locale, petite aide fait grand bien; « nous l'allons prouver tout à l'heure. »

Il s'agit de la peste de Lille en 1667. Sur ce douloureux épisode, je possède, entre autres documents, un petit opuscule intitulé : ***Brief narré du culte de S. Eloy en l'Eglise paroissiale de S. Maurice à Lille, dans la chapelle de S. Sébastien, avec association à la miraculeuse confrérie du Saint à Béthune. A Lille, chez Balthazar le Francq, au compas d'or.*** Cet opuscule fort rare (mon exemplaire est le seul que je connaisse [1]), ne porte pas de date d'impression. Il est facile de suppléer à cette lacune. car d'une part, Balthazar le Francq exerça à Lille de 1665 à 1711, d'autre part, une phrase de l'*Advis* publié en tête de ce livret, nous apprend qu'il a été composé à l'occasion du retour de la peste, c'est-à-dire en 1667. Voici cet *advis* :

Cette association n'est pas nouvelle, il y a 64 ans et plus qu'elle est establie à S. Maurice. Si doncques *on la renouvelle à présent* il ne s'en faut pas estonner, mais plutost regretter qu'on ne l'a pas entretenu plus vigoureusement, l'injure des temps passez en est la

1. M. Houdoy, dans ses *Imprimeurs Lillois*, cite cet ouvrage sous le n° 473, sans en indiquer le possesseur. Je suppose que c'était M. Catteau, antiquaire, de qui je tiens cet exemplaire.

cause ; *il semble certes que le Ciel ait contribué à ce resveil en nous envoyant le fléau de la peste.* Il est à plaindre qu'elle revient en lustre par un si triste sujet, toutefois pour nous furnir les moyens spirituels contre ces maux épidémiques; partant elle mérite d'attirer à soy tous les dévots habitans de cette populeuse ville qui doivent en cela suivre l'exemple des plus illustres d'entre eux, qui ont desjà frayé le chemin et avoué ce dessein, ayant assisté à la grande messe au jour de Mons. S. Eloy, nonobstant les grandes occupations qu'ils avoient d'ailleurs ; et afin qu'un chacun apperçoive le fondement de cette pieuse association, on représente en ce petit narré l'origine de l'archiconfrérie de Béthune, à laquelle elle a esté incorporée passé longtemps, comme dit est, et *s'y est rejoint tout freschement sous l'aggréation authentique de Messieurs les Prévots et Mayeurs Souverains directeurs d'icelle archiconfrérie à Béthune, qui ont fait prières particulières pour le mesme sujet.*

J'avais signalé déjà ce fait d'une *nouvelle agrégation* de notre confrérie lilloise à la célèbre confrérie béthunoise, dans un court article inséré le 10 février 1884 dans le *Journal de Béthune*, fondé autrefois par mon beau-père, M. Reybourbon [1].

Or, en 1887, le R. P. Watrigant me communiquait un petit volume intitulé *Ægidii Cambier, e Societate Jesu, carmina. Duaci ex typographia M. Mairesse, sub signo Salamandræ, anno 1697.*

---

1. Ce petit volume contient : 1° *Lettres de l'institution de la miraculeuse confrérie de Monseigneur S. Eloy en la ville de Béthune, selon le vieux gaulois de ce temps* (19 pages) ; 2° *Origine de l'institution de la confrérie des charitables de S. Eloy, apostre des Pays-Bas, évesque de Tournay et de Noyon, patron tutélaire de Béthune et de Beuvry et par association de la ville de Lille* (7 pages) ; 3° *Extrait des indulgences et pardons donnez aux confrères et charitables de S. Eloy en la ville de Béthune, par les papes Grégoire XIII, Clément VII et Urbain XIII, item par quelques cardinaux, nonces apostoliques et évesques d'Arras, ausquelles les confrères de Lille participent en vertu de l'association* (3 pages) ; 4° *Les litanies de S. Eloy, défenseur contre la peste, de la Confrérie de Béthune et de l'association des confrères et consœurs de la ville de Lille* (3 pages) ; 5° *Autre oraison pour se vouer au service de S. Eloy* (1 page).

Les deux premiers articles sont exactement reproduits d'après l'*Histoire de l'institution, règles, exercices et privilèges de l'ancienne et miraculeuse confrérie des charitables de S. Eloy, apostre des Pays-Bas, évesque de Tournay et de Noyon, patron tutélaire de Béthune et de Beuvry, par le R. P. Antoine Delions, de la Compagnie de Jésus*, ouvrage approuvé par l'évêque de Tournai en 1643 et qui a eu de nombreuses éditions.

J'ai publié autrefois un petit opuscule intitulé : *Biographie Béthunoise*, Antoine Deslions, poète et historien. Béthune, imprimerie A. David, 1884, 16 pages in-12.

ville, rien n'est en sûreté ; par les carrefours dévastés, on rencontre, à chaque pas, l'enleveur de cadavres, on entend le glas de deuil. La loi ordonne d'arracher les enfants mourants à la demeure de leurs parents et de les transporter dans les faubourgs. Il en est que la fièvre torture moins que les plaintes d'êtres chéris; pour plusieurs c'est la mort de quitter leur famille. Des cadavres aux plaies béantes gisent raidis sur le sol. On voit des malheureux expirer au milieu du chemin. Celui-ci pleure son père ; celle-là sa sœur ; la petite fille, son aïeule ; la fille sa mère ; la belle-mère sa bru. Ceux que naguère la fidélité jurée unissait sous le même toit, n'échangent plus ni regards, ni paroles qui les soulagent. Plus de mère qui vienne recueillir les derniers baisers de son fils ; non, plus de mère. Celles que tourmente le cruel fléau, sont forcées de mourir abandonnées, loin de leurs enfants. Le frère n'ose aborder le seuil de son frère; l'épouse fuit son époux, comme on fuit un reptile malfaisant. La cause en est non la haine, mais la peur. Leurs regrets augmentent avec l'éloignement, et ces regrets les tuent comme ferait le fléau.

Tels sont les maux que je pleurais en moi-même. Soudain il me sembla que la maison s'ébranlait. Ce que je rapporte est merveilleux et cependant réel : prêtez-y votre foi. Je vis l'ombre du généreux ADRIANI [1]; il me parla, je lui répondis. Son aspect ne m'émut point d'horreur, soit qu'il le voulût ainsi, soit qu'il eût été jadis mon ami. Rien de funèbre à son extérieur, rien qui sentît la mort. Si ma mémoire est fidèle, son visage était souriant et radieux, tel en un mot que pendant sa vie mortelle, sa parole était sage et douce, son front sans nuage, son cœur sans amertume. Une étole blanche tombait de son cou sur sa poitrine; sa main droite portait une croix d'or, douloureux symbole. Pour le reste, il était tel que les enfants de Loyola. Tout semblable à lui, me parut ROBERT [2] : il s'était joint comme compagnon à son père Adriani. Je vis pareillement deux religieux [3] victimes naguère d'une pareille charité, portant au front pareille gloire.

« Ames généreuses, m'écriai-je, quel lieu habitez-vous ? Qui vous « rappelle à la lumière ? Quel soin, quelle ardeur vous presse ? Quel « est votre sort ? Quelle est la récompense de vos mérites, le glorieux « prix de vos exploits ? »

---

1. Le P. Jean ADRIANI de la Compagnie de Jésus mourut à Lille en soignant les pestiférés le 29 octobre 1667.

2. Le P. Robert WAURANS y mourut peu de temps après dans le même office de charité.

3. Deux Frères coadjuteurs de la même Compagnie de Jésus périrent dans le même ministère.

J'avais dit; ADRIANI commença : « Écoute bien mes paroles; je « viens t'apporter quelques renseignements: tu me fus cher autre-« fois, je te garde même affection après la mort. L'œuvre que tu « écris ne sied nullement; cesse de perdre à contre-temps tes « plaintes. Il y a des jours à chanter en vers élégiaques. Tu as tort « de maudire la peste, comme on maudit un crime; tu as tort de « gémir sur ce qu'il paraît bon à la Providence de faire. Bientôt le « fléau apaisé par l'intervention d'ÉLOI ramènera des jours sereins « et joyeux. Si tu le veux, je te révèlerai prophétiquement l'avenir, « et je te donnerai des gages assurés de ma prédiction. »

Il avait parlé. Des rayons de feu l'entourèrent. Il me semblait être emporté moi-même par un mystérieux élan vers les astres. Veillé-je? je l'ignore. Tout à coup, s'ouvrent devant moi les vastes palais, les royaumes tout étincelants d'une lumière éternelle. Tout y est d'or; les portes, les places découvertes, les murailles, les rues, les édifices, les vastes carrefours sont d'or. Telle fut la ville que décrit dans ses visions le prophète de Pathmos [1]. Là brille partout l'éclat des pierreries, là se dressent des tours de corail précieux, le faîte des édifices a les reflets de la sardoine. Les portes sont d'ébène; des statues gigantesques sont taillées dans le diamant; l'ivoire, en guise d'enduit, recouvre les murailles. Tout ce que chasse en son cours l'Indus riche en pierres précieuses, étincelle là, encore embelli par l'art.

Alors Adriani (il me voyait saisi par la nouveauté du spectacle) : « Tu aperçois le palais d'ÉLOI. Quiconque a offert sans peur sa tête « aux coups du fléau vient, après sa vie, habiter ce séjour. Ici est « plein de santé celui que nous avons pleuré victime des ardeurs « de la fièvre, celui qui a succombé à la corruption de ses plaies. « Il y a une lumière pour ces yeux, des parfums pour ces narines « qui auparavant ne voyaient, ne respiraient que la putréfaction. « A leurs oreilles retentissent de douces harmonies au lieu des « gémissements. Au lieu de la fièvre, une douce fraîcheur, une brise « légère les récrée; à leur front où siégeait la pâleur, brille le laurier: « une teinte de rose y a remplacé une livide sueur. En ce lieu « habitent aussi les Bienheureux qui d'ordinaire opposent leurs « remèdes aux épidémies. Nombre de clients les invoquent de votre « terre. Ici résident le héros de Pérouse [2] et la gloire de la famille « des Borromées [3], et celui que la barbarie romaine a percé de « flèches [4]. Roth, Xavier ont ici leur place. Mais tu auras plaisir à

---

1. Saint Jean l'Évangéliste.
2. Saint Florent de Pérouse, martyr.
3. Saint Charles Borromée.
4. Saint Sébastien.

« parcourir la demeure sacrée d'Éloi ; la porte en est ouverte, « viens. »

Tandis qu'il parle, il prend les devants. Alors je vis des choses que je suis forcé de taire, car les termes manquent pour les exprimer. Mon esprit non plus n'a pu toutes les retenir, accablé par la multitude même. Voici ce dont j'ai gardé la mémoire ; ici l'oubli eût été crime.

Le prince de ce palais siège au milieu de son domaine. L'éclat qui environne Sa Majesté inspire le respect. Son trône est entouré d'une barrière étincelante de chrysolithe. Je me détourne un instant tout tremblant d'un saint effroi ; mes yeux étaient trop faibles pour tant d'éclat. Près de là, dans un espace découvert croît un laurier verdoyant, et un ordre de colonnes en ferme l'enceinte. Là sont déposés des vases ciselés, antiques prix de la victoire ; tout autour se montrent les images de nos valeureux ancêtres ; on y peut lire leurs triomphes et leurs hauts faits dans les combats : c'est la merveille du palais.

« Eh bien! mon père, lui dis-je, car je ne crois pas être importun, « conduisez-moi de grâce en ce lieu, et expliquez-moi fidèlement « toute chose. » Et lui docile à ma demande : « Regarde vers ta « droite ; nous nous en tiendrons à ce côté ; tout examiner serait « un trop pénible travail et cela seul a sujet au chant que tu « composes. Là tu peux reconnaître l'amour des habitants de Béthune « et leurs pieuses offrandes. Cette lame de métal te rappelle ces deux « ouvriers [1] qu'une même nuit enflamma d'un même zèle. Sur l'avis « du ciel, ils établissent une fête nouvelle que chaque année nos « arrière-neveux célèbreront selon l'usage antique. Sur cette autre « lame est figurée la cité de Béthune, une ville entière ramassée en « une petite feuille d'or. Voici le dôme consacré à saint Éloi, le « cierge qui ne se consume point [2], le sanctuaire où est déposé ce « flambeau immortel.

« Tu me demanderas peut-être où va ce convoi funèbre ? Que « signifient ces cercueils, ces draps lugubres ? Pourquoi celui-ci « marche en tête [3] et porte le premier le corps du défunt ? Quelles « sont ces douze torches et ces seize hommes ? Ils prennent soin « des funérailles : une noble ardeur les anime, une charitable piété « les entraîne. Ce tableau représente la peste et ces temps meurtriers « et ces morts répétées dans une ville malheureuse. La confrérie

---

1. Deux ouvriers qui établirent les premiers la Confrérie de Saint-Éloi à Béthune.

2. Le Cierge de Saint-Éloi qui, maintes et maintes fois allumé, ne diminue jamais (*Histoire de l'institution*, p. 49).

3. Les fonctions du président (même ouvrage), p. 26.



Bénédiction de la Chapelle des Charitables de Béthune le 26 septembre 1880







CHAPELLE DES CHARITABLES DE BÉTHUNE

« d'Eloi va partout indistinctement [1] ; elle entre dans les maisons « encore infectées par les cadavres, elle y entre sans crainte. Le « venin, qui abat les corps robustes, désarme devant eux et perd sa « force. Celui-là porte sur ses épaules un cadavre. Quelques-uns « enfoncent les portes pour entrer dans les maisons fermées, ou « escaladent à l'aide d'une échelle une fenêtre laissée ouverte, car « il ne reste plus personne pour leur ouvrir : tout est mort, le fils, « le père et la mère, la fille, la famille entière. Des corps couverts « de taches hideuses gisent sur une paille infecte, souvent des « cadavres nus recouvrent la terre nue. Ils trouvent des berceaux « laissés orphelins par la mort de la mère, des enfants qui ignorent « leur malheur, des épouses privées de leurs époux, des parents sans « leurs enfants, des sœurs sans leur frère.

« Ce soldat qui, pour courir au danger, a laissé ses armes, méritait « bien le nom de César [2]. Cet autre qui porte au front l'if funèbre, « inhuma de sa main deux mille pestiférés [3]. »

Mon père allait me montrer l'ordre où se célèbrent les fêtes, les cérémonies qui marquent chaque jour, combien de trépas ont été détournés, combien de plaies horribles guéries par la protection d'Éloi et la foi des habitants de Béthune. Tout cela m'intéressait, et cependant, LILLE, je reporte vers toi mes regards en gémissant. La terre me parut un petit globe : les villes, les tours, la mer, les champs, les forêts, les fleuves apparaissaient à peine. Cependant à cette distance, je reconnus la cité de mes pères. Hélas ! elle offrait le spectacle des ravages prolongés de la peste. Le monstre ailé n'épargne personne, la longue pique qu'il brandit ensanglante tout autour de lui. Que son aspect est farouche ! Cieux, calmez sa rage. Comme il lance de tous côtés des jets de feu et de soufre, par lui-même. Le feu brille en ses regards, son casque a le rouge reflet du feu, son épée jette des rayons de feu, son cimier est couronné de feu, mille éclairs lumineux jaillissent de ses épaules comme autant d'ailes légères, un petit bouclier de feu couvre son bras gauche. A ses côtés, tombe la foule tremblante, frappée par le mal, comme des épis de blé moissonnés par le fer.

« Est-ce là ce que tu me défends de pleurer, bon Père? m'écriai-je. « Est-ce là ce qu'il me faut chanter en de joyeux vers élégiaques? » Tels furent mes soupirs.

Lui m'invite à reporter mes yeux vers Lille ; je les y reporte. Le ciel est tout étincelant de ce côté. Des hommes de tout âge se

---

1. On trouve exposées les fonctions des confrères, p. 24 et suivantes.
2. Le glorieux dévouement de César Colidart, soldat, p. 55.
3. Page 29.

pressent hors de leurs demeures ; un même élan les entraîne, et la voix d'Éloi les excite. « Où vont-ils? demandai-je. Quel jour nouveau « s'est levé sur ma cité? Qui est cause de tout ce mouvement, de « cette allégresse ? »

Je dis; il me répond aussitôt en ces termes: « Ils courent au « temple du vaillant Maurice. Là, objet de vénération, est un autel « rappelant la piété des habitants de Béthune ; là un sanctuaire est « consacré à Éloi. Vers ce lieu s'empressent les sénateurs et les « nobles représentants du Roi. Déjà les clairons sonnent ; les « mystères de grâce commencent. Éloi descend joyeux vers son « sanctuaire. L'enfant que tu vois près de lui, charmant de visage « et de parure, est l'ange qui fut envoyé de Béthune. C'est lui qui « veille à la garde de l'autel d'Éloi, qui prend soin de l'eau et du « feu sacré. Grâce à lui, Lille sera délivrée du fléau qui la désole, « Éloi en écartera la peste. »

Je me réjouis à ces paroles. Tout-à-coup l'ange gardien prend son vol, il entre dans le temple où le peuple réclame le secours d'en haut. Entre ses mains brillait une coupe de cristal et dans la coupe une liqueur propre à opérer des merveilles [1]. Nous vîmes alors les fronts des fidèles arrosés de cette eau, et les portes des maisons marquées de cette rosée. L'eau mystérieuse est un gage de salut pour beaucoup de demeures, loin desquelles s'enfuit le monstre qui porte la peste.

Si tous avaient eu même ferveur, même piété, ô habitants de Lille, le fléau serait bien loin de vous. Continuez cependant vos supplications; espérez un meilleur avenir : Éloi reçoit vos vœux d'une oreille favorable.

Tandis que du haut de la nuée, je crois adresser cet appel aux Lillois, toutes ces images s'évanouissent, la nuée disparaît ; je ne vois plus ni le Père Adriani, ni ses compagnons, ni les célestes palais. Je me retrouve dans ma chambre, comme auparavant, occupé de poésie, et chose plus étonnante, sur mon pupitre étaient quelques vers que j'avais écrits à la hâte à moitié endormi. Nous les dédions à Éloi; ils disent sa puissance. Nous les dédions aux fêtes établies par les habitants de Lille et de Béthune.

La confrérie de Saint-Maurice de Lille a disparu à la Révolution.

Quant à la confrérie des *Charitables de Saint Éloy*, de Béthune, créée en 1180, elle continue encore, de nos jours, son œuvre pie

1. C'est l'eau miraculeuse de Saint-Éloi dans laquelle on a jeté quelques gouttes du Cierge sans fin.

de conduire les morts à leur dernière demeure. Les plus notables habitants de la ville tiennent à honneur de faire partie de cette antique association.

Dernier représentant par alliance, d'une vieille famille béthunoise, j'ai voulu rappeler en ces quelques pages le souvenir de cette confrérie et le nom de REYBOURBON qui va disparaître avec moi.

Je joins à cette modeste note une gravure représentant la *Chapelle des Charitables*, bénite le 26 septembre 1880, et une autre gravure rappelant cette cérémonie.

Les reliques de saint Amand ; concession de ces reliques de 1660 à 1716 ; leur authenticité, *par* M. l'abbé A.-M. BROUTIN, *membre titulaire.*

Dans mes recherches aux Archives départementales du Nord, j'ai eu la bonne fortune de trouver quelques documents concernant le culte de saint Amand ; ce sont des lettres de curés, d'échevins ou de communautés religieuses demandant à l'abbaye des reliques de son saint fondateur, des lettres de remerciement et la copie des authentiques.

Ces documents nous apprennent qu'entre les années 1660 et 1716, l'abbaye de Saint-Amand a accordé quinze reliques. Il faut avouer que c'est peu pour une soixantaine d'années ; le soin avec lequel les religieux ont conservé ces actes prouve assez qu'ils y attachaient le plus grand prix. De plus, ces faveurs n'étaient pas personnelles : elles n'étaient accordées qu'à des paroisses ou à des communautés religieuses.

Le motif des demandes ne varie guère : c'est, ordinairement, parce que la paroisse a pour patron saint Amand. Quelques-unes sont exposées avec une simplicité et une piété touchantes :

« Remonstrent en toute humilité les Pasteur, Grand et Soub Baillis, Bourgemaistre et Eschevins de la Terre et Principautez de Gavre, que les Remonstrans et tous les inhabitans du village de Gavre d'anciennetez jusques ores, ont toutjours eue une particulière dévotion dans les services divines, pour et au nom du trépassé Evesque saint Amand, à cause que leurs ancestres par ses exemples ce sont estez illuminez à la sainte foy

Catholique Romaine, qu'il ont touts jours suivy jusques à présent, c'est pourquoy, que d'ancienneté, qu'il ont choisy le dit S. Amand pour leur chef pasteur et Patron dans l'Eglise dudit Gavre, quoy qu'il n'ont eu aucune reliques de son saint corps.. » Aussi demandent-ils quelque relique du saint, « en espérant que le mesme don servira non seulement à la continuation, mais à l'augmentation de leur dévotion ancienne, à l'honneur dudit saint Amand ». 1698.

Ceux du village de Saint-Amand, près de Fleurus, rappellent que « l'église paroissiale reconnoit et honore pour Patron ce saint et illustre évêque de Tongre, en outre que dans ladite église il y a une ancienne et devote confrairie érigée sous le nom et invocation de saint Amand à raison de laquelle on y fait chaque année une procession fort solennelle de trois lieues circonvoisins..... En faisant cette prière, la veue que nous avons n'est autre que l'augmentation de la gloire de Dieu, la vénération de notre saint Patron et l'édification du peuple ». 1698.

Maitre Pierre-François Fovelle, pasteur, le Lieutenant Bailli et les directeurs du village de Belleghem, diocèse de Tournay, demandent des reliques de saint Amand « pour exciter le peuple à une plus grande affection et vénération vers saint Amand et aussi plus grand honneur du prédict sainct qui est premier patron dudit lieu ».

Le curé d'Espiennes-lez-Mons invoque pour obtenir des reliques « la grande vénération que ses paroissiens ont pour ce sainct, leur patron, à l'honneur duquel ils n'ont rien épargné depuis quelques années pour la décoration de ladite église et de l'autel quy luy est dédié et qu'il ne manque plus que des reliques qui contribueroient beaucoup à augmenter son culte ». 1716.

A ces motifs, le curé de Saint-Amand en Puisaye, diocèse d'Auxerre, en ajoute un autre. « Les habitants, dit-il, espèrent que par le moïen de ces mesmes relicques, ils seroient à l'advenir préservez de l'orage et malheur des gresles qui les ont accablez de telle manière et pendant un si long cours d'années qu'ils ne s'en peuvent relever sans une particulière protection du ciel ». 1666.

On le voit, saint Amand était, au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, en grande vénération, non-seulement dans toute la région, mais même jusqu'au centre de la France. Toutes ces demandes de reliques n'ont, en effet, d'autre but que d'augmenter la dévotion envers notre saint.

Quelles étaient ces reliques que l'abbaye de Saint-Amand accordait si difficilement? Il semblerait qu'elles devaient consister en une parcelle assez sensible du corps de saint Amand. Point du tout ; ces faveurs exceptionnelles comportaient seulement, nous disent les authentiques, « des cendres recueillies du sacré corps dudit saint Amand et de ses vêtemens sacrez, de son suaire et du

bois de son *luseau* hors duquel furent recueillies les dites cendres lorsque l'an mil six cent quatre l'on en tira ses saints ossemens pour les remettre dans la chasse ou fierte d'argent doré dans laquelle ils reposent à présent. »

Plusieurs authentiques s'expriment à peu près de la même manière en latin : « Concessimus de feretro ligneo in quo sacrum ejus corpus diu imo usque ad annum millesimum sexcentesimum quartum requievit, atque etiam de sudario sepulcrali, necnon de cinere corporis ejusdem Beatissimi Patris nostri Amandi » ; ou simplement : « Dedimus de feretro, de cinere corporis, de stola et de sudario sepulchrali ejusdem Patris Amandi. »

La ville de Saint-Amand en Puisaye reçoit une relique toute particulière : « Concessimus imaginem ligneam prefati patris nostri Amandi, confectam atque elaboratam ex feretro ligneo in quo sacrum ejus corpus diu imo usque ad annum 1604, requievit, atque etiam de sudario sepulchrali, cinere corporis, filo aureo et unione stolæ ejusdem Patris Amandi adjectis, quæ omnia in basi predictæ statuæ compacta recluduntur. »

Ainsi, en plus des reliques qu'elle avait coutume d'accorder, l'abbaye avait ajouté « eu égard spécial à l'interposition de l'authorité de Monsieur le marquis de Moulouët, premier escuyer et commandant à la grande escurie de Sa Majesté très-chrestienne et seigneur dudit Saint-Amand en Puisaye, une petite statue de St Amand faite du bois de son luseau et une perle de l'étole du saint. » En outre, l'abbé Dubois fit remettre au P. Procope de la Croix chargé de porter ces reliques « douze petites pierres de topaze blanches bien taillées pour servir d'ornement à l'image de saint Amand. »

Quelquefois ces reliques étaient placées dans des « boëttes » fabriquées tout exprès dans le monastère « quæ omnia in pixide, quam in hunc usum fieri curatum est, apud nos compacta, recluduntur. »

Dans la reconnaissance de l'authentique de la principauté de Gavre, l'évêque de Namur, Berlo de Brus, nous fournit quelques détails sur ces « boëttes » « Notum facimus et attestamur nos aperuisse..... cistulam argenteam supra cujus dorsum extant duo insignia infrascripta his verbis : *Fraternitatem diligite, In mansuetudine.* » C'était la devise de l'abbé Placide.

Le même document nous indique de quelle manière ces reliques étaient conservées : « In hac cistula invenimus pulveres et aliquorum vestimentorum frustulas in aliqua parva carta inclusas, desuper frustum ligni. » Ces petits paquets ressemblaient à ceux qui sont en usage dans les pharmacies : ils mesuraient 4 à 5 cent. de long sur 3 de large. M. Maes, curé de Wasquehal, possède une relique semblable : elle porte sur son enveloppe « De vestimentis et pulvere ossium Sancti Patris nostri Amandi, extractis e tumulo ejusdem. » Ce document qui porte la date de 1749, signé de l'abbé et contresigné du curé de la paroisse, prouve qu'à cette époque l'abbaye avait gardé l'usage de n'accorder que des cendres de St Amand.

Ainsi, parmi tous ces authentiques, pas un seul ne mentionne qu'une parcelle du corps de saint Amand ait été donnée. En outre ces restes sacrés, conservés dans une châsse scellée par l'évêque ne pouvaient être exhibés qu'en sa présence. Les cérémonies de cette importance ne passaient pas inaperçues : elles attiraient toujours un grand nombre d'évêques et de prélats dans le monastère où le peuple se pressait en foule pour y vénérer et contempler les reliques Celle qui se fit à l'abbaye en 1604 fut sans doute la dernière. En effet, ces mêmes documents nous affirment que pendant le XVIIe siècle la châsse de saint Amand ne fut pas ouverte. Par ailleurs, un document de 1613 cite toutes les reliques de l'abbaye : en dehors de la châsse nous trouvons deux dents de saint Amand et une « ampulla vitrea continens cineres seu pulveres carnis s. Amandi. » Cette petite fiole avait disparu en 1716, car nous lisons dans un authentique, signé de Et. Baclan : « Nos vero cineres vestimentorumque sacrorum ejus particulas deprompsimus ex pixide hunc in usum compacta. » François de Bar, prieur d'Anchin, qui visita l'abbaye en 1592, vit deux dents, une de saint Jean-Baptiste et une de saint Amand « qui argento teguntur, et mihi ostendit atque narravit vir religiosus, ejusdem ecclesiæ thesaurarius ». Telles étaient toutes les reliques de saint Amand.

Si donc nous parvenions à recueillir plusieurs autres documents similaires entre les années 1716 et 1792 (nous en avons déjà un de 1749), nous serions amené à cette conclusion, que les reliques dites formées de parcelles d'ossements du corps de saint Amand devraient être considérées comme très douteuses.

Collaboration de la *SOCIÉTÉ D'ÉTUDES* à une édition des œuvres de Fénelon ; projet d'une bibliographie complète et raisonnée, *par le* R. P. EUG. GRISELLE, *membre titulaire.*

L'année 1904, second centenaire de la mort de Bossuet, doit voir s'inaugurer en son honneur un monument auquel on a souscrit de toutes parts. On s'est préparé plusieurs années à

l'avance, et point encore assez tôt, à mon avis, car avec le monument de marbre, il eût fallu dédier à la mémoire de Bossuet, une édition de ses œuvres complètes, digne des sermons publiés par Lebarq, qui ne sont qu'une minime partie des ouvrages connus. La *Revue Bossuet*, trop obscurément encore, car elle mériterait d'être répandue davantage, travaille de loin à centraliser la masse dispersée des éléments nécessaires à cette future édition.

C'est bien cette sorte de monuments intellectuels qu'il serait urgent de construire pour les gloires du clergé français. Il y a une leçon trop peu sentie par les ecclésiastiques, celle de voir Corneille, Molière, Mme de Sévigné, Saint-Simon, La Fontaine, et tant d'autres grands écrivains, dotés d'éditions qui laissent si loin derrière elles toutes celles que nous avons de nos classiques religieux. J'excepte les sermons de Bossuet publiés par Lebarq, et aussi les œuvres de saint François de Sales dans la magistrale entreprise d'Annecy. Mais, si Lebarq a eu pour premier précurseur l'abbé Vaillant, il ne faut pas oublier que c'est Gandar surtout, un laïc, un professeur de l'Université, qui eut pour ainsi dire à révéler Bossuet aux hommes d'Église, trop aisément satisfaits des éditions défectueuses d'autrefois. Quel que soit en effet le mérite des éditeurs de Versailles, travaillant de leur mieux au commencement de ce siècle, sur Bossuet, Fénelon et Bourdaloue, il faut bien l'avouer, les hommes d'étude aujourd'hui rougiraient de lire La Bruyère, de Retz ou n'importe quel écrivain, dans des éditions aussi arriérées que celles que réimpriment sans cesse et sans soin, les éditeurs dits catholiques. Ceux-ci s'adressent, comme ils le savent, à la clientèle ecclésiastique, tolérante à l'excès en cet ordre de choses.

Pour les écrivains religieux, c'est semble-t-il, un luxe inutile de leur consacrer le temps, la dépense et les patients labeurs. On les prodigue quand il s'agit d'éditer les auteurs profanes. N'y a-t-il pas là une inconséquence et n'a-t-elle pas trop duré ? Aussi serait-il temps de préparer dès cette dernière année du XIXe siècle le monument qu'il conviendrait d'ériger à Fénelon, je veux dire une édition de ses œuvres, comparable à celle des autres grands écrivains de la France.

Je sais qu'au séminaire de Saint-Sulpice où sont conservés une bonne partie des manuscrits de Fénelon, l'idée est dans l'air,

peut-être même est-elle déjà mise en œuvre. Les éditeurs désignés de cette œuvre collective, fruit de collaborations nombreuses, doivent être surtout cherchés de ce côté. Mais il appartient bien aussi au diocèse de Cambrai de s'intéresser à l'entreprise, et il est bien permis de dire ici, à la veille de 1900 : Pensons efficacement à la grande édition du centenaire (janvier 1915).

Ne serait-il pas bon de viser pour le deux centième anniversaire de la mort de Fénelon à faire paraître l'ensemble entier de ses œuvres? Or bien que, suivant le mot très rebattu de Tacite, quinze ans soient une longue période, c'est loin d'être plus qu'il ne faut pour mener à bonne fin cet immense travail.

Le loisir m'a manqué, non le désir, d'accompagner cet appel à notre *Société d'études* d'un exemple à l'appui. *Exempla trahunt*, et j'aurais voulu vous apporter autre chose qu'une très maigre contribution à ce projet d'édition savante. On me pardonnera de n'avoir pu donner à Fénelon qu'une attention très distraite, me devant en ce moment à Bourdaloue dont le centenaire est plus rapproché, en 1904, lui aussi.

Quant à Fénelon, après avoir indiqué comment je concevrais la part de collaboration de la *Société d'études de la province de Cambrai* à cette édition projetée, je tracerai les grandes lignes du cadre où j'ai groupé mes propres recherches pour vous demander d'y joindre votre appoint.

Rassurez-vous, il ne s'agit point d'une souscription et je n'en veux point à vos bourses, en sollicitant votre concours. J'ambitionne mieux encore, votre part du labeur intellectuel nécessaire à un grand ouvrage qui vous revient de droit, à vous, Messieurs les membres de la *Société d'études*, et aussi aux professeurs et élèves de l'Université catholique de Lille.

Parmi les travaux préparatoires indispensables à des éditeurs sérieux, la *bibliographie*, ou, comme on dit outre-Rhin, la *littérature* du sujet, tient une des premières places. Humbles et minutieux détails, bien arides, bien longs, destinés à être cachés, comme les pierres informes qu'on enfouit pêle-mêle dans le béton des substructions, travaux perdus pour la foule des lecteurs qui dédaignera à coup sûr d'y jeter un coup d'œil. Beaucoup se hâteront de laisser, sans les couper jamais, ces pages de listes ou de dates qui auront coûté tant d'heures d'ingrates vérifications. Mais qu'on le veuille ou non, on n'échappera pas au besoin de ces

sèches nomenclatures ; le mieux est donc de les dresser au moins de frais possible. Or, s'il est un travail où la collaboration soit praticable, c'est bien en matière de bibliographie, et c'est à la bibliographie complète et raisonnée des ouvrages du grand archevêque de Cambrai et des livres déjà innombrables écrits sur sa vie et ses œuvres que j'aurais l'ambition de vous convier à travailler.

Laissez-moi donc, tout en me récusant pour l'heure (Bourdaloue en est toujours coupable), souhaiter tout d'abord de voir un des membres de la *Société d'études* se charger de faire à Fénelon sa place dans la série des *Bibliographies critiques* que M. Funck-Brentano a commencé de publier. Celle de Bossuet a déjà paru et je puis en dire du bien ; car mon excellent ami, M. l'abbé Ch. Urbain, a droit d'être fier du compte-rendu que lui a consacré dans la *Revue critique*, le bibliothécaire de l'Institut, M. A. Rébelliau. Celle de Bourdaloue paraît en ce moment, mais il ne m'appartient pas d'en dire mon avis, et je puis seulement déclarer que j'aurais voulu faire aussi celle de Fénelon. Je regrette de ne point voir figurer son nom dans la copieuse liste des monographies sous presse. La signature de notre Président, s'il m'était permis de donner ici des conseils, y serait certainement bien placée.

Mais ce serait à une œuvre plus complète encore de bibliographie de Fénelon que notre *Société d'études* pourrait aspirer. Un catalogue exact, raisonné, critique, où seraient rassemblés tous les écrits parus sur Fénelon depuis deux siècles, avec une appréciation sérieuse et motivée, ne serait-ce pas une œuvre d'histoire, ou tout au moins une efficace contribution à ce travail des éditeurs de 1915, qui ne saurait être ni trop, ni trop tôt encouragé ?

C'est le double vœu que je soumets à votre bienveillance : celui d'une *Bibliographie de Fénelon* dans la collection Funck-Brentano, par un membre de notre Société, et en second lieu la collaboration de tous à une *Bibliographie* très complète à laquelle pourraient concourir les recherches, ou les découvertes (ce n'est pas toujours la même chose) de chacun des adhérents à la *Société d'études de la province de Cambrai*.

Je dépose dans le tronc que je souhaite de voir remplir, ma très modeste obole, sans plus amples explications ; voici le plan

que j'ai adopté pour encadrer les quelques ouvrages, soit de Fénelon, soit sur Fénelon que j'ai recueillis en passant.

Des Œuvres de Fénelon entrées dans la grande édition Lebel, je ne me suis guère occupé, sauf lorsque des questions d'authenticité ou d'attribution, des déplacements de dates pour les lettres, ou les lacunes de la correspondance étaient en cause. Mais ces points qui exigent des discussions spéciales, ne concernent la bibliographie que par leur conclusion. D'ailleurs, l'excellente *Histoire littéraire* de Fénelon de M. Gosselin, un des directeurs de Saint-Sulpice les plus au courant de l'édition Lebel, dont cette histoire est un complément obligé, ne sera point malaisée à mettre à jour. Elle dispense de refaire nombre des recherches. Il sera bon cependant d'y tout contrôler, car on est devenu plus exigeant et plus précis en matière de description de livres.

C'est donc surtout pour les ouvrages composés sur Fénelon que je me suis tracé des cadres. Ils sont encore vides (ma préoccupation n'étant pas de ce côté), mais il sera facile de les garnir, même sans chercher, en se bornant à recueillir au passage. Rien de plus aisé que de distribuer à la place qui leur reviendra dans le plan définitif de la bibliographie Fénélonienne, les livres concernant cet auteur qui ont paru au cours des deux siècles passés, les thèses, brochures, articles de revue surtout, si difficiles à retrouver, en particulier dans les revues locales. Un chercheur de profession aura la patience de dépouiller à ce point de vue les tables des diverses collections bibliographiques, *Journal de la librairie*, *Polybiblion*, etc., pour notre siècle ; il aura moisson abondante. Je n'en ai pu faire tant et je ne suggère point de recherches à entreprendre en vue de cette bibliographie collective. Aux membres de la Société qui rencontreront, par hasard, l'indication d'un ouvrage sur Fénelon, non mentionné encore dans la liste que le *Bulletin* pourrait tenir ouverte, comme une sorte de souscription intellectuelle, je propose seulement de la recueillir au passage. Le tout serait centralisé chez celui de nous qui s'inscrirait dans la collection Funck-Brentano, et partant, serait le secrétaire né de la grande bibliographie

J'ai parlé presque exclusivement d'ouvrages sur Fénelon. Mais avant tout, dans la première section, celle des Œuvres, tout livre, traité ou lettre, absent de l'édition Lebel, évidemment à compléter, doit être mentionné avec sa source. Rien de plus

difficile à réunir que ces œuvres, éditées seulement dans des recueils anciens ou locaux, et autant dire inédites. Rien d'urgent, par suite, comme le soin de les signaler.

Voici le cadre dans lequel sont groupés les ouvrages dont j'ai recueilli, en manière de spécimen, une indication sommaire. C'est, à peu de chose près, le plan adopté par M. l'abbé Urbain dans sa bibliographie de Bossuet.

I. — Biographie et chronologie
II — Ouvrages de Fénelon.
A — Manuscrits.
1 — Autographes.
2. — Copies.
B. — Ouvrages publiés du vivant de Fénelon
C. — Ouvrages publiés isolément après la mort de Fénelon.
1. — Ouvrages isolés.
2 — Éditions classiques.
3. — Morceaux choisis.
4. — Traductions.
5. — Mélanges.
D. — Œuvres complètes et collections d'ouvrages de Fénelon
III. — Ouvrages sur Fénelon
A. — Témoignages des contemporains; éloges académiques.
B. — Biographie de Fénelon.
1. — Ouvrages généraux.
2. — Jusqu'au préceptorat (1651 à 1689.)
3 — Préceptorat, séjour à la cour. (1689 à 1697.)
4 — Quiétisme, séjour à Cambrai. (1697 à 1715.)
C — Ouvrages sur la philosophie et la théologie de Fénelon.
D. — Bibliographie, critique et histoire littéraire

EXTRAITS

DES

REGISTRES AUX COLLATIONS DE BÉNÉFICES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE TOURNAI

PAR

M. l'abbé DESMARCHELIER

Curé d'Avelin, Membre titulaire [1]

DEUXIÈME PARTIE

CHAPELAINS ET COÛTRES DES PAROISSES DES DIOCÈSES ACTUELS DE CAMBRAI ET D'ARRAS [2]

I. — DIOCÈSE DE CAMBRAI

Allennes-les-Marais. — *Chapelains :* Olivier Manarre, R 1642; Laurent Denneulin, 16 oct. 1642; Jean-Baptiste Farfnart, 27 oct. 1642. — *Coûtres :* Louis Labbe, 6 juin 1775; Louis-Joseph Hochin, 15 oct. 1776.

Annappes. — *Coûtre :* Albert-Thomas-Joseph Hochard, 9 nov. 1784.

Annœullin. — *Coûtres :* Mathias Théry, 4 août 1742; Pierre-Jacques Boutry, 17 nov. 1752; Pierre-Hubert Boutry, 4 mars 1754. — Voir : Don.

Anstaing. — Eugène Serrurlez, 1767.

Ascq. — *Chapelains :* Antoine de Hennin, R 1603; Georges Colveneer, 7 mai 1603, R 1603; Gilles de Bay, 26 mai 1603; Bauduin du Chastel, R 1653; Nicaise Hennet, 6 sept. 1653. — *Coûtre :* Jean-Baptiste Coisne, 1767.

Auchy. — *Coûtre :* Jean-Baptiste Delwalle, 10 janv. 1747.

Avelin. — *Chapelains B. M. V. :* Antoine Descou, R 1598; Pierre Dualle, 11 juil. 1598; Valentin Vacariant, 17 juil. 1598, M 1604; Guillaume Meynebosch, 5 août 1604, R 1611; Jean Leclercq, 13 août 1611, R 1626; Jean Cordier, 24 déc. 1626, R 1635; Jean de

1. Voir pour les *abréviations*, le fascicule de juillet 1900 du *Bulletin*, tome II, page 25.

2. M. l'abbé Salembier, membre associé, avait relevé dans les mêmes registres les nominations de *coûtres* faites de 1758 à 1793 pour les paroisses du diocèse de Tournai appartenant actuellement au diocèse de Cambrai (Voir le *Bulletin* de novembre 1899, tome I, page 124). Les mentions contenues dans son travail sont identiques à celles de M. l'abbé Desmarchelier.

Vraye, 12 janv. 1635; Thomas Desprets, 30 janv. 1635, R 1639; Philippe Colombier, 3 juin 1639, R 1652; Pierre de Boulogne, 21 mai 1652; Nicolas Deleneste, M 1672; Pierre Nays, 6 sept. 1672; Louis de Millescamps, M 1706; Ignace Hubrech, 7 sept. 1706, M 1725; Charles-François Grau, 21 fév. 1725, D 1768; Albert-Louis Morel, 5 déc. 1768. — *Coûtre* : Pierre Rassel, 1er déc. 1755.

Bachy. — *Coûtres :* Nicolas-François Dewingue, 14 nov. 1750; Alexandre-Donat-Joseph Dewingue, 12 fév. 1785.

Baisieux. — *Chapelains B. M. V.* : Jacques Pollet, R 1598; Jean Leduc, 17 mars 1598; Pierre Dumont, M 1639; François Dollet, 9 juin 1639; Nicolas Nicolin, M 1759; Jean-Baptiste Despatures, 2 avril 1759. — *Coûtres :* Jean-François Montreuil, M 1765; Auguste-Joseph Olivier, 24 sept. 1765.

Bauvin. — *Coûtres* : Alexis de Thieffris, 24 mars 1774; Charles-Louis Martin de Thieffris, 18 mars 1784.

Beaucamps. — *Coûtre*: Jean-Étienne Lefebvre, 10 août 1790.

Bersée. — *Coûtre* : Philippe Thieffry, 2 juin 1761.

Beuvry. — *Coûtre* : Antoine-Martin Marcq, 29 août 1748.

Bondues. — *Chapelains B. M. V. :* Pierre Goedael, R 1591 ; Jean Bauwet, 8 nov. 1591; Roland Vandyckele, R 1600; Jean Dubois, 10 janv. 1600; Nicolas Beaupretz, M 1635; Maximilien-Ernest Steen, 29 nov. 1635, R 1647; Jacques-François Craene, 1er mars 1647, M 1680; Pierre Deletombe, 30 janv. 1680, M 1709 ; Guillaume Pronneur, 9 mars 1709.

Bourghelles. — *Chapelains de S. Vaast* : Adrien de Croy, M 1620; Gilles Delelys, 14 avril 1620, R 1621; Lamorald Becquet, 27 mars 1621; François Delecourt, M 1627; Jean Beauchau, 30 oct. 1627; Michel Leduc, R 1643; Gaspard Le Pippre, 19 juin 1643, R 1653; Mathieu d'Ablemont, 8 avril 1653, R 1668; Louis Legrand, 29 déc. 1868. — *Coûtres* : Michel-Joseph Ballenghien, 25 janv. 1743 ; Jean-Baptiste Sandrat, 4 nov. 1755 ; Benoît-Joseph Mary, 22 mars 1783.

Bousbecque. — *Coûtre :* Barthélemy Bacaval, A 1663 ; Pierre Seynave, 7 sept. 1663.

Bouvines. — *Coûtre* : Constantin Desfrennes, 23 déc. 1755.

Brillon. — *Coûtres* : Charles-François de Béthune, 23 mars 1785; Jean-Baptiste de Béthune, 11 déc. 1790.

Camphin-en-Carembaut. — *Chapelains de Sainte-Anne* : Jean Descamps, R 1669; Luc de Bouvines ou de Bonnières, 4 fév. 1669, R 1684; Pierre Descamps, 8 juin 1684. Chapelle unie à la cure du lieu, 24 oct. 1684.

Camphin-en-Pevèle. — *Coûtre* : François-Joseph Olivier, 16 mars 1765.

Capelle-en-Pevèle. — *Coûtre* : Jean-Martin Deregnaucourt, 20 août 1782.

Carnin. — *Coûtres* : Charles Mortreux, 12 avril 1749; André-François Mortreux, 17 mai 1752; Pierre-François Mortreux, 13 mai 1783.

Chemy. — *Coûtre* : Adrien Morel, 4 sept. 1756.

Chéreng. — *Coûtres* : Jacques-Joseph Thieffry, 1767; Louis-François Thieffry, 9 août 1774; Pierre-Joseph Thieffry, 17 avril 1781.

Cobrieux. — *Coûtres* : Pierre-Joseph Deraches, 3 nov. 1744 ; Jean-Baptiste Waucquier, 22 avril 1777; Anastase-Pierre-Joseph Waucquier, 28 juil. 1789.

Comines. — *Chapelain du château* : Jacques Lefebvre, 13 août 1622. — *Chapelains de S. Éloi Ten Briel* : Jean Waerger, 13 août 1622; Georges Van den Lamere, M 1623; Jacques Corneille, 15 juil. 1623, M 1647; Jacques Van Houcke, 11 janv. 1647, M 1649; Charles Evrard, 19 oct. 1649; Gaspar Fouleine, M 1683 ; Jacques Courchelle, 29 avril 1683, R 1693 ; Roger Malfaict, 23 janv. 1693, M 1695 ; Gabriel-François-Landry de Séricourt, 14 déc. 1695; Jacques Gheisen, M 1720; Jacques Honoreet, 1er avril 1720, R 1752 ; Pierre-Ambroise Codron, 27 mai 1752, M 1791 ; Philippe-Joseph Delobbel, 11 oct. 1791. — *Chapelains de S. Jacques à l'Hôpital* : Jean de la Cousture, 26 fév. 1595, M 1625; Phillppe Triest, 9 avril 1625, M 1671; François Triest, 23 juil. 1671, M 1709 ; Frédéric Bouvin, 28 fév. 1709, R 1717; Jean Capmacker, 21 juin 1717, M 1739; Joseph Delannoy, 8 janv. 1739, R 1751 ; Hubert Parent, 24 mai 1751, R 1756; Pierre-Jean Petitberghien, 17 août 1756, R 1760; Jean-François-Joseph Pollet, 16 sept. 1760, D 1777; Pierre Vandenbroucke, 7 nov. 1777; Joseph-Michel Lucas, 24 janv. 1778, M 1779; Jean-François-Joseph Herrengt, 7 déc. 1779, D 1783; Paul-Louis-Placide Delebois, 18 janv. 1783, M 1787; Alexandre Duthoit, 4 déc. 1787. — *Chapelains de Wartenbeke* : Jean Mareschal, M 1622; Simon Gosset, 13 août 1622, R 1629; Maximilien Pelet, 30 sept. 1629, R 1631; Pierre Dumont, 14 juil. 1631, M 1639; Pierre Masureel, 11 juin 1639; Maximilien Catulle, A 1648; Jean Maseman, 9 mai 1648.— *Chapelains de Winhem* : Thomas Boulanger, 13 août 1622; Pierre Crespel, M 1681; Nicolas de Rache, 21 janv. 1681, M 1683; Jacques-François Bauduin, 24 juil. 1683, M 1722; Henri-Ernest Lequesne, 27 déc. 1722. — *Coûtres* : Jean Desmarets, 30 déc. 1606, D 1607; Jean Denare, 17 fév. 1607; Antoine Vandamme, 13 nov. 1607; Pascal Vandamme, M 1636; Antoine Vandamme, 14 mars 1636, M 1647: Charles-Ghislain Everard, 31 mars 1647; Emmanuel Balleur, 23 fév. 1663, M 1674; Nicolas Balleur, 25 juin 1674; Léonard Vust, M 1732; Pierre-Joseph Buisine, 30 sept. 1732, M 1735; André-Albert Vandeville, 26 fév, 1735; Jean-Philippe-Joseph Lefranc, 2 juil. 1761; André-Albert Vendeville, M 1784; Louis-Ernest-Joseph Serrurier, 31 août 1784, D 1789; Auguste-Joseph Decarnier, 21 août 1789.

Croix. — *Coûtre* : Charles-Joseph Desbonnets, 15 oct. 1776.

Cysoing. — *Coûtre* : Abel-Joseph Lemesre, 13 mai 1774.

Deûlemont. — *Chapelains B. M. V.* : Noël de Thumerel, M 1603 ; Jean de Croix, 30 sept. 1603, M 1606 ; Antoine Prévost, 20 juin 1606, R 1608 ; François Gonnet, 8 janv. 1608, M 1626 ; François Cottrel, 4 juil. 1626, R 1627 ; Jean Stiévenart, 16 juin 1627, M 1646 ; François Cotrel, 4 avril 1646, R 1647 ; Philippe Pollart, 26 mars 1647, R 1650 ; Gabriel Chevalier, 10 déc. 1650, M 1693 ; Claude-Antoine Chevalier, 20 sept. 1693, M 1744 ; Pierre-Hubert-François Capron, 8 mai 1744, M 1758 ; Jean-Baptiste-Joseph Desbonné, 10 janv. 1758.

Don. — *Chapelains B. M. V.* : Nicolas Lefebvre, R 1601 ; Remi Pronier, 20 juin 1601 ; Nicolas Hoccart, 6 août 1601, R 1646 ; Nicolas Hoccart, 12 avril 1646, R 1649 ; Guillaume Stassart, 30 mai 1649, R 1663 ; Jacques Bouly, 22 juin 1663 ; Joachim Beukelaer, R 1678 ; Jean-François Beukelaer, 28 nov. 1678, R 1682 ; Jacques Vandoire, 30 avril 1682 ; Nicolas Vandoire, curé de Bavichove, 8 juin 1682, M 1684 ; François Quarante-livres, curé d'Evergnies, 24 juil. 1684 ; Antoine Duvinage, 17 nov. 1684, R 1687 ; Pierre Delerue, 17 déc. 1687, R 1696 ; Jean-Michel Delannoy, 27 mars 1696, R 1698 ; Auguste Delerue, 13 mai 1698, M 1727 ; Jacques-Hubert Lescroart, 6 juin 1727, M 1732 ; Jean Ladou, 4 fév. 1732. — *Chapelains de S. Jacques à l'hôpital* : Jean Matton, M 1591 ; Jacques Calonne, 16 mai 1591 ; Hubert Balfoye, 29 fév. 1596 ; Charles Pontanus, 7 mars 1596.

Emmerin. — *Chapelains B. M. V.* : Simon Dairman, M 1611 ; Guillaume Josset, 8 juil. 1611, R 1623 ; Charles Lebrun, 29 mars 1623 ; Pierre Delsart, 17 oct. 1626, M 1647 ; Philippe Lesimon, 4 fév. 1647. — *Coûtres* : Matthieu Bauduin, M 1740 ; Joseph Delannoy, 15 janvier 1740 ; Antoine-Frédéric-Joseph Delannoy, 11 mai 1773 ; Jean-François Lefebvre, 7 avril 1789.

Englos. — *Coûtres* : Philippe-Joseph Descamps, 4 oct. 1755 ; Philippe-Joseph Ernould, 4 oct. 1765 ; Philippe-Antoine Ernould, 25 sept. 1784.

Ennevelin. — *Chapelains* : Pierre Boussemart, P 1700 ; Alexandre Lemesre, 5 mai 1700. — *Chapelains du château d'Aigremont* : Dominique de Robles, M 1642 ; Jean Petit, 5 mars 1642. — *Coûtre* : Antoine-Bernard Hennebel, 5 sept. 1789.

Erquinghem-le-Sec. — *Coûtre* : François Bartier, 17 fév. 1784.

Escobecque. — *Coûtre* : Pierre-Paul Blondeel, 29 juil. 1745.

Esquermes. — *Coûtres* : .... Esquennes, 3 mai 1627 ; Nicolas-François Six, 17 oct. 1740.

Fâches. — *Coûtres* : Ignace-Théodore-Joseph Lefebvre, 20 fév. 1787 ; Venant-Joseph Lefebvre, 18 juil. 1788.

Flers. — *Chapelains du Breucq* : André Catulle, R 1649 ; Alexandre de Visch, 1er janv. 1649. — *Chapelains de Mastaing* : Jean Le Mahieu,

R 1595 ; Jean Bauwe, 19 juin 1595 ; Michel Dumoulin, R 1625 ; Simon Gosset, 14 juin 1625 ; Olivier de Waterloo, M 1653 ; Henri Verhaydonck, 1er oct. 1653, R 1654 ; Jean Wanraust, 21 mai 1654, R 1660 ; Philippe Alberti, 17 janv. 1660 ; Gilles Cordonnier, R 1721 ; Alexandre-Joseph Cordonnier, 9 nov. 1721, R 1755 ; Alexandre Cordonnier, 17 juil. 1755, M 1765 ; Jean-Baptiste Debruyne, 16 mars 1765. — *Chapelains de Quiquempois* : Philippe Dumortier, R 1613 ; Jean Brabant, 19 juin 1613 ; Jacques Hachin, R 1625 ; Nicolas de la Tour, 17 juin 1625 ; Gabriel de la Tour, R 1631 ; Balthasar Beauventre, 20 août 1631 ; Michel Joly, M 1642 ; Pierre Martinache, 25 juin 1642. — *Coûtre* : A. Coisne, 1767.

Forest. — *Coûtre* : L. Truye, 1767.

Fretin. — *Coûtres* : Antoine-Joseph Michel, 1er oct. 1781 ; Pascal-Joseph Havet, 9 oct. 1787.

Gondecourt. — *Coûtres* : Valérien Couvreur, M 1763 ; Valérien-Jacques Couvreur, 4 fév. 1763.

Gruson. — *Coûtre* : Albert-Quentin Decallonne, 19 juin 1764.

Hallennes. — *Chapelains B. M. V.* : Sigismond Lhermite, 17 août 1622 ; Antoine Hervecqueau, 6 mai 1639 ; Philippe Coulombier, 19 mai 1639 ; Philippe Famart, 27 juin 1639 ; Pierre Masureel, 3 sept. 1639 ; Pierre Zwallaert, 16 déc. 1639 ; Maximilien de Scheppere, 17 déc. 1639. — *Coûtre* : Denys-Joseph Beaurepaire, 7 fév. 1775.

Halluin. — *Chapelains de Saint-Nicaise* : Jean-Baptiste-Alexandre de Fourmestraux du Hem, R 1757 ; Pierre-Charles Lefebvre, 20 avril 1757 ; Pierre-Joseph Fontaine, 22 nov. 1757. — *Coûtres* : Jérôme Welsenaer, 27 oct. 1654 ; Jean Welsenaer, R 1668 ; Pierre-André Feys, 23 oct. 1668.

Haubourdin. — *Chapelains de Saint-Jean-Baptiste* : Marin de Bray, R 1658 ; Thomas Behage, 3 mars 1658. — *Coûtres* : Henri-François Cazier, 19 oct. 1776 ; Antoine-François-Joseph Delannoy, 7 avril 1789.

Hellemmes. — *Chapelains B. M. V.* : Jaspard Fielquin, R 1591 ; Maximilien Veret, 19 nov. 1591. — *Coûtre* : Hubert-Simon-Joseph Samain, 4 oct. 1787.

Hem. — *Coûtre* : Michel-Joseph Delattre, 14 nov. 1778.

Houplin. — *Coûtre* : Pierre-Joseph Lefebvre, 22 juin 1759.

Houplines. — *Chapelains de Molimont* : Jean Becquet, M 1613 ; Jean Franchomme, 23 juil. 1613, M 1661 ; Philippe-Jacques de Broïde, 17 mai 1661, R 1663 ; Martin Ghesquières, 4 fév. 1663, M 1706 ; Jean-Baptiste Lebrun de Saint-Martin, 6 sept. 1706, M 1727 ; Louis-François-Carpentier, 20 mai 1727, M 1738 ; Philippe-Joseph Lemaire, 5 mars 1738, M 1754 ; Jean-François Desquiens, 21 mars 1754, M 1773 ; Pierre-André Lelong, 7 juin 1773, D 1778 ; François-Joseph Laignel, 4 août 1778, M 1781 ; Philippe-Joseph Petit, 31 déc. 1781. — *Coûtres* : Jean-Baptiste Rassel, 16 juil. 1753 ; Jean-Baptiste-Joseph Legard, 31 oct. 1777.

Lambersart — *Chapelains de la Motte Rayneval* : Pierre Bonnart, 17 déc. 1620, R. 1626 ; Eustache de Landas, 20 juin 1626 ; André de Vaulx, M 1637 ; Jean Rohart, 2 janv. 1637, M 1664 ; Michel Buirette, 27 mars 1664; Jacques Febvrier, M 1733; Jean-Charles Vanutberghe, 21 juil. 1733; François Renaud, M 1785; Ange-François de la Molaire, 29 janv. 1785.

Landas. — *Coûtre* : Alexandre de Béthune, 11 août 1740.

La Neuville. — *Chapelains de Sainte-Catherine* : Charles Didier, 1600 ; Charles Morel, M 1607; Jacques Crujeot, 27 août 1607, R 1622 ; Louis Thiéry, 13 juin 1622 ; Pierre Lepippre, M 1646; Jean-Charles Roose, 3 avril 1646.[1] — *Coûtre*: Pierre-Albert-Denneulin, 3 déc. 1787.

Lannoy. — *Chapelains de Saint-Philippe* : André Delcourt, M 1648 ; Jean Stiévenart, 8 janv. 1648; Mathieu Druart, R 1670; Maximilien Cadar, 13 déc. 1670. — *Coûtres* : Florent Tassart, M. 1726 ; Louis-François Trachez, 12 nov. 1726.

Lecelles. — *Coûtres* : Jean-François Trehout, 17 janv. 1758 ; Jean-Baptiste Choteau, 10 janv. 1764.

Leers. — *Chapelains B. M. V.*: Pierre Thibault, M 1637; Jean-Baptiste Montigny, 14 nov. 1637 ; Jean Chaudrelier, 1er déc. 1637, R 1640 ; Antoine Delerue, 15 mai 1640, M 1653; Mathias Leflet, 28 mars 1653, M 1689; Michel André, 26 oct. 1689, M 1711; Pierre-Alexandre Bidar, 13 sept. 1711, M 1762 ; Charles-Ildefonse Tréca, 4 mai 1762, D 1771 ; Jean-François Leroy, 21 oct. 1771. — *Coûtres* : André Leuridan, 21 mars 1776; Pierre-Jérôme-Joseph Millez, 10 nov. 1777.

Lesquin. — *Coûtre*: Mathieu Herreng, 19 sept. 1742.

Lezennes. — *Coûtres* : Jean Duhayon, D 1604 ; Jacques Gamson, 18 mars 1605, M 1607 ; Marc Ledoux, 5 mars 1607 ; Wallerand Morel, 22 juin 1607 ; Michel Prouvost, 11 nov. 1623 ; Simon Wardavoir, M 1663 ; Simon Wardavoir, 2 juin 1663, M. 1693 ; Jacques Wardavoir, 5 janv. 1693, M 1746 ; Antoine Wardavoir, 16 juil. 1746.

Ligny. — *Coûtre*: Gabriel-Joseph Binaut, 5 oct. 1782.

Lille. Saint-André. — *Chapelains du Béguinage;* Jacques Delobbel, R 1680; Jean Reynart, 22 sept. 1680. — *Chapelains de N.-D. de Consolation* ; Jean de Lescurye, 29 juin 1644 ; Charles Delcourt,

---

1. — Noël Lesdvin, 1672; Claude Deshaubout, seigneur d'Esvergne, docteur de Sorbonne, ancien doyen de la cathédrale d'Arras, 1686; Joseph-Louis Petit, chanoine de Seclin, juil. 1759, M 21 janv. 1775; Charles-Martin Pichenot, chanoine de S. Géry de Valenciennes, 25 janv. 1775, nommé chapelain au Trianon en 1780. — A cette époque la majeure partie des revenus du bénéfice fut donnée par le roi, qui en avait la collation, au chapelain du Bureau des Finances de Lille; quelques rentes seulement furent réservées au vicaire qui remplaça le bénéficier et acquitta les messes de fondation. Ces vicaires furent J.-B. Castel, 1780 à 1784 ; J.-B. Bocquet, 1784 à 1786 ; Jacques-Joseph Gruloy, 1786 à 1791. (*Note communiquée par* M. l'abbé Achte, *curé de La Neuville, membre titulaire.*)

M 1701 ; Romain Delannoy, 13 avril 1701, R 1707 ; Lambert Desfontaines, 28 fév. 1707, M 1728 ; Jean-Baptiste-François-Louis de Bachy, 2 avril 1728, R 1737 ; Guillaume-François Duprez, 3 avril 1737, R 1756 ; François-Joseph Grave, 16 nov. 1756, R 1759 ; François-Joseph Watterlos, 30 déc. 1759, M. 1771 ; Honoré-Joseph Lubré, 22 oct. 1771.

Lille. Saint-Étienne. — *Chapelains des Bons Enfants :* Philippe Duriez, M 1708 ; Thomas Noiret, 16 déc. 1708. — *Chapelains du Petit Crucifix :* Julien Le Merchier, R 1607 ; Jean Le Merchier, 16 juin 1607 ; Eustache Réquillart, 7 sept. 1638 ; Gilles Leroy, R 1668 ; Pierre Martini, 17 nov. 1668 ; Luc Waterlos, 24 juin 1671 ; Adrien Deleplanque, 27 juin 1671 ; Maximilien Lecocq, R 1677 ; Jacques Brekvelt, 5 juil. 1677 ; François Waresquiel, 7 août 1677, R 1678 ; Jean-Grégoire Crocquet, 17 mai 1678 ; Jean-Baptiste Billiez, R 1696 ; Robert Robert, 14 mars 1696. — *Chapelains de Saint-Christophe :* Jean Medo, R 1653 ; François Lambo, 26 mars 1653 ; Jacques Lambo, R 1673 ; Philippe du Riez, 18 fév. 1673 ; Thomas Noiret, M 1762 ; Antoine-François Isabeau, 24 janv. 1762. — *Chapelains du Saint-Esprit :* Martin Petit, R 1628 ; Sébastien Thilleur, 15 juin 1628, R 1640 ; Jean de Causenaere, 7 déc. 1640. — *Chapelains du Saint-Esprit et de Saint-Vincent réunis :* Pierre Martini, 21 oct. 1671, R 1703 ; Joseph Martini, 24 nov. 1703, M 1710 ; Ghislain-Joseph Delmotte, 19 déc. 1710, M 1731 ; Martin-Joseph Lepot, 5 oct. 1731, M 1755 ; André Loyse, 17 fév. 1755, D 1772 ; Simon-Bruno-Joseph Loyse, 28 août 1772, R 1789 ; André Loyse, 9 juin 1789. — *Chapelains de Saint-Gilles :* Juste-Cécilien Puteanus, R 1629 ; Pontieu Minet, 22 mai 1629, R 1645 ; Jean Delabarge, 14 oct. 1645 ; Jean Coppin, 19 avril 1648. — *Chapelains de Saint-Jacques :* Nicolas Lelong, R 1608 ; Alexandre Leclercq, 17 juin 1608 ; Adrien Gore, M 1625 ; Michel Weynis, 10 mai 1625 ; Guillaume Duaulx, R 1638 ; Henri Dupont, 2 oct. 1638, R 1643 ; Pierre Hochart, 15 janv. 1643 ; Paul Hermans, R 1643 ; Pierre de Hennin, 10 juin 1643, R 1645 ; Pierre Desbarbieux, 18 août 1645 ; Guilbert Noël, R 1661 ; Bon Potteau, 10 oct. 1661 ; Wallerand Cardon, 18 déc. 1662, R 1676 ; François de Tourmignies, 25 fév. 1676 ; Athanase Crombet, R 1685 ; Athanase Crombet, 19 avril 1685, M. 1724 ; Pierre-Joseph Mottez, 3 mars 1724 ; Jean Galliot, M 1744 ; Pierre-Louis Lardez, 18 mars 1744. — *Chapelains de S. Jacques des Cloquettes :* Oudart Guidé, R 1637 ; François Carré, 20 juil. 1637 ; Pierre Hennion, M 1689 ; Martin-Albert de Navarre, 15 sept. 1689, M 1719 ; Jean Lebarbier, 20 avril 1719, M 1721 ; Antoine-François Dubois, 13 nov. 1721. — *Chapelains de S. Jacques des Échelles :* Jacques Carton, M 1755 ; Dominique-Ignace-Joseph Baussart, 29 déc. 1755, M 1758 ; Jean-Baptiste Leclercq, 14 nov. 1758, M 1767 ; Jean-Joseph Marchal, 27 nov. 1767, D 1768 ; Louis-Hippolyte-Joseph Blondeau, 9 fév. 1768 ; Pierre-Louis Lardez, M 1775 ; François-Joseph Decroix, 28 avril 1775. — *Chapelains de Saint-Jacques des Partis :* Martin Lefebvre senior, R 1612 ; Martin Lefebvre, 19 juin 1612, R 1640 ; Martin de Flandres, 29 mai 1640, R 1646 ; Martin Lefebvre,

22 mars 1646 ; Antoine Coupé, 24 oct. 1661 ; Antoine Biscop, M 1736; Louis Dezobry, 9 avril 1736 ; Pierre-François Vanlier, M 1765 ; Antoine-Louis Leblond, 23 déc. 1765 ; François-Joseph Jacquez, 26 fév. 1788. — *Chapelains de Saint-Jacques des Patrouilles :* François Bacquin, M 1585 ; Jean Caudron, 9 janv. 1585, D 1590 ; Charles Jeumant, 19 juin 1590 ; Georges Picart, R 1591 ; Jean Caudron, 16 janv. 1591 ; Maximilien de Croix, 17 juin 1591 ; Philippe Froidure, 10 juil. 1591 ; Maximilien Veret, R 1593 ; Jacques Manare, 9 avril 1593 ; André Garcette, 12 avril 1593 ; Martin Villain, R 1601 ; Pierre Masinghien, 14 mai 1601, R 1610 ; Jean Hache, 16 juil. 1610, M 1622 ; Pontieu Minet, 15 sept. 1622, R 1623 ; Hermann Blanchart, 21 mai 1623 ; Louis Bridoul, 30 mai 1629, R 1641 ; Josse Reinaert, 26 août 1641, R 1642 ; Antoine Bruncote, 20 fév. 1642 ; Louis Cailiez, M 1729 ; Thomas Noiret, 4 mars 1729 ; Louis Morel, 23 avril 1729, M 1738 ; Pierre-Paul Vernalde, 22 avril 1738, M 1758 ; Jean-François-Joseph Meurein, 12 juin 1758. — *Chapelains de S. Jacques de la 1ère messe :* Antoine Pollet, R 1652 ; Philippe Herren, 29 mars 1652 ; Philippe Taverne, M 1668 ; Pierre Martin, 3 fév. 1668 ; Gilles Leray, 17 nov. 1668; Jean Vast, M 1674 ; Antoine Cuvillon, 22 fév. 1674 ; Pierre-François Vanliert, R 1750; Pierre-Antoine Lecomte, 28 fév. 1750, R 1762 ; Charles-Antoine Dervaux, 3 août 1762, M 1764 ; François-Joseph Lemaître, 8 mai 1764. — *Chapelains de S. Jacques de la 2e messe :* Honoré Lequint, 6 juin 1606 ; Claude Vilain, R 1627 ; Étienne Pranger, 26 juin 1627 ; Simon Poteau, M 1696 ; Jean Montée, 10 juil. 1696, R 1700 ; Michel-Joseph Cuvelier, 18 sept. 1700, M 1729 ; Nicolas-Joseph Poisson, 13 janv. 1729, M 1745 ; Auguste-François Delaplace, 25 janv. 1745, R 1747 ; Josse-Ignace Honorez, 19 oct. 1747, D 1771 ; Valentin-Joseph Hendriques, 22 oct. 1771. — *Chapelains de S. Jacques de la 3e messe :* Antoine Wilmé, R 1606 ; Robert Walmel, 20 juin 1606. — *Chapelains de S. Jacques Tournemine :* Jean Medo, R 1661 ; Jacques Lambo, 18 mai 1661 ; Joseph Delahaye, M 1720 ; Charles-François Boutry, 5 nov. 1720, R 1741 ; Antoine-Joseph Dupont, 18 avril 1741, M 1750 ; Pierre-François Vanliert, 13 fév. 1750. — *Chapelains de S. Jean l'évangeliste :* Philippe Candele, R 1655 ; Michel Desnoulé, 24 déc. 1655 ; Isaac-Ghislain Goudeman, M 1730 ; Pierre Poisson, 20 mars 1730. — *Chapelains de Saint-Laurent :* Jean Renty, R 1609 ; Jean Lefebvre, 10 mars 1609 ; Gabriel de Villers, 23 juil. 1609, R 1627 ; Denis Desmarets, 16 juil. 1627 ; Pierre Haverlant, M 1656; N. Dujardin, 14 mars 1656 ; Antoine Cuvillon, M 1698 ; Jacques Nottebar, 24 nov. 1698. — *Chapelains de Sainte-Marie-Madeleine :* Nicolas Calcan, M 1649 ; Michel Dufour, 25 janv. 1649, M 1670 ; François Lemaire, 27 nov. 1670, M 1704 ; Charles Richart, 31 janv. 1704, M 1729; Thomas Noiret, 16 avril 1729, M 1762 ; Antoine-François Isabeau, 24 janv. 1762. — *Chapelains du Saint-Sépulcre :* Gaspard Lepippre, R 1642 ; Pierre Lepippre, 18 juin 1642, M 1647 ; Hugues Descamps, 17 juin 1647 ; Jean Caussenaire, R 1662; Gilles Leroy, 20 déc. 1662. — *Chapelains de Saint-Vincent :* Pierre

Escrohart, M 1622 ; Robert Segard, 14 nov. 1622 ; Jacques de Tenre, R 1649 ; Robert Vermeille, 2 déc. 1649 ; Jean Goube, 21 juin 1653 (Voir les *Chapelains du Saint-Esprit et de Saint-Vincent réunis*). — *Chapelains de Thumesnil* : Jean Coppin, R 1668 ; François Romon, 29 mars 1668 ; Louis-Vast Ricart, R 1691 ; Charles-François Ricart, 4 août 1691, M 1704 ; Paul-Frédéric de Valory, 31 janv. 1704, R 1728 ; Nicolas-François Desquirez, 5 mars 1728, M 1740 ; Jean de Valory, fév. 1740, R 1747 ; Augustin-François Delaplace, 27 août 1747, P 1754 ; Jacques-Philippe Lejeune, 23 mai 1754, R 1755 ; Jean-François Ducoulombier, 4 mars 1755, D 1772 ; André Loyse, 8 août 1772, D 1782 ; Louis Ledezmé du Bourg, 1 fév. 1782, D 1782 ; Jean-Baptiste de la Cressonnière, 17 déc. 1782, D 1786 ; Louis Letienne, 10 juin 1786. — *Coûtre* : Clément Cloyart, 4 mars 1663.

Lille. Saint-Maurice. — *Chapelains B. M. V.* : Gilles Havelon, M. 1591 ; Jean Leduc, 29 mai 1591 ; Anselme Monnier, R 1595 ; Piat Duriez, 12 juin 1595, M 1604 ; Samuel Lambelin, 27 sept. 1604, R 1609 ; Guillaume Ducarne, 22 juin 1609 ; Paschase Carpentier, R 1612 ; Michel Carpentier, 8 mars 1612 ; Pierre Boulenger, R 1621 ; Thomas Boulenger, 22 mars 1621 ; Pierre Boulenger, 3 avril 1621, M 1643 ; Hubert Hage, 5 oct. 1643, M 1655 ; Robert Defresne, 26 fév. 1655 ; Nicolas Legry, M 1657 ; Jean Rean, 14 avril 1657, R 1686 ; Séraphin Mannier, 26 juil. 1686 ; Charles Verdière, M 1689 ; Nicolas Zevalle, 11 mars 1689 ; Antoine Romon, M 1704 ; Adrien-Georges Haddé, 21 oct. 1704 ; N. Perrin, M 1715 : Nicolas Masson, 23 juil. 1715, M 1751 ; Pierre-Louis Lardé, 5 mars 1751 ; Pierre-Arnould Mourcou, M 1762 ; Antoine Lecomte, 3 août 1762, M 1775 ; Antoine-François-Joseph Gillot, 3 juin 1775, D 1782 ; Louis-Joseph Delattre, 3 août 1782. — *Chapelains des Essays* : Jean Leduc, R 1607 ; Paschase Carpentier, 15 juin 1607 ; Michel Carpentier, R 1612 ; Quentin Hachin, 7 avril 1612, R 1625 ; Jacques Hachin, 16 juin 1625 ; Séraphin Mannier, 26 juil. 1686, M 1740 ; Jean Richard, 13 août 1740, M 1775 ; André-Joseph Desbarbieux, 18 juil. 1775. — *Chapelains de la 1re messe* : Philippe Leroy, R 1603 ; Philippe Dufour, 20 nov. 1603, M 1610 ; Étienne Delahaye, 20 sept. 1610 ; Jacques-François Delobel, M 1730 ; Jacques-Ignace Breckvelt, 21 juin 1730, M 1733 ; Jean-Joseph Guéritte, 26 fév. 1733. — *Chapelains de Saint-Éloi* : Jean Oultrive, R 1584 ; Daniel Canens, 30 nov. 1584. — *Chapelains de Saint-Jean* : Jean Dambrine, R 1739 ; Jean-Martin Decourtray, 5 déc. 1739. — *Chapelains de Saint-Laurent* : Thomas Roussel, M 1708 ; Jacques Carpentier, 2 mai 1708, M 1725 ; Jean-Baptiste Hennebutte, 30 mars 1725. — *Chapelains de Sainte-Marie-Madeleine* : Nicolas Devillers, M 1597 ; Simon Dugardin, 16 juil. 1597, M 1598 ; Noël Denys, 29 janv. 1598 ; François Desmarais, R 1598 ; Nicolas Flinois, 20 juin 1598 ; Charles Deleprez, 23 juin 1598 ; Maximilien Verret, R 1625 ; Pierre Glin, 14 juin 1625, R 1627 ; Antoine Plouvier, 8 juil. 1627, R 1629 ; Évrard Cordonnier, 22 juin 1629 ; Gaspard Lepippre, R 1643 ; Michel Leduc, 17 juin 1643 ; Gilbert Leducq, 1er avril 1644, M 1670 ; Antoine Romon, 30 janv. 1670 ;

Nicolas-Louis de Zvalle, R 1699 ; François Raoul, 30 juil. 1699 ; Adrien-Georges Haddé, M 1715 ; Guillaume Haccourt, 17 fév. 1715 ; Jean-François Obert, M 1721 ; Robert Le Liégeois, 18 déc. 1721, M 1722 ; François Solas, 5 août 1722 ; Claude Collette, M 1746 ; Jean Richard, 20 sept. 1746 ; Alexandre-Joseph Bonnier, 11 déc. 1747. — *Chapelains de Saint-Maur* : Jean Dutriez, R 1613 ; Antoine Jonville, 13 sept. 1613, M 1625 ; Nicolas Cacan, 3 avril 1625 ; Jean Neullins, R 1652 ; Jacques Deleprée, 25 oct. 1652 ; Charles Deleprée, M 1670 ; Quentin de Cottignies, 17 fév. 1670 ; N. Hoé, M 1701 ; Charles Delobel, 7 oct. 1701, M 1720 ; Guillaume-Léon-Joseph Desbuissons, 2 juil. 1720, M 1767 ; Ambroise-Joseph Mouton, 26 fév. 1767. — *Chapelains de Saint-Nicaise* : Nicolas Van Zillaert, M 1702 ; Jean-Baptiste Lemonnier, 20 août 1702, M 1736 ; Daniel Le Ruyte, 4 sept. 1736. — *Chapelains de Saint-Nicolas* : Jean Lemesre, 7 janv. 1605 ; Paschase Carpentier, R 1607 ; Antoine Flinois, 21 juin 1607, C 1610 ; Nicolas Visé, 5 mai 1610 ; Jean-Baptiste Galliot, M 1720 ; Pierre-Joseph Capellier, 18 juin 1720 — *Chapelains de Salve* : Magloire Delmotte, R 1620 ; Antoine Plouvier, 23 mai 1620, R 1622 ; Guillaume Fremault, 27 juin 1622 ; Matthieu Delecirque R 1654 ; Pierre Lefebvre, 30 sept. 1654 ; Antoine-François Loiselet, R 1692 ; Philippe-Casimir Loiselet, 4 avril 1692, R 1701 ; Lambert Desfontaines, 13 oct. 1701, R 1717 ; Roger Hazebrouck, 10 juil. 1717, M 1745 ; Pierre-Joseph Motte, 18 janv. 1745, M 1768 ; Jean-Joseph Marchal, 9 fév. 1768, M 1787 ; Augustin-Joseph Gahide, 16 janv. 1787.

Lille. Saint-Pierre. — *Chapelains Dumortier* : Jean Bauwe, R 1595 ; Jean Le Mahieu, 19 juin 1595.

Lille. Saint-Sauveur. — *Chapelains de Sainte-Catherine* : Claude Dupont, R 1591 ; Georges de Lens, 7 juin 1591, R 1622; Adrien Fieron, 4 juin 1622, R 1625; François Marcadet, 18 juin 1625, R 1641; François Dupont, 8 oct. 1641; Guy Jaquet, R 1681; Michel Regnier, 26 août 1681, R 1706 ; Guillaume Bury, 1er mars 1706, M 1740 ; Jean-Jacques Moreau, 7 janv. 1740, R 1763 ; Amé-Charles-Maximilien-Joseph de Coupigny, 23 mars 1763, M 1784 ; Louis-Marie de Fourmestraux, 6 mai 1784, D 1788 ; Victor de Perdriel, 21 janv. 1788. — *Chapelains de Saint-Joseph* : Jean Coppin, 18 mars 1656, M 1679 ; Marc Hage, 15 mai 1679, M 1709; Nicolas Dubois, 26 mai 1709, R 1716 ; Louis Morel, 25 juin 1716, R 1719 ; Antoine Flamen, 4 déc. 1719 ; Pierre-Joachim Flament, M 1739; Louis-François Faucille, 24 avril 1739, M 1789; Alexandre-Joseph Deledeuille, 3 fév. 1789. — *Chapelains de Sainte-Marguerite* : Quentin Hachin, R 1625 ; Quentin Hachin, 17 juin 1625. — *Chapelain de Sainte-Marie* : Nicolas Beaupret, 13 déc. 1611. — *Chapelains de Saint-Nicolas* : Robert de Roubaix, M 1585 ; Pierre Maugré, 9 janv. 1585; Pierre Van Linden, R 1600; Gilles Leduc, 9 sept. 1600. — *Chapelains de Saint-Théobald* : D. Dewatines, R 1635; Jean Lenglart, 2 mai 1635; Nicolas Deswatines, 18 oct. 1635 ; Jean Coppin, 29 oct. 1635,

R 1648; Jean de la Barge, 31 mars 1648, R 1654; François Martini, 21 mai 1654; Lambert Desfontaines, M 1728; Matthieu-Joseph Van Amandel, 12 avril 1728, M 1762; Jean-Louis-Joseph de Mouchy, 5 janv. 1762, M 1778; Matthieu-François-Joseph Delannoy, 1er mai 1778, M 1782; Nicolas-Joseph Pau, 16 fév. 1782. — *Chapelains de la Sainte-Trinité* : Hector de Hache, R 1605; Gilles Van Warberghe, 11 août 1605; Jaspart Leurcq, M 1610; Philippe du Beron, 16 fév. 1610.

Lille. Hôpital de la Trinité. — *Chapelains B.M.V.* : Jean du Bracquet, R 1624; Louis Moiens, 25 sept. 1624. — *Chapelains de Galet* : Gilles Brabant, 22 déc. 1667; Pierre Martini, R 1670; Ghislain de Flandre, 25 avril 1670; François Fortier, 1er nov. 1670, R 1673; Pierre Dupriez, 12 juin 1673; Jérôme Lallou, R 1677; Jean Reinart, 26 nov. 1677; Nicolas Pennauville, R 1679; Pierre Warlop, 5 avril 1679; Jean Loose, R 1679; Jean Lorphebvre, 20 déc. 1679; N. Desmazières, R 1681; Michel Regnier, 24 juil. 1681; Ghislain Delmotte, 17 août 1706. — *Chapelains de Saint-Éloi* : Robert de Roubaix, M 1585; Pierre Fourret, 19 mars 1585; Juste-Cécilien Puteanus, R 1631; Pontieu Minet, 26 mai 1631; Julien Ingiliard, R 1670; Hugues Delobbel, 4 oct. 1670, R 1680; Jacques Delobbel, 17 mars 1680; Pierre Becquet, 26 mars 1680, R 1694; Jacques Delobbel, 16 fév. 1694, R 1721; Pierre-Louis Hennion, 22 mai 1721; Jacques Carton, M 1755; Matthieu-François Delannoy, 22 déc. 1755. — *Chapelains de Sainte-Marguerite* : Jean Doutreleau, R 1604; Jacques Gouy, 5 janv. 1604; Jean Carlier, 17 fév. 1604; Hector de Hache, 9 juin 1604; Gilles Van Waesbergue, R 1607; Alexandre Leclercq, 27 avril 1607; Guillaume Ducarne, 20 juin 1609; Siméon Lambelin, R 1613; Jean Durets, 1er juil. 1613; Matthieu Dambre, R 1625; Nicolas de la Tour, 3 juin 1625; Quentin Hachin, R 1625; Pontieu Minet, 11 juil. 1625; Martin Brayelle, 12 nov. 1646, M 1655; Jean Desnouriches, 5 avril 1655; Jean-Baptiste Lecat, R 1719; Laurent-François Morel, 13 juil. 1719, M 1733; Pierre-Joseph Desmarescaux, 5 mai 1733, M 1763; Jean-Alexandre Lefebvre, 30 août 1763, D 1773; Nicolas-Joseph Pau, 31 août 1773, D 1775; Jean-Baptiste-Joseph Dugarin, 4 juil. 1775; Pierre-Louis Lardez, M 1776; Ferdinand-Joseph Castelain, 28 sept. 1776, D 1782; Jean-Baptiste Guyot, 21 sept. 1782, M 1785; Philippe-François Hernez, 26 nov. 1785; Pierre-André Bouchart, D 1789; Philippe-Joseph Delobbel, 29 avril 1789, R 1792; Gallouin, 3 avril 1792. — *Chapelains de Saint-Nicaise* : Louis Mœris, R 1626; Étienne Deman, 22 juin 1626; Guillaume de Flines, 6 sept. 1638; Gérard Thelen, M 1718; Jean-Baptiste Becquart, 18 déc. 1718, M 1741; Pierre Breckvelt, 26 juil. 1741, M 1744; Jean-Joseph Mustellier, 5 juin 1744. — *Chapelains de Saint-Nicolas* : Hubert Merliot, R 1594; Pierre Froidure, 28 mai 1594; Maximilien Leroy, 15 juin 1594; Philippe Dufour, R 1600; Philippe Leroy, 20 juin 1600; Balthasar Beauventre, M 1638; Henri Dupont, 19 juil. 1638; Guillaume Duaulx, 2 oct.

1638, R 1642; Wynand Minet, 29 déc. 1642, R 1643; François Bailliencourt, 30 nov. 1643; Jacques de Vignacourt, 11 déc. 1643. — *Chapelains de la Sainte-Trinité* : Jean Dubois, R 1599; Gaspard Lecocq, 15 juin 1599; Martin Lefebvre, R 1646; Martin Snauwaert, 19 mars 1646, R 1670; Michel Waigon, 8 mars 1670; Nicolas Pivion, R 1675; Laurent Derveau, 15 mai 1675, R 1679; Jean-Baptiste Cauchie, 10 août 1679; Louis Wallet, M 1718; Thomas Dubois, 3 mars 1718, M 1740; Nicolas Cornette, 7 juin 1740, M 1751; Pierre-Auguste Wartel, 20 déc. 1751, M 1759; Guillaume-François Boucher, 3 déc. 1759, M 1760; Pierre-Antoine Lecomte, 22 juil. 1760, M 1775; André Loze, 23 mai 1775; Philippe-François Hornez, D 1786; Pierre-André Bouchart, 27 déc. 1786.

Lille. Maison des Lépreux. — *Chapelains* : Philippe de Lannoy, R 1629; Wallerand-Nicolas de Sain, 12 fév. 1629; Robert Lenglart, 26 oct. 1647; Antoine-Remi Destrez, R 1698; Guillaume Carpentier, 21 juin 1698.

Lomme. — *Coûtre* : Alexandre-Joseph Hereng, 22 nov. 1785.

Loos. — *Chapelains de la Haye* : David Desmons, R 1590; .... Morel, 11 oct. 1590; Hermann Rome, M 1686; Michel-Martin Plaetvoeten, 25 fév. 1686, R 1688; Antoine Delerue, 27 janv. 1688, R 1725; Antoine-Charles Derveaux, 5 fév. 1725, M 1764; Nicolas-François-Joseph Vicogne, 5 mai 1764, D 1772; Louis-François-Joseph Destombes, 26 fév. 1772, D 1789; Guillaume-Dominique-Joseph Destombes, 15 déc. 1789 — *Coûtre* : Marie-Joseph Labbe, 2 mars 1748.

Louvil. — *Coûtre* : Jean-Baptiste Morel, 1er août 1775.

Maisnil. — *Chapelains B. M. V.* : Antoine Pollet, R 1598; Jean Billau, 24 sept. 1598; André Delepierre, R 1600; Gabriel Legay, 30 mai 1600; Jean Gourdin, 9 juin 1600; Paul de Hinnault, R 1608; Antoine Blauwre, 28 avril 1608; Jean Moussous, R 1649; Jean Catulle, 16 juil. 1649; Joseph Catulle, M 1673; Charles-Thomas Godemart, 15 juin 1673; Arnould Blanquart, R 1690; Ignace Delagrange, 27 nov. 1690, M 1728; Joseph-Albert Laurent, 1 sept. 1728; Hippolyte-Théodore-Joseph Dezobry, M 1778; Charles-Alexandre Bocquet, 16 sept. 1778.

Marcq-en-Barœul. — *Chapelains* : Jean Maertens, M 1593; Gilles Harou, 13 mars 1593, R 1594; Richard Dutilleul, 17 nov. 1594, R 1595; Antoine Herbert, 31 juil. 1595, R 1598; Jean Lune, 9 juin 1598; Jean Venduille, 21 mai 1601; Michel Calonne, R 1623; Omer Meusele, 17 juil. 1623; Nicolas de Neste, 22 juil. 1623; Adrien-Lamorald Vilain de Gand, 11 janv. 1640, M 1659; Joseph de le Rue, 10 déc. 1659, R 1663; Quentin Delrue, 22 nov. 1663; Albert-Claude Delrue, R 1675; François-Joseph Delrue, 6 oct. 1675, R 1679; Pierre-François Mescart, 27 sept. 1679, R 1684; René Becuan, 10 avril 1684, R 1702; Pierre-Albert Bertrant, 21 juil. 1702, M 1719; Pierre-Marie de Callone,



2 janv. 1719, M 1762; Guillaume-Dominique-Joseph Morel, 20 nov. 1762, M 1766; Eugène de Bradi, 22 nov. 1766, M 1767; Jacques Doornaert, 16 avril 1767, D 1773; Jean-Baptiste Callens, 21 juin 1773, M 1782; Jean-Simon Moureaux, 17 juil. 1782. — *Coûtre :* Pierre-Vincent-Désiré Béghin, 5 mai 1787.

Marquette. — *Chapelains :* Paschase Carpentier, R 1607; Jean Leducq, 15 juin 1607, M 1611; Quentin Hazin, 11 juin 1611, R 1612; Michel Carpentier, 7 avril 1612; Pierre Carpentier, 25 avril 1612; Louis Meersmans, 20 juil. 1655, R 1684; André-Yves de Paepe, 5 août 1684. — *Coûtre :* Louis-Joseph Leuridan, 5 sept. 1772.

Maulde. — *Chapelains B. M. V. :* Jean de Scepere, R 1621; Maximilien de Scepere, 3 sept. 1621; Joachim de Beuckelaere, 11 mai 1657; Jean Medo, P 1661; N. Lambo, 5 avril 1661. — *Coûtres :* Jean-Baptiste Delval, 30 janv. 1748; Pierre-Joseph Delval, 22 juin 1779.

Mérignies. — *Chapelains du Repos :* Jean Requier, M 1738; Eugène-Bonaventure Poutrain, 1 juin 1738.

Mons-en-Pevèle. — *Coûtre :* Augustin Delville, 3 fév. 1778.

Mouchin. — *Chapelains B. M. V. :* Gilles Mathon, R 1622; Pierre Jouveneau, 22 juin 1622, M 1626; Antoine de Favereulles, 27 juil. 1626, R 1639; Philippe Lais, 14 fév. 1639; Charles Thibault, R 1655; Quentin Martin, 19 oct. 1655; Ignace Baclan, R 1672; Jean-Baptiste Baclan, 12 janv. 1673, R 1678; Antoine Baclan, 5 fév. 1678, R 1680; Gabriel Baclan, 13 nov. 1680, R 1689; François-Luc Ogier, 15 avril 1689; Roland de Wilde, M 1706; Jean-Maximilien Laiton, 16 nov. 1706, M 1714; Nicolas-François Domise, 25 mai 1714, R 1722; Louis-François Leclercq, 2 juin 1722; Nicolas Bourdon, M 1764; Archibald Cranford, 6 nov. 1764, M 1783; Guillaume Cranford, 12 juin 1783. — *Coûtres :* Jean Villet, 14 janv. 1650; Pierre-Joseph Daillier, 27 oct. 1749; Jacques Daillier, 28 sept. 1775.

Mouvaux. — *Coûtre :* Martin Vincre, 27 juin 1674.

Neuville. — *Coûtre :* Pierre Desmettre, 20 nov. 1781.

Nomain. — *Coûtres :* Jean-Baptiste Boquillon, 25 fév. 1755; Martin-Brice Boquillon, 16 juil. 1774.

Noyelles. — *Coûtre :* Louis-Joseph Lhermitte, 18 oct. 1783.

Orchies. — *Chapelains B. M. V. :* Antoine Delahaie, M 1724; Georges-Jacques-Florent-Joseph Delattre, 1[er] fév. 1724; François-Joseph Levaillant Duthil, D 1769; Alexandre-Joseph Briez, 19 juil. 1769. — *Chapelains de la 1[re] messe :* Pierre Thiebault, M 1637; Jean de Craene, 3 nov. 1637, R 1643; Jacques-François de Craene, 5 mars 1643, R 1647; Maximilien Steen, 14 mai 1647, R 1649; Nicaise Balant, 19 oct. 1649, R 1670; Henri Bruneau, 28 juil. 1670, R 1685; Antoine Delahaye, 23 juil. 1685. — *Chapelains de Sainte-Catherine :* Jean Bladerac, R 1600; Daniel Boidin, 14 juin 1600; Pierre Boutry, M 1640;

Josse Mahieu, 25 sept. 1640, M 1642; Hugues Van Stivart, 30 nov. 1642; Jean Mollet, 30 déc. 1642; Nicolas Bulon, 7 sept. 1646 ; François-Dominique Mollet, 3 oct. 1661, M 1680 ; Jean du Rieu, 25 juil. 1680, R 1682; Jean-François Stephani, 1er oct. 1682; Philippe-Jean Van Melle, M 1746 ; Adrien-François Soyez, 5 mai 1746, R 1747 ; Louis-Ignace-Joseph Soyez, 13 juil. 1747, R 1754 ; Jacques-Bruno-Dominique-Joseph Hersecap, 22 août 1754, R 1756 ; Henri Breval, 14 sept 1756 ; Jean-Népomucène Tassart, M 1781 ; Jean-Alexandre Bolender, 21 juin 1781. — *Chapelains du Saint-Esprit* : Jean Baumet, R 1591 ; Pierre Goedal, 8 nov. 1591 ; Jean Carau, R 1604 ; Simon de Mayn, 3 juin 1604 ; Lambert Marhen, R 1633 ; Évrard Lupin, 14 déc. 1633, R 1635 ; Lambert Lupin, 10 juin 1635, R 1638 ; Gilbert Haesch, 24 mai 1638. — *Chapelains de Sainte-Marie-Madeleine du béguinage*: Évrard Cordonnier, M 1661 ; François Van der Berghe, 1er avril 1661 ; N. Verdier, M 1689 ; Philippe-Joseph Dyne, 23 mai 1689, M 1721 ; Vincent-Henri Motmans, 29 juil. 1721; Louis-Joseph Pottier, R 1753 ; François-André-Joseph Levaillant Duchatelet, 16 mai 1753, M 1775 ; Adrien-François-Joseph Notré, 22 fév. 1775, D 1779 ; Charles-François-Joseph Delahousse, 31 déc. 1779. — *Chapelains de Saint-Nicolas* : Piat Delecroix, R 1601 ; Pierre de Brullon, 22 juin 1601 ; Antoine Bonduel, R 1623 ; Nicolas Heren, 21 juin 1623 ; Augustin Petit, 7 oct. 1633, R 1637 ; Jean-Hugues Quarré, 16 juin 1637, R 1640; André Costenoble, 3 mai 1640 ; Jean-Baptiste Rustin, 19 sept. 1640, R 1651 ; Roger Coolen, 4 mai 1651, R 1677 ; Pierre Castelain, 11 déc. 1677. — *Coûtre* : M. Waroquier, 21 janv. 1794.

Péronne. — *Coûtres* : Jean-Baptiste Drumez, 21 avril 1750 ; Simon-Placide-Joseph Dété, 13 janv. 1780.

Pont-à-Marcq. — *Coûtre* : Charles-Philippe Bacqueville, 19 avril 1768.

Prémesques. — *Coûtre* : François Delehaye, 23 déc. 1635.

Provin. — *Coûtre* : Jean-Philippe-Joseph Hochin, 29 mai 1753.

Radinghem. — *Coûtres* : Germain-Joseph Lecomte, 28 oct. 1754 ; Adrien-Joseph Lecomte, 16 nov. 1784.

Roncq. — *Chapelains B. M. V.* : Pierre Étienne, R 1585; Jean Simon, 16 mars 1585 ; Jean Couerue, R 1600 ; Jean Picquere, 14 juin 1600, M 1653 ; Antoine Ghoris, 6 sept. 1653, R 1654 ; Adrien Louvet, 18 aout 1654, R 1656 ; Ghislain de Flandre, 28 janv. 1656.

Rosult. — *Coûtre* : Louis-Joseph Trehon, 24 mars 1774.

Roubaix. — *Chapelains de N.-D des affligés* : Jean-Baptiste Duforet, 22 sept. 1734, M 1749; Théodore Carlier, 10 oct. 1749, P 1769; Antoine-Joseph Florin, 30 sept. 1769. — *Coûtres* : Jean-Nicolas Brassart, M 1728; Pierre-Joseph Constant, 22 oct. 1728, P 1743 ; Guillaume-Joseph Henneuse, 22 déc. 1743.

Rumegies. — *Coûtre* : Jean-Baptiste de Lauw, 4 oct. 1753.

Sainghin-en-Mélantois. — *Chapelains B. M. V.;* François Mollet, R 1591; Antoine Havet, 17 oct. 1591, M 1646; Charles de la Salle, 18 juin 1646, R 1655; Alexandre Joly, 13 juin 1655, R 1658; Jean-Venant Desbuissons, 28 mars 1658; Jean Stevenot, R 1669; Charles-Éloi Carpentier, 19 mars 1669; Eustache de Froidmont, R 1672; Michel Delecambre, 16 août 1672; Venant Desbuissons, R 1684; Jean Massé, 9 mai 1684, M 1686; Martin Maudoux, desserviteur d'Englos, 18 oct. 1686, R 1687; Philippe Robart, 26 sept. 1687, R 1692; Pierre Stordeau, 29 oct. 1692. — *Chapelains du château*: Denis de Villers, M 1621; François Montaigne, 6 juin 1621, R 1625; Gabriel Gaille, 31 oct. 1625. — *Chapelains de Saint-Sébastien* : Nicolas Dewatines, M 1652; Jacques Goube, 11 mars 1652, R 1665; Pierre Joube, 1er avril 1665; Jean Verdière, 30 janv. 1670, M 1670; Henri de Froidmont, 21 fév. 1670. — *Coûtre*: Pierre-Joseph Gruson, 4 fév. 1768.

Saint-Amand. — *Chapelains B. M. V.* : Paul Lefebvre, R 1595; Arnould Malvoisyn, 24 mai 1595, R 1597; Armand Maillart, 5 mai 1597; Mathias Boulenger, R 1621; Pierre Boulenger, 24 mars 1621; Pierre Daniel, R 1622; Jean Depoix, 22 juin 1622, M 1649; Antoine Lepoindeur, 24 déc. 1649, M 1665; Nicolas Delahaye, 5 sept. 1655; Antoine Thumerelle, C 1684; Alexandre Dubois, 15 avril 1684, R 1686; Jean Laho, 8 nov. 1686; Henri Rochelon, M 1693; Abraham Bayart, 8 juin 1693. — *Chapelains des Lépreux* : Étienne Delbecq, R 1600; Philippe Bertoul, 19 sept. 1600, M 1612; Michel Monnier, 19 mars 1612, R 1625; Jean Marchant, 25 sept. 1625, R 1627; Philippe Lays, 16 avril 1627, R 1639; Antoine Favereulles, 16 mars 1639, R 1640; Antoine Lepondeur, 22 juin 1640, M 1673; Venant Ducoulombier, 3 janv. 1673; François Ducoulombier, R 1678; François Laleu, 22 janv. 1678, A 1738; Gabriel-Joseph Mallet, 24 août 1738; Alexandre-François Dubois, 28 août 1738, M 1744; Jean-François-Joseph Gilquin, 23 mars 1744; Augustin-Joseph de Courtray, 24 juil. 1744; Nicolas-Joseph Liénart, R 1745; François-Daniel Deforest, 27 sept. 1745, M 1747; Louis-Ignace-Joseph Sohier, 9 juil. 1747, R 1748; Louis-Valentin-Xavier Calonne de Beaufait, 23 déc. 1748, R 1754; Jean-Baptiste Bargibant, 6 janv. 1754. — *Chapelains de Saint-Jacques* : Simon d'Aiseman, R 1600; Philippe Bertoul, 19 sept. 1600, M 1612; François Dubuisson, 10 mars 1612; Adrien Broutin, M 1635; Bauduin-Évrard Lessius, 11 avril 1635; Bauduin Quarré, 12 nov. 1635, R 1638; François-Lamorald Lenfant, 28 juin 1638. — *Chapelains des SS. Jean et Nicaise* : Louis-François Carpentier, R 1727; Charles-François Heddebault, 12 nov. 1727, R 1729; Antoine Dambrine, 13 juin 1729; Bonaventure Franchomme, R 1735; Jean Dambrine, 22 avril 1735; Jacques-Martin-Dominique de Courtray, R 1741; Antoine-François Gouilliart, 1er juil. 1741, R 1749; Louis-François Lorthiois, 8 juil. 1749. — *Chapelains de Saint-Jean-Baptiste* : Jacques Brassart, R 1620; Jacques Blanpain, 28 sept. 1620, R 1623; Renulphe Cuveron, 10 mars 1623, M 1625; Charles Legay, 3 oct. 1625, R 1634;

Germain Deltombe, 21 août 1634; Adrien Driscart, 13 mars 1645; Maximilien de Cambray, 17 sept. 1648; Jean-Baptiste de la Hamaide, 11 sept. 1654 ; Philippe Scorian, M 1674 ; Jean Sauvage, 27 août 1674. — *Chapelains de Saint-Nicolas* : Simon Simon, R 1592 ; Jean de la Couture, 24 nov. 1592; Jean Pillet, 7 juin 1594; Jean Bachy, 6 fév. 1596, M 1609 ; Nicolas de Remez, 12 mai 1609, R 1630; Pierre de la Porte, 2 mai 1630, M 1642; Antoine de Baudry ou de Bavay, 1er fév. 1642, R 1649; Omer Roland, 24 mars 1649, R 1667; Roland Quennol, 7 fév. 1667; Étienne Caresta, 7 mai 1667; Charles Desplanques, R 1668; N. Garetti, 22 nov. 1668. — *Coûtre* : Pierre Amar, 7 juil. 1761.

Saméon.— *Chapelains de N.-D. de Saméon :*[1] Jean Duquesne, M. 1598; Jean Tondeur, 16 fév. 1598 ; Jean Lepage, R 1608 ; Gratien Reymbouts, 19 mai 1608, M 1629 ; Nicolas Leroyer, 27 mars 1629 ; Jean-François de Beaurieu, R 1670 ; François de Lescaille, 16 mars 1670; Jean-Michel Nolf, 22 juin 1670, M 1680 ; Jean-François Brunfault, 19 mars 1680; Adrien Quarante-livres, 6 mai 1680; Jacques-François Couteau, M 1738; Pierre Lescluse, 3 déc. 1738, R 1746; Hubert-François Martin, 5 déc. 1746, R 1765; Pierre-Calixte-Louis Desprez, 4 juil. 1765, M 1774 ; Jean-Baptiste Bosquelle, 8 juil. 1774. — *Coûtre :* Pierre-Joseph Savreu, 9 déc. 1758.

Santes. — *Coûtre :* Louis de Loppere, 26 janv. 1664.

Seclin. — *Chapelains du Plouich :* Toussaint Sohier, R 1671 ; Luc Wattrelos, 27 janv. 1671. — *Chapelains de Saint-Éloi :* Guillaume-Léon-Joseph Desbuissons, R 1721 ; François-Joseph de Coninck, 7 mai 1721.— *Chapelains de Saint-Jacques :* Charles Beuvry, M 1625; André Lechon, 5 mai 1625. — *Chapelains de Saint-Piat :* Guillaume Ledoux, R 1670 ; Jean-Baptiste d'Attiches, 11 oct. 1670. — *Chapelains de Saint-Vincent :* Alexandre Briez, R 1784 ; Jean-Baptiste-Lamorald Jacquerye, 23 juin 1784. — *Chapelains de Watiessart :* Paschase Cabit, R 1625 ; Nicaise Le Petz, 19 août 1625, M 1637; Georges Iserby, 9 juin 1637, R 1649 ; Charles Le Michel, 16 nov. 1649, R 1670 ; Jean Cuvelier, 13 sept. 1670, M 1709 ; Charles Douchet, 19 déc. 1709, R 1722 ; Guy Leclercq, 3 mai 1722, R 1726 ; Florent Lagache, 9 avril 1726, R 1727 ; Pierre-Jacques Duhem, 8 mars 1727, R 1729 ; Jean-François-Joseph Dumortier, 22 oct. 1729 ; Nicolas-François Bonnier, R 1732 ; Antoine-François Dubois, 24 oct. 1732 ; Louis-Joseph d'Hellin, R 1740 ; Philippe-Joseph Estienne, 20 août 1740, R 1743; Philippe-Joseph Vandewalle, 26 nov. 1743, R 1748 ; Simon-Pierre-Joseph Bayart, 23 juil. 1748, A 1757 ; Nicolas-François-Joseph Vicogne, 14 déc. 1757, R 1763 ; Pierre-Charles-Joseph Bosquelle,

---

1. — Sire Jehans, janv. 1276 ; Gérard Gobert, R 1460 ; Jean Nicaise, 9 nov. 1460 ; Pasques Coutrel, chanoine de Tournai, R 1461 ; Jean Artut, 9 nov. 1461, R 1466 ; Gilbert Le Maire, 22 juin 1466 ; Philippe de Rosne, 1524, 1526 ; Walter Le Roy. (*Additions fournies par* M. l'abbé Broutin, *membre titulaire.*)

15 nov. 1763, M 1772 ; Edmond-Bernard-Joseph Mathon, 3 janv. 1772, D 1779 ; Pierre-Augustin-Joseph Sailly, 16 fév. 1779, D 1782 ; Louis-Joseph Denoyelle, 18 avril 1782, D 1784 ; Philippe-Marie-Eugène Bernard, 3 avril 1784.

Sequedin. — *Coûtre* : Jean-Nicolas Delecourt, 11 mars 1756.

Templemars. — *Chapelains B. M. V.* : Philippe Coens R 1591 ; Jean Mollet, 28 sept. 1591, R 1593 ; Nicolas Iserby, 23 juin 1593 ; Hubert Merliot, R 1602 ; Robert Vanhove, 9 mars 1602 ; Corneille Pape, M 1645 ; Godefroid Wandelin, 25 janv. 1645 ; Antoine Lemahieu, 12 avril 1645 ; Renier Anselot, M 1669 ; Nicolas de Froidmont, 6 oct. 1669 ; Jourdain Helling, M 1671 ; Nicolas Froidmont, 21 janv. 1671, M 1680 ; Charles Avegheer, 3 sept. 1680, R 1720 ; François-Louis Avegheer, 27 mars 1720, M 1749 ; François-Joseph-Ferdinand d'Ulrich, 7 août 1749, M 1778 ; Joseph-Jérôme Clément, 15 déc 1778. — *Coûtres* : Pierre-Louis Longuespée, 3 août 1747 ; Arnould-Joseph Longuespée, 3 déc. 1774.

Templeuve en Pèvele. — *Chapelains de N.-D.*: Charles Petit, R 1631 ; Wynand Berlaymont, 20 nov. 1631, R 1662 ; Antoine Fichelle, 31 août 1662, M 1675 ; Henri-Ernest d'Oye, 22 août 1675 ; Pierre Lebrun, M 1765; Pierre-Joseph Six, curé, 26 fév. 1765, M 1780 ; Étienne Landot, 5 avril 1780, M 1783 ; Charles Gastaldi, 23 déc. 1783. — *Chapelains de Saint-Jean-Baptiste* : S. Boetin, R 1600 ; François Pennins, 31 mai 1600; Robert Boucquet, R 1613 ; Guillaume Wargny, 3 juin 1613, R 1625 ; Pierre Kockius, 7 juil. 1625, R 1626 ; Jean Van t' Sestick, 8 avril 1626, M 1642 ; Jean-Baptiste Vaneffen, 16 déc. 1642, R 1646 ; François Chartret, 29 avril 1646 ; Louis Daulmerie, R 1655 ; Pontus-Alexandre de France, 22 mars 1655, R 1666 ; Matthias Waresquiel, 20 avril 1666, M 1689; Claude Bernon, du diocèse de Lyon, 18 janv. 1689; Louis-François Blauwart, 27 sept. 1714; Jean Gillibert, M 1732; Jean-Hughes de Mourgues de Saint-Germain, 10 août 1732, M 1753 ; Benoit Raymond, 2 août 1753, R 1763 ; François-Godefroid Keating, 11 oct. 1763, M 1764 ; Jean-Antoine-François-Balthasar de Cardevacque, 5 juil. 1764, M 1783 ; Étienne Landot, 25 août 1783. — *Chapelains de Saint-Nicaise* : Charles Leducq, R 1598 ; Jean Leduc, 22 juin 1598 ; Jean de Brabant, M 1646; Jean-Baptiste Vanessen, 10 avril 1646, M 1690 ; Ignace Houlié, 6 mars 1690 ; Jacques-Robin du Bois, M 1701 ; Jean Gillibert, 12 avril 1701, M 1732 ; Jean-Hugues de Mourgues de Saint-Germain, 11 août 1732, M 1753 ; Jean-Baptiste Jallant, 25 janv. 1753. — *Coûtres* : Jean-Baptiste Couvreur, M 1763 ; Jacques-Remi Couvreur, 3 mai 1763.

Tourcoing. — *Chapelains B. M. V.* : Étienne Delahaye, R 1591 ; Pierre Lespoir, 27 avril 1591, M 1623 ; Jérôme Lesage, 3 avril 1623, R 1660 ; Arnould d'Anzain, 2 juil. 1660, R 1669 ; Gérard Bulteel, 23 avril 1669, R 1678 ; Noël Desamoris, 23 mai 1678, R 1680 ; Pierre

Philippo, 21 fév. 1680, M 1686 ; Pierre Deleplanque, 19 déc. 1686. — *Coûtres* : Jacques Destombes, M 1726; Charles Grumeaux, 17 janv. 1726.

Tourmignies. — *Coûtres* : Michel-Marie-Emmanuel Delecroix, 17 sept. 1753 ; Pierre-Louis Delecroix, 7 janv. 1788.

Wahagnies. — *Chapelains* : Hubert Le Mieunze, R 1584 ; Jean Carpentier, 27 oct. 1584 ; Lambert de Witte, M 1629 ; Jean Meinbosch, 12 fév. 1629; Jérémie Baes, M 1637 ; Robert Meynbosch, 3 juin 1637, C 1663 ; Denis Van Reckem, 28 juin 1663.

Wambrechies. — *Coûtres* : Philippe Deltombe, M 1668; Jean Sampson, 4 janv. 1668 ; Auguste Delannoy, 29 déc. 1767; Charles-Joseph Debonné, 8 nov. 1768.

Wannehain. — *Coûtre* : Jean-Baptiste Wesmons, 4 sept. 1764.

Wasquehal. — *Coûtres* : Jean-Baptiste Fauvarcq, M 1735 ; Philippe Dujardin, 10 mai 1735, M 1767; Philippe-Joseph Dujardin, 21 août 1767; Jean-Baptiste Delannoy, 26 oct. 1769.

Wattignies. — *Chapelains B. M. V.* : Gérard Wunden, R 1585 ; Antoine Pollet, 25 janv. 1585. — *Coûtre* : Jean-Baptiste Drumez, 6 mars 1759.

Wattrelos. — *Chapelains B. M. V.* — Pierre Prevost, R 1607 ; Guillaume Pollet, 22 janv. 1607 ; Charles Adriaenssens, R 1635 ; Nicolas Breydel, 6 juin 1635, R 1646 ; Simon Declercq, 12 mars 1646; Pierre Roussel, 4 déc. 1669. — *Coûtre* : Louis-Joseph Delepoulle, 25 sept. 1789.

Wavrin. — *Chapelains de l'Hôpital* : Jean Maertins, M 1593 ; Jean Waymel, 22 mars 1593 ; Jean Piers, R 1598 ; Jean Ducastillon, 10 août 1598 ; Jean Poutrain, R 1611 ; Étienne Poutrain, 15 juin 1611 ; André Lestocq, R 1622 ; Jacques Lestocq, 21 déc. 1622 ; Jacques Cannolet, 6 juin 1626, M 1630 ; Jean Poutrain, 28 oct. 1630 ; Nicolas Ducastillon, 31 mars 1637 ; Pierre Masureel, 16 sept. 1637 ; Pierre-Philippe Farinart, R 1641 ; Maximilien de Melun, 15 janv. 1641, R 1643 ; Adrien-Conrad Daudelet, 23 fév. 1643 ; Philippe-Jacques de Broïde, 24 fév. 1643, R 1646 ; Pierre-Bauduin de Broïde, 19 juin 1646, M 1651 ; Antoine Mahieu, 13 août 1651, R 1654 ; Grégoire-Ignace de Coxie, 8 avril 1654 ; Charles de la Viefville, 10 avril 1654 ; Pierre Ghissens, M 1659 ; Jean Prus, 8 oct. 1659 ; Bauduin Broïde, M 1662 ; Ignace Plouvier, 14 avril 1662. — *Coûtres* : Jean-Baptiste Marchand, 4 déc. 1750 ; Jean-Baptiste Marchand, 5 nov. 1782.

Wazemmes. — *Chapelain de N.-D. de Consolation* : Charles Lebarbier, 25 oct. 1661. — *Chapelains du Wault* : Martin Bruyelle, M 1655 ; Adrien Heaulme, 17 oct. 1655. — *Coûtres* : Nicolas Phalempin, M 1732 ; Michel-Joseph Phalempin, 30 oct. 1732, M 1745 ; François Duriez, 13 juil. 1745.

Wervicq. — *Chapelains de Gherbode* : Jean-François Perret, 18 août 1723, M 1730 ; Pierre Van Elslande, 16 janv. 1730, M 1753 ; Jean-François Laumonnier, 16 mai 1753. — *Chapelains de N-D.* : Jean Gennaro,

24 déc. 1671. — *Chapelains de Saint-Jean à l'hôpital* : Georges Verhammère, R 1602; Josse Caby, 22 mars 1602 ; Adrien Lamartin, 21 déc. 1640, M 1679 ; Charles de Jongheere, 2 juin 1679. — *Chapelains de Sainte-Marie-Madeleine* : Pierre Joly, 3 janv. 1642 ; Michel Bonne, R 1642 ; Josse d'Hauwe, 18 août 1642 ; Pierre Zvallart, M 1675 ; Vincent Ragot, 29 janv. 1675. — *Chapelains de Saint-Martin* : Adrien Vandenbulcke, M 1641 ; Jacques Cornille, 22 oct. 1641, M 1648 ; Charles Crombeen, 1 avril 1648, R 1661 ; Charles de Jonckere, 23 mars 1661. — *Coûtres* : Gilles Feys, M 1728 ; Pierre Minne, 10 juill. 1728.

Willems. — *Coûtres* : L. Mazurel, 1767 ; Jean-Baptiste Jocelet, 11 janv. 1774 ; Pierre-Joseph Delamotte, 28 mai 1793.

II. — DIOCÈSE D'ARRAS

Carvin. — *Chapelains de Saint-Martin* : Jean Warquain, M 1635; Jean Petit, 6 fév. 1635 ; Antoine Lemaire, M 1648 ; Louis Lemaire, 18 nov. 1648 ; Jean-Baptiste Picon, 3 déc. 1648. — *Coûtres* : Nicolas Martin, 6 fév. 1756 ; Alexandre Hottin, 3 déc. 1778 ; Maximilien Ringot, 7 nov. 1780.

Meurchin. — *Chapelains B. M. V.* : Étienne Delrue, R 1609 ; François Fourment, 17 juil. 1609.

Pont-à-Vendin. — *Coûtres* : Pierre-Joseph Hachin, 26 oct. 1762 ; Marin-Joseph Hachin, 20 déc. 1780 ; Pierre-Joseph Hachin, 21 déc. 1784.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1900

Présents : MM. l'abbé Leuridan, président ; Louis Quarré-Reybourbon, vice-président ; P. Vilain, secrétaire ; Edm. Leclair, trésorier ; Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Achte, l'abbé Broutin, J. Dalle, l'abbé Dewez, H. Leclair, H. Pajot, Emin Thieullet, membres titulaires.

Communications du Bureau. — Pour satisfaire à la demande d'un certain nombre de membres titulaires ou associés, il a été établi, pour notre *Société d'études*, une *Carte d'identité*, dont nous donnons ci-dessous la reproduction :



SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
DE LA PROVINCE DE CAMBRAI
Autorisée par arrêté préfectoral du 29 avril 1899.
(Histoire - Archéologie - Lettres - Arts - Sciences.)
LILLE, 60, boulevard Vauban.

CARTE DE MEMBRE ....

Nom : ....

Adresse : ....

Date d'admission : ....

Signature du titulaire : *Le Président :*

Photographie du titulaire de la carte d'identité.

La présente carte est valable jusqu'au

....

Il serait superflu d'insister sur les avantages que peut présenter cette *Carte d'identité* ; elle est, pour ainsi dire, une lettre d'introduction, qui facilite grandement l'accès des musées, des grandes collections, des bibliothèques et des archives ; elle est aussi une lettre de présentation et de recommandation qui ne pourra manquer de trouver bon accueil auprès des membres des Académies et Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Les membres de la *Société d'études* peuvent se procurer cette carte montée sur percaline, au siège de la *Société*, 60, boulevard Vauban, à Lille, moyennant l'envoi de 75 centimes en timbres-poste.

Dons et Hommages. — La *Société d'études* a reçu les ouvrages suivants : *Un souvenir lillois* recueilli par M. le chanoine DE VICQ (Lille, 1900, in-8°) ; — *M. Jules de Vicq, 1808-1881. Notice et extraits*, par M. le chanoine DE VICQ (Lille, 1900, in-8°) ; — *Histoire de Notre-Dame de la Treille, patronne de Lille*, par Mgr Éd. HAUTCOEUR (Lille, 1900, in-8°, avec nombreuses gravures) ; — *Iconographie et bibliographie de Notre-Dame de la Treille*, par M. L. QUARRÉ-REYBOURBON (Lille, 1900, in-8°, avec nombreuses gravures) ; — *Sermon en faveur de l'œuvre de Sainte-Élisabeth*, par M. le vic. gén. LOBBEDEY (Cambrai, 1900, in-8°) ; — *Allocution à la réunion annuelle de Sainte-Élisabeth*, par M. le vic. gén. CARLIER (Cambrai, 1900, in-8°).

Nos Mémoires. — Dans sa séance annuelle du 16 novembre 1900, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné l'un des prix Gobert aux six volumes du *Cartulaire*, des *Documents* et de l'*Histoire de Saint-Pierre de Lille*, de Mgr HAUTCOEUR. M. le comte de Lasteyrie, vice-président, s'est exprimé ainsi dans son rapport :

« Le second prix Gobert a été attribué à M. l'abbé Hautcœur, pour le remarquable ensemble des publications qu'il a consacrées à l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. Cet ensemble comprend un cartulaire contenant environ seize cents pièces, un recueil de textes liturgiques et nécrologiques et une histoire de la collégiale, dont la portée est plus grande qu'on ne pourrait croire, tant le chapitre de Saint-Pierre a été intimement mêlé à tous les évènements interessant la ville de Lille. »[1]

---

1. *Journal officiel* du 18 novembre 1900, p. 7665.

Les membres titulaires de notre *Société* possèdent ou possèderont l'ouvrage de Mgr Hautcœur, qui forme, grâce à la générosité de son auteur, la première série de nos *mémoires* ; ils se convaincront aisément que l'éloge fort discret du président de l'Académie des inscriptions est grandement mérité. La *Société* saisit cette occasion de renouveler à Mgr Hautcœur l'expression de sa vive gratitude et y joint ses respectueuses félicitations.

Les orgues à Saint-Pierre de Lille. — Un passage de la lettre du docteur anglais Rigby, publiée dans le *Bulletin* d'octobre, p. 108, donne lieu à la rectification suivante :

Le docteur Rigby, en visitant Saint-Pierre, remarque que « comme instruments de musique, il y a principalement des basses, des contre-basses, des serpents, mais pas d'orgue; cet instrument, trop bruyant, messiérait selon eux à cette église; *but no organ* ; *being wery loud, they thing it would injure the building.* »

Cette phrase et sa traduction pourraient faire croire que l'église Saint-Pierre était dépourvue d'orgues; elle signifie seulement que l'*orgue se taisait d'ordinaire,* parce qu'il avait une telle puissance, que, d'après l'opinion vulgaire, *il eût pu ébranler l'édifice.*

Dès le XIIIe siècle, ou du moins tout au commencement du XIVe, Saint-Pierre avait un orgue ; et l'on sait qu'à cette date reculée, un très petit nombre d'églises seulement avaient le privilège de posséder cet instrument. On trouve mention expresse de ce premier orgue dans le compte de la rédime de 1306-1307, qui accuse un salaire de 20 sols pour l'organiste.

Au siècle suivant, la collégiale possédait un grand orgue et un petit orgue, qui furent restaurés en 1442, à la suite d'un incendie partiel survenu dans l'église. En 1521, le facteur Mathieu Le Leup exécuta de nouvelles orgues pour Saint-Pierre. Enfin un acte capitulaire de 1614 règle minutieusement l'emploi des orgues et de la musique dans les différentes solennités de la collégiale [1].

Le confessionnal. — Comme annexe au rapport lu par M. l'abbé Masure au Congrès d'art chrétien et d'histoire du 13 novembre (Voir le *Bulletin* de novembre, p. 136), M. Éd. Bercet, membre titulaire, communique la note suivante, qui donne, dans

1. Ces renseignements sont extraits de l'*Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, par Mgr Hautcœur, t. I, p. 417; t. II, p. 121, 131, 302, 433; t. III, p. 237.

un naïf langage, une date certaine à l'introduction des confessionnaux dans nos églises.

Dans les *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois*, par Antoine Richard, manuscrit édité en 1869 par la *Société académique de Laon*, on lit sous l'année 1590 (octobre) la mention suivante :

« Fut en ce temps ediffié en aulcunes églises des petites cabanes ou logettes composé de bois ayans barres et petitz piliers aux entredeux, pour entendre par les prebtres leurs paroissiens en leurs confessions auriculaires; de tels et semblables il y en a encore pour le jourd'hui à l'église Saint Jehan au Bourcq [1] et aultres lieux, desquels à présent on ne sert nullement pour n'estre ceste édiffice agréable à beaucoup de gens. »

Commissions diocésaines permanentes. — La communication suivante de M. Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste, a également trait à l'importante question étudiée dans le même Congrès (Voir le *Bulletin* de novembre, p. 130) :

Au cours de nos réunions de la *Société d'études*, nous avons attiré l'attention de nos collègues sur la nécessité qu'une commission fût instituée dans le but d'arrêter les déprédations commises, au grand détriment de l'intéressant mobilier artistique de nos vieilles églises de Flandre, mobilier abîmé, et trop souvent vendu par le clergé lui-même, alors qu'il devrait en être le conservateur jaloux.

Il y a déjà un certain temps, il avait été question de fonder une sorte de comité archéologique, chargé de veiller à la conservation des édifices religieux et des objets d'art qu'ils contiennent. Ce comité est resté à l'état de projet, n'a jamais fait par conséquent aucun acte d'autorité, et finit par tomber dans un état de complète désuétude.

Lors du dernier Congrès d'art chrétien, tenu récemment à Lille, sur les instances de notre savant et dévoué président, champion de toutes les bonnes causes, Monseigneur Sonnois, comprenant le péril que pourraient courir les vieux monuments de notre diocèse, a hautement approuvé la formation d'un comité chargé de les protéger, en cas de besoin, contre leurs propriétaires ignorants.

Ainsi encouragés, nous nous reprocherions de laisser passer sous silence quelque occasion pouvant servir notre cause; et nous ne croyons pas être importun, en communiquant les passages les plus

1. Une des paroisses de la ville de Laon.

intéressants d'un article de Paul Hallays, paru dernièrement dans un journal de Paris :

« Le Congrès (Congrès international de l'Art public) avait émis le vœu que les évêques veillassent avec plus de sollicitude à la conservation des vieilles églises; il leur demandait d'user de leur autorité pour faire enseigner dans les séminaires le respect pour les monuments du passé. Certains membres du Congrès auraient même voulu conseiller la création d'un cours d'archéologie dans les séminaires. Et j'entends encore M. de Geymüller, le savant historien de l'architecture de la Renaissance française, nous faisant observer avec sa fine bonhomie qu'il est périlleux de donner au clergé, avec quelques vagues notions d'archéologie, l'idée qu'il est en état de restaurer lui-même les églises confiées à sa garde. Le Congrès se contenta donc de supplier les autorités diocésaines, d'inspirer aux prêtres l'horreur de la restauration, *et le courage de réagir, au besoin, contre le goût de leurs paroissiens.*

Le Congrès de prêtres catholiques, naguère réuni à Bourges, a, de son côté, formulé des vœux analogues.

Un grand nombre d'évêques de France ont écouté la requête qui leur était présentée et ont adressé à leur clergé des lettres pastorales qui donnent toute satisfaction au vœu du Congrès.

C'est, je crois, l'évêque de Saint-Brieuc qui a commencé; l'évêque du Mans a institué une sorte de commission archéologique destinée à veiller sur tous les édifices religieux de son diocèse, et on peut être certain que ce contrôle sera exercé avec intelligence et avec goût, car, dans cette commission, figure M. l'abbé Ledru, à qui l'on doit un excellent travail sur la cathédrale du Mans. L'évêque de Quimper vient de prendre, à son tour, un ensemble de mesures destinées à protéger les anciens monuments religieux du Finistère : il a d'abord prescrit à son clergé de veiller soigneusement à l'entretien des calvaires et à la garde de l'ancien mobilier des églises: il a créé au grand séminaire une chaire d'archéologie religieuse (là-dessus, je continue de partager les appréhensions de M. de Geymüller); il a institué dans son diocèse une commission composée de laïques et d'ecclésiastiques, qui, seule, aura le pouvoir d'autoriser le clergé à bâtir, vendre ou échanger (voilà le point essentiel).

Souhaitons que cet exemple soit suivi dans tous les diocèses de France; souhaitons surtout que les évêques ajoutent à ces mesures excellentes une prescription non moins indispensable : qu'une commission d'archéologues empêche les curés *de vendre ou d'échanger* les autels, les statues, les orfévreries, les chasubles de leur église, c'est fort bien; mais il faut que cette commission ait aussi le droit de *contrôler les achats* des curés et les cadeaux des fidèles. Il n'est

pas admissible qu'on laisse plus longtemps les vieilles églises de France déshonorées par la présence de ces statues peinturlurées, véritables idoles de sauvages, qui sortent des magasins du quartier Saint-Sulpice : il est honteux de laisser encadrer dans une délicate ogive du treizième siècle, tels vitraux au rabais, dont le dessin et les couleurs rappellent les pires chromolithographies [1]. »

Comme l'on peut aisément s'en rendre compte, certaines phrases citées plus haut visent de nombreuses églises, voire même certains édifices religieux peu éloignés de nous, et des plus riches.

Devant le luxe de mauvais goût qui s'y trouve déployé, devant ces statues de saintes immodestement maquillées, pouvons-nous encore prononcer ces paroles : « *Domine, dilexi decorem domus tuæ ?* »

M. le Président rappelle, à ce sujet, l'importante décision prise par Mgr l'archevêque de Cambrai et indiquée au procès-verbal du Congrès (Voir le *Bulletin* de novembre, p. 136) Il s'empresse d'annoncer que la *commission diocésaine* de Cambrai est appelée, aujourd'hui même, à donner *officieusement* réponse à une consultation qui lui est proposée. Il en donne lecture et ouvre la discussion sur les différents sujets qui y sont mentionnés On trouvera plus loin, sous les numéros 53, 54 et 55, tant aux *questions* qu'aux *réponses*, les conclusions de cette discussion.

L'abbaye de Notre-Dame de la Paix, à Saint-Amand. — M. l'abbé Broutin, membre titulaire, donne lecture de l'*Inventaire* de cette abbaye, dressé le 25 octobre 1790, et comprenant 1° le mobilier ; 2° les titres et papiers ; 3° l'état des religieuses composant la communauté à cette époque. Cette notice sera insérée au *Bulletin*.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

52. — Sur la *cloche de Ligny-sur-Canche*, canton d'Auxi-le-Château, arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), se trouvent gravés, outre la date de 1560, trois médaillons. Le premier représente

1. *Journal des débats* du 30 novembre 1900.

Charles V et Philippe II ; le second, Philippe II avec cette légende : *Philippus Rex Princ. Hisp. Æt. s. an. XXVIII* ; le troisième, Ursule Lopès, avec cette légende : *Ursulæ Lopès, M. P. C. Æt. XVIII.* — Quelle était cette Ursule Lopès et comment interpréter ces trois lettres : *M. P. C.* de la légende ? (C. R., Arras).

53. — Dans une église neuve et du style XIII[e] siècle, l'emploi des boiseries le long des murailles n'est-il pas contraire au style, et ne pourrait-on pas les remplacer par un revêtement de carreaux en faïence ? Naturellement, les faïences devraient être peintes dans le style du XIII[e] siècle et leur décoration ne faire qu'une avec la décoration générale de l'église. En d'autres termes : 1° Les *boiseries* sont-elles admises dans le style du XIII[e] siècle ? — 2° Les *faïences en revêtement* sont-elles également admises ? — 3° Lequel des deux systèmes serait le meilleur ?

54. — Dans cette même église, qui est une église de campagne et conséquemment de peu d'étendue, *l'abat-voix* de la chaire de vérité, qui n'est point nécessaire pour aider la voix du prédicateur, peut-il être supprimé, ou vaut-il mieux le conserver ?

55. — On demande l'indication d'une vingtaine de *saints* ou de *saintes* qui ont eu une dévotion particulière envers la *Sainte Eucharistie*, ou qui ont été l'objet ou le ministre d'un miracle concernant la Sainte Eucharistie.

RÉPONSES

53. — **Boiseries ou faïences en revêtement.** — Les murailles intérieures de nos églises du XIII[e] siècle ne semblent pas avoir comporté des boiseries formant soubassement. De ce fait, il ne faudrait cependant pas conclure qu'une boiserie, traitée suivant l'usage du moyen-âge, c'est-à-dire avec petits assemblages décorés de chanfreins et panneaux à parchemins, voire même unis, serait déplacée dans une église gothique *moderne* XIII[e] siècle. Copier servilement les styles du moyen-âge, écarter strictement toute innovation serait, dans une construction élevée à notre époque, s'attacher trop à la lettre d'un style ancien et méconnaître l'esprit de cette époque, si ingénieux, si inventif et en même temps si pratique.

La boiserie, ainsi comprise, pourrait donc paraître admissible ; mais nous estimons qu'il serait mieux de faire usage d'un revêtement en terre cuite, céramique ou faïence. Les raisons de ce choix sont de deux sortes :

1o Au point de vue pratique, quoique la dépense paraisse de prime abord plus considérable, il ne faut pas oublier que les boiseries s'altèrent, se consomment assez rapidement, sous l'action du temps et de l'humidité, et que, par conséquent, les frais de réparation, de restauration, de mise à neuf, qui viennent, à intervalles assez rapprochés, se joindre à la dépense initiale, finissent par rendre celle-ci égale, sinon supérieure à l'établissement, une fois exécuté, d'un revêtement en céramique, dont la nature même semble défier l'action corrosive du temps et des autres causes de détérioration ou de destruction.

2o Au point de vue artistique, il est avéré que les artistes du XIIIe siècle étaient gens essentiellement coloristes et que leurs grands édifices étaient décorés de peintures à l'intérieur, voire même à l'extérieur. Or le revêtement céramique a, comme caractère propre, la coloration ; il est donc parfaitement admissible d'en faire usage. Un « gothique » l'eût employé, surtout s'il avait eu la possibilité de le lier intimement avec le mur, de l'*appareiller* avec les pierres ou les briques de la construction, ce qui est devenu presque complètement possible, à l'heure actuelle, grâce aux produits nouveaux de l'art céramique

Dans le cas particulier qui nous occupe, le carreau céramique, produit mat, ou encore le ciment comprimé, qui a la même qualité, nous semblent préférables à la faïence qui est brillante et qui nécessiterait une peinture générale du même genre.

Au point de vue de la composition du dessin et des tons à adopter, les peintures anciennes fourniront d'excellents exemples à interpréter.

54. — Abat-voix de la chaire de vérité. — Cette question a été traitée dans le *Congrès d'art chrétien* tenu à Lille, en 1889 ; elle y fut le sujet d'un excellent rapport de M. Louis Cloquet, dont voici quelques extraits :

Les anciennes chaires intérieures sont toujours dénuées d'abat-voix. Ce n'est qu'à partir de la Renaissance qu'on les surmonta d'une sorte de ciel ou même d'un édicule en pyramide affectant parfois les allures d'une flèche de clocher.

M. Raymond Bordeaux s'est, le premier, élevé contre cet anachronisme qui consiste à surmonter d'une haute pyramide les chaires que l'on construit en style du moyen-âge. C'est un abus contre lequel lui et plusieurs autres archéologues autorisés se sont élevés jusqu'ici avec fort peu de succès. Sous prétexte de style, on décore les chaires de sortes d'éteignoirs plus ou moins ajourés, qui s'élèvent jusqu'à la voûte, et dans lesquels on réalise en chêne les formes architectoniques spécialement propres à la pierre.

On en viendra peu à peu, nous l'espérons, à mieux comprendre l'esprit du moyen-âge et les convenances du culte. Déjà les archéologues autorisés proclament, dans des traités devenus classiques, que le plafond qui surmonte nos chaires est une superfétation déplacée.

Mgr Barbier de Montault [1], se plaçant au point de vue de la convenance liturgique, y voit une surérogation, sans compter la prétention qui s'y attache : « Si c'est réellement un dais, dit-il, l'évêque seul y ayant droit, de simples prêtres ou religieux ne peuvent prétendre à cet honneur. Quand l'évêque le désirera, on pourra en ajouter un en étoffe, mais pour le temps de la prédication, et pour lui seulement. »

S'il ne s'agit que d'un abat-voix, il n'est pas à propos de lui donner le développement monumental qu'il a pris si souvent. Mais encore, cet appendice disgracieux est inutile, car la voix a peu de tendance à monter. Tout le monde connaît la fameuse loi d'acoustique, en vertu de laquelle les ondulations sonores se réfléchissent sur une surface plane, exactement comme les rayons de lumière sur un miroir, en faisant avec la surface en question, comme on dit en physique, un angle d'incidence égal à l'angle de réflexion. Il est clair dès lors que les sons envoyés au plafond de la chaire seront réfléchis, par ce plafond qui la surmonte, sur le prédicateur lui-même et non point sur la foule des auditeurs, à moins que pour recueillir des sons émis dans une direction oblique, l'abat-voix ne s'étende largement autour de la chaire, prenant ainsi des proportions monstrueuses ; dans ce cas, du reste, on ne renforcerait la voix du prêtre que pour les fidèles les plus rapprochés de lui. Il est si vrai, du reste, que l'abat-voix ne remplit pas une fonction utile à l'émission de la voix, que, nulle part ailleurs, ceux qui font métier de la parole ne recourent à son emploi. Les salles de meetings, les auditoires universitaires, les tribunaux et les chambres parlementaires ont des tribunes dépourvues d'abat-voix. Le seul moyen pratique de permettre au prédicateur de se faire entendre aisément de la foule est de donner à la chaire une hauteur modérée.

55. — Les Saints de l'Eucharistie. — Voici l'indication d'un certain nombre de saints et de saintes dont la représentation peut être employée dans le cas cité : *saint Alphonse de Liguori*, portant l'ostensoir ; *saint Antoine de Padoue*, présentant le Saint-Sacrement à une mule agenouillée devant lui ; *sainte Barbe*, avec un ciboire

---

1. *Traité pratique de la construction, de l'ameublement, et de la décoration des églises.*

ou un calice surmonté d'une hostie ; *saint Bernard de Clairvaux*, donnant la communion à Guillaume d'Aquitaine ; *saint Bonaventure*, portant un ciboire ; *sainte Catherine de Suède*, adorant le saint Viatique ; *saint Charles Borromée*, portant le saint Viatique aux pestiférés ; *sainte Claire d'Assise*, portant un ostensoir sur un linge qui lui couvre les mains ; *saint François Caracciolo*, agenouillé devant l'ostensoir ; *saint François de Borgia*, en adoration devant le Saint-Sacrement ; *saint Grégoire*, pape, célébrant la messe ; *saint Hugues*, chartreux, évêque de Lincoln, avec Notre-Seigneur lui apparaissant sous les traits d'un enfant, dans l'hostie, pendant la messe ; *saint Hyacinthe*, dominicain, portant un ciboire et une statuette de la sainte Vierge ; *saint Jean de Facundo*, avec un calice surmonté d'une hostie ; *saint Jean l'évangéliste*, tenant un calice surmonté d'un petit serpent ; *saint Julienne de Cornillon*, à genoux devant l'ostensoir ; *sainte Julienne Falconieri*, avec l'hostie apparaissant sur sa poitrine, par une fente de sa robe ; *sainte Mechtilde* ou *Mathilde*, abbesse de Diessen, sœur de sainte Gertrude, recevant le viatique de la main d'un ange ; *saint Norbert*, avec une monstrance ; *saint Pascal Baylon*, devant un autel avec ostensoir exposé ; *saint Philippe Néri*, célébrant la messe ; *saint Raymond Nonnat*, portant l'ostensoir ; *saint Stanislas de Kostka*, recevant la communion de la main d'un ange ; *saint Thomas d'Aquin*, portant un calice ou un ostensoir, etc.

On trouvera la raison de ces diverses caractéristiques, soit dans les *Vies des Saints*, soit dans les *Caractéristiques des Saints*, du R. P. Cahier.



Le gonfanon des apothicaires que nous venons de décrire, et dont nous donnons la reproduction, était-il un achat fait par la corporation ou un présent du duc de Boufflers, gouverneur de Lille? Il ne nous est pas possible de trancher péremptoirement cette question. Les *comptes de la ville* de cette époque, les *registres aux résolutions du Magistrat*, ainsi que les *registres aux ordonnances de police*, sont muets sur ce point; de plus, aux *archives municipales*, il n'existe pas de *comptes de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine*, en l'église Saint-Étienne; enfin nous n'avons rien trouvé non plus, pour 1715, aux *comptes de la corporation des apothicaires*. Ce silence relatif à un objet de valeur assez considérable, dont on n'eût pas omis de consigner la dépense, semblerait justifier l'hypothèse d'un *présent*, si, d'un autre côté, les diverses sources d'informations qui nous ont été conservées ne présentaient de regrettables lacunes.

Quoi qu'il en soit, ce gonfanon de 1715 avait eu, sans aucun doute, plusieurs prédécesseurs; en voici les preuves certaines :

Dans le *compte de la corporation des apothicaires et épiciers* rendu le 29 octobre 1611, par Michel Delecourt, apothicaire, et Denis Leveaux, épicier, « maistres du corps desdits stilz », se trouve la mention suivante : « At esté paié au porteur de conphanons pour trois diverses fois, du Saint-Sacrement, procession et octave, LX sols [1]. »

Le compte de la même corporation pour 1621-1622, mentionne la « recepte faicte à cause du gonfanon appartenant à la chapelle dudict corps de stil, qui se baille aux enterremens et services des personnes terminées, comme s'ensuit : des parens et héritiers de feue Madamoiselle de Nieuwenhove, XX sols; de la mère de Jean et Michel Aliane at esté reçeu pour le droict d'icelluy gonfanon, XX sols [2]. »

---

1. ARCHIVES COMMUNALES DE LILLE, compte coté 8094. *Portefeuille des apothicaires et épiciers.*

2. *Ibidem*, compte coté 8095.

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE BOURLIVET

PAR

M. le comte P.-A. du CHASTEL de la HOWARDERIE

Membre titulaire de la Société d'études [1].

Armoiries : *de* gueules *à trois écussons* d'argent, *chargés chacun de trois bourlivets* (cholles ou crosses de bourloire), *adextrés, posés en pal. le manche en bas, 2 et 1*.

Les bourlivets doivent être peints au naturel. Dans les monuments funéraires de la famille Bourlivet que reproduisent les épitaphiers, ils sont figurés par des sortes de crochets ou de points d'interrogation ne ressemblant pas mal à des sangsues tortillées. Mais M. Victor Bouton, l'héraldiste bien connu par sa luxueuse publication de l'œuvre du héraut d'armes « Gelre », décrit ainsi les armoiries des Bourlivet : *de gueules à trois écussons d'argent chargés chacun de trois mâcles de sable* [2].

Cette famille a donné son nom à deux fiefs du pays de Pèvele, qui sont :

1° Borlivet (à Mérignies), fief en l'air consistant en rentes annuelles se composant de 14 sous 3 deniers tournois, 54 poules et 81 rasières et un quart d'avoine. Il relevait de la Halbarderie (à Mérignies), fief tenu de la Verderie, fief mouvant de la principauté d'Épinoy (Carvin-Épinoy).

2° Bourlivet (à Templeuve-Pèvele), fief tenu de la seigneurie d'Aigremont (à Ennevelin) à 10 livres de relief, comprenant 4 bonniers et demi de prés, tenant aux héritages des religieux d'Anchin et aux prés Desenffans [3]. On le nommait aussi *fief des Bourlivets*.

---

1. Communication faite en la séance du 19 juillet 1900 (Voir *Bulletin* de juillet 1900, page 15).

2. Victor Bouton. *Le Tournoi des XXXI Rois*, 1870, in-4°.

3. Th. Leuridan. *Statistique féodale*. La Pèvele, pp. 65 et 80.

I. — *Colart* ou *Nicolas I* Bourlivet ou Bourlivait était bailli des fiefs de Monseigneur Willaumes *de Mortaigne*, chevalier, en 1315, et en 1327, il exerçait les fonctions de bailli du temporel de l'évêché de Tournai, alors que le grand vicaire de Notre-Dame était Willaumes *dou Camboach*, et que le bailli du Trésorier était Jehan *Trottemenut* [1].

En 1331, nous rencontrons mention de Nicholes *Bourlivès* et de Colars, son fils, au folio C (100) du tome I du Cartulaire de Saint-Amand [2], et c'est sous le nom de *Colars Bourlivès li ainsnés* qu'il comparaît dans un acte passé à Tournai en 1332, où son fils figure comme étant *Colars Bourlivès li Josnes* [3].

Sa maison, sise à Tournai, en la rue de la Lormerie (rue des Chapeliers actuelle), était contiguë à la demeure de l'un des nombreux Ernols *li Muisis* de la première moitié du XIVe siècle [4].

Colart I mourut avant 1342, car, en ladite année, sa veuve Mengne (Marie-Magdeleine), et Colart, leur fils, acquittèrent Jehan *dou Casteler* d'una somme de cinq florins d'or dont il avait été pleige (caution) pour ledit Colart envers les Échevins de Tournai [5].

Leur fils suit :

II. — *Colart* ou *Nicolas* II Bourlivet fut reçu bourgeois de Tournai en payant six écus, le 15 mars 1343 ou 1344 n. st. [6].

En l'année 1353, il figure, dans un acte passé à Tournai, en compagnie de Jehans dit Sansses *de Pronville*, chevalier [7]. C'est sous le nom de *Colars Bourlivès, de Cappielle-en-Pèvele*, qu'on le voit dans une charte de 1355 [8], et en 1357, il est devenu *messire Nicolas Bourlivès, chevalier* [9].

C'est lui qui fut, en 1331, « *li roi Loch d'Orcanie* » qui figure le dixième dans la liste du Tournoi des XXXI rois.

---

1. Archives de la ville de Tournai. *Chirographes du greffe de la Cité*. Layettes des années 1315 et 1327.

2. Archives départementales du Nord.

3. Archives de Tournai. *Greffe de la Cité*, Chirographes de l'année 1332.

4. Idem. *Greffe de Saint-Brice*, Chirographes de l'année 1336.

5. Idem. *Greffe de la Cité*, Chirographes de l'année 1342.

6. Idem. *Cinquième registre de la loi* (Registre 135 de l'Inventaire manuscrit), folio 78, *verso*.

7. Idem. *Greffe de la Cité*, Chirographes de l'année 1353.

8. Idem, ibidem, Chirographes de l'année 1355.

9. Idem, ibidem, Chirographes de l'année 1357.

Il épousa *Marie* dou Casteler [1], fille de Jehan *dou Casteler* [2].

Messire Nicolas *Bourlivet*, sire dou Castiel (à Bourghelles, à Chéreng ou à Fournes en Genech ?) mourut en octobre 1360 et fut inhumé à Tournai, dans l'église de Saint-François du couvent des Cordeliers (Récollets), sous une pierre tombale où furent gravées son effigie et celle de sa femme. Au-dessus des deux époux se voyaient leurs armoiries, ainsi que celles de leurs mères [3], le tout accompagné de cette inscription :

MORS KI PAR DŒUL MAINT CUERS AFOLES
PAR TOI FU MESIRES NICHOLES
BOURLIVÈS MIS A SE FIN,
KI TANT EUT LE CUER NOBLE ET FIN,
KI ANTA CONTES ET PRINCIERS
TANT K'IL EN FUT FAICT CHEVALIER,
ÈS LIEUX OU TENTOIT ADVENTURE ;
LOYAUS FU, PENSANS A DROICTURE,
PLAINS D'ONNEUR, SAIGES ET COURTOIS,
A SON TEMS FU DES XXX ROYS ;
AMÉS FU DES BOINS EN SE VIE.
DIEU AIT LAME EN SE COMPAIGNIE [4].

---

1. Dou Casteler : d.... à trois tours ou châteaux d.... — Le 10 septembre 1352 fut fait à Tournai le testament de *Jehan* de Leuse, dit dou Casteler, le fils, époux de N..... *Prévoste*, fille de Gillon Prévost, et père de Gillette *de Leuse*, dite dou Casteler. Le testateur, qui désigna pour exécuteurs testamentaires son père Jehan *dou Casteler* et son beau-père, Gillion *Prévost*, ainsi que Rogier de *Clermès* et Colart *Bourlivait*, avait pour sœur Marie *dou Casteler*, femme dudit Colart, et pour tante, Amelot (Amélie) *dou Casteler*. (Archives de Tournai, *Testaments*, paquet de 1352).

2. Il faut remarquer que Jehan *dou Casteler* ne prit jamais dans les actes le nom de de Leuse que porta son fils Jehan (Voyez la note précédente). Le testament de Jehan *dou Casteler*, père, fait à Tournai, dans la nuit de saint Laurent (9 au 10 août) 1359, nous apprend que son fils Gontier, mort avant lui, étant marié, laissait deux enfants, Magnon (Magdeleine) et Baudart (Bauduin), et que sa fille, Marie *dou Casteler* avait épousé Colart *Bourlivait*. — Par acte passé à l'échevinage de Saint-Brice, le 10 octobre 1341, Jehan *dou Casteler*, père, donna à Colart Bourlivait, son gendre, une maison sise dans la rue de Marvis devant le puch (*puits*) sur le toukait (*coin*) de le rihagne (rue Haigne), tenant d'un côté à l'héritage de Lotart (Gilles) de Cierve (Chièvres) et de l'autre à celui de Katherine de Calonne (Archives de Tournai, *Testaments*, paquet de 1359. — *Greffe de Saint-Brice*, Chirographes, layette de 1341).

3. La mère de Colart Bourlivet portait : d .. à trois croissants d..., et la mère de Marie dou Casteler portait d .. à la bande d..., chargée de trois coquilles d... et accompagnée en chef d'une aigle d... (F. J. Bozière, *Armorial de Tournai*, etc., planche XI).

4. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI, p. 78.*

Colart *Bourlivet*, deuxième du prénom, fut père de trois enfants, savoir :

1° Un fils, vivant en 1352, cité avec son frère dans le testament de leur oncle maternel, Jehan *de Leuse* dit *dou Casteler*.

2° JEHAN BOURLIVET, qui suivra, III.

3° Dame KATERINE *Bourlivète*, nonne et « pitanchière », c'est-à-dire religieuse et pourvoyeuse en l'abbaye de Flines-lès-Orchies où se trouvait aussi sa cousine, dame Marie dou Casteler [1].

III. — Noble homme messire *Jehan* BOURLIVET, écuyer, puis chevalier, seigneur du Castiel [2], de Bersées [3], de Maugré (à Esplechin), du Mouliniel, (à Fournes en Genech), de la Grande-Vacquerie (à Faumont), de la Verderie [4], d'Esteules (en Bersées), d'Esplechin en partie, etc. Ce chevalier périt à la célèbre bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415 [5]. Il avait épousé noble dame *Marie* DE ROUVEROI, dite DE SAINT-SIMON, fille de Mathieu II *de Rouveroi*, dit le Borgne, chevalier, seigneur de Saint-Simon, d'Estouilly, etc., mort à la journée d'Azincourt, et de Jehanne *de Haveskerque-Raches*. Cette dame avait pour quartiers :

Rouveroi-Saint-Simon, Bruyères-Montigni;
Haveskerque-Raches, Wavrin-Saint-Venant.

Devenue veuve, Marie *de Rouveroi-Saint-Simon* convola, vers mai 1417, avec Oste *de Fosseux*, écuyer, qui devint chevalier et seigneur-baron de Warcoing en Tournaisis. Elle mourut à Tournai, étant veuve pour la seconde fois, le 30 novembre 1467, et son testament fut approuvé dans ladite ville, le 2 décembre de la même année. Parmi ses légataires figurent ses petites-filles, *Jehanne* DU CHASTELER dite *de Barsées*, chanoinesse de Nivelles, *Guertron*, *Clarisse*,

---

1. Abbé HAUTCŒUR. *Cartulaire de l'abbaye de Flines*. Lille, Quarré, 1873, in-8, t. II, pages 627 et 628.

2. Le 14 février 1410 (1411 n. st.), Huc *de Liauwe* était le procureur de noble homme messire *Jehan* BOURLIVET, chevalier, seigneur dou Castiel. (ARCHIVES DE TOURNAI, *Greffe de Saint-Brice*, Chirographes, Layette de l'année 1410).

3. ARCHIVES DE TOURNAI, *Greffe de Saint-Brice*, Chirographes, Layette de l'année 1418. Acte du 7 septembre 1418.

4. LA VERDERIE, fief de 10 bonniers sis sur Mérignies, Bersées et Mons-en-Pévele, avait justice vicomtière et relevait de la principauté d'Épinoy.

5. Si Jehan *Bourlivet* ne fut pas tué dans le combat d'Azincourt, il dut y être blessé, car sa mort arriva avant juin 1416, ce qui se prouve par un acte du 28 avril 1417 passé à l'Échevinage de Saint-Brice en Tournai (ARCHIVES DE TOURNAI, *Greffe de Saint-Brice*, Chirographes, Layette de 1417).

Anthonnette et N... *du Chasteler*, sœurs, filles de monseigneur de Moulebay et de Jehanne *Bourlivet.*[1]

Jehan Bourlivet laissa pour fille et unique héritière,

Jehanne BOURLIVET, qui suit, IV.

IV. — *Jehanne* Bourlivet, dame du Chastel, de Bersée-aux-Mottes, d'Esteules (en Bersées), du Mouliniel, de Maugré, de la Verderie, de la Grande-Vacquerie, d'Esplechin en partie, etc., avait pour tuteurs, en 1416, sa mère et Jehan *du Pryer* ; mais lorsqu'en 1417, sa mère fut sur le point de convoler avec Oste *de Fosseux*, il fallut nommer un second tuteur la remplaçant. Alors eut lieu en Cour de Maire (c'est-à-dire au chef-lieu des bailliages de Tournai et Tournaisis), le 28 avril 1417, un conseil de famille que présida le bailli Monseigneur Jehan, seigneur de Bains, de Houssoy et de Boulongne-la-Grasse (en partie), chevalier, chambellan du roi de France. Là comparurent, comme parents de la mineure, Mgr Gaucher *de Rouveroi*, dit *de Saint-Simon*, chevalier, son oncle ; Estevenes *de Raisse*, Jehan *de Liaue*, Olifart *de Lannais* ; monseigneur Pierre *de Vertain*[2] chevalier, et Watier *d'Esplechin*, et sur la requête que présentèrent lesdits Gaucher de Rouveroi, Pierre de Vertain et Watier d'Esplechin, furent nommés tuteurs noble homme Grart *de Mastaing*, dit Gringnart, écuyer, parent de lignage de Jehanne Bourlivet, et Jehan *du Pryer*[3].

Jehanne Bourlivet épousa, avant 1440, *Jehan* du Chasteler, écuyer, seigneur de Moulbais lès-Ath (en Hainaut), de Carnin (à Ellignies-Sainte-Anne), d'Ansermont (à Ghoy, Hainaut), etc., créé chevalier par le comte de Saint-Pol en 1452, mort selon Goethals avant le 12 juillet 1464[4], fils de Michel *du Chasteler*, chevalier,

---

1. Archives de Tournai. *Testaments*, Paquet de 1467. — *Marie* de Rouvroi, dite *de Saint-Simon*, parle aussi, dans son testament, de son frère, Gilles *de Rouvroi*, dit *de Saint-Simon*, chevalier, seigneur de *Rasse* (*Raches*, entre Orchies et Douai). — de Rouveroy ou du Rouvroy a pour armoiries : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules*.

2. Pierre *de Vertain* était de la maison *de Bousies*.

3. Archives de Tournai. *Greffe de la Cité*. Acte du bailliage rangé parmi les chirographes dans la layette de l'année 1417.

4. Dans son testament fait le 29 juillet 1464, Marie *de Rouvroi*, dite *de Saint-Simon*, parle de son gendre comme s'il était encore vivant, lorsqu'elle dit qu'elle fait tels legs « *à cinq filles de Mgr de Molebay et de ma fille Jehanne*. » Ceux qui furent nommés exécuteurs de ce testament et qui en emprirent l'exécution le 2 décembre 1467, étaient : Mgr Gilles de Saint-Simon, frère de la testatrice, Rollant *de Leuze*, Thomas *Bertoul* et Simon *Loisiau*, receveur de Mgr de Rasse (Gilles de Saint-Simon, nommé plus haut).

seigneur de Moulbais, Carnin, etc., mort à la bataille d'Azincourt, et de Ghertrude *de Gavre-Hérimez.*

De cette union, vinrent, au moins, sept enfants dont les prénoms sont rapportés de manières diverses dans les généalogies imprimées et manuscrites de la maison du Chasteler de Moulbais, mais nous avons pu en relever six sur titres ; ce sont : *Philippe, Pierre, Jehanne, Ghertrude, Clarisse et Antoinette.*

APPENDICE

I. — 1300. *Sarre* Bourlivète, veuve de Jacques *du Morlier*, paroissienne de Nomaing. (*Cartulaire de Flines*, t. I, p. 384.)

II. — Par acte passé à Tournai, le jour Saint-Paul, en janvier 1314 (1315 n. st.), delle Margherite *Daigremont*, veuve de *Jehan* Bourlivé, et fille de seigneur Engherant *Pylate Daigremont*, reconnaît que son défunt mari a pour héritière sa tante, demisielle Anniès, demisielle de le Motte. (Archives de Tournai, Chirographes de la Cité, Layette de 1314.)

TABLE DES NOMS DE LIEUX

DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS)

mentionnés dans l'Inventaire sommaire de la série B des Archives départementales du Nord [1].

Ablain, 1613 [3], 1741 [4], 1752, 1788, 1860; — mayeur, 1754; — prairies, 2009; — rentes, 1643 [4]; — seigneurs, 1643 [4].

Ablain-Saint-Nazaire, 1740 [3], 1753, 1789 [8], 1791 [5].

Ablainzevelle, 1741 [3], 1748, 1813 [15], 1934.

Achicourt, 1739, 1750, 1791 [6], 1811 [5], 1814 [9]; — seigneurs, 1621 [2], 1795 [11], 1836 [17], 2579, 2824 [4], 3588, 3589.

Achiet-le-grand, 1661 [2], 1799 [6], 2772.

Achiet-le-petit, 1791 [8], 1807 [11], 1808 [6], 1813 [10], 1814 [16], 2691.

Acq, 1669 [2], 1747, 1810 [22], 1812 [12], 2438.

Adinfer, 1738, 1766, 1791 [6], 1799 [4], 1807 [12]; — cession, 1632 [7]; — seigneurs, 1999, 2009, 2022, 2028.

Agnez, 1590, 1752, 1789 [6].

Agny, 1740 [3], 1757, 1814 [7]; — seigneurs, 2285, 2321, 2345 [2].

Arleux en Gohelle, 1761. 1800, 1811 [11].

Arras, 18, 20, 23, 76-79, 94, 103, 105, 108, 110, 126, 133, 147, 155, 156, 189, 202, 259, 263, 265, 271, 274, 291, 302, 307, 309, 312, 324, 329, 334, 336, 339, 340, 347, 349, 357, 360, 374, 378, 384, 386, 412, 458, 485, 489, 493, 498, 499, 501, 516, 576, 761, 786, 917, 958, 973, 1039, 1041, 1077, 1100, 1128, 1134, 1142, 1148, 1151, 1183, 1187, 1190, 1205, 1206, 1211, 1216, 1227, 1238, 1250, 1268, 1277, 1282, 1296, 1298-1300, 1314, 1345, 1354, 1360. 1361, 1367, 1373, 1385, 1390, 1397, 1398, 1401, 1403, 1404, 1406, 1413, 1414, 1426, 1429, 1444-1446, 1452, 1453, 1460, 1467, 1482, 1484, 1486, 1488, 1489, 1491, 1493, 1494, 1497, 1501, 1502, 1504, 1505, 1508, 1510, 1515, 1519, 1534, 1535, 1538, 1539 [2], 1552, 1559, 1561 [6, 11], 1563 [6], 1568, 1584 [3], 1587, 1591, 1593 [3, 4, 6, 9-11], 1605 [10, 11], 1607 [15], 1613 [2], 1619 [3], 1620 [11],

---

1. Voir les observations préliminaires placées en tête de l'arrondissement d'Avesnes (*Bulletin de la Société d'Études*, août 1899, page 42.) Les chiffres supérieurs indiquent la colonne de l'article où se trouvent les mentions : 1613 [3] doit se lire : article 1613, colonne 3.

RÉPONSE

52. — Cloche de Ligny-sur-Canche. — L'inscription *Ursulæ Lopès M. P. C.* doit se lire *Ursula Lopès, Marci Perès Conjux.* Ursule Lopès était la fille de Don *Martino Lopès* et de Dona Ursula-Maria *de Villanova*. Elle épousa Marco *Perès*, fils de Don Luis et de Dona Luisa *Segura*. C'est d'elle que M. Cappe de Baillon fait par erreur une femme du roi d'Espagne, Philippe, comte souverain d'Artois, alors que l'année 1560 vit le mariage de ce prince avec Élisabeth de France, fille du roi Henri II et de Catherine de Médicis. — Voir De Vegiano de Hovel, *Nobiliaire des Pays-Bas*, édition du baron de Herckenrode, p. 1256; Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, *arrondissement de Saint-Pol*, t. I, p. 210. (Réponse communiquée par M. le comte P. A. du Chastel, membre titulaire.)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 17 JANVIER 1901

Présents : MM. l'abbé Th. LEURIDAN, président ; L. QUARRÉ-REYBOURBON, vice-président ; Edm. LECLAIR, trésorier ; Ém. THÉODORE, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé BROUTIN, l'abbé DEWEZ, L. FLIPO, H. LECLAIR, l'abbé MORTREUX, H. PAJOT, membres titulaires.

Communications du Bureau. — M. le Président fait part à la réunion qu'il a écrit à Mgr SONNOIS, archevêque de Cambrai, pour le remercier de l'honneur qu'il nous a apporté par sa présence à notre dernière assemblée générale et pour lui présenter nos vœux à l'occasion du renouvellement de l'année. Il a reçu de Sa Grandeur la réponse suivante :

ARCHEVÊCHÉ
de
CAMBRAI
—

Cambrai, 10 janvier 1901.

Cher Monsieur le Président,

Je suis fort reconnaissant des bons souhaits que vous m'adressez au nom des honorables membres de la *Société d'études* et je vous prie de les remercier en mon nom, non-seulement de leur délicate attention à mon égard, mais encore et surtout de l'honneur qu'ils font au diocèse de Cambrai et du bon service qu'ils lui rendent sous votre direction. Je ne saurais leur en savoir trop de gré, sous plus d'un rapport.

A l'heure présente, dans les circonstances actuelles, au milieu de toutes les incertitudes et de toutes les tergiversations sociales qui seront la caractéristique de la seconde moitié de notre XIXe siècle, il est bon, très bon, qu'il se trouve encore, en nombre respectable, parmi nous, des individualités pondérées et solides, qui travaillent sans bruit, sans éclats, sans sonneries de trompettes, à éclairer la route que suit notre société actuelle, en étudiant le passé, en constatant le présent et par là même en préparant de bonnes unités pour l'avenir.

Donc, bonne soutenance en vos travaux !

Ayéz la bonté de vous faire mon interprète auprès de Messieurs vos collègues, pour leur transmettre mes souhaits de bonne année et veuillez me croire bien à vous *nunc et semper*.

† M. A. Sonnois
Arch. de Cambrai.

Dons et Hommages. — La *Société d'études* a reçu les ouvrages suivants: *le Port de Dunkerque*, par M Émile Bouchet (Dunkerque, 1896, in-8°, avec gravures); — *Vie de Mathieu Moullart, évêque d'Arras*, par M. l'abbé Pierre Debout (Arras, 1900, in-8°, avec portrait) ; – *Congrès archéologique de Chartres, du 28 juin au 3 juillet 1900*, par M. L. Quarré-Reybourbon (Lille, 1900, in-8°) ; — *Histoire de la pharmacie à Lille de 1301 à l'an XI (1803). Étude historique et critique*, par M. Edmond Leclair (Lille, 1900, in-8°, avec 16 gravures) [1].

Épigraphie. — Notre collection épigraphique s'accroît, pour ainsi dire, chaque jour. Le 18 octobre 1900, elle comprenait 1.248 numéros ; elle s'élève aujourd'hui au chiffre de 1.659. Les membres de la Société qui ont bien voulu nous promettre leur collaboration à ce travail, sont instamment priés de hâter le plus possible l'envoi des inscriptions qu'ils ont recueillies. Pour la bonne préparation de cette importante publication, il est indispensable que tous les documents « utilisables » soient, dès maintenant, centralisés au siège de la Societé.

Lectures et Communications. — M. l'abbé P. Debout, membre titulaire, communique un extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras concernant les *difficultés soulevées au sujet de l'élection du successeur de Jean Sarrazin à l archevêché de Cambrai*. Ce travail paraîtra dans le *Bulletin*.

M. le chanoine Loridan, membre titulaire, nous envoie une *contribution à l'histoire de Mgr de Rohan*, dernier archevêque de Cambrai avant le Concordat. Cette étude sera également insérée au *Bulletin*

M. l'abbé Mortreux, membre titulaire, a trouvé cette note relative au *tremblement de terre de 1692*, à la fin du livre des

---

1. Ce travail a été présenté comme thèse pour le doctorat de l'Université (pharmacie), à l'École supérieure de pharmacie de Paris, le 20 décembre 1900, et a obtenu la plus haute mention, c'est-à-dire la note très bien, avec félicitations du jury.

revenus et charges de la cure de Beaucamps, rédigé par le curé, Me J.-B. de la Haye [1].

Mémoire que le 18 septembre 1692, entre deux heures et deux et demy après disner, il s'est fait à Beaucamps un tremblement de terre, l'espace d'environ un pater, et avec lequel a sonner la clochette de la maison et esbranler toute chose comme les eaux du fossé, le plancher pavé de la maison semblant s'ouvrir ou aller tomber, ce qu'il s'eut aussi lieu à Lille et lieux divers.

A ce propos, M. l'abbé Leuridan, président, rappelle la note qu'il a publiée, le 3 mars 1887, dans le *Journal de Roubaix* et qui, n'ayant pas été « tirée à part », trouve ici sa place.

Le tremblement de terre de 1692 se fit ressentir à *Roubaix*. Une note inscrite à la fin du registre des baptêmes de cette année [2] en fait ainsi mention : « Le 18 septembre 1692, sur les deux heures et demy après midy, la terre trembla de telle manière que plusieurs pensèrent que leurs maisons alloient tomber. En même temps, il y avoit deux très puissantes armées au voisinage, l'armée de France, commandée par le duc de Luxembourg, entre Menin et Courtray, qui pilla Vervick, et celle des alliés, commandée par le duc de Bavière et le roi d'Angleterre, [3] vers Deynse. » La misère fut grande à la suite de ce double fléau de la guerre et du tremblement de terre. « Pendant le mois de janvier 1693, nous apprend le même registre, le blé fut vendu, à Lille, 58 livres les deux rasières de Lille, qui font sept havots de Roubaix. En ce temps, ici et ailleurs, beaucoup moururent de faim. » [4]

A Linselles, on constatait le même événement par un acte public [5]. Pardevant Maximilien Lefranc, notaire, et en présence de témoins, Félix Vincre, clerc paroissial, et deux autres personnes de Linselles affirment avec serment que le même jour, 18 septembre 1692, et à la même heure, vers deux heures et demie après-midi, il est arrivé un tremblement de terre audit Linselles. Félix Vincre déclare que se trouvant en ce moment dans le grenier de la clergerie, près du cimetière, la maison tremblait à ce point qu'il craignit qu'elle ne s'abattit. Les deux autres attestent qu'étant dans une grange derrière le cimetière, ils virent l'église paroissiale trembler de telle sorte qu'elle faisait le mouvement d'une balançoire, qu'ils entendirent la grosse cloche sonner dix coups par l'effet de ce mouvement ; bien

1. Archives départementales du Nord, E. 890.

2. Conservé aux Archives communales.

3. C'était alors le prince d'Orange, qui venait de détrôner Jacques II, son beau-père, et d'être proclamé roi par les protestants d'Angleterre.

4. Voir l'*Histoire de Roubaix*, tome IV, p. 232.

5. Conservé aux Archives communales de Linselles, sous le no DD. 15.

qu'il ne fit ni vent ni tempête. Ensemble, ils certifient que ce tremblement de terre a été ressenti par tous les voisins de la place de Linselles. A la suite de cet acte, après sa signature, celle des comparants et des témoins, le notaire Lefranc a ajouté, quatre jours plus tard, qu'il s'est produit le 18 septembre, au-dessus de la ville de Mons, une chose effroyable : le ciel s'est ouvert par deux fois et on y a vu deux armées qui se combattaient et une infinité de têtes de mort. Le même jour et à la même heure la maison de ville de Lille et plusieurs murailles se sont ouvertes par l'effet de ce tremblement de terre et toutes les maisons de cette ville firent un mouvement ; semblablement à Courtrai où s'étendait l'armée du Luxembourg ; de même aussi à Cambrai et à Mons. Tous croyaient que c'était la fin du monde et pensaient à mourir. De cela, poursuit le vieux notaire et greffier de Linselles, je m'attends à voir de mauvaises suites si Dieu me laisse encore un peu de temps sur la terre.[1]

Un très intéressant registre d'état-civil de la commune d'Houplin, à quelques kilomètres de Seclin, constate aussi cet événement : « Le 18 de septembre 1692, y lisons-nous, il fit un tremblement de terre sur les deux heures du midy, on croioit que toutes les maisons tomberoient et ceux qui estoient sur les sièges estoient élevés. »[2]

Cet événement, qui cependant ne paraît pas avoir eu de bien terribles conséquences, est donc constaté à la fois sur plusieurs points de notre région, à Lille, à Roubaix, à Linselles, à Houplin, à Courtrai, à Tournai, à Mons, à Cambrai : il y a là déjà un rayon assez étendu. Il n'est pas douteux d'ailleurs que l'inspection de nos vieux registres paroissiaux, si riches en précieux détails, ne nous réserve encore bien d'autres attestations du même tremblement de terre de 1692.

M. l'abbé Broutin, membre titulaire, a transcrit la lettre suivante, adressée par l'échevinage de Saint-Amand à « Mgr le Bailly », au sujet de deux « *saccageurs* » qui avaient infesté la région vers l'an 1572[3] :

Monsgr le Bailly, très chier et special amy, bien affectueusement à votre bonne grace nous nous recommandons. Ayant ce jourdhuy receu voz lettres du XXIIe de ce mois touchant deux prisonniers que detenez, pour responces à icelles, trouvons, en premier lieu, ung d'iceux, nommé Laurens Du Sart, estre menteur en ce qu'il vous a

---

1. Voir l'*Histoire de Linselles*, par M. Th. Leuridan.

2. Ce registre est conservé aux archives communales d'Houplin, sous le n° GG. 1. Il est littéralement rempli de notes écrites au jour le jour par les curés de cette paroisse et rapportant, avec des détails fort curieux, les principaux événements contemporains. Il permettrait à lui seul d'écrire l'histoire de notre région durant l'espace de plus d'un demi-siècle.

3. Archives départementales du Nord, B. 2617.

dict, parce qu'il a emprunté le nom et sur nom d'ung sien cousyn germain nommé Laurens du Sart, filz de Pasques, homme à marier, bon et honeste filz, presentement estant et demourant avecq ledit Pasques, son père, laboureur, et sa mère, tous demourant ès faulx bourgs de ceste ville, pensant par ce moyen abuser justice des exécrables cas par luy commis. Au contraire est vray et se trouvons ledit Laurens votre prisonnier estre filz de feu Laurens, natyf du Rousut, terre et eschevinage de ceste dicte ville, où illecq ses pere et mere sont jà piécha terminez leurs vies par mort, estant votre dict prisonnier d'age de XXII ans ou environ, asses hault, homme à marier. Et touchant à sa vie, conduicte et gouvernement que desirez grandement sçavoir, est vray aussy que led. Laurens, aliàs le maigre, que croyons certainement estre votre prisonnier, qu'il est ung grant sectaire, saccageur d'esglises, estant banny des pays du Roy, notre Sire, pour telz cas, ayant frequenté continuellement les presches et conventicules defendues et sur ce que depuis son bannissement l'avons faict apprehender prisonnier en ceste ville, où durant les besoignes de son procès, avoit este recoulx desdits prisons par force et rompures d'icelles, par une grande compaignie de ses semblables sectaires sacageurs et bannys, dont ne sçavons leurs noms ; et comme qui pys est depuis icelle recoux, icelluy Laurens le maigre, peult avoir deux à trois ans encha, s'estoit continuellement mis à mal faire, se mectant avecq grand nombre de sesdits semblables à estre volleur, laron, composeur, murdrier et aghüesteur de chemin, tant de nuict comme de jour, ès bois, villaiges et par les champs, estant comme l'ung des principaulx conducteurs ou capiteines de telz meschans gens, avec ung nommé Jehan de Nomain, Gros Né, et autres, ayant aussy beaucoup frequenté ung nommé Tourtelier, exécuté par le feu en ceste ville ; ayant composez sans nombre de maisons des bons censiers tant de ceste terre comme Landas, Beuvry, Rumme et plusieurs aultres villaiges icy alenthour, leur mectant le hart au col et menachant iceulx les pendre et brusler leurs maisons silz ne disoyent ou estoit leur argent, rompant, ad ce propostz, huys, fenestres, coffres et escrins, tellement que à chascune fois iceulx censiers sont contrainctz leur bailler ce quilz ont, soy faisant tellement craindre avecq leurs continuelles armes de harquebouses et pistoles qu'il tient avecq sesdits semblables plusieurs villaiges en leur subjection, de maniere que les pasteurs sont contrains de habandoner les villaiges, faisant cesser le sainct service divin et que gens de justice ne peulvent jà piéchà faire les debvoirs de leurs offices à cause desdites menaches et lettres que envoyent telz malheureux, desquelz tenons le principal ledit Laurens, meurdrier et tueur de telles gens, estant icelluy votre prisonnier grandement et véhementement suspecte et noté davoir avecq sesdits semblables meurdry le curé de ceste ville, allant à Douay et plusieurs aultres sy comme le curé de Rongi, depuis trois mois encha, ung anchien homme de Samion, aussy depuis pasques dernier, votre dit prisonnier avecq quinze de ses semblables ont en plein jour pillie

l'abbaye de Hasnon y prendant la croche, mistre, calix et tous les ornemens, estans nottez pareillement d'avoir pillez les églises de Nivelle, le Celle, Rongies et Rosut, seigneurie de Saint-Amand, et plusieurs aultres en grand nombre; mesmes depuis ung mois ou environ votre dit prisonnier, comme sommes deument informés, avecques ses dits semblables, entre lesquels estoit le censier de la *sotte rue*, aussy banny, avoyent pilliez les biens et argent de aulcuns censiers de ceste terre, à savoir entre aultres audit Rosut, Pierre du Pret, audit Rumegies, Laurens Vibault, prendant la femme et enfant dicelluy, les menant au bois et mectant à ranchon, luy tuant XI moutons; non content par en aprez ledit censier de la sotte rue et votre prisonnier prindrent et desrobent a la charue les deux chevaulx dudit Laurens, l'ung pion (?) et l'aultre de poil brun, se conduisant tellement ledict Laurens en icelle vie maulvaise que seroit impossible le tout déclarer par le menu et sy tres mal fame et renommé qu'il est crainct d'ung chacun et recouvrent argent par une telle vie en sy grande quantité quilz sont vivans comme sils avoient mil escus de rente.

Au regard de votre second prisonnier nommé Jacques Vibault, filz de feu Laurens, aprez nous estre informez de luy tant à son curé comme à aulcuns manans dudit lieu, trouvons estre natif et filx tel qu'il vous a dict, son stil vingneur, ayant son frère à la celle, de l'éage de XVIII à XIX ans; néantmoings ne trouvons nullement qu'il soit banny mais qu'il ne vault guerres comme estant grandement reconnue d'avoir coutume et hante lesdits presches et parellement lesdits volleurs et pillars desdits bois alant et venant pour eulx et du tout leur donnant assistence, et d'avoir recouvert ce quil leur fault esdits bois et aultrement. Qui est, Monsg^r le bailly, après nous estre de tout amplement enquestez, ce que vous sçaurions escripre de vos dits prisonniers, ferons la fyn, priant le bon Dieu vous maintenir en sa sainte grace, nous recommandant bien fort à la vostre. De Saint-Amand, ce XXIII d'aougt XV^c LXXII.

Monsg^r le bailly, ayant faict leurs proces nous vous supplions de, en faveur de justice, nous rescripre des charges quilz polront faire contre aucuns leurs semblables de ce quartier et d'allieurs specialement sur le meurdre de notre curé, peut avoir XIII à XIIII mois en cha, pour les attraper sil estoit possible.

Les bien voz appareillez amys pret a vous faire plaisir, grand maire, frans jurez, eschevins et jurez dudit lieu. Estoit soubzscript en approbation de quoy moy greffier ay aussy cestes seigné de ma main et seigne acoustumé par ordonnance de mes dis sg^rs. Estoit soubz seigné : J. Joseph.

Collationné à sond. original et trouvé concorder de mot à aultre par moy notaire public de par sa Majesté en Anvers. J.-B. Van Lare alias de Lovanio, not. imp.

M. L. Quarré-Reybourbon, vice-président, possède, dans sa collection lilloise, le *testament de Me Luc Roussel*, curé de La

Madeleine de Lille, curé d'Hem, et enfin curé de Saint-Étienne de Lille, décédé en 1679. Cet intéressant document sera reproduit au *Bulletin*.

Contribution à l'histoire de Mgr de Rohan, dernier archevêque de Cambrai, avant le Concordat, *par* M. le chanoine LORIDAN, *membre titulaire.*

Les renseignements sont rares sur ce prélat. Les diverses biographies universelles et celles des contemporains que nous avons pu consulter dans la bibliothèque d'une ville voisine se taisent sur la deuxième période de cette existence. Du moins les faits et les dates que nous allons donner, d'après des sources inédites ou peu connues, seront-ils autant de points de repère dans cette longue odyssée.

L'archevêque de Cambrai n'est pas de ceux, en fort petit nombre du reste, qui se sont hâtés de sortir de France. La persécution ouverte était déjà commencée avec le décret du 27 novembre 1790 et le serment qu'il imposait, quand il dut se résigner à l'exil. Heureusement pour notre évêque, quitter la France n'était point nécessairement abandonner son diocèse.

Le 1er septembre 1789, il avait écrit de Paris, sa résidence habituelle jusque-là, une instruction pastorale où il exposait à son peuple les raisons de tout craindre du déchaînement d'impiété auquel la France était livrée.

L'année suivante, après avoir administré quelque temps la principauté de Liège, il revient à Cambrai et y fait, le jour de Noël 1790, sa dernière ordination. Il est de retour à Paris le 16 janvier 1791 [1].

Peu de temps après, Mgr de Rohan passe définitivement la frontière. Il se fixe à l'abbaye de Saint-Ghislain, et y fait cette même année une ordination, dont la date nous est inconnue.

Le 4 avril 1791, « il est autorisé, sur sa demande, par l'Empereur et roi d'établir à Mons un vicariat (général) pour les sujets de cette partie de son diocèse, à condition qu'ils seront sujets nés et habitants sous la domination de l'Empereur [2] ».

---

1. *Cameracum christianum*, p. LXII.

2. Archives de l'État, à Mons. — *Avis rendus au Gouverneur par le Conseil*, n° 3018.

Le 15 avril, il envoie de Saint-Ghislain ses instructions à ses prêtres pour ces temps difficiles. Ce mandement a pour titre : « *Lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques de la partie française de son diocèse, qui n'ont point prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale.* » C'est un opuscule de 32 pages imprimé à Mons, chez Monjot.

Dès qu'il eut appris que la Nation avait confisqué ses meubles restés soit à Cambrai soit au Cateau-Cambrésis, le prélat protesta par une lettre écrite de Mons, le 7 septembre 1792, contre la vente déjà affichée de son mobilier. « Je ne saurais, dit-il, être considéré comme émigré, attendu que je suis au poste que j'occupais avant 1789. » Mais puisqu'il est impossible d'invoquer aucune justice en ce monde, il signifie au Directoire du district ses justes réclamations. « Je les dépose ici, ajoute-t-il, chez un officier public et j'y aurai recours au besoin. »

Ces protestations auront leur effet en temps utile. Dès que le gouvernement de la Jointe, établi à Valenciennes pendant l'occupation autrichienne, pourra faire espérer quelque respect du droit, l'archevêque de Cambrai fera réclamer les rentes qui lui sont dues par différents détenteurs de ses biens. Son procureur demandera même, le 21 août 1793, à retirer plusieurs matelas, lits de plumes et autres objets de literie, saisis au château du prince au Cateau-Cambrésis, sauf à se désister dès qu'il apprendra qu'ils servent à l'hôpital de Valenciennes.

Une partie de son mobilier fut vendue dans cette dernière ville, notamment son linge, dont la vente publique eut lieu le 29 octobre 1792 [1].

L'archevêque de Cambrai avait à cette époque son hôtel à Mons. Il l'avait choisi assez vaste pour y donner largement l'hospitalité; elles étaient alors si nombreuses les infortunes à secourir! On écrivait de Mons le 9 septembre 1792 cette note que Feller a insérée dans son journal à la date du 15 du même mois (p. 160).

« Le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, donne l'exemple de cette charité parfaite avec une distinction parfaitement assortie à l'élévation de sa naissance et de son caractère. Le modique revenu que la rapacité de l'assemblée nationale n'a pu lui arracher dans le Hainaut autrichien, est employé au soulagement des ecclésiastiques de son diocèse émigrés de la partie française et qui sont sans

---

1. Archives du Nord, Q. 650. District de Valenciennes.

ressources. Ce prélat vient d'en recevoir vingt dans son hôtel, à qui il donne la table et le logement, vivant avec eux au dessous de la médiocrité et ajoutant à la privation des aisances dues à son rang une honnêteté de manières qui font oublier à ces hôtes infortunés les circonstances horribles de leur proscription. »

C'est à leur évêque que les missionnaires de passage à Mons recouraient pour recevoir ou conserver leurs pouvoirs. Nous avons relevé dans le carnet contenant les pouvoirs de prêcher et de confesser accordés à un père carme de la maison de Brugelette cette simple mention : *P. F. de R. Archus Camerac Datum Montibus : die 24 8bris 1792.*

Quelques jours après, le 7 décembre 1792, Dumouriez fait son entrée dans cette même ville de Mons : « Tout d'abord, et c'est Feller qui lui rend ce témoignage dans son journal à la date du 12 (p. 480), ils (ses soldats) observaient la plus stricte discipline. Ils ont invité le chapitre (des chanoinesses) de Ste-Waudru et le magistrat au *Te Deum*. Le bon ordre n'a pas été troublé un moment. »

La suite devait démentir ces sages débuts. La ville et surtout les couvents seront bientôt mis au pillage. Mgr de Rohan n'avait pas attendu à Mons l'arrivée de nos patriotes. Il avait abandonné derrière lui un butin qui, pendant plusieurs semaines, va défrayer la verve de *l'Argus*, journal révolutionnaire de Valenciennes. L'ami Jacques, de son vrai nom Melletier, s'occupera à plusieurs reprises de cette capture, non sans quelque calomnie, comme il convenait à un chroniqueur de son espèce. Il écrit le lundi 19 novembre (dans son n° 191) :

« J'ai donné l'état des effets du ci-devant archevêque de Cambrai trouvés à Mons et renvoyés par le général Dumouriez au district de Valenciennes. Mais les lettres et correspondances ont été envoyées au Comité de surveillance et l'on verra sans doute avec plaisir le rapport suivant fait par le citoyen Manuel. »

Suit ce rapport emprunté au *Moniteur officiel*. L'impiété et les mensonges du conventionnel n'ayant rien de commun avec l'histoire, nous omettrons ces pages. Nous emprunterons seulement à *l'Argus* la liste des objets confisqués. La capture, il nous l'apprend (p. 1507), a été faite par les volontaires du bataillon de la Seine-Inférieure.

Voici l'état des coffres et paniers contenant les effets appartenant à l'émigré Ferdinand Rohan, ci-devant archevêque de Cambrai, confisqués au profit de la République.

1. Une grande vache, une grande valise, cinq malles et huit caisses contenant des ornements d'église et différentes sortes d'effets.
2. Une autre caisse de cinq pieds de long contenant aussi des ornements d'église, linge et un panier contenant du linge.
3. Une caisse couverte de peau contenant l'argenterie de table.
4. Une caisse contenant la chapelle de l'ex-prélat.
5. Une boëte contenant une croix et le haut de la crosse.
6. Une boëte longue contenant le pied de la croix et celui de la crosse.
7. Deux caisses contenant la batterie de cuisine.
8. Une caisse contenant des ustensiles de cuisine, trois matelats, etc. »

L'inventaire complet de ce vol et de la vente qui l'a suivi est donné, sans indication de prix, par les pièces Q. 649-650 des Archives départementales du Nord.

Il a pour titre :

Inventaire et vente des effets provenant du ci-devant archevêque de Cambrai qui ont été rapportés de Mons et vendus au directoire du district de Valenciennes.

La vente, commencée le 21 novembre 1792, finit le 24 à cinq heures et demie du soir. Quelques curiosités furent retenues pour les collections de la ville.

Outre et par dessus les objets ci-dessus inventoriés, j'ai déposé, dit l'officier municipal Sohier, dans une chambre du collège de cette ville renfermant les manuscrits de la ci-devant abbaye de St-Amand, les objets suivants renfermés dans une caisse, après en avoir constaté le nombre avec le citoyen Lenglé, membre du directoire :

Soixante-quatorze carrés à double verre, contenant des papillons et insectes.

Vingt-trois verres de même, vuides.

Une boëte de fer blanc contenant des coquillages.

Vingt-cinq bouteilles remplies de liqueurs renfermant des insectes.

Deux petites cornes que je crois être de faon.

Une pièce des Archives du Nord (Q.664) décrit ainsi la chapelle de Mgr de Rohan :

La crosse, la croix, un plat, une aiguière, un autre plat, deux buirettes, une boîte aux hosties, une petite clochette, un bougeoir et une navette, trois boîtes aux saintes huiles, un calice et une patène. Le tout en vermeil, provenant du ci-devant archevêque de Cambrai, faisant un poids total de 68 marcs 6 onces.

Dans le même dépôt (série 9.650), se trouve l'inventaire suivant, sans autre indication que ces mots : « Argenteries de l'évêque ». C'est la vaisselle de table du prince-évêque.

49 couverts, 16 cuillières à ragoût, 2 louches, 22 cuillières à caffé, six cuillières à sel, un tire-*moile*, douze fourchettes, cinq étiquets, six plats à rot, seize plats ronds, un bassin, deux casseroles, une cafetière.

On sait que bon nombre des plus purs conventionnels, à la suite de leurs plus éloquentes déclamations contre le luxe des ci-devant, se sont empressés, à la première occasion, de faire rentrer dans leurs buffets bien des pièces d'orfèvrerie destinées au Trésor, afin de n'avoir plus rien à leur envier.

Nous ignorons où l'archevêque de Cambrai avait porté ses pas en fuyant Mons. L'invasion française avait gagné la capitale des Pays-Bas. L'annexion de Mons avait été décrétée, les armes à la main, dans l'église même de Sainte-Waudru, le 11 février 1793. Toutefois ce ne fut pas sans protestation. Il y eut même du sang répandu. « Mais les Jacobins demeurèrent maîtres du champ de bataille, dit le Journal de Feller, à la date du 15 juin 1793, et ils finirent par demander la réunion à la France. On a beaucoup carillonné et illuminé le soir. »

Bruxelles n'était déjà plus un refuge assuré. Les représentants du peuple, Camus, Delacroix et Merlin de Douai, y prenaient le 13 février la décision suivante :

Avons arrêté que dans les trois jours qui suivront celui de la publication du présent arrêté, tous françois émigrés ou déportés seront tenus de se retirer des pays occupés par les armes françoises, ... requérons les généraux et commandants de place de prêter main forte à l'exécution du présent arrêté [1].

La ville de Maestricht s'ouvrait alors aux émigrés comme un asile aussi sûr qu'hospitalier. Aussi y affluèrent-ils en très grand nombre ; le comte de Fersen raconte qu'il a vu arriver en trois jours, dans le mois de novembre 1792, onze mille étrangers dans cette place forte. Ils se sentirent si bien soutenus par la population qu'ils ne songèrent pas, pour la plupart, à s'éloigner à l'approche des troupes de Miranda. Bon nombre d'officiers et de soldats

---

1. Journal de Feller *à la date citée.*

émigrés contribuèrent à la défense de ces remparts, pendant un bombardement qui dura du 21 février au 2 mars 1793.

Feller a célébré avec raison la charité de cette ville qui « n'est, comme on l'affirme, ni riche ni grande et qui a nourri plusieurs mois 546 (prêtres français) sans que rien ait manqué à aucun d'eux, et cela dans un temps qu'elle était elle-même dans la terreur et la souffrance [1]. »

Des listes fort étendues de ces réfugiés ont été publiées par la *Société historique et archéologique du duché de Limbourg* (année 1891). Elles ont été rédigées d'après les registres officiels. Celle du 16 février 1793 comprend 550 ecclésiastiques français, avec leurs noms, qualité et origine. On y trouve plusieurs curés ou religieux de notre diocèse. Une seconde liste est du 28 mars 1794 et une dernière du 1er avril 1794. Le nom de notre archevêque ne s'y rencontre pas.

D'ailleurs les Français avaient évacué la ville de Mons dès l'année 1793. Mais avant de s'éloigner, ils avaient mis le feu en différents points de la ville. Cependant on parvint à arrêter les incendies et la population jouit de quelques mois de trêve.

Enfin, dit Feller, à la date du 27 mars, les ennemis dont on ne peut exprimer la tyrannie, nous ont quittés le 26 à 10 heures trois quarts. Les clubistes les ont devancés de deux jours, ainsi que les Directeurs provisoires (les membres du Directoire) qui ont emporté avec eux l'argent qu'ils avoient reçu de Lille en échange de l'argenterie des églises, refusant de payer ceux qu'ils avoient employés ; tous se sont conduits en monstres.

Le jour même de leur départ, le *Te Deum* est chanté par les chanoines de Saint-Germain. Les dames chanoinesses de Sainte-Waudru « mettent force bras à laver leur église. » Leur collégiale est rebénite le vendredi-saint.

L'archevêque peut enfin rentrer dans sa ville de Mons, à la fois soulagée et purifiée. Le fait de ce retour est certain, bien que nous ne puissions en fixer la date. Les Carmélites de Douai et les Ursulines de Valenciennes, exilées à Mons, rapportent en effet, dans leurs annales, l'audience qu'elles ont obtenue de Sa Grandeur dans ces circonstances.

D'ailleurs, c'est durant ce séjour, en mai ou en juin, que

1. Journal. — 15 octobre 1793.

Mgr de Rohan donna son ***Règlement provisoire pour les curés, desserviteurs et vicaires de la partie françoise de son diocèse, pour le jour de leur rentrée dans leur paroisse*** [1].

Sous le gouvernement de la Jointe, c'est-à-dire du 1er août 1793 au 1er septembre 1794, il devint possible aux émigrés, violemment expulsés pour la plupart, de faire leurs justes quoique timides revendications. C'est dans cette même période que l'empereur François II fit son entrée à Mons. Mgr de Rohan, en chape, le reçut à la porte de Sainte-Waudru [2].

Mais soudain, le 26 juin 1794, la bataille de Fleurus vint de nouveau changer la face des choses. Avec plusieurs de ses prêtres et en compagnie d'autres prélats, l'archevêque de Cambrai dut s'avancer vers les régions du Nord. La Westphalie fut la terre privilégiée et hospitalière où ils se réfugièrent. Les troupes françaises n'y parviendront qu'en 1806. L'abbé Baston, chanoine de Rouen, se retira dans ces parages, auprès de Munster. Il a écrit dans ses mémoires cette phrase : « Ce canton de la Westphalie est peut-être de tous les lieux de l'Europe celui où nous sommes en plus grand nombre [3]. Tout ce qu'il y avait de plus auguste dans l'Église de France sembla s'y être donné rendez-vous ; on y vit nombre de ces prélats, jadis opulents, et alors dans le plus grand dénûment, dont on a écrit qu'ils avaient là conduite la plus exemplaire et qu'ils distribuaient aux pauvres les trois quarts de leur revenu. Munster, en particulier, devint la ville des évêques et comme une sorte de concile en permanence [4]. »

Le nom de l'archevêque de Cambrai ne se rencontre pas dans les mémoires que nous venons de citer. Les évêques de Rouen, de Séez, du Couserans, de Digne, d'Avranches, sont les seuls qui soient mentionnés dans ces récits. On sait cependant que Mgr de Rohan correspondait de Munster et plus tard de Breslau en Silésie, où il se trouvait le 14 mai 1800, avec ses vicaires généraux, au sujet de l'administration de son diocèse. Il leur transmettait de la Westphalie les règlements relatifs aux pouvoirs des missionnaires ou leur envoyait ses autres circulaires et les chargeait de distribuer

---

1. Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, t. III, p. 261.
2. Harmignies, *Mémoires sur la ville de Mons.*
3. *Mémoires de l'abbé Baston*, II, p. 250.
4. *Cameracum christianum*, p. LXIII.

les saintes huiles consacrées par lui à Munster [1]. Il ne serait pas impossible de rencontrer dans les papiers des collaborateurs de l'archevêque de Cambrai, les abbés Duvivier Joseph-Hippolyte, Defrenne Philippe-Jacques ou De Calonne, ancien official de Cambrai, un complément d'informations sur Mgr de Rohan, que nous avons demandé en vain à d'autres sources.

Mgr de Rohan accepta la renonciation demandée aux anciens évêques de l'Église de France par le Pape, à la date du 15 août 1801. Une dispense de ban datée du 22 novembre 1801 et enregistrée par M. Lallemand, pasteur de Saint-Nicolas à Valenciennes et vice-doyen pour les paroisses du diocèse, porte la signature de Ferdinand-Maximilien Méreadec de Rohan, archevêque de Cambrai. Le prélat devint l'aumônier de l'Impératrice Marie-Louise et mourut à Paris le 31 octobre 1813.

QUESTIONS

56. — Dans un grand tableau sur bois de 1m48 sur 1m24, représentant une Adoration des Mages, se trouve agenouillée une abbesse vêtue de blanc, avec voile noir, tenant sa crosse, et avec l'écu *d'or à la croix de sable accompagnée de quatre étoiles à huit pointes de gueules.* Quelle est cette abbesse ? *(E. B., à Douai.)*

57. — A qui appartiennent les armoiries suivantes dessinées à l'intérieur de la porte du repositoire de l'église de Marquette-en-Ostrevant (date : 1648), et reproduites à la partie supérieure d'un contrefort de la nef (date probable : 1650 à 1660) : *D'argent à un ours de sable rampant sur un tronc d'arbre au naturel, feuillé de sinople.* Cimier ou timbre : *un heaume lambrequiné, couronné d'une couronne de marquis, surmontée de la pièce de l'écu.* — Pourrait-on donner quelques détails biographiques ou historiques sur cette famille, qui devait être autrichienne ou espagnole ? *(R. P., à Marquette.)*

58. — On demande quelques renseignements clairs et précis sur les attributions des *trésoriers de l'église de Cambrai* pendant le moyen-âge. *(H. de C., à Tournai.)*

59. — Sur quels documents s'appuie-t-on pour donner le nom patronymique *de Fontaine* à Godefroid, le « bon évêque » de Cambrai,

1. L'abbé Capelle, *Biographie des prêtres du diocèse*, p. 175.

au lieu de celui de *de Condé*, alors qu'il était fils de Roger de Condé et qu'il figure sous ce nom de *de Condé* avec son père et ses frères dans différentes chartes de 1154 existant encore. Pourquoi, d'autre part, Nicolas, évêque de Cambrai, est-il souvent appelé par les historiens Nicolas *de Condé*, qu'on dit neveu de Godfroid et qui de son vrai nom doit s'appeler *de Fontaine? (H. de C., à Tournai.)*

60. — En 1708, après la capitulation de M. de Boufflers, à Lille, la place fut remise aux Hollandais, et le gouvernement des Provinces-Unies paraît, de 1708 jusqu'au traité d'Utrecht, y avoir établi sa souveraineté, souveraineté provisoire, d'un caractère un peu équivoque et sur la nature juridique de laquelle les renseignements n'abondent pas. Entre autres actes, ce gouvernement paraît avoir institué à Lille, à Douai, et dans les places conquises, l'exercice de la *religion prétendue reformée*. Cet exercice fut-il exclusif? Il y a eu, croit-on, des actes de persécution contre les catholiques; au moins la correspondance de Fénelon semble y faire allusion; mais il serait intéressant de savoir si la religion prétendue réformée, religion d'état des Provinces Unies, a été introduite par ce gouvernement dans les places et châtellenies occupées lors de la guerre de la succession d'Espagne. *(J. L., à Lyon.)*

61. — Les verrières de la métropole de Cambrai représenteront les saints évêques et les saints patrons du diocèse. Parmi eux figurera *Saint Winoc*. Au point de vue historique, ce saint doit-il porter le vêtement *noir* ou le vêtement *blanc*? Au point de vue esthétique, le vêtement noir ne formerait-il pas une large « tache d'encre »? (*Communiqué de l'archevéché de Cambrai.*)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1901

Présents : MM. l'abbé Th. Leuridan, président ; L. Quarré-Reybourbon, vice-président ; P. Vilain, secrétaire ; Edm. Leclair, trésorier ; Ém. Théodore, bibliothécaire-archiviste ; le baron Boissonnet, l'abbé Broutin, l'abbé Dewez, L. Flipo, R. P. Griselle, H. Leclair, l'abbé Mortreux, Emm. Thieullet, membres titulaires.

Communications du Bureau. — Les journaux de la région ont publié l'avis suivant :

La *Commission historique du département du Nord* a décidé, au cours de ses dernières séances, de former des recueils de photographies des monuments anciens et modernes de la région, des objets d'art ou d'archéologie existant dans les églises, établissements publics ou collections particulières du pays. Ces photographies seront classées par communes et constitueront des documents précieux pour notre histoire.

M. D. Petit, membre de la Commission, l'éminent photographe amateur, lui a déjà offert un certain nombre de magnifiques épreuves d'après les nombreux clichés qu'il possède et il se propose de continuer cette libéralité par des dons successifs. Un autre membre de la Commission, M. Ch. Spriet, qui a parcouru notre région du Nord en prenant toutes les vues de monuments intéressants qu'il a rencontrés, a mis également ses centaines de clichés à la disposition de la Commission, et M. D. Petit a bien voulu se charger, à titre gracieux, du tirage des épreuves positives de ces clichés. Cette collection de photographies de M. Ch. Spriet, qui a été honorée de deux grandes médailles d'argent et de vermeil et d'une médaille d'or de la Société des sciences et des arts de Lille, constitue un ensemble précieux, tant au point de vue documentaire qu'au point de vue de l'exécution irréprochable des clichés.

D'autres concours sont encore promis à la Commission historique, qui serait heureuse d'ailleurs de recevoir les épreuves photographiques intéressant l'histoire du pays que voudraient bien lui faire parvenir les nombreux amateurs photographes de notre région.

S'adresser à M. E. Debièvre, secrétaire de la Commission historique, 201, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille.

Un des membres présents fait observer que ce projet excellent n'est pas nouveau ; diverses tentatives ont été faites dans cet ordre d'idées, notamment par la Société de photographie du Nord. Il rappelle aussi le *Nord artistique et monumental* de Mgr Dehaisnes et la *Promenade à travers la Flandre maritime* de M. P. Bernard ; ces deux ouvrages constituent, en partie, la réalisation du projet de la Commission historique.

M. le Président ajoute que, dans le *questionnaire programme pour les monographies paroissiales du diocèse de Cambrai*, paru en janvier 1898, il a eu soin d'insérer un article tendant au même but :

MM. les conférenciers pourront joindre très utilement à leur travail tous les plans, dessins, *photographies* de l'église, intérieur ou extérieur, des chapelles, des monuments et objets d'art, qu'il leur sera possible de se procurer. Ils sont instamment priés de vouloir bien envoyer les photographies non collées sur carton, afin qu'on puisse en former plus aisément des albums diocésains.

Le cycle des *monographies paroissiales* n'est pas encore achevé, mais les dossiers qui sont parvenus à l'archiviste diocésain, contiennent déjà un bon nombre de plans, dessins, photographies, d'un réel intérêt. La *Société d'études* se proposait de réunir en album ces divers éléments et d'en tirer parti pour une publication d'ensemble, qu'elle aurait entreprise après avoir terminé l'*Épigraphie du département du Nord*. Elle voit avec plaisir la réalisation plus prochaine de ce travail par la Commission historique ; aussi le bureau a-t-il jugé opportun de reproduire l'avis ci-dessus, en invitant tous les membres de la *Société d'études* à apporter, quand ils le pourront, leur concours à celui de la Commission historique.

Dans le même ordre d'idées, il ne sera pas superflu de reproduire ce passage du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1901 de l'*Union Faulconnier* :

M. Le Bail émet l'idée de créer dans les journaux locaux, à la suite du procès-verbal des séances de l'*Union Faulconnier*, une sorte d'*Intermédiaire des chercheurs et curieux Dunkerquois*. « On intéresserait ainsi, affirme-t-il, une plus grande quantité d'amateurs que celle qui est limitée aux membres. Bien des Dunkerquois se feraient les collaborateurs volontaires de ces recherches et l'on insérerait leurs réponses à la suite du questionnaire. »

La *Société d'études* forme le vœu de voir s'introduire dans toutes les compagnies savantes de la région l'usage de ces *Questions et*

Réponses, qu'elle-même a mis en vigueur dès le premier fascicule de son *Bulletin*.

Lectures et Communications. — M. l'abbé MORTREUX, membre titulaire, communique un intéressant extrait des archives de la famille Delesalle, concernant deux *baptêmes administrés en la paroisse de Beaucamps*, durant la tourmente révolutionnaire :

Époque de la naissance de ma fille à Beaucamps. Le six de septembre mil sept cents noinante cinq, vers les sept heures du matin, est née Catherine Charlotte Alexandrine De le Salle, fille de Pierre Michel et de Charlotte Premecque, légitimement mariés le vingt-trois de décembre de l'année précédente ; Alexandre De le Salle, oncle paternel et Catherine Dartois, mère-grande maternelle furent parain et maraine à cette fille qui fut baptisée le jour de sa naissance vers les quatre heures après-midi par un ex-moine de l'Abbaye de St-Eloy, nommé Legrand, à cause de l'absence du curé du Lieu pour des motifs que la révolution fit naître.

Moribus hæc fiat filia grata Deo
Illa redempta tuo pretioso sanguine Christe
Fac ut post vitam cœlestia limina scandat
Cantatura Dei laudes in sedibus altis,
Gaudia cum sanctis captans sine fine beata
Diva fave votis, virgo Maria, meis.

Époque de la naissance de mon fils à Beaucamps. Le trois de mai mille sept cents noinante-sept, à cinq heures après-midi, naquit Pierre François De le Salle, fils de Pierre Michel et de Charlotte Prémecque ; François De le Salle, oncle paternel au nouveau-né, fut parain et Anastasie Prémecque, tante maternelle au dit enfant, fut maraine ; il fut baptisé le quatre du dit mois à sept heures du soir, par Célestin Joseph Hornez, prêtre séculier du Diocèse de Tournay. Le Curé n'avait pas encore trouvé le chemin assez applani pour rentrer en sa paroisse.

Filius hic fiat fidus amore Deo ;
Det Deus omnipotens illi contemnere semper
Illecebras mundi, verum cœlestibus uri;
Ut pius extinctus, divas tendat ad ædes,
Possessurus opes cœli, sub Patre supremo.
Illorum patris subscripti vota fecundes
Viribus ex totis quæso, benigne Deus !

PIERRE MICHEL DELESALLE [1].

1. Ce Pierre-Michel Delesalle est décédé à Beaucamps le 15 août 1818 à l'âge de 88 ans.

Le même membre a levé copie dans les archives de Beaucamps, du *testament de maître J.-B. Delahaye, curé de Beaucamps et Englos*, daté du 27 août 1699 et corroboré à Tournai le 2 décembre de la même année.

In Nomine Domini. Amen.

Je Jean-Baptiste-Eusèbe De la Haye, prêtre et pasteur de Beaucamp et Englos, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle ; désirant pourvoir au salut de mon ame et disposer des biens que Dieu m'a prétés dans cette vie, je fais mon testament et ordonnance de dernière volonté en la forme que s'en suit, révoquant toute autre, réservant le pouvoir de cellui-ci présent changer, augmenter ou diminuer comme bon me semblera.

Primo. Je donne mon ame à Dieu mon créateur, me recommandant à la bienheureuse Vierge Marie, à mon bon ange gardien, à mes patrons, à toute la cour céleste, laissant mon cors à la terre pour être enterré dans le cœur de l'Eglise de Beaucamp, ordonnans à mes exécuteurs du testament de faire poser sur mon tombeau une pierre de marbre blanc, en souvenance de moy et de ce que j'auray fondé, de la grandeur de huit quarreaux et que, si faire se peut, les dits testamenteurs auront soin de faire chanter mon service le corps présent, ou, si non, le plus tôt que faire se pourra, avec douze torches et six chandeilles sur l'autel, chacune de demi livre, dont douze pauvres garçons qui porteront les dittes torches auront de l'estaminette ou drap blanc pour leur faire une camisolle.

2° J'ordonne qu'au jour de mon service on distribuera aux pauvres de la paroisse qui y assisteront et prieront Dieu pour le repos de mon ame six rasières de bled converti en pain, comme encore aussi six le jour qu'on chantera l'obit du boult du mois : et aux parents, confrères et amis y assistans tant au service qu'au dit Obit qui sera à neuf psaumes et neuf leçons un honête diner par ensemble à la discrétion de mes testamenteurs, ordonnant pour ce trois florins à celui de mes confrères qui chantera le dit obit, aux prêtres qui célébreront la messe au jour de mon service dans l'église de Beaucamp vingt patars de rétribution.

3° item. Je veux que les..... etc. [1]

4° item. Je donne à la table des pauvres de Beaucamp une lettre de huit cens florins en capital sur les états de Lille réduite présentement au denier vingt deux et demy, le revenu annuel étant de septante deux livres, douze sols, six deniers, à charge de chacun an de douze messes chantées du vénérable St Sacrement, à scavoir chaque premiers jeudis du mois, dont chacune messe le curé aura

1. Cet article comprenait diverses prescriptions relatives à des membres de la famille du curé Delahaye et a été omis dans la copie des archives de Beaucamps.

dix patars pour salaire, le clercq cinq patars, et pour ce le clercq sera tenu de carillonner du matin avant la messe. Et après chaque messe on distribuera à douze des plus pauvres de la paroisse qui seront choisis par le pasteur et auront assisté, chacun deux patars et demy ; sans toutefois comprendre pour un de ces pauvres le clercq selon la coutume introduitte, puisqu'il a d'autre part son salaire.

5° item. Tous les jours de l'octave du vénérable S. Sacrement, le soleil couchant, le Vénérable exposé, on chantera l'hymne *Sacris solemniis*, l'antienne *O sacrum convivium* puis le *Magnificat* et ensuite encore l'antienne *O sacrum convivium* avec la collecte *de Venerabili*; puis le *Tantum ergo*, etc., avec la bénédiction; pour ainsi exciter le peuple à une plus grande dévotion vers cet adorable sacrement, finissant ensuite avec le *Salve regina* ; et pour ce le pasteur aura deux patars chaque jour et le clercq un patar, se souvenant tous deux que la rétribution d'un tel devoir leur sera plus grande dans le ciel.

6° item. J'ordonne que pour le pain, vin et luminaires, sera par le pauvrieur païé à l'église seize patars tant pour les dittes messes, vêpres et saluts.

7° item. J'ordonne que tous les ans au jour anniversaire de mon trépas sera chanté à la charge de l'Eglise de Beaucamp dans icelle par le pasteur un obit à trois pseaumes et trois leçons et commendasses pour le repos de mon ame et celles de mes pères et mères et autres parens, dont le curé aura rétribution de vingt patars, le clercq dix et sera pour lors encore distribué à douze pauvres, choisis comme dessus par le pasteur, qui y assisteront et prieront Dieu pour les ames susdittes (sans entre iceux pauvres, non plus qu'aux autres distributions y comprendre le clercq) chacun trois patars.

8° item. J'ordonne que mon ame soit recommandée aux prières du peuple à perpétuité chaque dimanche au prône de la messe et pour ce le curé aura vingt patars et le clercq dix et ce d'un de profundis en particulier.

9° item. Sera encore chanté à la charge de l'église à toujours la messe à l'honneur de Notre-Dame des sept douleurs le vendredy immédiatement précédant la semaine S^te^ pour quoy le pasteur aura douze patars, le clercq six. Comme aussi sera obligé la ditte église de faire chanter matines entières avec la messe à l'honneur de saint François Xavier le troisième jour du mois de décembre de chaque année et pour cela le pasteur aura vingt patars et le clercq dix et sera le dit clerq obligé de carillonner la veille et encore le matin les jours pour les dites messes et matines ; priant le pasteur d'exciter le peuple d'y assister; pour à quoi subvenir je donne à l'église de Beaucamp mes trois cens septante deux verges de terre à labeur située à Beaucamp que j'ai acquise de Louis Bilau, tenue de la seigneurie de la Fresnoye ; priant le dit de les vouloir amortir par dévotion et par ainsi coopérer aux dévotions susdittes : ou si non constituer un vivant mourant. Finalement pour accomplir et exécuter ce mien testament,

je choisis Mon^r^ Jean François Erouart, pasteur d'Hallennes, avec Mon^r^ Pierre Barbez, pasteur de Ligny et Mr Adrien De la Haye, docteur en médecine, aussi exécuteur avec les deux autres, donnant à Monsr le pasteur d'Hallennes les deux tomes du *Dictionnaire historique* de Moréri en souvenance et à M^r^ le pasteur de Ligny un livre intitulé *Hortus pastorum*, lesquels tous je supplie d'accepter cette charge et l'exécuter de point en point selon la forme et teneur ; voulant en outre qu'il leur retourne ce qui est de coutume appartenir aux testamenteurs.

Ainsi fait et signé à Beaucamp le jeudi 27e d'aout, veille de St-Augustin de l'an 1699.

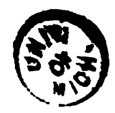
Etait signé : JEAN-BAPTISTE EUSÈBE DE LA HAYE
past. de Beaucamp et Englos.

M. V. Dorchies, pasteur de Beaucamp et d'Englos, en a tiré copie le 20 de décembre 1701.

M. P. VILAIN, secrétaire, donne lecture de la première partie du compte-rendu de l'excursion du 14 novembre 1900 à Saint-Omer. Il offre, à cette occasion, à la *Société d'études* l'album de planches lithographiées exécutées par son grand oncle, M. Wallet, et représentant les principaux *monuments de Saint-Omer*.

M. L. QUARRÉ-REYBOURBON, vice-président, dépose sur le bureau un certain nombre de *fiches* recueillies par lui et destinées à la *Bibliographie de Fénelon*.

M. l'abbé BROUTIN, membre titulaire, a trouvé aux Archives départementales un document important concernant la *Chapelle des Malades à Saint-Amand* et que le *Bulletin* publiera ultérieurement.





D'après un dessin de M. O. Macqueron 1860

EGLISE DE BEAUMERIE PRÈS MONTREUIL

ABBEVILLE. — LITH., E. WINCKLER

UNE ÉGLISE GOTHIQUE DU XVIIe SIÈCLE

PAR

M. Roger RODIÈRE

Membre associé de la Société d'études.

I.

Le 9 avril 1629, les marguilliers et paroissiens de l'église Saint-Walloy de Beaumerie [1] passaient, avec trois maîtres maçons de la ville de Montreuil, le marché suivant :

« Furent présens et comparantz en personnes Germain de La Borde, Charles Tellier et Nicolas Roussel, m^es massons dem^s en ceste ville de Monstrœul; lesquelz moiennant la somme de mil livres que Pierre de Boullongne sieur de Beaurepair, Henry Wlart sieur de Harboville, Anthoine Fierbrache lieutenant de Beaumery, Claude de Rambure et Robert Breffort, tous parroissiens de l'église dud. Beaumery, faisans et représentans la communaulté dud. Beaumery, à ce présens, ont promis paier ausd. de La Borde, Tellier et Roussel, selon et aux termes quy seront cy après déclarez, iceulx de La Borde, Tellier et Roussel ont promis et seront tenuz construire et bastir ung cœur en l'église dud. Beaumery de pierre blanche de la longueur de trente six piedz et de vingt et un piedz de largeur, ou de telle aultre largeur que le bois pœult porter, le tout dedans en dedans; et pour ce faire fournir toutes les matières, chaux et sable qu'il sera besoing. Et led. cœur faire bien et deuement dans le jour de St Remi prochain. Lad. ouvrage sujecte à réception et visitation. *Lequel cœur sera faict samblable à celuy de l'église de Nœufville en Boulenois* [2], excepté qu'au lieu de quatre ou cincq piedz de gresserie qu'il y a aud. cœur de Nœufville par dehors, iceulx La Borde, Tellier et Roussel ne seront tenuz au cœur dud. Beaumery y mectre seulement trois piedz, y comprins le soubassement parquetée de cailloux, et par dedans lad. église y sera emploié trois piedz de cailloux. Dans lesquelles ouvrages sera aussy comprins le campenaire avecq deulx fenestres, semblable aussy à celuy dud. Nœufville. Tantmoins à laquelle somme de mil livres iceulx de Boullongne,

---

1. Beaumerie, village de l'ancienne banlieue de Montreuil, à une lieue à l'est de cette ville.

2. Neuville, village du Boulonnais, aux portes et au nord de Montreuil.

Wlart, Fiébrache, Rambures et Breffort ont promis et seront tenuz paier ausdictz de La Borde, Tellier et Roussel la somme de sept cens livres, et ce à mesure que l'ouvrage se fera. Et ce l'un pour l'aultre et ung seul pour le tout, sans division et in solidum, renonçans etc. et en leurs noms privez. Et le surplus portantz trois cens livres, iceulx de Boullongne, Wlart, Fiébrache, Rambures et Breffort seront tenuz la paier ou faire paier dans ung an d'huy ou plus tost s'ilz en font la cœullette. Et à l'entretenement des présentes ont lesdictes parties oblegé leurs biens et héritages, selon et ainsy qu'il est cy dessus mentionné. Comme aussy lesd. de La Borde, Tellier et Roussel, l'un pour l'aultre et ung seul pour le tout indivisément, le tout soubz l'obligation de leurs biens et héritages; accordant raport etc. promectantz etc. renonçantz etc. Faict et passé aud. Monstrœul le neuf^me^ jour d'avril mil VI^c^ vingt nœuf, pardev^t^ les no^res^ royaux soubsignez aud. lieu, et ont signé les parties. Ont promis lesd. de Boullongne, Wlart, Fiébrache, Rambures et Breffort, de faire charier les fassines et gros bois pour faire la chaux et charier les grez qu'il conviendra, où seront comprinses quatre charées (?) au vilage de Hubersent[1]. Lesquelz entrepreneurs se pourront aider des vielz matériaulx qu'ils trouveront aud. cœur de Beaumery, et lesquelz parroissiens seront tenuz de charier le bois qu'il conviendra pour hourder lesd. entrepreneurs, quy seront tenuz de faire bon mortier, le tier de chaux, et en oultre de paver led. cœur d'église en leur fournissant le pavé, et de faire les autelz de lad. église.

DE BOULLONGNE, RAMBURES, FIERBRACHE, WLART, Charles TELLIER, Nicolas ROUSEL, Robert BRÉFORT, G. LABORDE, ALLARD (notaire).

» Et led. jour lesd. de La Borde, Tellier et Roussel ont receu dud. s^r^ de Beaurepaire la somme de cent cincquante livres, tantmoins au marché cy transcript, dont etc. Et ont signé. En tantmoins de ce que led. s^r^ de Beaurepaire a promis donner à lad. église.

G. LABORDE, Charles TELLIER, Nicolas ROUSEL, ALLARD ».[2]

II.

Quelques années plus tard, les habitants de Beaumerie remboursèrent au sieur de Beaurepaire, — le grand bienfaiteur de la paroisse à cette époque, — une partie des avances qu'il avait faites pour les travaux à l'église. Voici le texte de l'acte :

« Furent présens et comparans en personne Maistre Hughues Laisné, prestre curé propriétaire d'Escuir et Beaumery; Me Michel Morlœul,

---

1. Hubersent, village du Haut Boulonnais, à quatre lieues de Montreuil, célèbre, dans le pays, pour ses carrières de grès.

2. Minutes du notaire Allard. Étude actuelle de Me Plesse, à Montreuil.

aussy prestre, chapelain dud. Beaumery; Henry Wllart, escuier, sieur de Harbouville; Jehan Carpentier, merglier; Claude de Rambures, Louis Poulletier, tous parroissiens de lad. église de Beaumery, faisans et représentans la plus saine partie de la communaulté parroissienne dud. lieu; et ont recongnut comme par le compte et rassemblement qu'ilz ont ce jourdhuy faict avecq honnorable homme Pierre de Boullongne, sieur de Beaurepair, aussy parroissien de lad. église, de toutes les advances que led. s^r de Beaurepeair a faict pour lesd. parroissiens, tant pour la construction d'une maison et tenement pour y faire la résidence du chapelain de leur église que pour la construction des cloches à présent posez en lad. église, tous receuz faictz par led. s^r de Beaurepeair desduictz et comptez, ilz se sont trouvez redebvables vers iceluy de la somme de trois cent trente nœuf livres tz.; pour demeurer quicte de laquelle lesd. curé, merglier et parroissiens ont ceddé, quicté et transporté aud^t de Beaurepeair, à ce présent et acceptant en personne, sçavoir la somme de six vingtz livres tz. deube ausd. parroissiens pour les baulx à louage par eulx faictz pour ceste année à plusieurs particuliers des prez communs dud. lieu de Beaumery, l'adjudication desquelz prez ils ont présentement mis ès mains aud. s^r de Beaurepeair; de plus, la somme de trente livres à prendre sur les particuliers du hameau de St Nicolas aux Champs ; laquelle somme ilz ont promis paier pour leur cottization de la part des cloches mises à lad. église, sans comprendre en lad. cottization la maison et ferme de l'Hostel-Dieu. De plus ont encore ceddé et transporté aud. de Boullongne la somme de trente livres deub à lad. église par plusieurs particuliers pour arrérages de plusieurs rentes escheues pendant la recepte que led. s^r de Beaurepeair a eu du maniment du revenu de lad. église ; toutes lesquelles sommes cy dessus transportez lesd. comparantz en qualité de parroissiens et merglier de lad. église, et faisant pour icelle, ont promis faire bon et valoir aud. de Beaurepeair, pour s'en faire par luy paier comme il advisera. Et par le moien de la desduction desd. sommes cy dessus transportez, portans nœuf vingtz livres, demeure encore deub aud. s^r de Beaurepeair la somme de sept vingtz six livres. Pour demeurer aussy quicte de partie de lad. somme, iceulx curé, merglier et parroissiens se sont tenuz pour rempliz et remboursez au feur du denier vingt, de la somme de vingt deux solz tz. d'une part, de rente surcenssière deube par led. s^r de Beaurepeair pour le patis nommé la Marlière, et douze solz tz. pour un aultre jardin nommé le Maisnil, sans que jamais lesd. parroissiens y puissent aucune chose prendre. Et à ce moien il demeure quicte et deschargé desd. rentes, sauf que cy après il sera loisible ausd. curé et mergliers de retirer lesd. rentes en rendant la somme de trente quatre livres pour le rembours d'icelles. Et pour le surplus montant à six vingtz deux livres, qu'ilz ont recongnut debvoir oultre lesd. sommes cy dessus baillez, iceulx curé et parroissiens aud. nom ont promis le paier aud. s^r de Beaurepealr à sa volonté et requeste. A quoi faire ilz ont obleigé le bien et revenu temporel de lad. église sans qu'en leurs

noms privez ilz puissent estre poursuiviz pour le paiement d'icelle. Accordant sur iceulx raport et main assize, mise de faict, etc. Faict, passé en la maison dud. lieu de Beaurepeair le treiziesme jour d'aoust mil six cens trente trois, pardev[t] les notaires royaulx soubsignez aud. lieu. Et ont signé.

LAISNÉ, WLLART, Jehan CARPENTIER, RAMBURES, P. DE BOULLONGNE, POULETIER, ALLARD ».[1]

III.

Le second des actes qui précèdent n'offre pas un intérêt particulier.

Mais il n'en est pas ainsi du premier. Le lecteur a certainement remarqué que les marguilliers et paroissiens obligent les entrepreneurs à construire le chœur de Beaumerie sur le modèle de celui de Neuville.

Or nous sommes en 1629, et le chœur de Neuville est daté de 1507, comme on le verra tout à l'heure. Il y a donc là un curieux exemple d'imitation, en plein règne de Louis XIII, d'un édifice de la dernière période gothique.

La vieille église de Beaumerie est démolie depuis plus de trente ans ; celle de Neuville, à son tour, va disparaître l'an prochain. Mais, par un rare bonheur, la riche collection iconographique de M. Henri Macqueron [2], d'Abbeville, contient les dessins au crayon de ces deux églises [3], vues prises le 20 février 1860 par M. O. Macqueron. Avec son obligeance bien connue de tous les chercheurs de la région, l'aimable et savant collectionneur a bien voulu me permettre de faire reproduire ces précieux croquis, que je publie ci-contre.

A première inspection, la ressemblance évidente entre les deux édifices saute aux yeux ; elle avait certainement frappé le dessinateur, puisqu'il avait réuni les deux dessins sur la même page de son album.

---

1. Même source.

2. Cette collection, la plus riche de la province, contient entre mille autres choses curieuses, des croquis de toutes les églises de Picardie pris vers 1860. Beaucoup d'églises des environs de Montreuil, depuis lors démolies ou modifiées, figurent dans cette série. (Conchil, Campigneulles-les-Petites, Wailly, Dannes, Quend, etc.).

3. Une représentation, fort vague et confuse, de l'église de Neuville avec son campenard, se voit sur la vue de Montreuil, par Johann Peters (fin du XVII[e] siècle).

Il est cependant aisé, pour un œil tant soit peu exercé, de noter une certaine décadence appréciable entre le modèle de 1507 et la copie de 1629 : dans cette dernière, la forme des arcs des fenêtres est gauche ; les moulures des baies et surtout l'acrotère du petit portail ne sont plus travaillés avec ce fini des artistes du moyen-âge, dont le XVII[e] siècle avait perdu le secret.

Je devrais ajouter ici une brève description des deux édifices.

Mais je ne puis parler de l'ancienne église de Beaumerie que par ouï-dire, car elle était détruite avant ma naissance. Il en reste seulement quelques pierres, utilisées comme matériaux dans le mur du jardin de l'école des Sœurs, élevé vers 1865 après la démolition de l'église. L'une de ces pierres porte, en relief, dans un cartouche orné et travaillé avec soin, la date 1630, qui est celle du chœur ; sur une autre est sculpté, de même, le millésime 1635, année probable de la construction de la nef. Il est à remarquer que cette nef sans caractère, figurée sur le dessin de M. Macqueron, ressemble fort à la nef de Marles (village voisin), qui est datée de 1634 par une pierre en relief du même genre.

L'église de Beaumerie ne contenait d'autre objet intéressant que la pierre tombale de Charles de Lattre, écuyer, sieur du Termé, ancien échevin et vice-mayeur de Montreuil, mort à Beaumerie le 8 novembre 1671 et inhumé dans le chœur de l'église contre la balustrade du sanctuaire du côté de l'épitre, « où se trouve encore (en 1828) sa pierre de tombe sous le premier banc » [1]. Ce personnage était le gendre de Pierre de Boullongne, seigneur de Beaurepaire, dont il a été parlé plus haut. La dalle funéraire n'est pas détruite, mais, placée dans le cimetière, au pied de la croix de paroisse, elle s'est complètement oblitérée et l'épitaphe n'est plus lisible.

En 1862-64, ce pauvre vieil édifice, qui était devenu fort caduc, fut remplacé par une église neuve, d'un bon style ; et, les traditions de bienfaisance survivant à travers les siècles, ce fut encore, comme au XVII[e] siècle, le seigneur de Beaurepaire qui prit l'initiative de la reconstruction ; mais le regretté M. de Baizieux alla plus loin que Pierre de Boullongne ; il paya tout, et fit à la paroisse de Beaumerie le don gratuit de la jolie église élevée par ses soins.

---

1. Mss. de M. de Baizieux, généalogie de Lattre du Rozel.

J'en viens à Neuville ; ici le vieux chœur est encore debout ; on dit même que le respectable curé, M. l'abbé Gresy, qui préside en ce moment à la construction d'un temple plus vaste et plus somptueux que l'ancien [1], a l'intention de conserver cette relique du passé, et d'en faire une chapelle de cimetière ; seuls, la nef et le transsept disparaîtraient.

Quoi qu'il en soit, dans son état actuel, l'église Saint-Waast de Neuville, bâtie en craie du pays, forme une croix latine très peu allongée. La tour, bâtie à l'occident, et faisant porche extérieur, ne date que de 1861, ainsi que la nef et une partie du transsept ; il faut rendre cette justice à l'architecte, qu'il a très scrupuleusement suivi le style du chœur ; les fenêtres géminées, les voûtes en pierre, sont d'un bon style du XVe siècle ; on n'a pas donné dans le travers, trop fréquent à notre époque, d'accoler au vieux chœur une nef neuve d'une hauteur et d'une largeur absolument disproportionnées [2].

Les deux bras de croix ont des voûtes d'ogive, également renouvelées ; les pignons du transsept sont éclairés chacun par une grande fenêtre à trois lumières. Les murs du croisillon sud sont entièrement anciens ; l'autre bras du transsept a été presque rebâti et ses murailles, autrefois plus basses que celles du chœur, sont aujourd'hui de hauteur égale. Une ouverture très large, pratiquée dans la muraille en forme d'embrasure (c'est ce que l'on nomme un hagioscope), permet aux fidèles placés dans le croisillon nord de voir le prêtre à l'autel [3]. Dans la chapelle du sud, cette baie est remplacée par un passage conduisant directement dans le chœur [4].

Cette dernière partie de l'église a été à peine retouchée en 1861 ; on s'est contenté de restaurer les meneaux des fenêtres,

1. La nouvelle église s'élève grâce à la générosité des Pères Chartreux de Notre-Dame des Prés, et sur les plans de M. Clovis Normand, l'architecte bien connu.

2. Comme cela s'est fait à Wailly, au Saulchoy, à Saint-Josse-sur-Mer, etc., etc.

3. La même disposition existe à Brimeux, à Marquise, etc.

4. Il n'est pas probable que l'église de Beaumerie ait jamais été voûtée; l'imitation de Neuville n'a pas été poussée jusque-là. Le marché de 1629 ne parle pas de voûtes, et semble même supposer une charpente apparente quand il stipule que le chœur à bâtir aura une largeur de 21 pieds « ou telle aultre largeur que le bois pœult porter. »

qui sont au nombre de cinq et de forme géminée, avec remplages flamboyants dans le tympan. Le petit portail latéral, qui figure sur le dessin, est surmonté d'une archivolte en accolade, avec acrotère servant de cul-de-lampe à une niche dont le pinacle est sculpté en forme d'écailles de poisson ; toute cette ornementation est très finement soignée.

L'arc triomphal est de forme brisée, mais très obtuse, et sa maçonnerie porte la trace du frottement des cordes de la cloche ; on voit d'ailleurs, par le dessin de M. Macqueron, qu'un campanile ou *campenard* à double arcade cintrée existait encore sur le transsept en 1860. Il fut détruit en 1861, quand on éleva le clocher qui va disparaître à son tour.

La voûte du chœur, quoique basse, est remarquable. Portée sur ogives par de grosses nervures prismatiques et des doubleaux en tiers-point surbaissé, elle ne comprend que deux travées, plus le chevet à trois pans. La clef de l'abside porte un agneau pascal avec cette légende circulaire en lettres gothiques :

agnus † dei. ihs. a. maria.

Celle de la première travée, ornée de deux clefs posées en sautoir, porte une inscription plus importante qui nous donne la date du chœur :

⁖ lā mil v^c et fept fut m ⁖ ife celle [1].

Et les clefs, posées dans le champ, complètent la légende : *L'an mil cinq cens et sept fut mise celle* CLEF [2].

Les culs-de-lampe qui soutiennent les retombées de la voûte ne manquent pas d'intérêt ; malheureusement ils sont mutilés. Ceux du chevet représentent des anges tenant des écussons qui ont été bûchés (sans doute aux armes de la famille d'Arques, qui possédait la seigneurie de Neuville pendant la première moitié du XVIe siècle).

---

1. Cette inscription m'a intrigué quinze ans. Mal sculptés par un maçon de village, avec des signes d'ornementation au milieu d'un mot (*m ⁖ ise*), ses caractères ne se laissent pas aisément déchiffrer. C'est seulement en corrigeant les épreuves du présent article, le 28 janvier 1901, que j'ai été assez heureux pour lire les derniers mots, qui jusqu'alors avaient résisté à mes investigations.

2. Ce genre de rébus était familier à nos pères. Dans combien de cabarets de village ne voit-on pas encore l'enseigne de la croix d'or ainsi figurée : *A la + d'or* ? Je connais aussi une taverne, placée *au cœur* (au centre) d'une commune, et qui porte pour enseigne : *Au ♡ du village*.

A gauche on voit deux personnages agenouillés sur des prie-Dieu; ce sont le fondateur et la fondatrice de l'église. A droite est représenté un sujet qu'on retrouve fréquemment dans l'iconographie chrétienne : les deux dragons à tête d'oiseau buvant dans un calice (symbole, dit-on, de la communion sacrilège ?) Les autres sujets sont trop endommagés pour qu'on les distingue. Le badigeon qui empâtait ces sculptures ainsi que tous les murs de l'église a été gratté il y a une dizaine d'années; il laissait entrevoir une ancienne peinture murale sur les culs-de-lampe.

Un larmier court, au dehors, sous l'appui des fenêtres; cette disposition ne se reproduit pas à l'intérieur.

J'ai connu dans l'église une pierre funéraire du XVIIe siècle, d'un nommé François Fauquembergue; elle a disparu vers 1890 et n'offrait pas, du reste, grand intérêt. Il subsiste encore, sous le porche, deux grandes dalles de grès sans inscription, ornées seulement d'une grande croix haussée; ces pierres tombales sont du genre de celles que décrit M. de Caumont à la p. 768 de son ***Abécédaire d'archéologie religieuse*** [1].

Somme toute, l'église de Neuville, bien qu'exiguë, étroite et basse, n'est pas dépourvue d'intérêt; c'est un bon modèle d'église rurale et il serait à souhaiter qu'elle ne disparût pas tout entière. Quoi qu'il en soit, le dessin que je publie en conservera le souvenir [2].

IV.

Le lecteur s'étonnera peut-être de voir construire, sous le règne de Louis XIII, une église gothique Mais il faut savoir que, dans nos régions du Nord, le style ogival a persisté, plus ou moins dégénéré, près de deux cents ans après les commencements de la Renaissance. Je ne vois guère à citer chez nous, comme édifices

---

1. Il en existe des similaires à Crécy-en-Ponthieu, à Wimille, et au Musée de Boulogne (provenant de l'église démolie d'Audembert). Il y aurait un travail d'ensemble à faire sur ces monuments funéraires.

2. Il est intéressant de noter que l'archidiacre Abot, visitant en 1715 l'église de Neuville, consignait sur son registre les notes suivantes : « L'église de Neufville est couverte de tuilles. Le chœur voûtté. La nef ne l'est pas. Il y faut un pavé et un ornement verd.... La chapelle de la Sainte Vierge est propre. M. le curé promet de faire faire un autel pareil de l'autre costé... Paroissiens dures et peu curieux de leur église.... » (Arch. du Pas-de-Calais, G. 36, f° 32).



D'après un dessin de M. O Macqueron 1860

EGLISE DE NEUVILLE PRÈS MONTREUIL

ABBEVILLE. — LITH., E. WINCKLER


UNI.
OF

du XVI[e] siècle élevés dans le goût nouveau, que le portail d'Hesdin (1582) et le chœur de Réty.

Parmi les monuments gothiques du XVII[e] siècle à dates certaines, situés aux environs de Montreuil, de Boulogne et d'Hesdin, je puis énumérer le beffroi de Calais (1607-1610), les églises de Cormont (1604), Desvres (1607-1656), Parenty (1614), Werchin (1608-1676), Radinghem (1628), Avondances (1610), Tramecourt (1612), Coupelle-Vieille (1662), Regnauville (1609, démolie en 1849, gravure de Cicéri), Alincthun (1620), Bellebrune (1656), Selles (166.), Audrehem (1650), Canlers (1684), Bergueneuse (1622), Le Biez (1628), Bailleul-lez-Pernes (1619-1623), Hestrus (1585-1636-1696), Nédonchel (1617), Wambercourt (1617), Valhuon (1696), Grigny (1680) ; les voûtes des chœurs de Bazinghem (1604) [1], Buires-le-Sec (1617), Planques (1625) [2], les chapelles latérales (1602-1603) et l'abside (1690) du chœur d'Hesdin ; le chœur d'Heuchin (1601-1630) ; une travée du chœur d'Attin rebâtie en 1697 en harmonie avec le reste du chœur qui est du XV[e] siècle.... [3].

Plus loin dans l'Artois, je citerai l'église de Bapaume, monument important élevé de 1570 à 1622.

A quelques exceptions près (comme Canlers et Coupelle-Vieille), tous ces édifices sont d'un assez bon style, et si l'on n'en connais-

---

1. Voûte refaite sur les retombées et les formerets d'une curieuse voûte romane du XII[e] siècle ; la petite église de Bazinghem est fort intéressante. (Voy. Enlart, *Archit. romane en Picardie*, p. 176). Je donne ici les inscriptions inédites de la voûte :

1[re] clef : SANCTE ELIGI ORA PRO NOBIS....

2[e] clef : DOMVS MEA DOMVS ORATIONIS VOCABITVR. 1604.

Sur la face intérieure du doubleau médian :

MESIRE · IACQVES · HAMEREL · PBRE · CVRE · EN · SON · VIVANT · LVI · E · SES · PAROISIENS · ONT · FAICT · VOVTER · LE · CEVR · DE · SIENS (céans). PRIES · DIEV · POVR · EVLX.

2. La voûte du chœur de Planques était de 1548, date qui se voit sur un cul-de-lampe. Elle « tumba... le 13 novembre 1623... pour avoir esté chargée peu auparavant de trop de matériaux. » (*Reg. de catholicité*, cité par M. l'abbé Fromentin (*Fressin*, p. 221). On la refit en 1625 dans un style absolument conforme à celui de l'édifice, antérieur de 80 ans.

3. *La Chronique de Dom Robert Wyart* (B. N. lat. 12889, p. 240), nous apprend que le village d'Attin fut brûlé et ruiné de fond en comble en janvier 1674 par les Impériaux. C'est sans doute à la suite de ce désastre que le chœur fut en partie rebâti.

sait la date on pourrait les attribuer à une époque voisine de l'an 1500.

Il y a mieux : en plein XVIIIe siècle, les chœurs d'Étaples et d'Ambricourt (1702), la voûte d'Écuires (même date, d'un très bon style du XVe siècle), l'église de Campigneulles-les-Petites (1705), celles de l'Hôpital des Orphelins de Montreuil (1753), de Tournehem (nefs 1698, 1719 ; chœur 1754), et de l'abbaye de Licques (1747) sont encore construits dans un style gothique bâtard, ainsi que la célèbre abbatiale de Corbie (1701).

En résumé, on peut affirmer que dans le Ponthieu, le Boulonnais et une bonne partie de l'Artois, l'architecture dominante au XVIIe siècle est un dérivé de l'art gothique, et que durant toute cette période, les églises à voûtes d'ogive et à fenêtres en tiers-point sont beaucoup plus nombreuses, dans cette région, que les édifices à plafond en berceau et à ouvertures en plein cintre [1].

Je termine par une autre remarque générale qui s'applique à la même région. Chez nous, avant 1789, la construction et l'entretien des chœurs des églises étaient dévolus aux seigneurs et aux décimateurs, tandis que la nef était à la charge des paroissiens. Ces derniers, généralement pauvres, n'élevaient souvent que de misérables bâtisses sans style, mélange hétéroclite de tous les matériaux imaginables. On conçoit dès lors pourquoi, si fréquemment, une nef sans caractère est accolée à un chœur d'une belle architecture ; le contraste est parfois frappant ; il était presque la règle générale avant le milieu du XIXe siècle. Depuis lors, de tels changements ont été faits dans la plupart des églises que ces dissemblances anciennes se sont trouvées effacées en bien des endroits.

On ne saurait trop se hâter d'étudier ce qui reste de nos vieilles églises, avant que les démolitions et les restaurations ne les aient fait entièrement disparaître.

---

1. Dans une étude très intéressante et très bien faite sur *les Boiseries et décorations intérieures dans le Boulonnais au XVIIIe siècle*, (Voir les *Mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 28e session, 1899, t. II, p 963-968), Melle Marie Bengesco dit excellemment : « L'art provincial a toujours été en retard sur l'art pratiqué dans l'Ile de France, mais c'est surtout dans le Boulonnais que les artistes restèrent attachés pendant plusieurs générations aux mêmes modèles. Il serait donc bien imprudent de dater, sans preuves d'archives, la partie décorative de ses monuments. » (p 964). — J'ajouterai : et la partie architecturale aussi !

TRANSLATION DES CIMETIÈRES DE LILLE

en 1779

PAR

M. Louis QUARRÉ-REYBOURBON

Vice-Président de la Société d'études.

A Lille, autrefois, chaque paroisse avait son cimetière. Les personnages notables étaient inhumés dans l'église même, soit dans le chœur, soit dans les nefs latérales; quant aux autres, leurs tombes garnissaient le pourtour extérieur de l'édifice sacré.

Cette coutume, qui ne présentait pas d'inconvénient autrefois, devint dangereuse avec le temps pour la santé publique. Les cimetières de Lille étaient encombrés de cadavres. Celui de l'église Saint-Étienne, situé au centre de la ville, avait été considérablement diminué par le percement de la rue du Curé-Saint-Étienne et l'établissement d'un piquet de cavalerie, entre le clocher de l'église et la maison du *Beau Soleil*; l'entassement des sépultures rendait urgente une mesure sanitaire.

Pour débarrasser les villes des foyers d'infection que les cimetières y entretenaient, l'Assemblée générale du clergé en 1774 adopta l'établissement des lieux de sépulture en dehors des agglomérations importantes. Guillaume-Florentin, évêque de Tournai, avait fait un mandement à l'occasion des nouvelles dispositions pour la sépulture. Le Magistrat désigna, au faubourg Saint-Maurice, un terrain servant déjà aux inhumations de l'hôpital militaire depuis 1772. On avait cru accommoder tout le monde en divisant le terrain destiné à la sépulture en quatre parties, dont l'une correspondait au chœur des églises, l'autre aux nefs, et deux autres aux divisions accoutumées des cimetières extérieurs des églises.

Cette mesure rencontra une vive opposition chez les marguilliers de presque toutes les églises.

Le 3 septembre 1777, une pétition signée de tous les curés de Lille fut adressée à Mgr l'évêque de Tournai. Nous avons eu l'heureuse chance d'en trouver une copie que nous reproduisons *in extenso* :

A S. A. Sérénissime Mgr l'Évêque de Tournai.

Ayant plu à Son Altesse de nous consulter sur les inconvéniens qui pourroient résulter du transport des cimetières de cette ville de Lille, hors de ses murs, selon le projet de MM. du Magistrat de cette ville, nous avons cru et croyons devoir faire et mettre sous les yeux de Son Altesse les observations suivantes :

Il semble d'abord qu'il n'y a ici que deux points à examiner :

1° La déclaration du Roi exige-t-elle que tous les cimetières des villes soient transportés hors des murs ?

2° A Lille les circonstances le permettent-elles ?

La déclaration du Roi, art. VII, porte que les cimetières qui se trouveront insuffisans pour contenir les corps des fidèles, seront aggrandis, même sans payer aucun droit d'amortissement pour les terrains nécessaires à ces agrandissemens, selon l'art. VIII. Et ceux qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourroient nuire à la salubrité de l'air, seront portés, autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte, en vertu des ordonnances des Archevêques et Évêques diocésains. Seront tenus les juges des lieux, les officiers municipaux et les habitants d'y concourir, chacun en ce qui les concernera.

Quant au premier point, il est évident que cette déclaration n'exige point que tous les cimetières des villes soient transférés hors de leurs murs.

Ce n'est point ici une loi impérative qui ne laisse que le parti de la soumission et de l'obéissance ; ce n'est point une loi générale qui regarde tous les cimetières. Si le Roi l'avoit voulu, comme le veulent les Magistrats, il eut dit : *Voulons et ordonnons*. Mais, bien loin de s'exprimer de la sorte, Sa Majesté dit expressément *que les cimetières insuffisans seront agrandis*, ce qui est le contraire de leur déplacement ; et que s'il s'en trouve *qui pourroient nuire à la salubrité de l'air*, dans ce cas seulement elle laisse à la prudence des Archevêques et Évêques d'en ordonner le transport hors de l'enceinte des habitations, et toujours *autant que les circonstances le permettront*. Si MM. du Magistrat préviennent le droit de Son Altesse, ils n'ont du moins aucunement celui de s'écarter des termes de la déclaration et de faire d'une loi conditionnelle et particulière de leur souverain une loi absolue et générale.

La loi dit, il est vrai, que les cimetières nuisibles à la salubrité de l'air seront transférés ; mais les nôtres sont-ils de cette espèce et dans ce cas ? A-t-on jamais remarqué qu'il en soit émané des maladies ?

Quels habitans dans leurs voisinages se sont jamais plaints, ou pu se plaindre d'être plus sujets aux contagions que les citoyens plus éloignés ? Les filles dévotes nommées *Recluses*, domiciliées ci-devant pendant près de deux siècles sur le cimetière même de Sainte-Catherine en cette ville, sont sans doute ici des témoins à produire et à entendre. Elles nous disent, ce que toute la ville a remarqué avec elles, que ni elles, ni les parens des enfans de tout état qu'elles avoient en pension n'ont jamais ressenti les impressions de cette insalubrité qu'on veut nous faire tous appréhender; qu'au contraire elles ont vu beaucoup de leurs consœurs atteindre un age très avancé.

Quant au second point : les circonstances permettent-elles pour la ville de Lille que les cimetières soient transférés hors de ses murs ?

On ne craint point de dire que non seulement elles ne le permettent point, mais que le projet de MM. du Magistrat attire après lui des inconvéniens qu'ils n'ont point prévus et auxquels ils sont incapables de remédier: inconvéniens quant au spirituel, inconvéniens quant au temporel.

Quant au spirituel, quel rallentissement ce projet ne causera-t-il pas dans la piété des fidèles envers les morts ? N'a ce point été dans la vue d'exciter la piété des vivans pour les ames du purgatoire, que d'un usage et d'un temps immémorial l'Église a appellé et béni près de ses temples ces enclos sacrés si propres d'ailleurs à nous retracer et la pensée si salutaire de la mort et les dogmes les plus consolants de notre sainte religion, la résurrection, etc. ? Oui sans doute; matériels que nous sommes, nous avons besoin d'objets présens pour nous toucher, et l'expérience presque journalière nous apprend que l'éloignement d'une chose nous en fait perdre bientôt la mémoire, quelque frappante qu'elle ait d'abord paru. Dans l'état actuel le parent prie et fait prier pour le parent, l'époux pour l'épouse, l'ami pour l'ami. En se satisfaisant, leur dévotion et leur attention se nourrissent; après l'offrande du sacrifice on voit le prêtre se rendre au tombeau, on le voit et on le fait voir à ses descendans, et de là des anniversaires. Mais cet état changé, quelle assurance peut-on se donner que ces actes religieux se continueront, et sur quoi la fonder? Quelle certitude même peut-on avoir que les services et obsèques conserveront leur pompe et leur appareil ordinaire? L'indisposition seule des esprits partout et généralement révoltés contre le projet ne peut être sans doute que d'un fort mauvais augure.

Quant au temporel, il est manifeste qu'il s'ensuivra un dommage irréparable tant pour les clergés que pour les fabriques.

De quoi vivent les curés des villes? Des honoraires des services, offrandes des fidèles, cires ; voilà leur grande et presque unique ressource. Nous venons de le dire et l'on doit se le dire assez, tous ces objets vont souffrir un déchet considérable. On va voir porter dans un odieux et commun pacus les corps de ses plus tendres et chers parens ou amis, sans pouvoir avoir la satisfaction d'en voir faire l'inhumation et même de les y accompagner de quelques pas; cette

inhumaine indifférence commandée et rendue nécessaire, par une sorte de vengeance d'abord et puis par une espèce d'habitude, on la devancera et on l'appliquera à l'instant de leur rendre les honneurs des funérailles et obsèques, et celles-ci on les réduira au peu que l'on pourra. Les honnêtes gens de concert avec le peuple l'annoncent tout haut, et nous en avons déjà vu d'avant-coureurs effets.

Les vicaires de cette même ville presque tous ne vivent que de casuel. On peut y ajouter quelques accidens dont nous voulons bien nous priver en leur faveur. Cet acte de générosité ne pourra tenir, si notre propre nécessité nous rappelle à nos premiers droits. De quoi se soutiendront nos vicaires, depuis surtout que MM. du Magistrat ont reculé d'un si grand nombre d'années les payemens de rentes annexées à leurs vicairies ? Nos habitués ne vivent déjà qu'à l'aide de la plus grande économie. Pour peu que les accidens de funérailles et les messes y attachées viennent à diminuer, les voila réduits à l'indigence. On doute que cet état vienne à toucher assez MM. du Magistrat pour leur faire accélérer les payemens desdites rentes où lesdits habitués ne sont pas les moins oubliés.

Mêmes réflexions portent sur le dommage à naître pour les fabriques ; en voici une qui leur est propre. MM. du Magistrat acquièrent par eux-mêmes le terrain destiné au cimetière général et externe. N'est-il pas vraisemblable qu'ils se comporteront en maîtres absolus de ces endroits, et partant qu'au lieu des marguilliers servant gratis, ils commettront des gens à appointements, et que les moyens de subsistance, si médiocres dans les mains d'un receveur, d'un bailli, d'un fossoyeur de paroisse, passeront avec augmentation dans celles des sergeants et autres valets de ville ? N'est-ce pas à ce dessein qu'on a tant insisté à retenir le cimetière dans la banlieue de cette ville, terme de sa juridiction ? On sent encore qu'une partie et le reste du revenu des inhumations devra s'employer aux frais de transport, à l'achat des chars et des chevaux funèbres, à la construction des dépôts et puis à leur entretien ; nouvelle plaie portée à nos fabriques.

Que MM. du Magistrat ne répondent point qu'ils dédommagent ces fabriques par l'augmentation du tarif des services ; ils ne peuvent la faire cette augmentation qu'en chargeant les maisons mortuaires. Mais s'ils ont le pouvoir de l'établir, auront-ils celui d'y assujétir et faire venir le paroissien ? Il se plaint du taux actuel, et cette répugnance jointe à celle du transport sera plus que suffisante pour faire avorter cette attente, si peu sûre d'elle-même.

Dénués donc de leurs moyens ordinaires de subsistance, que feront les clergés et les fabriques ? Iront-ils prétendre quelque recours vers les Patrons, les curés primitifs ou les décimateurs de leurs Églises ? Mais c'est ici un nouveau mal et l'origine de mille autres par les procès de tout genre et de toute espèce qui en résulteraient.

Pour dire un mot sur le local du cimetière proposé et de la manière d'y transporter les corps, nous observerons :

1° Que cet endroit qui regarde les frontières sera autant de fois

profané que la guerre se portera en ce pays, son théâtre ordinaire. Ainsi l'a senti le Ministre, lorsqu'il n'a accordé à la vive poursuite du Magistrat la permission de l'ériger, qu'à condition qu'il seroit applani au premier ordre du génie. Ainsi le porte aussi la lettre du Ministre à M. Larcher, commandant du fort Saint-Sauveur. Obligés de nous replier sur nous-mêmes, quel cimetière trouverions-nous dans une ville assiégée ou menacée de l'être, dans une ville déjà remplie de provisions et d'attirails d'armée? On se souvient quel fut notre embarras lors de la dernière guerre.

2° Quel spectacle qu'un ou deux chariots funèbres chargés de corps de tout état, de tout sexe, de tout âge, et trainant à pas lents les tristes débris de notre humanité! Qui pourrait y reconnoitre, je ne dis pas les temples vivants du Saint-Esprit, qualité commune à tous les chrétiens, mais les restes précieux encore et chéris d'un père, d'une mère, d'un époux, d'une épouse, d'un fils, d'un voisin édifiant, d'un concitoyen méritant? Quel travestissement de convois nés pour n'inspirer que des sentimens de respect et de religion par les plus touchantes cérémonies, en char, attelage et train profane!

Cette observation en amène une autre et dernière. Nous ne voyons guères que de la contradiction entre le moyen et la fin du projet proposé et pressé par le Magistrat seul. Cette fin c'est la salubrité de l'air. Des cadavres inhumés à la profondeur de six pieds y nuisent considérablement et d'une manière insupportable, nous dit-on; mais sans répliquer que l'exercice de plusieurs métiers et professions, l'emplacement de certains hopitaux y nuisent bien autant, nous demanderions volontiers si le transport de ces corps dans des bierres peu fermées et légèrement couvertes, fait avec cabotage, fait au travers de toute une ville, fait journellement, n'est point, hors le temps même et le cas des maladies épidémiques si fréquentes en ces provinces, de nature à semer, répandre et entretenir partout ces germes si formidables de maladies, de contagion, de peste, bien plus que quelques fosses bien fermées et éloignées les unes des autres dans divers quartiers de la ville? Personne n'ignore qu'aucun curé selon les ordonnances si souvent répétées ne peut procéder à l'enterrement qu'après l'espace de vingt-quatre heures du décès. Que ce décès arrive vers le midi, le service demandé, le corps présent, ne se fera que le troisième jour. Mais alors le char funèbre aura fait sa sombre tournée. On devra donc attendre le retour, et ce au cinquième jour du trépas, quel sera alors l'état et l'influence du cadavre? Comment accorder en cette circonstance et autres semblables la fin du projet avec son exécution?

Plaise à Son Altesse avoir égard aux représentations interressantes qui lui sont faites à sa réquisition, et en conséquence n'admettre l'érection d'un cimetière commun externe pour la ville de Lille, que lorsque MM. du Magistrat en cette même ville auront levé les obstacles ici succintement indiqués; qu'il lui plaise même attendre que MM. du Magistrat ayent été dans leur projet et poursuite imités

et suivis avec succès par ceux des autres villes du Royaume, lesquels sont également attentifs au vrai bien de leurs citoyens respectifs. Son Altesse Sérénissime obligera infiniment ses très respectueux et obéissans serviteurs. Lille, le trois septembre 1777.

Étoit signé : J. R. De Vleeschauwere, curé de St Maurice, doyen de Xté ; M. Tonneau, curé de Ste Catherine ; L. J. Rouge, curé de St André ; M. J. Verdier, curé de Ste Marie-Magdelaine ; Bourgeois, curé de St Étienne ; Ghémar, curé de St Sauveur.

Le Magistrat conçut d'abord le projet de créer quatre cimetières ; il se borna ensuite à deux, dont l'un devait être au faubourg Saint-André et l'autre au faubourg des Malades. Toutes choses égales d'ailleurs, la place la plus convenable est celle qui laisse à la ville le dessus du vent qui domine toute la contrée. Or, le vent qui domine à Lille étant le vent d'ouest, la meilleure disposition d'un cimetière y est évidemment à l'est. Le cimetière commun, hors de la porte de Roubaix, remplit bien cette condition. Le comte de Saint-Germain, dans une lettre de Versailles, le 11 juin 1777, avait approuvé le choix de ce terrain.

Les affaires les plus graves n'ont jamais, pour le Magistrat, été l'objet d'un aussi grand nombre de délibérations, que ne le fut cette question du transfert des cimetières.

Une *ordonnance concernant les cimetières* fut prise par le Magistrat le 23 juin 1779 et publiée le 11 août suivant. En voici la teneur :

Nous Rewart, Mayeur, Échevins, Conseil et Huit-hommes de la ville de Lille. Les soins que nous nous sommes donnés dans tous les temps, pour procurer et entretenir la salubrité de l'air, dans une ville où le nombre des habitants, la quantité des fabriques, l'enfoncement du sol et la lenteur habituelle du cours des eaux y apportent déjà beaucoup d'obstacles, ne pouvant être qu'illusoires, aussi longtemps qu'on y laissera subsister le foyer d'une corruption d'autant plus à craindre qu'elle porte plus particulièrement sur l'espèce humaine, dont elle peut multiplier la destruction ; nous nous sommes occupés, depuis six ans, des moyens de transférer hors de la ville les cimetières que ses agrandissemens successifs et le besoin de loger un peuple considérable, avoient insensiblement resserrés au milieu des concitoyens. Il ne fallut rien moins que ce terme, et un travail aussi suivi que pénible, pour disposer les esprits prévenus, au rétablissement des Loix anciennes que les malheurs des temps avoient livrées presque entièrement à l'oubli, et dont les dispositions puisées dans les saines maximes, fondées sur la physique, justifiées par l'expérience, et d'accord sur ce point avec les Saints Canons, avoient constamment reculé les lieux abandonnés à la putréfaction

des morts, loin de ceux réservés à l'habitation des vivans; mais tout étant heureusement applani, Mgr l'Évêque de Tournai ayant mis le sceau de son Approbation à l'exécution d'un plan aussi salutaire, conforme d'ailleurs à la Déclaration du Roi, du 10 mars 1776, et à l'arrêt rendu par le Parlement, sur les Conclusions du Procureur général, le 11 janvier 1777, et le nouveau cimetière établi hors de la ville, avec le consentement du Ministre de la Guerre, étant achevé et disposé de façon à pouvoir y donner la sépulture à tous les corps qu'on pourra y présenter, même dans des temps d'épidémie, et suivant le rang qu'un chacun a tenu dans la société, Nous avons enfin la satisfaction de pouvoir faire jouir le public de tout le fruit de nos peines, et de n'avoir plus à cet effet qu'à régler les différens points relatifs, soit à la considération due aux cimetières anciens jusqu'à ce qu'ils soient profanés, soit au bon ordre que notre intention est de faire régner dans celui qui va leur être subrogé, soit à la forme et à la police extérieure des enterremens, soit enfin à l'intérêt des fabriques qu'il est d'autant plus essentiel de ne point perdre de vue, que leurs charges pouvant devenir celles des Paroissiens, ils se trouveroient exposés à devoir y contribuer par ailleurs, si le produit des sépultures cessoit de suppléer à ce qui manque, chaque année, pour les acquitter. A CES CAUSES, vu les mémoires qui nous ont été remis à ce sujet, ouïs nos Commissaires en cette partie, Nous avons réglé et réglons les points et articles suivans.

ARTICLE I. — A la diligence des Marguilliers des paroisses de cette ville, les portes qui donnent accès aux cimetières actuels desdites paroisses, ensemble les fenêtres qui se trouvent dans leurs murs de clôture, à telle hauteur qu'elles puissent être, à la seule exception des portes et fenêtres qui sont à l'usage de l'Église ou d'autres bâtimens qui en dépendent, seront murées incessamment et au plus tard en dedans huit jours à compter de celui de la publication de la présente ordonnance, pour rester lesdits cimetières en cet état, et sans qu'il puisse en être fait aucun usage, au moins pendant le terme de six ans, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

II. — Les murs de clôture desdits cimetières qui ne seront point suffisamment élevés, le seront en dedans le même terme et aussi à la diligence des Marguilliers, jusqu'à la hauteur de huit pieds, à prendre du sol extérieur, et les portes qui seront conservées en exécution de l'article précédent, seront continuellement fermées par des verroux forts et une serrure à double tour, dont la clef restera déposée en la Trésorerie de la Paroisse, dans un coffre ou autre endroit fermé, à tel effet que les Marguilliers puissent seuls se la procurer.

III. — Pour conserver aux différentes classes les rangs qui ont été observés de tout temps dans les enterremens, et aux fabriques les profits qu'elles ont retiré de cette distinction, et a l'aide desquels elles ont fait face à l'entretien de l'Église et autres accessoires, sans

avoir recours aux Paroissiens, dans les cas où ils peuvent y être tenus, le Cimetière sera divisé en quatre parties :

La première, située dans le fond, et sur laquelle sera élevé le Christ, servira à l'inhumation de toute personne pour qui on célébrera un obit solennel.

La deuxième, prise immédiatement après, sera pour celles pour qui on fera célébrer un obit demi-solennel.

La troisième, un peu plus en avant, sera conservée pour ceux pour lesquels on chantera des services dits *Bourgeois*, et l'on payera pour chacune d'elles, pour droit d'enterrement, les sommes fixées par notre Tarif en forme de Règlement du 7 décembre 1776, qui continuera d'être exécuté selon sa forme et teneur.

Tarif des droits de fosse ou d'enterrement dans les cimetières des paroisses de la ville, relativement aux différentes espèces de Funérailles, arrêté dans l'Assemblée de Loi du 7 décembre 1776, d'après les ressources et les besoins respectifs desdites Paroisses ; pour être exécuté par provision seulement, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, conformément aux ordonnances portées ledit jour en marge des requêtes des Marguilliers.

	Droits de fosse pour un obit		
Noms des Paroisses.	*solennel*	*demi-solennel*	*bourgeois*
S. Étienne	16 florins	12 florins	6 florins
S. Maurice	18 »	14 »	8 »
S. Sauveur	24 »	12 »	6 »
Ste Catherine	24 »	18 »	12 »
La Madeleine	24 »	18 »	12 »
S. André	24 »	18 »	12 »

Et pour les Enfants, la moitié des Droits fixés ci-dessus.

Fait en Conclave, la Loi assemblée, le 7 Décembre 1776.

Signé, DUQUESNE DE SURPARCQ.

La quatrième, contre la porte d'entrée, sera destinée à tous les autres indistinctement, sauf aux Marguilliers à la diviser en deux, s'ils le jugent à propos, pour être, dans ce cas, la moitié la moins voisine de la porte d'entrée, réservée à ceux de cette quatrième classe qui voudront payer la moitié des droits fixés pour les services Bourgeois, par ledit Tarif du 7 Décembre 1776. On continuera de payer en outre, dans toutes les classes et pour chaque corps indistinctement, un droit de Fosse, que Nous avons fixé uniformément pour toutes les paroisses, à vingt patards, dont l'emploi est indiqué provisionnellement dans le tableau remis aux Marguilliers de toutes les Paroisses, le 5 7bre 1777.

IV. — La pompe funèbre, ou solennité des enterremens, sera la même qui a été observée ci-devant dans les Paroisses respectives ; les corps seront en conséquence transportés des maisons mortuaires à l'Eglise avec les convois ordinaires ; mais lorsque les Prières auront

été dites, les Hymnes ordinaires chantées et toutes les cérémonies de l'Église observées, ils seront conduits au Cimetière commun, pour y être enterrés, chacun dans l'endroit qui leur est assigné par l'article précédent, suivant l'espèce de funérailles qui devront être célébrées.

V. — Pour empêcher la confusion des corps des différentes classes qui arriveront audit Cimetière, les personnes chargées de la conduite des maisons mortuaires, auront soin de faire marquer sur les cercueils, en caractères lisibles et solides, le nom de la Paroisse et l'espèce de funérailles qui devront être célébrées, et les Baillis des Paroisses vérifieront ces marques et tiendront la main à ce que chaque cercueil ait celle que désigne l'endroit dans lequel il doit être placé.

VI. — Tous les corps, à l'exception de ceux dont il est parlé dans l'article suivant, seront conduits de l'Église au cimetière commun, dans un char en forme de tombe, couvert d'un poêle noir avec la croix rouge et un Christ relevé sur le derrière de la tombe, accompagné d'un Prêtre et trainé par un ou deux chevaux qui iront au pas. Ces chars prendront leur route, savoir: celui de St Étienne par le marché aux fleurs, la petite Place, la rue des Oyers, celles des Sœurs noires, des Jardins et de St Maurice.

Celui de St Maurice, par la rue du Priez, le bout de la rue de l'Abbiette et le Vieux Faubourg.

Celui de St Sauveur, par la rue du Curé, celles du Croquet, de Fives et du Bourdeau, la rue de l'Abbiette, et ensuite comme celui de Saint Maurice.

Celui de la Madeleine, par la rue des Carmes, la place des Bleuets, la rue des Urbanistes et celle des Vieux hommes.

Celui de Ste Catherine, par la rue de Ste Catherine, la rue des Bonnes-Filles, la rue Basse, la rue des Prêtres, et pour le surplus la même route que celui de St Étienne.

Celui de St André, par la rue du Béguinage, la rue du Metz, le marché aux Bêtes, le long du Rivage pour gagner la rue du Bastion, et suivre ensuite la route de celui de la Madeleine.

Ils partiront tous les jours à neuf heures du matin, sans aucun retard; ordonnons en conséquence que tous les corps, au transport desquels ils sont destinés, soient prêts à être placés dans le char funèbre pour ce moment, à péril qu'ils seront conduits dans une voiture particulière, aux frais des maisons mortuaires, ou de ceux qui en auront la direction, et de telle amende qu'il appartiendra, dans les cas où il y auroit eu de l'affectation ou de la mauvaise volonté de leur part. Les Sergens de ville veilleront spécialement à l'exécution du présent article.

VII. — Ceux qui ne voudront point que les corps des personnes auxquelles ils appartiennent soient conduits dans le char commun, pourront les faire transporter à leurs frais, dans un carrosse particulier, auquel cas ils seront menés de l'Église au cimetière, immédiatement après la célébration de l'Obit ou des Prières, à telle heure que ce

soit, pourvu cependant que ce soit une heure au moins avant la fermeture des portes. Il y aura même à cet effet, pour l'usage du public, un carrosse peint en noir et décoré d'attributs funèbres, attaché à chaque Paroisse, et moyennant un écu de six francs, la fabrique se chargera de faire conduire les corps dans ce carrosse qui sera accompagné de deux prêtres.

VIII. — Défendons cependant aux fiacres et loueurs de carrosses, d'employer leurs voitures à cet usage, sans les avoir fait peindre en noir avec des têtes de morts et ossemens, à tel effet qu'ils ne puissent plus servir à autre chose: déclarons que ceux desdits fiacres ou loueurs de carrosses qui contreviendront à cet article, encourront l'amende de 24 florins.

IX. — Le Concierge-Fossoyeur qui sera établi au cimetière commun, aura soin de tenir ouvert, dans chaque division dudit Cimetière, le nombre de Fosses nécessaires pour y placer sans retard les corps qui y seront apportés; il les placera chacun dans celle qui leur est assignée par l'article III, et tiendra ledit Cimetière dans un état continuel de propreté et de décence. Il en fera la visite chaque jour, le soir avant de se retirer; fera les Fosses de six pieds de profondeur au moins; sera assiduement à son poste, et s'acquittera en tout fidèlement de ses fonctions, à péril d'être révoqué.

X. — Ledit Cimetière sera continuellement fermé; il ne sera ouvert que pour recevoir les corps qu'on y amènera et durant le temps des inhumations. Défendons très expressément d'y mener paître les animaux, d'en convertir aucune portion en jardin, et d'en tirer autrement parti que par la dépouille des haies ou des herbes qui seront fauchées pour être emportées dehors, d'y jeter des pierres, d'y laisser des ordures, ou de s'y comporter dans les momens où l'entrée en sera permise, autrement qu'avec la décence et le respect qu'on doit aux lieux Religieux. Et si quelqu'un s'oublioit au point de s'y introduire en d'autres temps, soit le jour, soit la nuit, de telle façon que ce soit, ou d'y troubler la sépulture des morts, sous tel prétexte que ce puisse être, il sera puni suivant la rigueur des Ordonnances. Chargeons expressément le Contrôleur des Étrangers, par Nous établi dans la Banlieue, de tenir la main à l'exécution de cet article.

XI. — En conséquence des dispositions précédentes, il ne sera fait à l'avenir, et à compter du lendemain de la Bénédiction du Cimetière commun, qui se fera Vendredi 13 Août, aucune inhumation dans les Cimetières que les différentes Paroisses ont eu jusqu'à présent dans la Ville, ni dans tel autre lieu qui pourrait y être adopté à cet usage, sans aucun prétexte, tel qu'il puisse être et sous telle peine qu'il appartiendra.

XII. — Il en sera de même des Cimetières des Hôpitaux, et les corps de ceux qui mourront à l'avenir dans ces lieux de charité, seront transportés, à compter du 14 août de la présente année, à la Paroisse dans

laquelle l'hôpital est situé, dans le même ordre et avec les mêmes formalités qu'on observait ci-devant pour les conduire au Cimetière particulier destiné à leur usage; et étant rendus à l'heure indiquée par l'article VI, qui sera à leur égard exécuté en tout son contenu, lesdits corps seront conduits avec les autres, dans le char ordinaire, au Cimetière commun, situé hors de la ville ; sauf aux Supérieurs et autres qui ont l'administration desdits Hôpitaux, à les faire conduire directement audit cimetière, s'ils trouvaient plus commode et moins difficultueux d'en agir ainsi.

XIII. — Si quelques personnes ou quelques familles désiroient d'y avoir des caveaux pour leur usage, il leur sera accordé, sur une Requête qu'on devra Nous présenter à ce sujet, et après avoir ouï les Marguilliers, tel terrain qui sera jugé à propos, moyennant une certaine rétribution qui sera fixée, et à charge de faire lesdits caveaux à leurs frais, et encore sous la condition expresse que lesdits caveaux seront construits solidement et à l'intervention du clerc des ouvrages ; qu'ils seront fermés exactement et de façon à n'exhaler aucune odeur ; que chaque corps y sera fermé dans un four dont l'entrée sera murée ou autrement garantie, de façon qu'on n'aît aucune irruption à craindre, si on devait rouvrir le caveau dans un temps voisin.

XIV. — Déclarons encore que les concessions desdits caveaux ne seront point cessibles à qui que ce soit, et que nuls autres que les particuliers ou les familles qui les auront obtenus, ne pourront y recevoir la sépulture ; et que pour ceux qui y seront inhumés on payera les mêmes droits que si l'inhumation s'étoit faite dans la division du Cimetière destinée à la classe dont ils seront, conformément au tarif du 7 décembre 1776, sans préjudice aux frais extraordinaires que cette espèce d'inhumation pourra occasionner, et desquels les maisons mortuaires resteront chargées.

XV. — Il sera pareillement libre à tous ceux qui le trouveront à propos, d'établir contre la muraille du Cimetière seulement, soit à l'intérieur, soit en dehors, des monumens à la mémoire de leurs parens et amis, en payant la rétribution et en se conformant aux conditions reprises dans la concession qui leur sera faite sur leur demande, si mieux ils n'aiment continuer à placer lesdits monumens avec les pierres sépulchrales dans l'Église de leur Paroisse.

XVI. — Défendons d'élever aucun monument et de rien placer dans le Cimetière, sur les Fosses qui recèlent les corps, tels qu'ils puissent être.

XVII. — Voulant conserver aux Églises Paroissiales toutes les ressources au moyen desquelles les Paroissiens sont dispensés, dans les cas de droit, des contributions nécessaires à leur entretien, et ne doutant pas qu'un chacun sente la justice qu'il y a d'acquitter en mourant, une dette qu'on n'a que peu ou point remplie pendant sa vie, Nous déclarons qu'il ne pourra être fait aucun obit, ni célébré aucune

quarantaine pour les morts, dans telle Église que ce puisse être, autre que celle de leur Paroisse, avant que pareil obit ou quarantaine n'ait été célébré dans ladite Paroisse.

XVIII. — Défendons par le même motif, d'établir aucun tronc, ni de faire aucune quête pour les morts, dans les Églises autres que les Paroisses de cette ville.

XIX. — Déclarons qu'il n'est permis à qui que ce soit, de renfermer dans le cercueil, le corps des personnes décédées de maladies, avant qu'il se soit écoulé vingt-quatre heures depuis le moment de leur mort; ordonnons même que ce terme soit de deux fois vingt-quatre heures pour les personnes mortes subitement.

XX. — Les Marguilliers des paroisses, les supérieurs et administrateurs des Hôpitaux tiendront la main à l'exécution de la présente Ordonnance, chacun en ce qui les concerne. Exhortons les Curés, Vicaires et autres Ecclésiastiques attachés aux Paroisses de cette Ville, d'y concourir chacun en ce qui dépendra d'eux.

XXI. — Elle sera exécutée dans tous ses points, sous les peines y portées, et sous telle autre qu'il appartiendra, suivant les circonstances.

Et pour que personne n'en ignore, elle sera lue, publiée et affichée partout où il appartiendra, en la manière accoutumée; et sera de plus empreinte sur une table de fer blanc qui sera affichée contre la muraille extérieure du Cimetière, à l'endroit de la maison du Concierge-Fossoyeur, qui répondra des altérations qui pourroient y être faites.

Fait en Conclave, la Loi assemblée, le 23 Juin 1779,

Signé : A. F. Leroy.

Cette ordonnance fut suivie d'un *Mandement concernant le Cimetière de la ville de Lille*, publié, le 9 juillet 1779, par l'évêque de Tournai En voici le texte :

Guillaume Florentin, par la Providence divine, évêque de Tournai, prince du Saint Empire Romain, de Salm-Salm, Wild et Rhingrave, etc., à tous ceux qui ces lettres verront, Salut et bénédiction. Savoir faisons que, vu la requête des Magistrats de la ville de Lille, dans laquelle ils nous auroient représenté que, pour ne pas nuire à la salubrité de l'air de cette ville, il était nécessaire d'en transférer les Cimetières hors de son enceinte; qu'à cet effet et pour se conformer, comme les circonstances le permettoient, à ce qu'exigeoit la Police et l'utilité publique, rien n'étoit plus convenable que de substituer aux Cimetières des Paroisses de St Étienne, St Maurice, St Sauveur, Ste Catherine, la Madeleine et St André, un Seul et unique Cimetière qui leur seroit commun, situé hors de la Porte St Maurice, à peu de distance d'icelle, et construit avec toute la décence requise conformément au plan joint à la requête. Pourquoi ils auroient pris leur recours par devers Nous, soumettant à notre considération ce que pouvoit dicter à cet égard l'intérêt de la religion et notre autorité

spirituelle ; notre Apostille et Ordonnance étant en suite de ladite Requête, en date du 22 Août 1777, par laquelle Nous aurions commis et spécialement député MM. DE BUTLER et DE GARSIGNIES, Prêtres, Chanoines, et respectivement Chantre et Écolatre de l'Église Collégiale de St Pierre audit Lille, pour, après leur transport sur les lieux et avoir ouï les intéressés, choisir, régler et disposer, de concert avec MM. les Magistrats susdits, l'emplacement, construction et établissement dudit Cimetière, et le tout à nous renvoyé, y être ultérieurement disposé, quant à la Bénédiction ainsi qu'il appartiendroit ; Procès verbal dressé par nos Commissaires, concernant leur transport, visite et examen des lieux et audition des intéressés, du 27 Août au 2 Septembre 1777 ; leur ordonnance du 4 en suivant, avec leur choix et approbation de l'emplacement du Cimetière sus désigné, sur un terrain élevé et comprenant 2000 verges environ, aussi bien que de la construction d'icelui, au moyen de l'érection d'un Crucifix, d'un mur de cloture de neuf pieds d'élévation pour tout le pourtour, avec une porte en grille de fer et le logement du Concierge Fossoyeur, le tout ainsi qu'il est compris au plan sus-énoncé, et joint à ladite Requête ; lettres missives des Magistrats de ladite ville de Lille, en date des 15 et 24 du mois de Juin dernier à Nous adressantes, et par les quelles ils Nous avoient requis et demandé de vouloir agréer les Réglemens par eux rédigés, concernant la translation des Cimetières susdits, pour tout ce qui pourroit concerner notre autorité, et ordonner ensuite la Bénédiction du nouveau Cimetière construit en la manière et forme susdite ; Vu aussi les conclusions de notre Promoteur, le tout diligemment examiné, louant et confirmant, autant que besoin seroit ou pourroit être, les dispositions de nos Commissaires susdits ; nous avons agréé et approuvé, agréons et approuvons ledit Règlement et Ordonnance des Magistrats de la Ville de Lille, pour tous les points et articles qui pourroient dépendre de Notre Ministère, Autorité et Juridiction ; ordonnons en conséquence qu'il sera procédé à la Bénédiction du Cimetière récemment construit, par Me Maclou-Joseph VERDIÈRE, Curé de la Madeleine en la ville de Lille, et Doyen de Chrétienté du district, sans néanmoins que notre présente Ordonnance et Approbation de ce Cimetière commun, puisse nuire ni préjudicier à aucune personne, corps et communauté qui auroit ou prétendroit droit d'inhumation en tout autre lieu et Cimetière ; voulons aussi que dans ledit Cimetière il soit construit un petit oratoire près le logement du Concierge, avec une porte dans le mur de clôture et au pourtour, laquelle ne sera ouverte que depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, durant le printemps et l'été, et de huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi durant le reste de l'année. Et sera notre présente Ordonnance lue publiée et affichée partout où il appartiendra. Donné à Tournai, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le 3 Juillet 1779. *Étoit signé*, GUILLAUME-FLORENTIN, Évêque de Tournai. *Plus bas :* par ordonnance, LIÉTAR, secret. et scellé du grand sceau dudit Seigneur Évêque.

Malgré cette ordonnance et ce mandement formulés pour apaiser les esprits, les habitants de Lille, surtout les pauvres, ne voulaient pas entendre raison.

Nous empruntons à l'histoire de Lille de Derode (t. II, p. 349), le récit qui suit :

Le lundi 16 août 1779, le char funèbre partit de S[te] Catherine pour porter un mort au cimetière S[t] Maurice *extra muros*. La foule se groupe à cette vue ; elle s'irrite ; on jette des pierres au corbillard ; on brise les reverbères, on blesse même les soldats qui servent d'escorte. Le bailli de S[t] André y perd son manteau qu'on met en pièces. Le convoi poursuit cependant sa marche, on le devance, la foule se précipite dans le cimetière, exhume les corps qui avaient été enterrés le samedi, dans la partie réservée aux bourgeois, et va les enterrer dans le lieu destiné aux *Solennels*. Puis on entonne en chœur un *de Profundis* expiatoire.

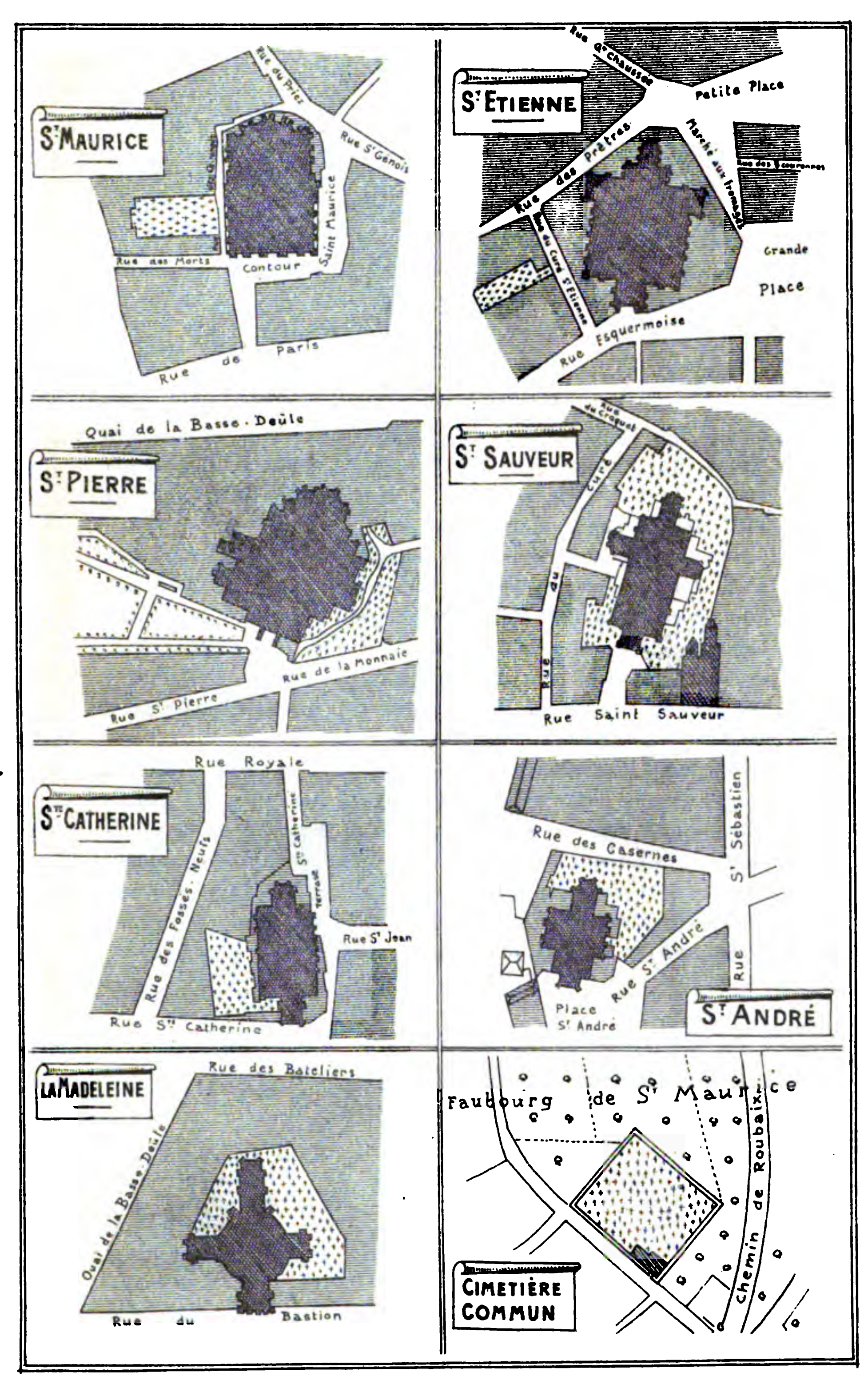
» Cependant le char rentrait en ville : arrivé à la place aux Bleuets, il est assailli par une grêle de pierres. Le cocher dételle et se sauve avec son cheval ; alors on détache le timon, on enfonce, on brise le corbillard ; on en traîne les débris jusqu'au pont Saint-Jacques ; on jette à l'eau les roues, les ferrailles et tout ce qui restait du véhicule. Toutefois la foule reporta à l'hôpital militaire et avec grand respect le crucifix qu'elle avait détaché du char.

» Dans ce même moment, le corbillard de S[t] Maurice se rendait à S[t] Etienne, accompagné de deux sergents de ville. L'un d'eux se voyant poursuivi, voulut frapper l'un des mutins ; mais il fut bientôt accablé lui même par la multitude en fureur. L'église n'était pas respectée, elle retentissait de cris et de propos injurieux contre le Magistrat. Le tumulte croissant toujours, on renvoya le char ; mais le cocher blessé ne tarda pas à l'abandonner. Aussitôt le peuple s'empare de la voiture, la traîne, la brise, et allait en faire un feu de joie, lorsque la force armée arriva et dissipa l'émeute. On plia néanmoins devant l'obstination populaire, et les corbillards ne servirent que dans les mauvais temps.

Divers évènements vinrent occuper le peuple. Les esprits se calmèrent et le nouvel état de choses fut toléré.

Le cimetière de l'Est fut souvent inondé et peu soigné. Les personnes aisées se faisaient enterrer à Wazemmes ou à Esquermes dont les cimetières étaient convenables.

Vers 1846, on planta un nouveau calvaire au Cimetière commun, il fut béni par M. Deleruyelle, doyen de Saint-Maurice. Dès ce moment, le cimetière prit un autre aspect, de beaux monuments s'élevèrent et des chemins permirent de s'y promener.



CIMETIÈRES PAROISSIAUX ET CIMETIÈRE COMMUN DE LILLE

en 1779

Voir au verso.

Les plans des cimetières paroissiaux de Lille, réunis sur la planche ci-contre, sont extraits de l'*Atlas de 1745* conservé aux Archives communales. Le Cimetière commun figure, tel que nous le reproduisons, sur un plan de la Ville de Lille, gravé en 1783, appartenant à notre collection.

Comme on peut le constater, toutes les églises n'avaient déjà plus, à cette époque, leur cimetière contigu. Ceux de Saint-Étienne et de Saint-Maurice, rejetés de l'autre côté de la voie publique par le percement des rues du Curé et des Os-rongés, étaient enclavés dans des propriétés particulières, lesquelles s'étaient ménagées, sur ces lieux de repos, des ouvertures et même des portes de communication.

De l'enquête établie par ordre du Magistrat, en 1779, il ressort que le respect pour les morts n'atteignait pas, chez nos pères, le degré qu'il a de nos jours. Ainsi, en ce qui concerne le cimetière Saint-Étienne, les commissaires-enquêteurs se plaignent que les propriétaires des maisons voisines y ont planté des vignes et autres arbrisseaux, envoient leurs enfants y prendre leurs ébats, et vont jusqu'à y mettre des cages à poulets ! [1]

---

1. Voir *Archives communales, Affaires générales, carton 171, dossier 6.*

L'agrandissement de Lille ayant fait supprimer les cimetières d'Esquermes, de Fives et de Wazemmes, amena la création en 1863 d'un nouveau champ de repos du côté sud de la ville.

Aujourd'hui les deux cimetières de Lille ont le charme des beaux jardins ; on y voit les tombeaux environnés de roses au printemps, de fleurs et d'arbustes en toute saison, soignés et entretenus par les parents et amis du défunt. Le caractère monumental des sépultures ne laisse rien à envier au Père Lachaise de Paris, ni aux *Campo santo* de Pise, de Naples ou de Gênes.

TABLE DES NOMS DE LIEUX DES ARRONDISSEMENTS DE BÉTHUNE, DE BOULOGNE ET DE MONTREUIL (PAS-DE-CALAIS)

mentionnés dans l'Inventaire sommaire de la série B des Archives départementales du Nord [1].

---

1. Voir les observations préliminaires placées en tête de l'arrondissement d'Avesnes (*Bulletin de la Société d'études*, août 1899, page 42.) Les chiffres supérieurs indiquent la colonne de l'article où se trouvent les mentions : 3651 [6] doit se lire : article 3651, colonne 6.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 21 MARS 1901

Présents : MM. l'abbé Th. Leuridan, président ; L. Quarré-Reybourbon, vice-président ; Edm. Leclair, trésorier ; Émile Théodore, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Broutin, l'abbé Dewez, L. Flipo, H. Leclair, H. Pajot et l'abbé Pruvost, membres titulaires.

Nécrologie. — M. Georges Batteur, membre titulaire, pharmacien à Lille, lieutenant des canonniers sédentaires, président de la Société *La Fraternelle* de Saint-André-lez-Lille, décédé le 28 février 1901.

Dons et hommages. — *Crayon généalogique de la famille Welin ou Wettin*, par M. le Cte du Chastel (Soignies, 1901, in-8). — *Les volets de retable peints par Hans Memlinc pour l'abbaye de S. Bertin à S. Omer*, par M. J. de Pas (Saint-Omer, 1899, in-8 avec gravures). — *Notice sur Eugène Bouly de Lesdain*, par M. le chanoine L. Pihan (Beauvais, 1885, in-8). — *Souvenirs religieux du vieux Cambrai. Culte du T. S. Sacrement à Cambrai avant la révolution*, par M. le chanoine Margerin (Cambrai, 1901, in-8). — *Commune et paroisse de Boulogne sur Helpe ; histoire et souvenirs*, par M. l'abbé G. Momal (Avesnes, 1894, in-12). — *Le culte de N. D. de Tongre à Troisvilles*, par M l'abbé G. Momal (Avesnes, 1898, in-32). — *Mémoires historiques depuis 1791 jusqu'à 1799 pour Cambrai, le Cambrésis, etc., publiés d'après le manuscrit de l'abbé Coquelet*, par M le Dr Bombart (Cambrai, 1900, in-12). — *Saint Etton, évêque, patron de Dompierre ; sa vie, ses reliques et son culte*, par M. l'abbé A. Delobelle. *Quatrième édition*. (Bar-le-Duc, 1901,

in-12). — *Le Saint Sacrement, son culte et ses confréries dans la Flandre maritime*, par M. le chanoine FLAHAULT (Dunkerque, 1900, in-18). — *Documents pour servir à l'histoire de la commune de Dompierre*, par M. E. BERCET (Avesnes, 1897, in-12). — *Institution du tribunal archiépiscopal de Cambrai en la cause des filles de la charité de la maison d'Arras, mises à mort pour la foi à Cambrai, le 26 juin 1794* ; compte-rendu par M. le vicaire-général VILLETTE (Cambrai, 1900, in-8). — *Les filles de la charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai, guillotinées le 8 messidor an II ; articles du procès de béatification*, par M. L. MISERMONT (Cambrai, 1900, in-8) — *Notice sur N. D. de Marpent, appelée aussi N. D. d'Aide*, par M. l'abbé MORTREUX (Douai, 1875, in-32) — *Plaques de foyer lilloises, au point de vue artistique et historique*, par M. L. QUARRÉ-REYBOURBON (Paris, 1900, in-8). — *Notice historique sur la commune de La Rouillies, arr. d'Avesnes*, par M. G. BERCET (Maubeuge, 1900, in-8). — *Hommage à Jean Bart à l'occasion du 250e anniversaire de sa naissance, 1650-1900*, par l'Union Faulconnier (Dunkerque, 1900, in-8). — *Les de la Hamaide liégeois, namurois, ardennais et luxembourgeois* ; *crayon généalogique*, par M. le comte du CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL (Tournai, 1901, in-8). — *Origine de la famille connue depuis 1660 jusqu'à son extinction en 1837 sous le nom de de Mortagne-Landas*, par le même (Tournai, 1901, in-8). — *Les Despars à Tournai de 1380 à 1486*, par le même (Tournai, 1901, in-8).

Le Confessionnal. (*Bulletin*, t II, p. 136 à 139, 185, 186). — M. Roger RODIÈRE, membre associé, communique la note suivante :

Les articles du *Bulletin* sur le *Confessionnal* m'ont rappelé que nous avons encore, dans notre région, quelques anciens confessionnaux intéressants. D'abord et avant tout, celui que conserve M. Normand, architecte à Hesdin, et qui vient de l'église de Dennebrœucq ; il est en chêne, du XVIe siècle, et a figuré à l'exposition rétrospective d'Arras en 1896. Si je m'en souviens bien, il est de style flamboyant, et se compose d'un siège pour le prêtre, ouvert, mais surmonté d'un dais ; et de deux accoudoirs pour les fidèles, placés de façon que ceux-ci sont à genoux perpendiculairement au prêtre. Je ne suis pas sûr de mes souvenirs ; à mon premier passage à Hesdin, je reverrai ce meuble précieux, et vous en parlerai plus longuement si vous le voulez.

A Montreuil, l'Hôtel-Dieu conserve, dans sa charmante chapelle, un beau petit confessionnal du temps de Louis XIII, faisant corps avec la boiserie. Il est entièrement fermé et ne contient qu'une seule loge pour le pénitent.

A Menneville, près Desvres, le savant et regretté abbé Haigneré avait recueilli et restauré un confessionnal provenant de Saint-Bertin, mais ce meuble n'est que du XVIII[e] siècle.

Les Bulletins de la *Gilde de St Thomas et de St Luc* reproduisent (p. 110 du Bulletin de la 22[e] réunion, 1889) de curieux confessionnaux du XV[e] siècle existant à Lubeck, église Notre-Dame.

Commissions diocésaines permanentes. (*Bulletin*, t. II, p. 130 à 136, 186 à 188). — Le même membre ajoute, à ce sujet, les réflexions suivantes :

Vos protestations contre le vandalisme des restaurateurs d'églises sont aussi justifiées que l'établissement d'un contrôle efficace serait urgent ; la lettre du savant breton est on ne peut plus intéressante. Dans le même ordre d'idées, je me permets de vous signaler les articles suivants : Mgr Barbier de Montault, *Le crucifix de l'église de Mirabel*, 1899, p. 9 et 10 ; l'abbé A. M. P. Ingold, *L'art religieux moderne en Alsace*, dans la *Revue d'Alsace*, 1900, p. 325 à 329 ; R. Rodière, *L'Église de Dannes*, dans les *Mémoires de la Société française pour l'avancement des sciences*, *Congrès de Boulogne*, 1899, p. 914 à 932.

Tremblement de terre de 1692. (*Bulletin*, t. II, p. 222). — M. Éd. Bercet, membre titulaire, nous adresse de nouveaux renseignements sur ce sujet :

Aux intéressants documents sur le tremblement de terre du 18 septembre 1692, publiés dans le n° du mois de février 1901 du *Bulletin*, je crois bon d'ajouter qu'il fut ressenti en dehors du territoire actuel du département du Nord, dans le département de l'Aisne, à Guise, Vervins, Laon, Soissons, Coucy-le-Château.

A Vervins, la secousse fut constatée entre deux et trois heures de l'après-midi ; elle ébranla violemment la plupart des maisons de la ville, sans cependant causer de grands dommages. Les bénitiers de l'église versèrent leurs eaux, partie vers le nord, partie du côté du sud, indication sûre de la direction de la secousse.

On conserve, aux archives de la mairie de Coucy-le-Château, une note manuscrite relatant que la commotion dura l'espace de deux *Ave Maria* et qu'elle occasionna la lézarde qu'on remarque toujours, malgré une intelligente restauration, à la grosse tour de la plus magnifique ruine féodale de la France.

On attribue à ce tremblement de terre le dérangement des saisons

dont il fut suivi : dans les derniers jours de septembre, il tomba assez abondamment de la neige et le deux octobre le froid fut si intense, que tous les fruits furent gelés.

Dans la *Belgique pittoresque* (Bruxelles, 1834), à l'article *Glons*, (commune distante de 14 kil. de Liège) on lit ce qui suit : « Le 18 septembre 1692, un tremblement de terre se fit ressentir dans le pays ; pendant la secousse, la plupart des cheminées de Glons tombèrent, les murs se fendirent et la tour de l'église, violemment ébranlée, laissa cheoir plusieurs pierres. Ce fait est constaté dans un ancien manuscrit conservé aux Archives communales. »

Lectures et communications. — M. l'abbé Fl. Carpentier, membre titulaire, a trouvé dans un coffre remisé au grenier du presbytère de Pecquencourt, dont il vient de prendre possession, et « qui est rempli de comptes, cœuilloirs, etc., remontant au début du XVIe siècle », un document intitulé : *Remise de trois années de guerre pour les rentes dues aux pauvres et à l'église de Pecquencourt :*

Sur les Remontrances quy ont esté faites à nous grand prieur de l'abbaye d'Anchin, en qualité d'administrateur suprême des biens de l'église et des pauvres de la paroisse de Pesquencourt, à Dom Clemens Gosseau son chapelain, et à nous Curé, Mayeur, et Eschevins dudit lieu, aussi en leur qualité d'administrateurs de la dite Église et pauvres dudit Lieu, par les manans et habitants du même Lieu, sur ce qu'ils auroient esté entièrement ruinés tant par les troupes du roy, que des alliez, pendant la guerre dernière, qu'ils leurs ont pris et bruslés toutes leurs perges d'houblon et d'arrico et par ce moien privez du principal trafique de leur négoce, plusieurs morts de fain et de pauvretez ayant esté obligés de quitter et abandonner leurs demeures, et d'autres le pays à cause de la grande cherté de toutes choses causez par le grand hyver et par le siège de la ville de Tournay, les deux sièges de Bouchain et de Douay, et aussi par les grands frais qu'ils ont esté obligés de faire pour sauvegardes pour conserver leurs maisons, et cela depuis l'année *1708* jusqu'à et compris le mois d'avril *1713* pendant lesquelles années il ne leur a pas esté possible d'acquitter leurs possessions des charges ausquelles elles sont affectées, tellement qu'ils se trouvent aujourd'hui chargés d'arrérages tant vers leur d^te^ église que des pauvres et nous ont suppliés de les voloir décharger d'yceux, aussi bien que des cinq années de la guerre dernière conformément à l'Edit du roy du 4 febvrier *1716*, registré en parlement le 13 mars en suivant, et de réduire leurs rente du deniers seize et vingt, à trente patars du cent de livres comme il a esté fait à quelques particuliers, aymans mieux laisser leurs rentes à lad: église et aux pauvres que de les vendre à d'autres. Nous adminis-

trateurs susdits, ayans meurement considéré les remontrances cy dessus et pour les causes y contenues avons fait modération de trois années des cinq années de guerre, eu égard à l'Edit du roy, et réduit les rentes du denier seize et denier vingt, au denier vingt-cinq.

Ainsi fait, modéré et réduit à Pesquencourt le quinze du présent mois d'avril mil sept cent vingt.

J. Denys, J.-B. Duprez, curé de Pesquencourt,
Trachez mayeur, J.-B. Lagache, Joseph Hary,
C. Gumez.

Le même membre nous promet, pour une prochaine séance, des documents intéressants concernant l'*arrestation, la condamnation et l'exécution du dernier prieur de Maroilles.*

M. l'abbé Broutin, membre titulaire, donne lecture de quelques extraits du *Protocole de la Jointe*, n[os] 110, 353, 493, qui se rapportent à l'étude de M. le chanoine Loridan sur *Mgr de Rohan, archevêque de Cambrai* :

Du 30 juillet 1793. — Sur requête de Jean-Charles Duplat et de Jaques-François Namur, qui exposent que defense leur auroit été faite de la part de l'Archevesque de Cambrai de recueillir les fruits d'une partie de biens qu'ils ont acquis pendant la Révolution, et que ces fruits alloient être vendus incessamment de la part dudit Archevecque, il fut resolu d'apointer les dites requêtes comme s'ensuit : La Jointe déclare que l'intention de S. M. étant qu'à l'égard des biens ecclésiastiques aliénés pendant la Révolution, toutes choses demeurent en suspens jusqu'au rétablissement des Tribunaux de Judicature, il ne peut rien être fait au préjudice de la jouissance des possesseurs actuels de ces biens que par voie de justice réglée.

Du 14 août 1793. — Sur requête de l'abbé de Guyenne, vicaire-général de l'archevêché de Cambray, demandant au nom de l'Archevêque de ce diocèse d'être réintegré dans la jouissance des biens appartenants à son séminaire, résolu d'apointer cette Requête comme s'ensuit : Rapport fait, la Jointe déclare que quant aux biens aliénés pendant la Révolution tout doit rester jusqu'ici en suspens, mais que pour ceux qui n'auroient point été vendus, le suppléant est autorisé à les administrer; à charge d'en rendre compte lorsqu'il en sera requis, bien entendu qu'il ne pourra intenter du chef de cette administration aucune poursuite judiciaire sans une autorisation ultérieure. de la Jointe.

Du 22 août 1793. — M. Mandos rapporte la requête du chevalier d'Aquiry demandant au nom du Prince de Rohan Archevêque de Cambrais de pouvoir retirer de l'hôpital de Valenciennes plusieurs matelats, lits de plumes et autres objets de litteries qui y ont été mis

à l'usage des malades, et qui avoient été saisis dans le Château du Prince à Cateau Cambrésis par les membres du District, et il s'offre de faire conster de la propriété de ces effets de la manière dont il sera jugé convenable; la Jointe délibérant sur cette demande trouva que dans un temps où il y a beaucoup de malades pauvres, et peu de moyens pour les secourir, la réclamation d'effets si nécessaires à l'hôpital quoique fondée sur le droit de propriété, auroit bien pu le céder pour le moment au soulagement que l'humanité souffrante a le droit d'attendre de l'esprit de charité chrétienne. Cependant les effets réclamés se trouvant dans l'hôpital qui est dirigé ici par une administration particulière, la Jointe n'a pu que renvoyer le remontrant vers cette administration pour l'objet de sa demande.

M. l'abbé Broutin communique aussi plusieurs *documents concernant différents pèlerinages* :

A une époque où la foi était très vive, il y avait dans toute notre région des lieux, des statues, des temples choisis de Dieu pour instruments de ses manifestations ou de ses miséricordes. Plusieurs célèbres sanctuaires attestent encore l'existence de ce fait : ce fut l'origine des pèlerinages. L'indifférence religieuse et la Révolution ont fait disparaitre beaucoup de ces pieux souvenirs laissés par nos ancêtres. Or, nous sommes heureux de constater que, depuis quelques années, l'impulsion donnée aux études historiques a eu pour résultat le relèvement de plusieurs de ces anciens pèlerinages. Les documents suivants mentionnent le pèlerinage à N.-D. d'Esquerchin que fit en 1438 le duc de Bourgogne ; celui de St-Georges à Templemars, 1548 ; celui de St-Léonard, à Raches, 1601. Ces deux derniers documents donnent des détails intéressants sur les mœurs de l'époque et rappellent les incidents, même les accidents qui survenaient parfois au retour de ces pèlerinages.

1. — *Pèlerinage à N.-D. d'Esquerchin.* — Quittances délivrées par Fortegaire de Florence, premier chapelain et aumônier du duc de Bourgogne, à Jacques Barré, receveur de Douai, de 4 salus d'or « lesquels mondit seigneur bailla à l'offrande et reliques en l'église Saint-Amé de Douai le jour Saint-Morant, auquel jour mondit sgr fu à la grant'messe en icelle église ; » d'autres sommes offertes par ledit duc lors de son pèlerinage à Notre-Dame d'Esquerchin : « c'est assavoir, pour ung cierge mis en ladicte église, 6 livres, 5 solz ; item, pour escussons aux armes de mondit sgr mis audit cierge, 18 solz ; item pour ung pillier de bois qui soustient ledit cierge, 24 solz ; item, pour ung loyen de fer, fait en manière de cercle, pour tenir ledit cierge, 12 solz ; item, pour le salaire de quatre compaignons, qui portèrent ledit cierge de la ville de Douay, audit lieu d'Esquerchin, à chacun, 2 solz ; item, pour ce que mondit seigneur donna à l'offrande et reliques en ladicte église, 72 solz. » (*Archives du Nord*, B 1515, année 1438.)

De Fortegaire.... au sujet d'une offrande faite par Mgr à l'église de Saint-Amé à Douai, le jour de S[t]-Maurand et à l'église N.-D. d'Equerchin, à laquelle a été envoyé « ung cierge pesans VI livres de cire, avecques escussons aux armes de mondit sgr mis audit cierge et un loyen de fer fait en manière de cercle pour ledit cierge. » (*Archives du Nord*, B 1964, année 1438.)

Mandement de Philippe de Bourgogne ordonnant de rabattre de la recette du receveur de Douai la somme de dix sept livres quinze solz du prix de XL gros qu'il a payée « tant pour un cierge pesant cinquante livres de cire, escuchons faiz à nos armes attachiez audit cierge, pour un pilier de bois pour porter, asseoir et tenir ferme ledit cierge offert et présenté de par nous en certain pélerinage par nous fait à Nostre-Dame d'Esquerchin, comme pour l'offrande par nous faite en l'église Saint-Amé de Douay, le jour de Saint-Morent, l'an mil IIII[e] XXXVIII auquel jour oismes messe en ladite église. » (*Archives du Nord*, B 1970, année 1440)

2. — *Pèlerinage de Saint Georges de Templemars.* — Rémission accordée à Bruxelles le 29 août 1548. — « Charles, etc., savoir faisons à tous présens et advenir, Nous avons receu l'humble supplication de Jacques et Arnoult le Roy père et filz, povre gens de mestier, chargié de femme et plusieurs enffans, demourans à Wez, en notre Bailliaige de Tournay et Tournésis, contenant comme icellui Jacques ensuyvant la bonne amour, fervente dévocion et affection qu'il avoit et portoit à Dieu, notre créateur, et mons[gr] S[t] George qui est vénéré et honoré en l'église parochiale de Templemarche, en notre chastellenye de Lille, avecq trois de ses enffans, se seroient transportez dudit lieu de Wez audit Templemarche, qui est environ six lieuwes arrière dud. Wez, qui font douze, allant et retournant, et à ce qu'il avoit achevé son dit pélerinaige, estant retourné audit lieu de Wez avec ses dits enffans lassez et foullez dudit chemin et de la chaleur du jour qu'estoit le XXIX[e] jour de juing XV[c] quarante sept dernier passé, passant, comme son chemin s'adonnoit, pardevant Gilles du Hem, ung sien voisin et compère, se reposant quelque peu, devisant à luy, audevant la maison d'icelluy du Hem, et son filz Arnould qui estoit attendant son dit père au chemin assez prez de lui, survint illecq, aprésent deffunct Jacques de le Grandge, laboureur demourant audit Wez, fort surprins de boire, et Jehan de le Grange, son frère. Lequel Jacques, garny d'une fourche, se approcha dudit Arnould le Roy, aussi attendant son dit père, et proféra icelluy de la Grange ces motz en substance, « *est cy ce glorieulx qui appelle les gens nain,* » et de ladite fourche dont il estoit garny frappa ledit Arnould ung coup ou deux sur la teste et bras, desquels cops, icelluy Arnould se voyant bleschié et aussi agressé, d'une espée dont il estoit garny donna un coup audit Jacques de le Grange en la teste, et fut navré à effusion de sang, et icellui de le Grange, non content, s'approcha dudit Jacques le Roy le père lequel pareillement voulut frapper de ladite fourche, comme aussi faisoit

Jehan de le Grange son frère d'un cousteau taille pain, ce quilz eurent faict, n'eust esté ledit du Hem et aultres gens qui le tenoyent y mectant le bien, tandis lesdits supplians se partirent, eulx se retirans bien hastivement vers leurs maisons. Quoy perchevans par lesdits de le Grange frères, se eschappèrent des mains de ceulx qui les tenoient, et coururent après lesdits suppliants bien ung demi ject d'arcq, et rencontrèrent en courant plusieurs bonnes gens qui se misrent en devoir les retenir, ce quilz ne sceurent faire, et furent lesdits supplians tellement poursuys quilz ne sceurent gagnier leur maison. Ains furent constraincts pour eulx saulver, prendre entrée en la court d'un appelé Gabriel Goddin, auquel lieu ils furent tellement agressez et oppressez par lesdits de le Grange, frères, que en eux deffendans, et ayant destournez pluiseurs coups de fourche, ruez sur eulx, iceulx supplians se voyans ainsi prez poursuys, frappèrent aucuns coups d'espée sur et après ledit Jacques de le Grange qui à la vérité nestoient mortelz. Mais, vray est que ledit de le Grange, par mal estre pensé, et non laissant pour icelles playes aller et venir dudit Wez en Tournay et ailleurs à ses affaires, s'est avec icelles bleschures tellement éventé et traveillé, et ce, en plaine challeur de l'année, et es jours caniculiers, esquelz touttes playes, navrures, voires que de soy ne fussent griefves, sont très dangereuses. De sorte que douze ou XV jours après ou environ, par mauvais appareil de médechin et aultrement, au grand regret desdits supplians, il est terminé vie par mort.... » (*Archives du Nord*, B 1759.)

3. — *Pèlerinage de Saint-Léonard à Râches*. — Rémission datée du mois de décembre 1601. — « Nous avons reçu l'humble supplication d'Antholne Vallin, jeusne filz à marier, demeurant au villaige de Flines, en notre gouvernance de Douay, contenant que au mois d'Avril dernier ayant esté avecq aultres jeusnes gens dud. Flines et entre aultres Jehan de Lannoy en pélerinage en certaine chappelle située au bourg de Raisse assez proche dud. Flines, construicte en l'honneur de S[t] Léonard, ils allèrent par après prendre leur réfection au cabaret de Nicolas Cape audit bourg de Raisse, avecq toute honesteté sans s'estre esmeue lors entre eulx quelque querelle ou dissention ; néantmoins s'estant led. Jehan de Lannoy party premier dudit cabaret emportant quant à soy le manteau du suppliant contre son gré sans luy en vouloir faire restitution, combien qu'il en fut plusieurs fois requis ; ce quasa (sic) que ledit suppliant et aultres siens familiers poursuyvèrent ledit de Lannoy pour retirer de ses mains ledit manteau, et comme ledit Lannoy eust passé certaine planche sur laquelle il convenoit nécessairement passer pour prendre la piedsente allant dudit Raisse à Flines se mist de l'aultre boult d'icelle tenant son espée nue es mains, prétendant de défendre au suppliant et ses compaignons de la passer, leur disant dois l'instant qu'ils furent arrivez : « Cesluy de vous qui passera je le turay ». Ce qu'entendant le suppliant il lui dict : « quoy tu me frap-

perois ! » Sur ce respondit led. Lannoy par deux ou trois fois « Ouy ! par ma foy ! » démonstrant par ces propos ses mauvais desseings et intention, ensemble la volonté qu'il avoit de retenir de force ledit manteau, combien que le suppliant ny aultres ne luy eussent donné occasion de luy faire penser qu'ils luy vouloient mal, de sorte que ladite voye de faict de forcible résistance apperceue par l'ung de ses compaignons, il se jecta d'ung aultre costé par dessus le fossé sur lequel ladite planche estoit posée de manière que ledit de Lannoy pour donner empeschement audit passaige abandonna ladite planche et se transporta avecq furie vers cesluy qui avoit passé le fossé ; ce que voyant le remontrant passa icelui fossé et ledit Lannoy s'approcha de luy, sembrassans l'ung l'aultre, et comme le suppliant avoit tiré sa daghue pour empescher qu'il ne fut offensé audit Lannoy de son espée fust de ladite daghue blessé en la poictrine sans scavoir bonnement comment ladite blessure seroit advenue pour ce qu'ilz s'avoient embrassé l'ung l'autre et que le suppliant n'avoit volanté lui faire aulcun mal ; estant dudit coup tombé par terre et peu après décédé de ce monde au grand regret du suppliant..... » (*Archives du Nord*, B 1793, f° 164).

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

62. — Le Père Vandermeulen a composé une *histoire de La Bassée*, dont le manuscrit a été la propriété de M. Leleux, greffier. Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit ? (*A. J.*, *à Annappes*.)

63. — Dans plusieurs réglements d'anciennes corporations on signale, à l'usage des membres pour leurs sorties solennelles, *des blankes verges et des corroies*. Quel est le sens exact de ces mots ? Quel était l'usage de ces objets ? (*A. J.*, *à Annappes*.)

64. — Quelle est la signification du mot *oculus* dans la mention suivante : *Die 11 decembris 1623, mortuus est magister M..., scabinus et oculus pagi ; reliquit filios et filias ?* (*L. F.*, *à Deûlémont*.)

65. — Connait-on des lettres de *Madame de Monaldi* et de son frère l'évêque d'Amycles ? (*H. B.*, *à Solesmes*.)

RÉPONSES

57. — Armoiries à Marquette en Ostrevant. — Une famille Behrends, de Francfort sur le Mein portait : *D'argent à un arbre de sinople senestré d'un ours de sable, rampant contre le fût;* cimier : *l'ours issant.* — La famille Kriens, de Lucerne, portait : *D'argent à un arbre de sinople posé sur un tertre de trois coupeaux de même et senestré d'un ours de sable rampant contre le fût.* — Les Suckow, de Hanovre, Mercklembourg et Wurtemberg, portaient : *D'argent à un ours de sable rampant contre un arbre de sinople à dextre* ; casque couronné; cimier : *un ours issant de sable;* lambrequins : d'argent et de sable. — On ne voit pas cependant quels rapports auraient pu exister entre ces familles et Marquette en Ostrevant. Il serait bon sans doute de s'assurer de l'exactitude dans l'indication des *émaux.*

60. — Exercice de la religion réformée. — Dom Devienne, dans son *Histoire d'Artois*, t. II, p. 272, dit que Jean Rabo, baron de Keppel, nommé gouverneur de Béthune en septembre 1710, obligea le Magistrat à désigner deux endroits pour le libre exercice de la religion protestante.

Un curé de Violaines, M. Derancourt, qui a transcrit sur ses registres de catholicité ses doléances au sujet des persécutions et avanies que lui firent subir quelques paroissiens huguenots (je publierai cette pièce un jour ou l'autre), écrit ce qui suit : « *Notandum est quod a multis annis paræcia hæc hæreticos habet, qui olim majori numero fuere, sed ovinis pellibus tunc cooperti, nunc autem publici et ita noti ut ab obsessione urbis Insulensis et Bethuniensis reformatorum nomine gaudeant, palam de suâ falsâ relligione loquentes, eamque publice profitentes, omnium oculis. Ad cœtum hæreticorum qui appellatur vulgo* la presche, *hollandis dictarum urbium dominis, convolabant, minabanturque nostris adeo ut se eos, id est catholicos, hinc expulsuros jactitarint. Cum autem, Deo sic volente et nobiscum misericorditer agente, a Gallis abhinc Ecclesiæ inimici repulsi, et a Ludovico decimo quarto victi et humiliati fuerunt, nihil tunc temporis palam dicere audebant* », etc. Plus loin il est parlé d'un mariage célébré « *Bethuniæ, coram ministro Lutherano vel Calvinista* », et de deux enfants baptisés par le même ministre, et morts sur le chemin du retour. Cette relation est datée de 1718.

Ce qui est curieux, c'est de voir en 1710 la cause de la France s'identifier chez nous avec celle du catholicisme, alors que 70 ans plus tôt les curés, espagnols de cœur, voyaient dans les progrès des armes françaises l'avènement prochain de l'hérésie ; pour les bonnes sœurs Clarisses du Vieil-Hesdin, en leur curieuse chronique, français et huguenot sont presque synonymes, en 1639 !!! Si je m'en souviens bien, ces pauvres filles considèrent comme un miracle, dû à l'intercession

de leur bonne mère Ste Colette, le fait qu'un officier français, qui occupa leur couvent pendant le siège d'Hesdin, n'était pas protestant ! (*Réponse communiquée par* M. R. Rodière, *membre associé.*)

61. — Vêtement de saint Winoc. — La carrière cénobitique de St Winoc embrasse une période de 55 à 60 années, de 660 environ à 717, époque de la mort du saint Abbé. Elle eut ceci de particulier qu'elle commença sous la règle de St Colomban et qu'elle s'acheva sous celle de St Benoît. St Mommelin et St Bertin étaient moines de Luxeuil quand ils furent appelés en Morinie par l'évêque St Omer venu lui aussi de la même maison. Ils fondèrent à Sithiu, avec la règle de Luxeuil, le monastère qui devint si célèbre sous le nom de son second abbé, St Bertin. C'est là que St Winoc vint se former à la vie religieuse.

C'est un spectacle merveilleux au VIIe siècle que la rapide et prodigieuse extension de la règle du grand moine Irlandais de Bangor, St Colomban, surtout chez les peuples Gallo-Francs. De son double berceau, Luxeuil en Bourgogne et Bobbio en Lombardie, sortirent d'innombrables colonies de moines qui couvrirent de monastères l'Europe occidentale. De chacune de ces maisons tout à la fois couvent, école, ferme et atelier, jaillit sur les peuples nouveaux issus des invasions une civilisation nouvelle qui transforma leur vie matérielle, intellectuelle et morale. Mais, chose étrange ! un demi-siècle au plus après la mort de l'homme étonnant dont le génie avait su imprimer aux générations contemporaines un si grand élan, son œuvre disparaît ou plutôt est absorbée par une autre, comme l'est un affluent par le fleuve où il se perd. Ce fleuve, c'est la règle Bénédictine qui, dès la fin du VIIe siècle, avait partout, même à Luxeuil et à Bobbio, remplacé celle de St Colomban. Ce phénomène dont les causes et les circonstances ne sont pas bien déterminées et qui dut se produire, comme partout, à Sithiu et à Wormhoudt, sans qu'on puisse en préciser l'époque, permettrait d'attribuer à St Winoc le costume Colombien ou le vêtement Bénédictin. Le premier, il l'a certainement porté, et il a très probablement porté le second.

Mais y eut-il à ce moment une notable différence entre l'un et l'autre habit? C'est aux archéologues à répondre. Voici en attendant quelques indications.

La tunique Irlandaise ou Colombienne était de couleur blanche comme d'ailleurs la robe bénédictine dans les premiers temps. Celle-ci conserva cette couleur jusqu'au temps où les moines eurent des chemises de laine ou de grosse toile. (Montalembert, *Moines d'Occid.*, t. II, p. 66 en note). La différence était plus marquée pour la tonsure. St Colomban avait imposé à ses moines la tonsure Irlandaise « qui consistait à se raser seulement le devant de la tête d'une oreille à l'autre sans toucher aux cheveux sur la partie postérieure ». La tonsure bénédictine ou romaine ne dérobait au rasoir qu'une étroite couronne qui encerclait la tête. Les *Annales Benedictinæ*, l. XVI, c. 56, reproduisent une très curieuse miniature du VIIe siècle qui nous transporte

précisément à Sithiu où S[t] Winoc demeura jusqu'à son départ pour Wormhoudt vers 680. Ce dessin représente deux moines : S[t] Mommelin avec la tonsure Irlandaise, et S[t] Bertin qui succéda à S[t] Mommelin en 660, avec la couronne bénédictine.

Le peintre verrier pourrait avantageusement s'inspirer de cette miniature pour donner à S[t] Winoc un costume authentique en choisissant celui des deux qui répondra le mieux aux exigences esthétiques. En donnant au S[t] Patron de Bergues l'habit primitif de Luxeuil, il ne commettra pas d'hérésie historique, S[t] Winoc ayant porté l'un et l'autre costume et il rappellera de la sorte une tradition de l'abbaye Winnocienne de Bergues qui avait introduit dans ses Offices propres celui de S[t] Colomban, pour ce motif, dit son savant historien, le R. P. Pruvost (*Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues S[t] Winoc*, p. 704), que saint Winoc en avait embrassé et pratiqué la règle. (*Réponse communiquée par M. l'abbé* Pruvost, *membre titulaire*.)

La certitude paraît bien difficile à obtenir. Voici néanmoins quelques témoignages :

Le Père Héliot (*Histoire des ordres monastiques*. Paris, 1721, tome V), donne deux planches représentant, la première, un religieux colombaniste ; la seconde, une religieuse du même ordre. On aurait donc là la forme du vêtement et de plus la couleur que le Père Héliot donne *blanche*. A l'appui de cette planche, l'auteur dit (page 76) : « Les religieux de S. Colomban étaient habillés de blanc. Nous donnons ici la figure d'un de ces religieux telle que l'a donné Abraham Brun et telle qu'elle a été copiée par Schonebeck et le P. Bonnami ; nous y avons seulement changé la tonsure que nous avons mise selon l'ancien usage des Hibernais, qui fut un sujet de plaintes d'Agrestin dans le concile de Mâcon. »

Cette assertion du Père Héliot semble lui avoir été inspirée par Dom Calmet (1672-1757), qui traitant de l'évangéliaire de Luxeuil, manuscrit du XI[e] siècle, conclut d'une de ses planches que l'habillement des moines au XI[e] siècle était de couleur blanche. Mais Dom Greppin, dans son histoire manuscrite de Luxeuil (1785) combat cette opinion, en disant que le moine décrit par Dom Calmet n'est pas vêtu de blanc, que sa robe tire sur le brun, ou le bleu, ou le violet, et que l'enlumineur a bien pu suivre en ceci son attrait.

Le *Chronicon Luxoviense*, manuscrit composé dans l'abbaye de Luxeuil au XVII[e] siècle, contient ces lignes : *Si fides Orderico Vitali adhibenda, hoc ipso tempore quo scilicet historiam suam publico dabat, anno nimirum salutis 1140 eadem quæ fundationis principio Luxovii regula servabatur ; sic enim loquitur* : « Ab ipso siquidem Columbano, Eustosius, Audomarus, Agilus, Pharo, Philibertus, etc., modum divinæ servitutis et ordinem didicerunt, et formam orationum pro cunctis ordinibus qui in ecclesia Dei sunt, *nigredinem vestium* aliasque observationes sumpserunt ; qui pro religione et honestate ipsius tenuerunt. » *Ex quibus elicio* nigredinem *colorem semper fuisse*

vestium quibus vestiebantur monachi Luxovienses ab ipso Columbano usque in hodiernum diem, quod hic ideo notandum velim ad refellendam authoris historiæ benedictinæ compendii novissimis diebus in lucem editæ opinionem albidinem *vestium colorem esse Luxoviensis abbatiæ monachorum asserentis ; eamque inde colligentis quod Adso sive Ermericus noster primam hujus cœnobii descriptionem enarrans his verbis utatur :* « Deinde prolixa plurimorum temporum serie decurrente in illo *candido nivis* monachorum agminis conventu », *quasi vero non potius morum quam vestium hic candor intelligendus...* »

Comme on le voit, dans l'intérieur du monastère de Luxeuil, on discutait déjà cette question au XVIIe siècle et le chroniqueur attitré et officiel de l'abbaye la résolvait dans le sens de la *couleur noire*. Cette raison cependant n'est pas péremptoire, car, à cette époque même, d'autres auteurs tenaient pour le *blanc*.

J'ai moi-même consulté plusieurs fois sur ce point certains abbés de nos monastères bénédictins contemporains, entre autres dom Colomban, de l'abbaye de Lérins, mais le doute n'a pu être éclairci.

Remarquons enfin que les vitraux du chœur de l'église de Luxeuil, qui représentent les 43 saints de l'abbaye en médaillons, les donnent tous vêtus de *noir*; mais que les vitraux de la chapelle du séminaire de Luxeuil les donnent au contraire vêtus de *blanc*.

Ma conclusion est donc que l'on peut choisir et s'inspirer des nécessités ou des convenances artistiques, puisqu'il paraît impossible de se former une opinion certaine sur ce point. J'inclinerai pourtant du côté du *blanc*, spécialement pour ce motif que, en dehors de toute discussion scientifique, toujours difficile à faire entendre, on possède un témoignage palpable, facile à trouver : c'est la planche de l'ouvrage du P. Héliot, ouvrage ayant une vraie valeur et pouvant faire autorité, et qui donne à la fois la forme et la couleur du vêtement. (*Réponse communiquée par M. P.* de Beauséjour, *vicaire général de Besançon*.)

La question du vêtement de S. Winnoc a été discutée à Bergues, pour les fêtes du millénaire. On s'est trouvé d'accord pour dire que ce vêtement n'était pas *noir* ; le noir, tel que nous l'avons, n'existait pas ; ce mot désignait toute couleur sombre, rouge, brun, jaune, teintes ternes de la terre. On s'est trouvé d'accord également pour affirmer que ni les évêques, ni les abbés ne portaient la mitre et que les abbés, au moins n'avaient pas la crosse, sinon par usurpation. Quant à la forme du vêtement, la réponse des savants fut qu'elle avait dû être, d'après les usages des couvents où la mode ne pénétrait guère, quelque chose de très simple, habillant d'une seule pièce, une robe en sac avec capuchon, le vêtement grossier du peuple au premier moyen-âge, la coule de nos moines, avec des formes moins correctes et un sans façon plus rustique. Quelle fut la couleur de ce vêtement ? Avait-il d'abord une couleur ? Nos idées d'uniforme n'étaient pas connues alors, et si l'esprit de charité, d'égalité chrétienne, d'humilité, les ont fait pénétrer dans les monastères d'abord, à quelle époque et

dans quelle région? Il est possible que les moines s'habillèrent d'abord de toutes les couleurs modestes, dont on teignait les vêtements des pauvres, ou, pour éviter les frais de la teinture, de la couleur naturelle des fils dont on tissait leurs vêtements, teinte bise du chanvre, teinte blanc sale de la laine, teinte brune du poil de chèvre.

L'archéologie et l'histoire n'apportant point d'argument décisif en la question, et comme on voulait, aux fêtes de Bergues, parler surtout au peuple, on représenta saint Winnoc en bénédictin, vêtu de noir, portant la mitre et la crosse. On a sans doute faussé quelque peu la réalité historique, je le crois; mais l'on était sûr d'être compris de tous et l'on s'appuyait d'ailleurs sur la tradition. (*Réponse communiquée par M. l'abbé* Fercot.)

Sur la question de la forme et de la couleur du vêtement des anciens moines, on pourra consulter avec fruit le commentaire de dom Martène sur le chapitre LV de la règle de Saint Benoit, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXVI, p. 771 à 785.

Quant à la réponse à cette intéressante question, il semble qu'elle doive se résumer en ce vieil adage : *In dubiis libertas*. La meilleure solution nous paraît être, au demeurant, d'adopter une couleur peu accentuée, celle de la laine qui n'a subi ni préparation ni teinture et de conserver la forme traditionnelle du vêtement ample à capuchon.

Inventaire de l'Abbaye de Notre-Dame de Paix, à Saint-Amand, *communiqué par* M. l'Abbé A.-M. BROUTIN, *membre titulaire.*

L'origine de l'abbaye de Notre-Dame de Paix remonte à la prélature de l'abbé du Bois. Vivement préoccupés de l'instruction des jeunes filles, le curé et les membres du Magistrat de Saint-Amand avaient sollicité, en 1648, de l'évêque de Tournai, l'autorisation d'établir un couvent de religieuses. La ville et l'abbaye s'engageaient à les entretenir. L'évêque approuva ce pieux dessein et, au commencement de l'année 1650, six religieuses bénédictines, dites de la *stricte observance de Notre-Dame de la Paix,* fondées à Douai en 1604, par Florence de Werquignœul, vinrent se fixer à Saint-Amand.

Les moines leur firent don de plusieurs maisons situées en face de l'abbaye, et l'abbé du Bois attribua à cette institution une

somme de 40,000 florins, que son frère Michel, grand-maire et bailli général de la seigneurie de Saint-Amand, avait laissée en mourant pour la fondation d'une œuvre charitable. Grâce à ces ressources et à la protection fraternelle de l'abbaye, les religieuses furent à l'abri de toutes les nécessités matérielles et purent, pendant un siècle et demi, se dévouer au service des pauvres de la paroisse.

Au moment de la Révolution, cette communauté était très florissante; elle comptait vingt religieuses. Nous sommes heureux de faire connaître leurs noms, non seulement à cause de l'intérêt qu'ils peuvent éveiller dans le pays, mais surtout parce que toutes nous ont laissé un grand exemple de courage. Aux officiers municipaux chargés de leur demander si elles voulaient profiter de la liberté que leur accordaient les lois de l'Assemblée nationale, toutes « déclarent unanimement que leur intention est de rester en communauté dans leur maison pour y observer le vœu qu'elles ont fait. » Exemple frappant qui témoigne de la ferveur et de la bonne harmonie de la communauté.

Le document que nous publions se divise en trois parties. Dans la première se trouve l'énumération des objets qui étaient à l'usage de toute la communauté. Ce mobilier est très pauvre. On ne doit pas s'en étonner si l'on se rappelle que la loi accordait à chaque religieux ou religieuse la propriété du mobilier de sa chambre ou à son usage personnel. Ici, comme dans beaucoup d'autres monastères on a sans doute usé de stratagème. Pour conserver une grande partie de leur mobilier, les religieuses auront très bien garni leur chambre ou dortoir ; ces objets étant leur propriété n'ont pas été inventoriés. C'est ce qui peut expliquer cette pauvreté.

La deuxième partie comprend les titres de propriétés de terres, de rentes, les procès engagés par la communauté, la date des différentes constructions du monastère et l'indication, année par année, des dépenses faites depuis la fondation. Détails excessivement intéressants et qui pourraient être d'une grande utilité pour celui qui tenterait d'écrire l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Paix, à Saint-Amand. Ces documents n'existent pas aux archives départementales. Ils ont été transportés à Valenciennes dans le courant de l'année 1791, et, selon toute probabilité, ils doivent encore s'y trouver.

Enfin, la troisième partie donne la date de naissance et celle de profession de chaque religieuse avec la fonction qu'elle remplissait dans la communauté. Malheureusement nous n'avons pas trouvé leur origine. Mais comme ces noms sont encore presque tous portés à Saint-Amand et dans les environs, il est permis de croire que ces religieuses étaient originaires de la contrée.

Inventaire de l'abbaye de Notre-Dame de Paix. — L'an 1790, le 25 octobre, nous, officiers municipaux de la ville de Saint-Amand sonssignés, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi, des 20 mars, 14 et 20 avril et 18 juin dernier, et en conséquence de la lettre à Nous écrite le 23 de ce mois par Messieurs du Directoire du District, nous sommes transportés à l'intervention du Procureur de la commune en la maison des Religieuses de l'Abbaye de Paix en cette ville, à l'effet de procéder à l'inventaire du mobilier et des titres et papiers appartenant à la dite abbaye de Paix, où étant nous avons procédé à la confection dudit inventaire en présence de toute la communauté ainsi qu'il suit :

I. Inventaire du mobilier. — *Dans le réfectoire :* 7 tables. — *Dans le laboratoire* : 2 grandes et 1 petite garde-robe, contenans les effets appartenans aux religieuses. — *Dans le chapitre :* 1 table. — *Dans l'infirmerie :* 2 bois de lits, 4 armoires. — *Effets de l'église et de la sacristie* : 1 remonstrance dont le pied est en argent ; 1 ciboire de vermeil ; 2 boëtes d'argent ; 2 calices dont 1 en vermeil, l'autre en cuivre doré, la coupe en argent ; 6 chandeliers de bois argentés ; 12 chandeliers de cuivre ; 1 plat ; 2 burettes ; 1 encensoir et sa navette. Finalement 1 lampe d'argent, 12 nappes, 15 aubes de batiste, 3 rochets, 9 aubes de toille, 4 chappes, 21 chasubles, 4 dalmatiques, 9 grands voiles, 16 antipanes, 3 missels, 5 chaises, 1 table, 1 orgue. — *Dans l'étable :* 2 vaches.

II. Inventaire des titres et papiers appartenans à la communauté :

1. — Le titre du fief d'*Escaudain* contenant 24 mencaudées 17 verges. de l'an 1651.

2. — Un titre faisant mention de trois quartiers de terre situés à *Saméon*, de l'an 1575.

3. — Un titre de l'an 1621 faisant mention de trois quartiers de terre audit *Saméon*.

4. — Un titre de demi quartier de prairie et un quartier de terre labourable de l'an 1626.

5. — Un titre faisant mention de cinq cens de jardin situés à *Nivelles*, de l'an 1701.

6. — Un titre portant date de 1624 faisant mention d'un demi bonnier de terre situé à *la Bruyère*.

7. — Un titre de l'an 1619 faisant mention d'une rente de vingt-cinq livres Hainaut.

8. — Un titre de l'an 1616 faisant mention de demi quartier de prez à *Marillon*.

9. — Un autre de l'an 1617 d'un quartier de prez audit lieu.

10. — Un titre de l'an 1735 faisant mention de trois quartiers de terre en deux pièces.

11. — Un titre faisant mention de demi bonnier de terre à *Lecelle*, de l'an 1603.

12. — Un titre d'un autre demi bonnier et treize verges de terre audit *Lecelle*, de l'an 1610.

13. — Le titre de donation au monastère des deux parties précédentes de l'an 1655.

14. — Un titre de l'an 1738 faisant mention de six cens de terre situés a *Lecelle*.

15. — Un titre de l'an 1736 faisant mention d'un quartier de terre situé à *Cubray*.

16. — Un titre portant date de la même année et faisant mention d'un bonnier de terre audit lieu.

17. — Un titre de l'an 1735 faisant mention de six cens de prés et quatre cens de terre à *la Croisette*.

18. — Un titre faisant mention d'un quartier de prairie à *Nivelles*, de l'an 1710.

19. — Un titre faisant mention d'un quartier de terre à *Hautrive*, de l'an 1699.

20. — Un titre d'un quartier de prés à *Nivelles*, de l'an 1614.

21. — Un titre de l'an 1614 faisant mention de plusieurs parties d'héritages gisant sur la paroisse de *Saint-Amand* et que la communauté ne possède point.

22. — Une lettre de rente de 200 livres Hainaut au capital de 4.000 pareilles livres dont la communauté ne jouit point.

23. — Les lettres de la fondation de la maison enveloppées dans une feuille de papier.

24. — Deux lettres de rentes dues par la ville de *Saint-Amand*, l'une de 200 livres, l'autre de 265 livres avec les lettres d'octroi du Souverain enveloppées dans une feuille de papier.

25. — Deux autres lettres de rentes également dues par la ville de *Saint-Amand* portant ensemble 640 livres Hainaut enveloppées dans une feuille de papier.

26. — Six lettres de rentes dues par l'abbé de *Saint-Amand* portant ensemble 338 l. 7 s. 6 d., enveloppées comme ci-dessus.

27. — Un arrêt extendu rendu au Conseil Souverain de Tournai le 23 novembre 1673 dans un procès où les Religieuses de Paix sont intervenues contre le baron de Taintignies.

28. — Une lettre reconnaissant par la communauté l'obligation

de faire célébrer un obit solennel chaque année à l'occasion d'une somme de..... florins donnée par la veuve de Philippe Gilée le 4 avril 1698.

29. — Une lettre de rente en date du 29 mars 1774 portant en capital 5.000 livres argent de Tournay et en cours 175 pareilles livres audit jour.

30. — Un paquet contenant divers titres relatifs à une rente de 680 livres Tournai dues par la ville de *Tournay* dont les arrérages ne sont point payés depuis 1728.

31. — Une obligation en papier tenant lieu d'une rente créée par Joseph-Aimé-Louis Deflines, le 8 mai 1774, portant en capital 11.200 florins de Tournai et en cours 392 pareils florins.

32. — Une lettre de rente due par les Etats de Lille portant par an 100 livres de France.

33. — Un titre contenant l'arrentement de deux maisons rue de Tournai dont il reste un intérest de 20 livres Hainaut par an, en date du 18 avril 1753.

34. — Une lettre de rente de l'an 1736, portant 25 livres en cours.

35. — Une lettre de rente de 40 florins due par la ville de *Saint-Amand*, portant date 1725.

36. — Une lettre d'arrentement de plusieurs maisons dont il est dû annuellement 30 florins.

37. — La grosse d'un titre faisant mention de 6 livres de rente foncière due aux Religieuses, en date de 1757.

38. — Une lettre faisant mention de l'arrentement de 40 verges, dont il est dû 12 livres annuellement, en date de 1762.

39. — Un autre arrentement de l'an 1770, portant 50 livres l'an.

40. — Une lettre de rente de 40 florins de l'an 1736.

41. — Une lettre d'arrentement portant 20 livres de cours, en date de 1713.

42. — Une lettre d'arrentement de l'an 1671 portant en cours 12 livres.

43. — Une autre lettre d'arrentement portant 20 livres, l'an 1711.

44. — Une obligation de l'Abbé de *Saint-Amand* de fournir à la communauté des religieuses la provision de bois.

45. — Un paquet contenant les lettres et quittances des droits d'amortissement.

46. — Un paquet contenant les quittances depuis la fondation jusques 1700.

47. — Un autre depuis 1700 jusques 1717.

48. — Douze roulots contenans une année chacun depuis 1718 jusques 1729.

49. — Dix roulots contenans aussi les quittances de 10 années jusques 1738.

50. — Douze autres jusqu'à 1750.

51. — Un paquet contenant les quittances et comptes des années 1750 inclus 1755.

52. – Un autre des années 1756, 1757 et 1758.

53. — Un paquet contenant des pièces relatives a un quartier de prairie occupé par Jean-Baptiste Vendeville de *Nivelle*.

54. — Un autre contenant un titre et des papiers relatifs à une maison située rue de Tournay.

55. — Un paquet contenant des papiers et quittances relatives à la construction des bâtimens tenans à l'Eglise.

56. — Un paquet contenant des conventions respectives aux bâtimens derrière le couvent.

57. — Un paquet contenant les quittances et comptes 1759 inclus 1764.

58. — Un autre des années 1769, 1770 et 1771.

59 à 76. — Les quittances pour 1772 jusques 1789.

77. — Un paquet contenant des quittances relatives au pavement de la cour du couvent, à la confection de la boulengerie.

78. — Un roulot contenant des quittances relatives à la confection des batimens situés contre l'église.

79. — Un paquet contenant des papiers relatifs aux biens acquis par Jacques Barille au profit de la communauté.

80. — Un paquet contenant diverses pièces respectives aux affaires de la maison.

81. — Un compte rendu le 15 mars 1655.

82. — Un autre rendu en 1682.

83. — Un de 1686.

84. — Un compte rendu en 1689.

85. — Un autre rendu en 1698.

86. — Un autre rendu en 1686.

87. — Un de 1690.

88. — Un de 1701.

89. — Un autre rendu en la même année.

90 à 107. — Comptes de 1703 à 1718.

108. — Le compte des batimens du dortoir fait en 1718.

109. — Le compte des batimens de l'église fait en 1719, 1720 et 1721.

110 à 179. — Les comptes de 1720 à 1789.

180. — Un paquet contenant les quittances et comptes du receveur des années 1765 à 1768.

181. — Une sentence extendue rendue au grand conseil de Malines en 166....

182. — Un sac contenant les pièces d'un procès soutenu contre les Dames de *Douai* pour affaires spirituelles.

183. — Un autre sac contenant les pièces d'un procès soutenu en 1723 contre Marie-Louise Dusart.

184. — Une farde de pièces relatives à un procès soutenu à cause d'une donation de 40.000 florins faite à la communauté.

185. — Une grosse farde de papiers concernans les procès soutenus par la communauté.

186. — Le premier registre des baux communaux en 1653.

187. — Un autre registre des baux communaux en 1676.

188. — Un registre des recettes des biens de la communauté commençans en 1653.

189. — Un semblable registre commençans en 1717.

190. — Un autre registre commençans en 1776.

191. — Un registre de baux communaux en 1774.

Ce fait, nous avons vérifié et arrêté les registres des recettes courantes et dont il résulte qu'il reste dû des differens fermages échus en 1789 et des cours de rentes échus aussi en 1789 et 1790. 1.153 l 13 s.

De plus, il est dû aussi à cette communauté pour les canons d'une rente sur la ville de Tournai, depuis et compris 1729 jusques et compris 1789, la somme de . . . . 60.913 l 1 s 6 d.

III. — État des Religieuses composant la communauté :

1. — Dame Élisabeth-Ursule Derecq, abbesse, née le 13 juin 1737, a fait sa profession le 20 juin 1757.

2. — Dame Caroline Waché, prieure, née le 5 juillet 1739, a fait sa profession le 4 octobre 1758.

3. — Dame Rose Deverchin, assistante, née le 28 avril 1715, a fait sa profession le 6 décembre 1734.

4. — Dame Aldegonde Dubois, assistante, née le 25 avril 1726, a fait sa profession le 29 juillet 1743.

5. — Dame Félicité Lefebvre, de chœur, et infirmière, née le 3 août 1730, a fait sa profession le 5 avril 1752.

6. — Dame Scholastique Gillart, maîtresse d'école, née le 3 juin 1732, a fait sa profession le 21 avril 1756.

7. — Dame Florence Fensy, maîtresse d'école, née le 25 juillet 1738, a fait sa profession le 20 juin 1757.

8. — Dame Benoîte Lasson, sacristaine, née le 18 février 1739, a fait sa profession le 7 août 1758.

9. — Dame Thérèse Ollivier, tourière, née le 16 janvier 1742, a fait sa profession le 27 septembre 1760.

10. — Dame Ildefonse François, organiste, née le 4 octobre 1736, a fait sa profession le 22 septembre 1760.

11. — Dame Gabrielle Delette, organiste, née le 17 mai 1744, a fait sa profession le 22 octobre 1761.

12. — Dame Placide Dutordoir, celerière, née le 16 mai 1745, a fait sa profession le 20 juillet 1769.

13. — Dame Ursule Groniez, sacristaine, née le 7 octobre 1754, a fait sa profession le 18 août 1774.

14. — Dame Henriette Darras, de chœur, née le 9 mars 1751, a fait sa profession le 5 décembre 1776.

15. — Dame Louise Lecat, de chœur, née le 21 mai 1768, a fait sa profession le 9 août 1786.

16. — Sœur Marthe Thuillier, converse, née le 25 avril 1713, a fait sa profession le 15 janvier 1742.

17. — Sœur Amande LECOMTE, converse, née le 10 novembre 1718, fait sa profession le 26 juillet 1743.

18. — Sœur Élisabeth ROUSSEL, converse, née le 2 août 1735, a fait sa profession le 25 juin 1754.

19. — Sœur Catherine PAYEN, converse, née le 2 juillet 1736, a fait sa profession le 17 avril 1759.

20. — Sœur Marie-Anne CUISINIER, converse, née le 3 décembre 1749, a fait sa profession le 15 janvier 1774.

Après quoi, nous avons fait lecture, en présence de toutes les Religieuses et Converses, des Décrets rappellés au texte du présent, et elles nous ont unanimement déclaré que leur intention étoit de rester en communauté dans leur maison, pour y observer le vœu qu'elles ont fait, et y vivre avec les pensions assignées par décrets de l'assemblée nationale sanctionnés par le Roi.

Fait les jour, mois et an susdit.

DUCHATTEAU. — Alexandre PLUGIN. — BARBIEUX. — DESMONS. — P. J. DESBLEUMORTIERS. — P. C. DAVAINE. — Nicolas-F. DELCOURT. — GAVIGNET, procureur de la commune.

DISTRIBUTION DES MÉMOIRES

COTISATIONS

L'exercice 1900-1901 sera clos avec le présent fascicule, qui contient la *table des matières* et la *couverture* du volume. Le Bureau prie MM. les membres titulaires ou associés de vouloir bien envoyer, avant le 30 juin, le montant de leur cotisation pour 1901-1902 (titulaires : 12 fr. ; associés : 6 fr.), par *mandat-poste* ou *mandat-carte* à l'adresse du ***Président de la Société, 60, boulevard Vauban, Lille***.

En même temps, MM. les membres titulaires, qui ont droit à la distribution gratuite d'une série de trois volumes de nos **Mémoires**, devront indiquer la série qu'ils choisissent, soit les trois volumes de l'*Histoire de Saint-Pierre de Lille*, soit les trois volumes des *Cartulaire et Documents*. Les volumes choisis pourront être retirés, dès le 5 juillet, à la même adresse, ou envoyés, sur demande, par la poste ; dans ce cas, joindre à la cotisation le montant des frais d'envoi : 1 fr. pour la France, 1 fr. 50 pour l'Étranger.

*

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 9 MAI 1901

Présents : MM. l'abbé Leuridan, président ; Louis Quarré-Reybourbon, vice-président ; P. Vilain, secrétaire ; Edm. Leclair, trésorier ; Émile Théodore, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Mortreux, membre du conseil ; l'abbé Broutin, le comte du Chastel, J. Dalle, L. Flipo, l'abbé Masure, membres titulaires.

Dons et hommages. — La *Société d'Études* a reçu les ouvrages suivants : *Les trois Des Rotours*, par M. l'abbé Desmarchelier ; *Lille*, 1901, in-4. — *Statistique féodale de la châtellenie de Lille, II, Le Carembaut*, par M. Th. Leuridan ; *Lille*, 1901, in-8. — *Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix*, 3me série, t. VI (20e de la collection) ; *Roubaix*, 1900, in-8.

Lectures et communications. — M. le comte du Chastel, membre titulaire, communique une *Preuve pour l'origine de la famille de Beaulaincourt* ; il offre en même temps à la *Société* le cliché sur cuivre reproduisant ce document et destiné au *Bulletin*.

Le Président remercie M. le comte du Chastel et saisit cette occasion pour offrir la nouvelle expression de la gratitude du Bureau à MM. Quarré-Reybourbon, Edm. Leclair et Rog. Rodière, qui ont bien voulu enrichir notre second volume du *Bulletin* d'un certain nombre de gravures. Il espère que cet exemple sera suivi par d'autres de nos collègues, qui contribueront ainsi à rendre plus intéressante encore notre modeste publication.

M. le chanoine L. Salembier, membre titulaire, en préparant sa remarquable histoire du *Grand Schisme d'Occident*, a dressé une liste des papes, des cardinaux, des évêques et des autres ecclésiastiques de notre région, qui ont joué un rôle dans ce grand drame historique. Cette liste, comprenant 28 notices biographiques, sera publiée au *Bulletin*.

M. l'abbé Broutin, membre titulaire, entretient la *Société* de ses travaux sur *Saméon* ; il exhibe un très intéressant *plan terrier* de ce village, confectionné par lui-même, d'après les documents des archives départementales et communales. Le Président félicite l'auteur d'avoir su mener à bonne fin ce travail qui a dû lui coûter tant et de si minutieuses recherches; il exprime le désir que M. l'abbé Broutin veuille bien, après achèvement de ce plan, en faire tirer une réduction dans le format du *Bulletin*, où elle serait insérée avec une courte notice explicative.

M. Ém. Théodore, membre titulaire, signale la note suivante insérée dans la *Chronique des arts et de la curiosité* du 20 avril 1901 :

Le *Zeitschrift für christliche Kunst* (XII[e] année, n[os] 9 et 10) contient la description, par M. J. Kolberg, d'un beau *psautier* du XIV[e] siècle, conservé au séminaire de Braunsberg (Prusse), et que la composition de son calendrier, où, parmi 269 saints, 77 appartiennent à la France et 25 d'entre eux au diocèse de Cambrai, fait regarder comme l'œuvre d'un artiste français. La reproduction de quatre de ses pages, ornées de miniatures, accompagne cet article.

Épigraphie. — M. l'abbé Broutin, membre titulaire, dépose sur le bureau un certain nombre d'inscriptions votives ou tumulaires qu'il a recueillies, pour notre *épigraphie*, durant les vacances de Pâques. Ces vacances ont été particulièrement fructueuses pour la préparation de ce travail. Un grand nombre d'ouvrages imprimés ont été soigneusement dépouillés ; de plus, M. Edm. Leclair a entrepris et poursuit avec zèle l'exploration des manuscrits de la bibliothèque et des documents des archives communales de Lille, qui lui ont fourni déjà plusieurs centaines d'inscriptions inédites ; M. L. Quarré-Reybourbon nous a communiqué la copie qu'il a fait exécuter autrefois, du manuscrit du chanoine Hellin, contenant également un grand nombre d'épitaphes inédites. Plusieurs autres membres de la *Société* s'occupent aussi activement de recueillir les inscriptions de leurs régions respectives ; nous les prions de ne pas tarder à nous les envoyer. Notre collection, qui comprenait 1.659 numéros, en janvier 1901, s'élève actuellement au chiffre de 2.833.

Excursions. — M. P. Vilain, secrétaire, donne lecture de la seconde partie de son compte-rendu de *l'excursion à Saint-Omer* et il émet, en terminant, le vœu que la date de novembre adoptée

pour l'excursion annuelle soit changée et reportée de préférence, à la belle saison, aux jours plus longs, plus lumineux et moins froids. Ce vœu est adopté, après discussion, et il est décidé que désormais l'excursion de novembre, dite excursion du *Congrès*, aura un but plus rapproché de Lille, et qu'une autre excursion, dite excursion de la *Société*, sera organisée au mois de mai ou de juin. On choisit, pour but de l'excursion du prochain *congrès* de novembre, la basilique de *Notre-Dame de la Treille*, où d'importants travaux ont été exécutés depuis plusieurs années. Le but de l'excursion de la *Société* en mai ou juin 1902 sera fixé ultérieurement. Le projet de rendre plus fréquentes ces sortes de réunions d'études n'est point abandonné ; il recevra même un commencement d'exécution dès le mois prochain.

La séance ordinaire du **20 juin 1901** sera consacrée à la **visite des musées de Lille.** Le rendez-vous est fixé à deux heures et demie très précises, place de la République, devant la porte d'entrée du palais des Beaux-Arts. — Les lectures et communications préparées pour cette séance seront reportées à celle de juillet.

Tremblement de terre de 1692 (*Bulletin*, t. II, p. 222 et 291.) — M. Roger Rodière, membre associé, a recueilli sur ce sujet les quelques notes suivantes :

Dans le journal *La Montreuilloise* du 24 août 1883, on lit, mais sans indication de source : « Le jeudy 18 septembre 1692, sur une heure un quart de l'après-midi, s'est fait un tremblement de terre qui a duré environ un quart d'heure, que les maisons et ce qu'il y avoit dans les chambres tremblèrent. »

Dans le même journal, du 3 octobre 1896, sous le titre : *Deux tremblements de terre à Montreuil à la fin du XVII[e] siècle*, par J. Le Franc (*G. de Lhomel*), on lit encore : « A la fin du XVII[e] siècle, Montreuil fut particulièrement atteint ; deux tremblements de terre, l'un le samedi 25 mai 1686, l'autre le 18 septembre 1692, causèrent un grand émoi dans la ville, sans toutefois occasionner de mort d'hommes. Les murs des maisons furent lézardés ; les meubles furent déplacés dans les chambres et les horloges s'arrêtèrent. — Un mémorial de François Desfontaines, bourgeois et échevin de Montreuil, nous apprend que « le 25[e] jour de may 1686, par un samedy, à 9 heures du soir, il a fait un grand tremblement de terre accompagné de tonnerre, esclairs, et un grand orage où il a tombé de la grelle grosse comme un esteuf ou les grains ont esté rompus et coupés là ou cela esté fait un grand ravage ou des arbres ont esté desracinnés particulièrement à

Calloterie, Atin, Estréelle, Vuaben et Sorrus. » — Le second tremblement de terre dut être beaucoup moins violent, car le même mémorial en fait seulement mention en ces termes : « Le jeudy 18e septembre 1692 sur les une heure après midy, il c'est fait un grand tremblement de terre. » — Ces phénomènes terrestres se reproduisirent, paraît-il, dans le XVIIIe siècle, mais les notes que nous avons sur cette partie de l'histoire locale ne nous ont pas paru assez authentiques pour les reproduire. »

G. Langlebert, *Précis historique de la ville de Bapaume*, p. 98, cite ce passage du *Livre vert*, t. I, fol. 245 : « L'an 1692, le 18 de septembre sur les deux heures après-midy s'est faict un tremblement de terre en ceste ville qui a effrayé tous les habitans, et fut tellement violent qu'il a fait trembler les maisons, l'hostel-de-ville et le beffroy, que les cloches dudict beffroy en ont sonné presque en unisson. C'est une chose qui n'est point encore arrivée en ceste ville. »

Enfin le *Courrier du Pas-de-Calais*, du 6 septembre 1896, dans un article sur *les précédents tremblements de terre en Artois*, donne quelques renseignements sur ceux de 1692, de 1760 et de 1812 ; il reproduit notamment, au sujet du premier, l'extrait suivant d'une note insérée, à la date du 18 septembre 1692, dans le registre aux décès de la paroisse Saint-Vaast de Béthune : « Nota que le 18 de septembre 1692, comme nous commencions à chanter les nonnes, peu après les deux heures après-midi, est arrivé un horrible tremble-terre en cette ville, qui fit branler toute cette église, de sorte que nous nous sentîmes élevé et agité dans nos formes (stalles) et qu'ayant vu branler le grand crucifix dessus la porte du chœur bien fortement, la lampe et autres choses, jusque les piliers mêmes, saisis de frayeur, nous sommes fuits et sauvés dans la sacristie et de là dans les rues, où nous trouvâmes pareillement les gens épouvantés fuyant de leurs maisons, ce qui ne dura sinon comme l'espace d'un *Pater* et *Ave*. » Le vénérable curé, Philippe le Carlier, termine cette note en ajoutant que le soir même, de l'abondance du cœur, il prêcha sur la crainte de Dieu.

Tables de l'Inventaire des Archives départementales du Nord. — Plusieurs membres de la Société qui étudient particulièrement l'histoire de la Belgique nous demandent si la *Table de l'Inventaire des Archives départementales du Nord* a été rédigée pour les noms de lieux de la Belgique et si elle paraîtra prochainement dans le *Bulletin*.

Cette table est rédigée complètement sur fiches. L'auteur, selon sa promesse (*Bulletin*, t. I, p. 43, en note) a collationné la table des noms de lieux du *Tournésis*. Pour répondre au désir exprimé, il y joindra ceux des autres parties de la Belgique, dont la table paraîtra par provinces, en deux ou trois fascicules ; il espère pouvoir la livrer à l'impression dans le troisième volume

du *Bulletin*, aussitôt après l'achèvement de la table du département du Pas-de-Calais, dont il reste à publier, en un fascicule, les arrondissements de Saint-Omer et de Saint-Pol.

RÉPONSES

56.— Armoiries d'abbesse. – C'est dans l'ouvrage de M. le comte de Renesse, sur les *Figures héraldiques*, qu'on devrait trouver les armoiries de l'abbesse en question. Or, c'est en vain qu'on y cherche l'écusson des *de Baudrenghien*, que donne pourtant Rietstap. Cet écusson est la contre-partie de celui de ladite abbesse ; il est *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre étoiles à huit rais de sable*. Il devrait donc figurer chez M. de Renesse, parmi les armoiries indiquées dans la liste : *croix de gueules sur or* ; il n'y figure pas. De plus, on ne trouve pas une seule croix accompagnant des étoiles ou cantonnée d'étoiles dans la liste du même ouvrage intitulée: *croix de sable sur or*.

57. – Armoiries à Marquette-en-Ostrevant. – Il s'agit, selon toute probabilité, des armoiries de la famille d'*Enzenhear*, qui posséda Marquette-en-Ostrevant dès l'année 1603, par donation des archiducs Albert et Isabelle. L'acte de cette donation est reproduit par M. F. Brassart, dans son *Histoire du château de Douai*, p. 390 et 392 des *Preuves* ; il est d'ailleurs indiqué dans la *Table de l'Inventaire des Archives départementales du Nord*, publiée par le *Bulletin de la Société d'Études*, tome II, p. 89, ligne 13.

Les armoiries de la famille d'*Enzenhear* sont inconnues jusqu'à ce jour ; mais comme cette famille est la seule qui ait partagé la seigneurie de Marquette avec les *de Hertaing*, pendant le XVIIe siècle, il parait assez probable que ce sont ses armoiries qui figurent dans l'église. Les *de Marquette* auxquels passa ensuite la seigneurie de Marquette-en-Ostrevant, auront négligé sans doute de les enlever.

On aurait donc, grâce à la question posée, un renseignement nouveau indiquant les armoiries inconnues de cette famille d'*Enzenhear* ; malheureusement, un supplément d'informations nous apprend « qu'il est impossible de déterminer l'*émail* de l'ecu et, de plus, que l'animal, qui en constitue la pièce principale, peut être aussi bien pris pour un chien, ou pour un loup, que pour un ours. »

65. – Lettres de l'évêque d'Amycles. – Un grand et beau portrait de Mgr Albert-Simon d'Aigneville de Milancourt, évêque d'Amycles, suffragant de Mgr de Rohan, archevêque de Cambrai, existe au château de Potelles, près Le Quesnoy, antique et très curieux donjon des Carondelet, dont la construction remonte au XVe siècle. On retrouverait peut-être des lettres de Mgr d'Amycles dans les archives du château de Potelles, inexplorées depuis la mort du chanoine de Carondelet-Potelles, mais soigneusement conservées par le propriétaire actuel du château, M. Fernand Fremin du Sartel, petit-neveu du chanoine de Carondelet-Potelles. (*Réponse communiquée par M. l'abbé Desilve*, curé de Quarouble).

TABLE [1]

1. Les mentions des **lieux** sont imprimées en **caractères gras**; les mentions de *personnes*, en *caractères italiques*; les mentions de MATIÈRES, en PETITES CAPITALES; les noms des AUTEURS des articles, lectures, communications, dons ou hommages, en GRANDES CAPITALES. — Nous n'avons pas relevé les mentions des *Tables de l'Inventaire des Archives départementales* (p. 86, 201 et 266), des *Registres aux collations du diocèse de Tournai* (p. 25 et 164), ni des *Faits divers intéressant la Belgique* (p. 123). Ces travaux sont, par eux-mêmes, des *Tables*.